TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 694 — VENDREDI 3 SEPTEMBRE 1982

La construction du gazoduc sibérien

WASHINGTON VA RÉDUIRE LES SANCTIONS A L'ENCONTRE DES FIRMES FRANÇAISES

LIRE PAGE 28



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM Autriche, 15 sch ; Belgique, 28 fr ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 55 d.

Tarif des abonnements page 17

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P 4207 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Les banques mexicaines sont nationalisées

Le président du Mexique, M. Lopez Portillo, a annoncé, mercredi 1er septembre, la nationalisation des banques privées et l'institution du contrôle généralisé des changes. Il a en outre indiqué la transformation de la Banque centrale, qui avait jusqu'alors le statut de société anonyme avec participation majoritaire de l'Etat, en organisme public décentralisé dépendant du gouvernement fédéral.

La nationalisation sera accompagnée de l'indemnisation des actionnaires, conformément au droit. L'argent et les biens déposés dans l'établissement ne seront en aucun cas affectés par la mesure. Les banques étrangères, les organisations annexes de crédit et la banque ouvrière ne seront soumises à aucune expropriation.

Toutes les institutions financières sont fermées jusqu'au lundi 6 septembre. Tout acte de vente ou d'achat de devises non effectués par la Banque centrale ou par un organisme délégué est considéré comme un acte de contrebande.

(Lire page 6 l'article de Francis Pisani.)

Un précédent pour le tiers-monde

Les présidents mexicains n'étant pas rééligibles en vertu de la Constitution n'ont guère d'autre interlocuteur que l'histoire. Alors que son pays connaît une grave crise économique, M. Lopez Portillo, qui laisse le pouvoir le 1er décembre à son successeur élu, a insisté, mercredi 1er septembre, dans son dernier message annuel, sur l'œuvre accomplie. Les succès relatifs ne manquent pas : à l'intérieur, le pluralisme politique a été encouragé ; quatre millions d'emplois ont été créés grâce à une croissance supérieure à 8 % depuis 1977 ; à l'extérieur, le pays a vu son autorité morale et politique mieux reconnue.

Pourtant l'opinion retiendra surtout de ce dernier message l'annonce de la nationalisation du système bancaire, à l'exception des établissements étrangers. Cette mesure constitue un changement radical du cours suivi depuis quarante ans par des présidents plus volontiers enclins à parler de révolution qu'à bouleverser l'ordre établi. Elle redonne vie à un discours largement démonétisé, mais sur lequel repose encore en grande partie un système vieux de soixante ans. Ce choix de dernière heure risque de peser lourd sur un successeur, M. de La Madrid, dont on attendait avant tout qu'il assure la continuité du processus de « modernisation » avec le minimum de retouches nécessaires.

L'importance de la décision prise tient à la personnalité et aux convictions du président sortant. Sa force tient à ce qu'elle n'obéit à aucun a priori idéologique, mais est apparue comme l'unique remède à un homme que rien ne prédisposait à ce choix. A Mexico, « expropriation » rime avec « nationalisme » bien plus qu'avec « socialisme ».

La nationalisation du système bancaire crée un précédent : le refus des pressions exercées par les Etats-Unis et les institutions financières qu'ils contrôlent pour que les pays du tiers-monde en crise acceptent des solutions imaginées à Washington, Zurich ou Chicago. Le Mexique ne constitue en effet qu'un exemple, le plus spectaculaire dans l'immédiat par l'importance des capitaux en jeu, du dérèglement du système financier international, qui, en fait, ne pouvait fonctionner qu'au prix d'une fiévreuse fuite en avant. Le ralentissement de l'activité économique mondiale lui porte un grave coup : les pays du tiers-monde, et aussi de l'Est européen, auxquels les banques prêtaient allégrement, frappés dans leurs recettes d'exportation, et piégés du fait de programmes quelque peu laxistes, ne peuvent plus rembourser leurs dettes.

Cette quasi-faillite touche particulièrement les établissements financiers privés qui couvrent plus des deux tiers des dettes des pays en développement à revenu moyen. Déjà en 1981, le service global de la dette de l'ensemble du tiers-monde, c'est-à-dire le remboursement du capital et le paiement des intérêts, avait augmenté d'un tiers par rapport à l'année précédente et représentait près de 100 milliards de dollars, soit le cinquième du total de l'endettement. La situation est d'autant plus préoccupante qu'on ne s'attend pour 1982 qu'à une faible reprise économique. Elle ne manquera pas d'être évoquée lors de l'assemblée annuelle du F.M.I. et de la Banque mondiale qui s'ouvre lundi 6 septembre à Toronto.

Les nouvelles propositions de M. Reagan sur la question palestinienne suscitent de vives réserves à Jérusalem

Le gouvernement israélien s'est réuni, ce jeudi 2 septembre, en séance extraordinaire pour étudier les nouvelles propositions américaines énoncées mercredi par le président Reagan lors d'un discours télévisé, et transmises, mardi à Jérusalem, où elles ont déclenché une véritable levée de boucliers. Jérusalem récuse notamment la demande exprimée par M. Reagan d'un gel de la politique de colonisation et l'idée d'un retrait même partiel de la Cisjordanie.

A Beyrouth, où l'évacuation des Palestiniens s'est terminée plus rapidement que prévu, le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, a déclaré que « la mission des marines est achevée » et que ceux-ci quitteront la capitale libanaise « bien avant » le délai prévu. On indique à Paris que le contingent français pourrait revenir aux environs du 10 septembre. M. Weinberger est reçu ce jeudi à Jérusalem.

A Athènes, où sont arrivés mercredi M. Yasser Arafat, puis M. Mitterrand, le chef de l'O.L.P. a exprimé « la reconnaissance » des Palestiniens pour « l'attitude amicale et courageuse du président et du peuple français ».

Le président de la République a réaffirmé « l'idée commune » (aux deux pays) « que rien ne sera possible sans reconnaître aux peuples et aux Etats » du Proche-Orient « les droits reconnus par la société internationale ».

De notre correspondant

Jérusalem. — Contenues dans un message adressé mardi soir à M. Begin et révélées publiquement vingt-quatre heures plus tard par le président Reagan lui-même, les suggestions américaines pour un règlement de la question palestinienne et une relance des négociations sur l'autonomie ont provoqué une levée de boucliers à Jérusalem. Elles ont même créé une atmosphère de drame national du point de vue du gouvernement, tandis qu'elles ont été accueillies avec satisfaction par l'opposition travailliste revigorée alors que celle-ci paraissait de plus en plus désemparée depuis le début de la guerre au Liban. Au sein de la coalition gouvernementale, où l'on redoutait depuis plusieurs semaines une telle prise de position américaine, certains se sont empressés de lancer un véritable appel à la résistance et à la contre-attaque.

Soulignant la gravité de la situation, M. Begin a interrompu de brèves vacances dans une station balnéaire de la Galilée pour réunir d'urgence à Jérusalem, ce jeudi matin, le conseil des ministres et préparer une réponse au chef de la Maison Blanche. Fait significatif de l'attitude des dirigeants israéliens : tout au long de la journée de mercredi, ministres et députés de la majorité ont déclenché un incroyable tir de barrage contre l'initiative américaine ; alors que la plupart n'avaient pas pris soin ou n'avaient pas encore été en mesure de connaître la teneur exacte du message du président Reagan, on a aussitôt dénoncé en bloc ses propos en affirmant qu'ils étaient, non seulement en contradiction flagrante avec les accords de Camp David, mais encore avec les déclarations antérieures du gouvernement américain. On a aussi sévèrement critiqué le choix du moment de cette initiative, en déplorant que les dirigeants de Washington donnent l'impression de « profiter » de l'intervention israélienne au Liban pour maintenant jouer leur propre jeu et imposer leurs vues au Proche-Orient.

Une nouvelle fois, les dirigeants israéliens se sont laissés aller à l'exagération en faisant entendre, par exemple, que les Etats-Unis encourageaient la création d'un Etat palestinien indépendant, ce qui est, pour une partie d'entre eux, une tactique, déjà souvent employée, ayant pour but d'inciter l'allié américain à modérer ses critiques envers Israël et à redire son amitié.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 4.)

La junte polonaise laisse prévoir des procès politiques

La junte polonaise a attribué la responsabilité des violentes manifestations du 31 août aux dirigeants du Comité d'autodéfense sociale (KOR), détenus pour la plupart depuis le 13 décembre et qui devraient être mis en accusation « pour délits commis contre l'Etat socialiste et la société ».

Cette décision laisse présager l'ouverture de procès politiques à Varsovie. Les derniers bilans des affrontements de mardi font état de 3 morts, 211 blessés et 4 050 arrestations.

Au lendemain des affrontements du mardi 31 août, dont l'ampleur est encore plus grande qu'elle n'avait d'abord paru, la junte polonaise a décidé, mercredi, de faire « *clore rapidement l'enquête contre les dirigeants du KOR et de les mettre en accusation pour les délits commis contre l'Etat socialiste et la société* ». Le communiqué rendu public par le Conseil militaire de salut national (WRON) indique en effet que des affrontements auraient été « *organisés par les militants et les idéologues de l'opposition antisocialiste et avant tout par les membres du KOR* ».

Les généraux ont également décidé d'accélérer les procédures ouvertes contre les personnes arrêtées mardi et de « *prendre des mesures résolues* » dans les provinces « *pour assurer la paix et l'ordre public* ». Tout en affirmant que les manifestations ont eu le caractère d'un phénomène « isolé », le communiqué indique qu'elles ne « *peuvent être minimisées* » en raison de « *leurs conséquences tragiques et du fait qu'elles entraînent certains jeunes dans un tourbillon dangereux pour leur propre avenir et celui du pays* ». Le WRON a enfin estimé que la journée de mardi avait « *interrompu le processus de normalisation et compromis la possibilité d'une suspension cette année de l'état de guerre* ».

Selon des sources diplomatiques occidentales à Varsovie, les autorités polonaises estimeraient qu'entre soixante-cinq mille et soixante-quinze mille personnes seraient finalement descendues dans la rue pour célébrer le deuxième anniversaire des accords de Gdansk. Cette estimation est nettement supérieure aux évaluations qu'on pouvait faire, mercredi, à partir des premières indications fournies par les autorités. Elle apparaît très largement plausible — si ce n'est encore faible, — au vu des derniers bilans des manifestations.

(Lire la suite page 3.)

Le projet du budget pour 1983 marque le changement de cap de la politique économique

Basé sur une croissance de 2 % du produit intérieur brut, caractérisé par un net ralentissement de la progression des dépenses publiques, une modération certaine des mesures fiscales et une limitation du déficit, le projet de budget de 1983 marque le changement de cap de la politique économique amorcée après la seconde dévaluation du franc.

Les réactions sont modérées, voire réservées, dans les milieux politiques, tant de la majorité que de l'opposition. « Courageux, calme, sincère », selon M. Pierret (P.S.), rapporteur général du budget, le projet de M. Fabius comporte, selon le groupe communiste de l'Assemblée nationale, « des aspects positifs ». Les députés communistes y relèvent, cependant, « des insuffisances en matière de justice fiscale ». Les radicaux de gauche regrettent, au contraire, l'institution d'une tranche à 65 % dans le barème de l'impôt sur le revenu. M. Lecanuet (U.D.F.) estime que « le gouvernement ne sait pas où il va ».

Un formidable pari

par ALAIN VERHNOLES

Rarement projet de budget aura aussi bien collé à la politique économique d'ensemble que celui qui a été présenté mercredi 1er septembre au conseil des ministres.

Depuis la dévaluation du 12 juin, la stratégie du gouvernement a été profondément modifiée. La lutte contre l'inflation est devenue l'objectif prioritaire d'une équipe qui l'avait négligée jusqu'alors, préoccupée — jusqu'à l'obsession — par la croissance et le chômage. Le blocage des prix et des revenus — décision sans précédent depuis 1950 — marquait plus qu'une étape : une véritable rupture avec la politique de relance et de réformes menée jusqu'alors.

Le projet de budget 1983, bâti sur bien des renoncements, traduit complètement ce retournement. Son objectif le plus immédiat est de limiter le déficit public pour sauvegarder le franc. A terme, l'idée que les comptes de l'Etat ne peuvent être durablement déséquilibrés fait son chemin. M. Mitterrand semble l'avoir faite sienne. Il faudra certainement de nombreuses années pour ramener les dépenses au niveau des recettes. Mais l'orientation, désormais, est bien celle-là.

Le déficit budgétaire prévu pour l'année prochaine s'accroît, passant de quelque 95 milliards de francs à 118 milliards de francs. Mais cette augmentation cache l'essentiel : un formidable coup de frein donné aux dépenses de l'Etat, qui, à certaines exceptions près — l'investissement, notamment — stagnent ou même baissent en volume.

(Lire la suite page 21.)

Lire pages 22 et 23

LE DÉTAIL DES MESURES

AU JOUR LE JOUR

Gestation

Nous sommes fixés sur le calendrier de l'opposition : « L'expérience socialiste ne durera pas deux ans », *a déclaré, à Nouméa, M. Jacques Chirac.*

La date limite de survie du socialisme étant fixée par le chef du R.P.R. aux environs du 10 mai 1983, il ne reste que neuf mois au pouvoir pour accoucher de réformes convaincantes. Et neuf mois aux opposants pour préparer l'heureux événement qu'ils promettent à la France.

BRUNO FRAPPAT.

Le test de la fonction publique

I. — L'ACQUIS

par ANICET LE PORS (*)

La crise actuelle est la crise d'un mode de production ; c'est la crise d'un stade du capitalisme dont l'un des traits marquants est l'importance de l'intervention publique, intervention qu'il est de bon ton de déplorer mais qui a, en réalité, un caractère structurel.

Ainsi, la part des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) dans le produit intérieur brut est passée en France de 12 % avant la première guerre mondiale à 43 % aujourd'hui. Mais c'est le niveau moyen observé dans l'ensemble de la C.E.E., et l'évolution est la même dans tous les pays, quelles que soient les références idéologiques des équipes politiques au pouvoir. Et ne voit-on pas les dirigeants des Etats-Unis pratiquer eux-mêmes, en pleine expérience monétariste, la fuite en avant dans le recours aux fonds publics et à des moyens administratifs renforcés ?

En fait, l'intervention publique n'est pas bonne ou mauvaise en soi. Elle a eu, certes, tendance à se pervertir en bureaucratie et en technocratie sous l'effet conjugué de l'aggravation de la crise et des politiques autoritaires menées par les gouvernements de droite. Cela a engendré parfois des comportements nocifs et une détérioration déplorable des relations entre l'administration et le public.

Mais elle reflète en même temps le développement de besoins collectifs essentiels (éducation, santé, transports, équipements, etc.), la socialisation avancée des forces productives et des rapports de production, la nécessité d'un nouveau type de croissance, de nouvelles relations entre les personnes et les groupes sociaux, en d'autres termes d'un nouvel humanisme.

(*) Ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.

La fonction publique est au cœur de cette contradiction. Il ne faut donc pas s'étonner si la mise en œuvre d'une politique de transformations démocratiques rencontre de la part des privilégiés et de leurs représentants des résistances d'autant plus vives — le plus souvent marquées par des outrances de langage et la pauvreté de l'argumentation — que les réformes engagées font apparaître une réalité essentielle : la fonction publique peut être aujourd'hui un domaine de progrès et d'avancées démocratiques significatives.

La fonction publique est déjà le lieu privilégié de progrès scientifiques et techniques essentiels. On sait que l'effort public de recherche est aujourd'hui en très vive croissance après une longue régression ; que l'essentiel des innovations de la science économique en France au cours des trente dernières années s'est fait dans l'administration ; que celle-ci est le premier client de l'industrie informatique et donc son principal champ d'application ; que les techniques de la communication et du traitement des données s'y développent rapidement, entraînant tout le secteur tertiaire.

(Lire la suite page 7.)

AUJOURD'HUI DANS « LE MONDE DES LIVRES »

Une biographie riche en inédits

MONTHERLANT DIX ANS APRÈS

(Lire page 13.)

Le Monde

idées

Femmes

Il y a longtemps, trop longtemps, que nous n'avons pas donné ici la parole aux femmes, même si, le 20 août, une page qui suscite aujourd'hui de vives réactions de Christiane Papon et de Catherine Valabrègue a été consacrée à la question du quota qui leur sera désormais réservé dans les conseils municipaux. Mais il va de soi qu'au-delà de cette affaire, à vrai dire, très symbolique, les femmes ont beaucoup à dire quand ce ne serait, avec Myriam Labrique Laroche, que de montrer aux hommes à quel point leur regard, quand il se pose sur leurs compagnes, peut se tromper. De son côté, France Quéré souligne l'énorme changement intervenu dans la transformation de la réalité du mariage, sans être sûre que le progrès soit aussi grand qu'on l'estime généralement.

Miroir

par MYRIAM LABRIQUE-LAROCHE (*)

IL faut que l'on vous dise ces choses auxquelles vous ne songez pas, qui nous viennent à l'idée quand nous nous regardons. Vous nous faites sourire avec toutes ces évocations qui sont censées nous représenter. Vous chantez nos charmes de mille et une façons, en poème, en chanson, en prose, au théâtre, pages choisies que nous retrouvons dans vos anthologies. Vous êtes lyriques, intarissables, attendrissants. Nous vous jugeons grinçants.

Et nous lisons, entendons, supportons, avec un étonnement amusé, cette manière dont vous vous extasiez devant nos soi-disant beautés. Nous prêtons une oreille distraite à vos discours car nous ne croyons pas tout à fait à toutes ces éloquentes démonstrations, à toutes ces gracieuses envolées. Nous pensons, pleines de commisération, que vous êtes de pauvres choses fragiles puisque vous ne pouvez résister à tant d'appâts. Mais, nous sommes cruelles, rouées, subtiles, et nous prenons un malin plaisir à nous venger de vous avoir cédé.

Depuis des siècles, vous nous convoitez, vous nous enlevez, vous nous violez et, cependant... vous ne nous posséderez vraiment jamais, car nous sommes des créatures libres, autant que vous-mêmes et nous avons un autre sens de la vie. Vous nous croyez reine ou putain. Nous ne sommes ni l'une ni l'autre, mais des êtres humains qui aspirent à la reconnaissance, sans condition, de leur entité, de leur individualité.

Vous êtes prisonniers d'un mythe : celui de la femme éternelle. Nous sommes prisonnières de la réalité. Où est la différence ?

Souffrances

Nous savons, néanmoins, que nous sommes la lumière du foyer, la flamme qui éclaire, qui brille dans les cœurs, le pilier qui soutient l'édifice. Nous savons, également, que nous sommes « celle » qui console, qui berce, qui endort. Nous savons, par instinct (car nous en abusons), que nous sommes « celle » que l'on appelle, que l'on n'oublie jamais. Alors, cessez de chanter nos corps de toutes les façons, nous avons une âme, un cœur, des pensées... Comment pouvez-vous nous limiter à notre seul aspect extérieur !

Bien sûr, nous avons besoin de votre admiration comme vous avez besoin de notre tendresse. Cependant, lorsque vous nous poursuivez parce que nous avons de jolies jambes, des cheveux frisés, un air ingénu, qui vous provoquent, nous songeons, de notre côté, au repas qui mijote, aux chaussettes à ravauder, aux éviers à nettoyer, à la chasse d'eau qui coule, à la fenêtre qui grince, aux souliers à acheter. Quand vous tendez les mains pour nous couvrir de caresses, nous guettons les bruits de la maisonnée, les respirations des enfants qui dorment. Et, quand vous voulez nous faire frémir, nous ne pensons qu'à vous faire plaisir. Vous avez créé des lois que nous contestons. Nous avons les nôtres, qu'un jour nous édicterons.

Vous haussez les sourcils ? Vous prenez un air blasé ? Mais, vous ne savez pas tout ! Nous avons une optique de vie que vous ne soupçonnez pas, que vous ne devinez pas, que... vous ne comprenez pas. Vous nous voulez douces... Nous sommes volontaires. Vous nous voulez tendres... nous sommes violentes. Vous nous voulez belles... nous n'avons pas le goût de nous coiffer. Vous nous voulez audacieuses... nous sommes effacées. Vous nous voulez dociles... nous sommes emportées. Oh ! ce n'est pas nécessairement pour vous contrarier, c'est parce que nous sommes différentes de ce que vous nous avez imaginées.

Parfois, vous avez peur de nous. Vous craignez nos fâcheries, nos cris. Ah ! ne vous bouchez pas les oreilles, ne prenez pas cette mine déconfite, nous n'avons pas encore tout dit de nos souffrances. Certes, vous aussi, vous souffrez... Mais, vos souffrances à vous sont estimées, on les dit nobles, héroïques, tandis que les nôtres passent pour secondaires, de peu d'importance. Cela nous révolte ! Rassurez-vous, nous ne cherchons pas à occuper la première place, à vous déloger de la vôtre, ce que nous voulons, c'est être à la même hauteur que vous, au même niveau, au même diapason. Nous avons de la patience et nous y arriverons.

Nous sommes vos compagnes, toujours sur la brèche, organisant votre logis où nous n'avons jamais fini de nous activer (surtout, quand nous avons en plus, comme vous, une vie de labeur personnel). Ce que nous n'avons pu réaliser durant le jour, nous devons nous astreindre à le faire à la lumière artificielle, usant nos yeux et nos santés, dans des travaux d'aiguille que vous examinez avec circonspection, je dirais presque avec suspicion, vous trouvant lésés parce que nous ne sommes pas entièrement à votre disposition. Et, si nous avons une nichée, des petiots qui nous réclament, nous nous sentons tiraillées, coupables des deux côtés, sans avoir un instant à nous consacrer. Oh ! savez-vous ce qu'est un matin de lumière, un soir de douceur ? Non ! Vous ne songez qu'à vos puissantes machines de guerre... Mais, qu'avez-vous à la place du cœur ?

Au cours des années qui passent, nous accumulons malentendus sur malentendus. Pourquoi le nier ? Pourquoi feindre de l'ignorer ? Vous savez sans aucun doute que c'est la vérité ! Qu'il suffit de regarder autour de vous pour voir surgir les drames que vous avez suscités ! Notre grand tort à nous, c'est de ne pas assez tenir compte de nous-mêmes, de ne pas assez nous écouter, de ne pas suffisamment suivre nos goûts, nos aspirations, nos idées, mais de répondre d'abord aux vôtres, de crainte de vous peiner. Lamentable erreur. Car nous entassons rancœurs sur rancœurs, nous empilons déceptions sur déceptions, nous croyant plus fortes que nous ne sommes en réalité. Un jour, nous ne pouvons plus contenir tout ce que nous avons enfermé, les digues cèdent, les flots nous entraînent vers le désespoir et le cortège de ses malheurs...

Tout n'est pas triste

Nous sommes vos compagnes, prêtes à partager la lutte que vous menez quand le sol sur lequel nous sommes nées est menacé, quand la terre qui nous nourrit est occupée, quand la nation ou la tribu est en danger, quand votre vie est exposée. Nous sommes courageuses. Avec une étonnante audace qui subjugue l'occupant, nous vous rejoignons sous le feu des mitrailleuses, participant aux combats avec la même ténacité, la même témérité que les vôtres. Lorsque l'ennemi est repoussé, vous nous renvoyez à nos travaux ménagers. Mais nous avons goûté à l'engagement de nos actes, à la liberté de nos mouvements qui ne peuvent plus s'effacer de nos mémoires. Nous avons trop conscience de nous-mêmes pour nous laisser amoindrir. Aussi, nous attendons de pied ferme le moment de nous affranchir.

Et... quand nous mourons d'épuisement, en silence, parce que le temps d'une nouvelle naissance est arrivé, que nous n'avons plus la force de lutter, écrasées par les trop lourds fardeaux qui nous ont brisées, vous laissez tomber les bras, vous vous résignez, vous ne pouvez rien pour nous qui vous avons servis avec fidélité. Nous partons avec ce gros chagrin qui nous déchire les entrailles, parce que nous abandonnons ceux que nous ne savons plus élever.

Mais tout n'est pas triste. Il y a des fêtes, des toilettes nouvelles, du khôl autour des yeux, des enfants radieux, nous sommes belles... et vous êtes amoureux. Nous ne pouvons supprimer des siècles de vie commune. S'il fallait nous séparer, que deviendraient dès lors nos destinées ?

(*) Ecrivain.

Le nouveau mariage

par FRANCE QUÉRÉ (*)

QUE voulaient-elles dire, ces jeunes filles de condition modeste, qui, répondant à une enquête, imputaient la croissance du divorce à des « mariages précoces et forcés » ? Rien n'est plus faux et la sociologie l'a bien établi : on se marie tard, et ni parent ni même enfant à naître n'impose plus guère son point de vue ! Où donc était la vérité d'un témoignage unanime et à l'évidence inspiré par des cas personnels ?

Leur exemple sans doute ne présente qu'une portée relative : beaucoup ne s'y reconnaîtront pas. Mais il faut savoir que pour un certain taux de population, les nouvelles pratiques conjugales ne fournissent pas les avantages communément escomptés : la liberté, l'affinement des choix, la prévention des échecs. De quelles contraintes donc se sentait-on ici victime ?

Les mariages actuels se distinguent des anciens principalement en ce qu'ils remplacent un brusque changement d'état par une série de transitions qui transforment insensiblement un célibataire en personne mariée. Cela commence par la mixité scolaire, puis le premier sentiment s'éveille, suivi d'une affection *plus* marquée ; de celle-ci à l'expérience sexuelle, il n'y a pas loin ; puis, tout naturellement, s'offrent les camps d'adolescents ou les vacances communes. Ensuite, la cohabitation, provisoire ou non, la question ne se pose guère : « on se plaît » et l'on vit ensemble, avec simplicité, dans cette jeune ferveur qui ne regarde qu'à l'instinct et à l'instant ; le souci de l'avenir vient plus tard, dans une nouvelle intelligence de la vie partagée. Et au-delà, le mariage légal, par beaucoup jugé « insignifiant », et en effet, dès lors que l'union est déjà acquise dans l'ordre des sentiments, des projets, de l'intimité et même des habitudes, le contrat, qui est sans vertu magique, n'apporte qu'un modeste supplément à l'état antérieur.

Une histoire douce et progressive

Qu'observe-t-on ? Le mariage se prépare par menues étapes ; aucune n'amorce de changement très sensible par rapport à la précédente. Le couple se construit dans cette succession de progrès, dont la faiblesse exclut les émois, les grandes réflexions, les serments, les consultations familiales. C'est une histoire douce et progressive, apparemment sans risque, puisqu'on se flatte de substituer au pari de l'engagement la garantie d'expériences lentement transformées.

Mais voilà : ces filles, à vingt ans, mariées ou presque, avaient conscience de n'avoir pas pris de décision propre. A quel moment de leur histoire l'auraient-elles fait ? Et qu'avaient-elles choisi ? Il y avait eu cette attirance au début, mais leur personnalité en pleine mutation, quelques années après, ne reconnaissait plus leur partenaire et ne se reconnaissait plus elle-même, les deux étant en effet devenus autres. Des résolutions, il y en avait eu, mais sur des objets partiels, qui ne regardaient pas d'emblée aux conséquences nuptiales. Et cette succession d'états, dans son inapparente montée, avait comme supprimé la frappe des décisions mémorables. On raille l'ancien mariage, avec ses disciplines, ses concertations, ses cérémonies, tous usages qui, loin de sacrifier nécessairement à d'hypocrites conventions, secouraient les sentiments, donnaient forme et courage à la volonté. Rites, serments, visibles inaugurations, approbation des proches, rien n'est de trop là-dedans, et nul ne peut jouer les esprits forts, disant : « Moi, l'amour me suffit ! »

Car à ces unions insensiblement composées, il manque la vigueur des choix, dont on se rappelle qu'ils ont été véritablement siens. Libérées des anciennes contraintes sociales, ces filles ne se sentaient pas libres et elles osaient *le dire*. Engagées, mais comme à leur insu, ainsi que dans l'antiquité !

Faux ménages et vrais couples

Telle n'est pas l'expérience de tous, mais un nombre peut-être élevé le vit ainsi, et la corrélation remarquée entre les usages nouveaux et l'augmentation du divorce en témoigne. Il ne faudrait pas imputer celle-ci, selon l'illusion éternelle de la génération aînée jugeant la plus jeune, à une perte de la moralité (ici, l'incapacité à assumer la durée), mais plus vraisemblablement à une véritable *crise de la décision*, trop lointaine, prise par d'autres que soi ou par un soi autre, émiettée en petites finalités, ou carrément dissoute dans la continuité du parcours.

Vient le temps où la conscience fait le procès de cette volonté méconnaissable. Elle veut des actes plus raisonnés et plus libres. Cela ne va pas sans frais : le divorce augmente, sans parler des couples rompus en cours de route, que leur irréalité juridique ne dispense pas des souffrances d'un véritable divorce : il y a peut-être des faux ménages, mais un couple est toujours vrai.

Ce système qui vaut pour certains, fait lui aussi ses victimes. Et il est singulier que celles-ci accusent les nouveaux usages avec les propres mots dont on condamne les traditions matrimoniales les plus antiques ! Peut-être en effet les uns et les autres se ressemblent, plus qu'il n'y paraît d'abord !

(*) Écrivain.

LA QUESTION DU QUOTA

La France amputée de moitié ?

par CHRISTIANE PAPON (*)

LA très grande majorité des personnalités politiques proclame aujourd'hui que la participation active des femmes à la vie politique est devenue une nécessité ; l'Assemblée nationale a voté, le 27 juillet, à la quasi-unanimité (moins quatre voix...) le quota minima obligatoire de 25 % de femmes sur les listes municipales, vote qui n'avait d'ailleurs, jusqu'alors, ô surprise !, guère suscité de réactions... Comment se fait-il que nos vaillants misogynes se soient si profondément endormis pendant les mois d'été... ?

Mais *Le monde* du 20 août semble avoir réveillé les consciences assoupies, et voilà qu'un certain nombre de braves montent au créneau étayant leur opposition au quota, pour l'essentiel, sur deux sortes d'arguments :

– L'un serait d'ordre constitutionnel, ce qui reste évidemment à prouver. En tout état de cause, il existe un vieil axiome de droit qui dit « pas d'intérêt, pas d'action »...

Dans l'intérêt de qui, ces quelques députés, savants juristes, tellement sourcilleux sur un point de droit si bien ciblé, vont-ils saisir le Conseil constitutionnel ?

Serait-ce dans celui des femmes, dont la volonté quasi unanime est d'être mieux représentées dans les assemblées politiques et notamment au Conseil Municipal ? Elles n'y sont actuellement que 8,4 % alors qu'elles constituent 53 % du corps électoral et 39 % de la population active.

Serait-ce dans l'intérêt de la société ? Mais celle-ci ne peut que s'enrichir du travail des femmes dans la vie de la cité, dans la gestion de la mairie qui n'est autre qu'une maison communale dans laquelle sont débattus les problèmes de logements, budgets, écoles, voirie, œuvres sociales, crèches, personnes âgées, etc. Les femmes n'ont-elles pas à l'évidence beaucoup à dire et à faire en ces matières ?

– L'autre argument se fonde sur une protestation indignée et pleine de sollicitude... Quoi ! N'ose-t-on pas, par cette loi nouvelle – et scélérate, – traiter les femmes – vous, Mesdames, – comme des catégories protégées ?

En réalité, si le quota de 30 % a été demandé par notre mouvement, c'est qu'il est le seul moyen susceptible d'assurer, dès maintenant, une représentation « significative » de femmes dans les conseils municipaux.

Depuis la guerre (le droit de vote a été donné aux femmes pour la première fois en 1945 par le général de Gaulle), il y a eu peu d'amélioration de la représentation féminine dans les assemblées politiques, domaine farouchement et rituellement gardé par les hommes. Au Parlement, les femmes sont aujourd'hui moins de 3 %... dérisoire proportion qui place la France en lanterne rouge de l'Europe...

En effet, de nos jours encore, les investitures sont distribuées par les états-majors locaux et nationaux des grands partis politiques (tous à forte dominante masculine). Les errements du passé servant de point d'appui aux errements du futur, on présente aux élections à risque nul ou faible les valeurs « sûres » et « éprouvées », donc... les hommes, les élections à haut risque étant concédées à quelques femmes. A ce compte-là, l'histoire se reproduit sans cesse et le cercle étroit des habitudes se referme.

Pour rompre, dès maintenant, ce cycle répétitif, seul un instrument puissant, c'est-à-dire une loi, peut être efficace.

Il a fallu la *loi* pour imposer dans *toutes* les entreprises la participation des travailleurs à la gestion de leur travail (bien que certains patrons n'aient pas attendu la loi pour faire mieux encore dans leurs établissements).

De même, il faut une *loi* pour imposer dans *toutes* les communes la participation de femmes à la gestion de leurs cités (bien que certains hommes élus locaux n'aient pas attendu la loi pour faire mieux encore dans leurs communes).

La société politique d'aujourd'hui est – a-t-on coutume de dire – coupée en deux à partir d'un clivage que je n'hésite pas à qualifier de suranné : droite/gauche ; cette même société d'aujourd'hui est de manière tout aussi surannée coupée en deux à partir d'un autre clivage hommes/femmes : les premiers sont représentés dans les assemblées politiques, les secondes ne le sont pas.

Comment nous fera-t-on croire que sans le quota, cette ségrégation de fait, qui dure depuis trente-sept ans, cessera comme par enchantement !

La France d'aujourd'hui traverse une très grave crise politique, économique et sociale ; les citoyennes et les citoyens sont menacés dans leur sécurité ; les Françaises et les Français sont toutes et tous appelés à l'effort commun. Comment la France pourrait-elle, dans ces conditions, rester amputée d'une moitié d'elle-même ?

(*) Présidente de Femme-Avenir.

Pourquoi pas 50 % ?

par CATHERINE VALABRÈGUE (*)

EXEMPLAIRE, la page consacrée à « Femmes en politique ». A faire étudier par les enfants à l'école ! Cinq hommes s'expriment, pour une femme qui a visiblement des comptes à régler avec Gisèle Halimi. Les hommes témoignent d'un point de vue très répandu selon lequel peu importe le nombre de femmes élues pour diriger le pays puisqu'elles se comportent comme des hommes lorsqu'elles sont au pouvoir. Et pourtant, si elles parvenaient en trop grand nombre à être élues, il y aurait menace. *« Qui nous dit que, plus tard, ce quota n'ira pas en s'enflant ? »* (A. Hayat), et voilà resurgie la grande peur des hommes que les femmes ne prennent leur place, faute d'*« un sursaut masculin salutaire »*.

Quant à l'option de M. Vallio pour la femme muse, égérie, je la croyais un peu dépassée, mais il n'en n'est rien, il voit même le pouvoir des femmes *« dans des formes plus subtiles, comme le commérage »*. (Une vraie perle à faire commenter par les écoliers.)

Le *« sursaut masculin »*, je le verrais plutôt dans une prise de conscience des hommes, qui, faisant leur autocritique, mettraient tout en œuvre pour obtenir une coopération massive des femmes à la gestion du monde, à seule fin de voir ce qui en résulterait.

Un exemple me vient à l'esprit : s'il y avait autant de députés femmes que de députés hommes, est-ce que l'on travaillerait à l'Assemblée nationale jusqu'à une heure avancée de la nuit pour décider du sort des citoyens et des citoyennes de notre pays dans un hémicycle à peu près désert ?

Si les femmes restent minoritaires aux postes de décision, c'est bien, comme le fait remarquer M. A. Leroi, parce que *« une politique d'hommes faite par des hommes pour des hommes, ça n'a pas à les intéresser, et ce n'est pas fait pour les intéresser »*. N'ayant aucune envie de se conformer au modèle masculin, mais n'en n'ayant pas d'autre à suivre, elles ne sont effectivement pas encore assez nombreuses à oser être elles-mêmes, avec ou sans l'approbation de leurs compagnons de route.

Il faut ajouter que notre éducation ne nous prépare guère à innover, à en juger par les stéréotypes éculés qui fourmillent dans les livres scolaires du petit enfant, figeant femmes et hommes dans des rôles peu propices à susciter un désir de changement (1).

Et puis, tant qu'on ne pourra s'empêcher de parler des féministes comme *« d'êtres excitées, qui poussent des cris d'écorchées vives »*, il faudra doublement du courage aux femmes pour trouver la force de s'affirmer à leur manière propre.

Il n'y a pas de changement radical qui se fasse à pas feutrés, d'une voix qui ne dérange personne. Les féministes, dont je suis, sont là pour déranger, et nous continuerons.

Provisoirement, il faut encore encourager les femmes à découvrir qu'elles peuvent mettre au service d'une municipalité, voire de la nation, les qualités qu'elles déploient si bien entre les quatre murs de leur maison. Aussi, tout en regrettant que nous en soyons toujours là, je suis pour le quota aux prochaines élections. Mais soyons plus hardi(e)s. Pourquoi pas 50 % de femmes sur les listes électorales, puisque nous représentons 51 % de la population, et nous ferons notre apprentissage sur le tas. On verra enfin du nouveau.

(*) Écrivain, présidente de l'association Pour une école non sexiste.

(1) Une exposition sur le sexisme dans les manuels scolaires, subventionnée par le ministère des droits de la femme et le FIC, circulera bientôt à travers la France.

هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

...au mariage

Faux ménages et vrais couples

de septembre EST PARU

Le Monde

étranger

EUROPE

Pologne

La junte laisse prévoir des procès politiques

(Suite de la première page.)

Aux deux morts de Lubin, il faut maintenant ajouter une troisième victime à Gdansk, un menuisier de vingt-deux ans, Piotr Sadowski, qui aurait eu le crâne fracturé après avoir été violemment projeté sur le sol par l'éclat d'une grenade fumigène qu'il avait reçue en plein dos. Deux cent onze personnes au total, dont cent quarante-huit policiers, auraient été blessées et plusieurs seraient dans un état grave. Il a été procédé à quatre mille cinquante arrestations et il y aurait eu, selon la télévision polonaise, quinze mille manifestants dans la seule ville de Varsovie.

Il est d'ores et déjà sûr, enfin, que, outre les neuf déjà citées (*le Monde* du 2 septembre), quatre autres villes ont été touchées par les affrontements : Klodzko, Swidnica, Dzierzoniow et Walbrzych, important centre minier du Sud-Est. Il faudrait encore ajouter à cette liste, selon des témoignages dignes de foi, plusieurs agglomérations de la région de Gdansk et notamment Elblag.

Aucun nouvel incident n'a été signalé mercredi, mais l'odeur des gaz lacrymogènes flottait encore dans plusieurs villes, surtout à Varsovie où une inscription « *Aux héros de Lubin* » a été apposée dans la matinée au pied de la croix de fleurs dressée devant l'église Sainte-Anne, à l'entrée de la vieille ville. Aux fleurs, des mains anonymes avaient mêlé des débris de grenades ramassés sur la chaussée, et l'on pouvait lire aussi « *A bas le WRON et les communistes ! Vive Solidarité !* » Une centaine de personnes se relaient, vieilles dames dignes et ouvriers en salopette qui prient et chantent. A 13 h 30, une patrouille des unités anti-émeutes s'approche. Un milicien, sous les protestations et les sifflets, retire l'inscription « *A bas le WRON* ». Une vieille dame, à l'adresse des protestataires : « *Allons, pas de provocations !* » Puis, elle se tourne vers le milicien et lui lance : « *Pourquoi faites-vous ça ? Vous savez bien qu'il y en aura une autre dans cinq minutes.* » Le milicien ne dit rien, se contentant de glisser dans sa poche le papier soigneusement plié. Tout semble bien se passer quand soudain un cri : « *Que faites-vous, bon sang !* » Tranquillement, un milicien est en train d'allumer une grenade fumigène qu'il jette dans la cour de l'église. Une fumée épaisse s'élève aussitôt, on ne voit plus la croix. La patrouille poursuit son chemin. Les gens reculent. On sort les mouchoirs. On pleure, on tousse. Quelques minutes plus tard, on se presse à nouveau autour de la croix. En province, le couvre-feu a été rétabli en plusieurs endroits et les communications interurbaines ont été coupées dans tout le pays.

L'Eglise, qui avait tout au long de la semaine dernière multiplié les appels au calme, tout en avertissant les autorités qu'elles porteraient la principale responsabilité d'éventuelles violences, s'est pour l'instant abstenue de toute réaction. Le primat, Mgr Glemp, qui a quitté Varsovie mercredi matin pour Düsseldorf, où il participe au quatre-vingt septième congrès des catholiques ouest-allemands, s'est contenté de remercier « *infiniment, au nom des Polonais, tous ceux qui ont aidé la Pologne au cours des derniers mois et l'aident toujours dans une véritable chaîne de bonne volonté* ». Il est probable cependant que le primat profitera de cette occasion pour prendre contact avec le Vatican dans des conditions plus discrètes que celles qui lui sont offertes à Varsovie. On sait d'ores et déjà que l'épiscopat a décidé que des messes seraient prochainement célébrées dans tous les diocèses de Pologne en faveur des revendications avancées la semaine dernière par le primat, c'est-à-dire notamment la libération de tous les détenus et le rétablissement des droits syndicaux.

Réaction vigoureuse des communistes italiens

Dans une interview accordée à l'agence France-Presse, Mme Walesa, qui revenait avec cinq de ses sept enfants d'un séjour auprès de son mari dans sa résidence forcée d'Arlamowo, a confirmé que « *les dirigeants polonais n'avaient entamé aucune conversation* » avec le président de Solidarité. « *Certaines personnes faisant partie du gouvernement*, a-t-elle ajouté, *parlent au nom de mon mari sans le consulter au préalable.* » Interrogée sur les réactions de M. Walesa aux événements de mardi, elle a répondu : « *Mon mari s'est sans cesse opposé à ce que les ouvriers descendent dans la rue* » mais, a-t-elle poursuivi « *les travailleurs voyant que la loi n'était pas respectée en Pologne ont eu recours à des moyens qu'ils estiment juste* » pour faire prévaloir leurs droits et ce d'autant que la population attendait que « *le pouvoir fasse un geste à son égard à l'occasion de cet anniversaire et adopte des mesures appropriées à la situation* ».

A l'étranger, on relève la réaction particulièrement vigoureuse des communistes italiens dont le quotidien *l'Unita* publie ce jeudi un éditorial signé de son directeur disant notamment : « *En ces heures tragiques, assombries par d'autres morts d'ouvriers, nous continuerons à nous battre pour faire prévaloir, avec la raison, les droits des travailleurs et du peuple polonais.* » Les personnes qui ont trouvé la mort, poursuit M. Macaluso, sont tombées « *pour revendiquer un droit sacro-saint et inaliénable : le droit de s'unir et de s'organiser pour compter dans la société, un droit refusé et bafoué dans tant de parties du monde capitaliste (...), un droit, voilà le point grave que nous voulions encore souligner, refusé et bafoué, dans des pays invoquant le socialisme* ».

Le président Reagan quant à lui a condamné, selon le porte-parole de la Maison Blanche, « *la force meurtrière* » de la répression. De son côté, le secrétaire américain au commerce, M. Baldrige, a estimé que les événements de mardi « *allaient renforcer la volonté du président d'imposer des sanctions* » économiques comme l'embargo sur les fournitures d'équipement pour le gazoduc sibérien.

Parmi les autres nombreuses réactions, on relève encore celle du parti socialiste français pour qui « *le gouvernement polonais ne pourra trouver une solution politique aux graves difficultés que connaît le pays sans un accord véritable avec les diverses composantes de la société (...) au premier rang desquelles se place Solidarité* ».

Pour « l'Humanité »

LES EXTRÉMISTES DE SOLIDARITÉ VEULENT DÉSTABILISER « A TOUT PRIX L'ÉTAT SOCIALISTE »

M. Jacques Estager, correspondant de *l'Humanité* à Varsovie, affirme, ce jeudi 2 septembre, que « *les ouvriers n'ont pas suivi les appels à l'action directe qui leur avaient été lancés, mais on s'interroge aujourd'hui sur ce que peut être la réaction de la classe ouvrière après l'annonce des deux morts de Lubin.* »

« *Il reste*, poursuit M. Estager, *que, en choisissant l'affrontement, les milieux les plus extrémistes de Solidarité ont témoigné que leur objectif n'était pas de sortir le pays de la crise, ni d'assurer le redressement économique, mais de pousser à la confrontation. Ils ont confirmé ainsi le choix fait à Radom, en décembre dernier. Ce faisant, ils ont probablement hypothéqué sérieusement l'avenir de Solidarité et compliqué d'autant la solution du problème syndical. Mais, à la limite, on peut se demander si tel n'était pas leur but en jouant la politique du pire.*

» *Plus que la réactivation du mouvement syndical, leur objectif semble être, en effet, la déstabilisation à tout prix de l'Etat socialiste. (...)* »

[A Radom, les autorités avaient enregistré clandestinement une réunion des dirigeants de Solidarité et choisi, le lundi 7 décembre, de diffuser à la radio nationale un « choix » des propos : les syndicalistes expliquaient qu'ils se sentaient floués par le gouvernement qui empêchait toute entente nationale véritable et leurs propos étaient fort vifs.]

Le KOR bouc émissaire

Le Comité d'autodéfense social (KOR) contre les militants duquel la junte militaire vient de décider d'ouvrir des poursuites a toujours été la bête noire des autorités polonaises. Créé en 1976 par une poignée d'intellectuels, parmi lesquels MM. Kuron et Michnik, pour défendre les ouvriers poursuivis à la suite des émeutes de Radom et d'Ursus, il était parvenu en moins d'un an à arracher à M. Gierek leur amnistie complète. Cette victoire spectaculaire, due à l'audace des membres du KOR et au courant d'opinion qu'ils étaient parvenus à créer, leur a valu un prestige durable dans tout le pays. Ce sont eux ensuite, bientôt aidés par des centaines de « collaborateurs », qui ont jeté les bases d'une presse clandestine mais libre, dont l'influence a été décisive sur l'évolution politique d'hommes et de femmes qui allaient se retrouver à la tête des grèves d'août 1980 et notamment M. Walesa et ses amis du comité de grève inter-entreprises de Gdansk.

Arrêtés au début des grèves puis relâchés en vertu des accords du 31 août, les membres et les collaborateurs du KOR joueront un rôle de premier plan dans Solidarité comme organisateurs de la presse syndicale mais aussi comme conseillers des dirigeants du syndicat. Dénoncés sans relâche par les autorités comme les « extrémistes » dont venait tout le mal, ils ont tout au contraire joué, usant de leur prestige auprès de la base, un rôle modérateur qui a souvent permis à M. Walesa dans des moments particulièrement tendus de garder le contrôle de la situation.

Internés pour la plupart dès la nuit du coup d'Etat, ou arrêtés dans les jours qui l'ont suivi, ils n'ont évidemment pu jouer aucun rôle dans les manifestations de mardi. Mais puisqu'il faut trouver des responsables, ils constituent des boucs émissaires tout désignés que la junte risque maintenant de rendre rétroactivement « coupables » des deux années de lutte ininterrompue menée par les Polonais.

La publicité donnée mardi à l'arrestation d'un des derniers membres du KOR encore en liberté, M. Romaszewski, chez lequel on aurait découvert de « *nombreux tracts à caractère anti-socialiste et anti-Etat* » donne un avant-goût du procès politique qui se prépare.

R.F.A.

Le chancelier Schmidt s'en prend violemment aux ministres libéraux de son gouvernement

Le ton monte à nouveau, après un bref répit estival, entre les partenaires de la coalition au pouvoir à Bonn : les sociaux-démocrates du S.P.D. et les libéraux du F.D.P. Au cours du conseil des ministres du mercredi 1er septembre, le chancelier Helmut Schmidt s'en est pris violemment au comportement de certains de ses partenaires libéraux, notamment au ministre de l'économie, M. Otto Lambsdorf, qui a récemment déclaré à la presse qu'il estimait qu'un changement de coalition était « *à présent possible* ».

M. Helmut Schmidt a rappelé qu'il avait été élu à la chancellerie en 1980 avec les voix des libéraux et que ces derniers lui avaient renouvelé leur confiance en février dernier. Si l'un des membres du gouvernement désire *quitter la coalition*, a ajouté en substance le chancelier, il doit le faire savoir « *publiquement, honnêtement et directement* », non par le truchement de la presse.

Le ministre de l'économie s'est défendu avec la même véhémence, soutenu par M. Hans Dietrich Genscher, président du F.D.P. et ministre des affaires étrangères, le tout ayant donné lieu, si l'on en juge par le compte rendu fait par le porte-parole du gouvernement, à la réunion du conseil des ministres la plus agitée depuis la formation de la coalition en 1969.

Les deux partis sont divisés sur la question du budget pour l'année 1983. En juillet dernier, la rupture avait été évitée de justesse, et un compromis provisoirement trouvé. Ce projet de budget, qui accuse un déficit de 10 milliards de marks, doit être révisé en octobre. Le S.P.D. est partisan du financement de ce déficit par de nouveaux impôts. Le F.D.P. quant à lui juge préférable de recourir à une réduction des dépenses sociales.

Le climat politique est d'autre part envenimé par la proximité des élections régionales dans le Land de Hesse. Les libéraux ont depuis plusieurs mois fait savoir qu'en cas d'échec (probable) du S.P.D. *le 26 septembre*, ils rompraient leur alliance et s'associeraient aux chrétiens-démocrates pour former un gouvernement régional. Encore faut-il que les libéraux obtiennent le minimum des suffrages requis (5 %) pour être représentés au Parlement de Wiesbaden. Le sentiment prévaut désormais qu'ils n'attendent plus que cela pour annoncer au niveau fédéral le même retournement que dans le Land de Hesse.

C. T.

Espagne

EN RAISON DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'épiscopat pourrait demander un report de la visite du pape

De notre correspondant

Madrid. — La Comission permanente de l'épiscopat espagnol doit se réunir samedi 4 septembre afin d'examiner l'opportunité de modifier les dates du voyage du pape en Espagne. A l'instar de nombreux leaders politiques, les évêques souhaiteraient éviter que la visite pontificale n'ait lieu pendant la campagne électorale.

Moins d'une semaine après la dissolution des Cortès, l'incertitude la plus totale entoure cette visite, qui doit en principe commencer le 14 octobre. Toutefois, l'hypothèse d'un changement de date, destiné éviter que ce voyage ne coïncide avec la campagne pour les élections du 28 octobre, prend chaque jour plus de poids. Après les communistes, les socialistes et le Centre démocratique et social de l'ancien chef du gouvernement, M. Adolfo Suarez, plusieurs évêques ont ouvertement pris position en faveur d'une modification du calendrier.

Ainsi, le cardinal Jubany, archevêque de Barcelone, prélat de grande influence, propose-t-il que le voyage soit « dédoublé » : Jean-Paul II viendrait à la mi-octobre, comme prévu, mais ne resterait que deux ou trois jours au lieu de neuf, et ne visiterait que trois villes au lieu de quatorze. Il effectuerait ensuite une seconde visite, plus longue, mais beaucoup plus tard. Pour sa part, l'archevêque de Pampelune, Mgr Cirarda, faisant fi du langage diplomatique, n'a pas hésité à qualifier la coïncidence de date de « lamentable ».

Plusieurs évêques restent cependant favorables à la venue du pape aux dates prévues, et les discussions continuent au sein de l'Eglise, en l'occurrence divisée.

Une initiative de l'épiscopat pour éviter une coïncidence jugée fâcheuse irait au devant des désirs de certains dirigeants de l'Union du centre démocratique, le parti au pouvoir. Le choix du président du gouvernement, M. Leopoldo Calvo Sotelo, d'organiser des élections six jours seulement après la fin prévue du voyage du pape est loin d'avoir fait l'unanimité au sein de son propre parti.

(Intérim.)

UNE FRACTION MINORITAIRE DE L'ETA POLITICO-MILITAIRE A DÉCIDÉ DE SE SABORDER

(De notre correspondant.)

Madrid. — La politique de réinsertion menée par les autorités vis-à-vis des indépendantistes basques désireux de déposer les armes recueille ses premiers fruits. L'une des deux branches de l'ETA politico-militaire, connue sous le nom d'ETA-P.M. Septième Assemblée, a en effet décidé de se saborder.

Cette décision, prise depuis quelques jours, mais connue seulement mercredi 1er septembre, est la conséquence des négociations menées depuis plusieurs mois par le gouvernement avec les membres de cette organisation, par l'intermédiaire du parti basque Euskadiko Ezkerra. Plusieurs détenus ont déjà bénéficié d'une libération anticipée, alors que certains exilés ont pu revenir en Espagne sans être inquiétés par la police.

La majorité des membres de l'ETA politico-militaire, qui avaient décidé, en février, de reprendre les armes après la trêve d'un an observée par l'organisation, ont formé, pour leur part, l'ETA-P.M. Huitième Assemblée, qui poursuit la lutte armée.

(Interim.)

Grande-Bretagne

● *Un député travailliste d'Edimbourg*, M. Ronald Brown, a été arrêté par la police, le mercredi 1er septembre, à Glasgow, pour avoir manifesté de façon agressive son hostilité au premier ministre. M. Brown s'était précipité en hurlant et en gesticulant sur Mme Thatcher alors que celle-ci entrait dans un immeuble où elle devait rencontrer des dirigeants syndicalistes.

Irlande du Nord

● *Attentat contre un unioniste.* — M. Billy Dickson, l'un des responsables du Parti unioniste démocratique du pasteur Paisley, a été grièvement blessé par balles à son domicile de Belfast, le mercredi 1er septembre. D'autre part, à Londonderry, deux policiers ont été blessés le même jour lors d'incidents dans un quartier républicain de Creggan. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

Ouganda

AMNESTY INTERNATIONAL ACCUSE KAMPALA DE VIOLATIONS RÉPÉTÉES DES DROITS DE L'HOMME

L'organisation humanitaire Amnesty International a énuméré mercredi 1er septembre, dans un rapport d'une trentaine de pages rendu public à Paris, des cas d'assassinats, d'arrestations et de disparitions perpétrés, selon elle, en Ouganda par l'armée, au cours des trois années qui ont suivi le renversement d'Idi Amin Dada.

« *Les prisonniers détenus par l'armée sont systématiquement torturés et de nombreuses personnes ont trouvé la mort à la suite de sévices. D'autres prisonniers ont disparu* », écrit Amnesty International, qui ajoute : « *En plus, des centaines d'adversaires, réels ou imaginaires du gouvernement de M. Milton Obote, ont été emprisonnés, dont beaucoup indéfiniment et sans inculpation ou procès.* »

Amnesty International indique qu'elle a demandé au gouvernement ougandais d'enquêter sur les violations en cause, mais qu'elle a reçu des réponses « insatisfaisantes ». Au cours de réunions avec Amnesty en janvier dernier en effet, les dirigeants de Kampala avaient nié que des personnes aient été arrêtées pour leurs opinions politiques et affirmé que celles qui étaient emprisonnées avaient commis des crimes. Le document qui vient d'être publié servira, en principe, de base à un rapport plus détaillé sur la situation en Ouganda, lorsque le gouvernement ougandais aura répondu à ces accusations.

D'autre part, la section française d'Amnesty International (18, rue Théodore-Deck, 75015 Paris) lance une campagne de signatures pour appeler M. Obote à faire cesser les violations des droits de l'homme dans son pays.

● *M. Renaud Vignal*, chargé de mission, a été nommé, jeudi 2 septembre, directeur du cabinet de M. J.-P. Cot, ministre délégué au développement et à la coopération, en remplacement de M. Jean Audibert qui devient, de son côté, chargé de mission auprès du ministre. M. François Mimin, administrateur civil, devient un des cinq conseillers techniques de M. Cot. M. Jean-Hervé Lorenzi, ancien conseiller technique, avait quitté le cabinet du ministre délégué l'iver dernier pour rejoindre celui du ministre de la recherche et de l'industrie.

[Né en avril 1943, M. Renaud Vignal est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion 1969). Entré au ministère des affaires étrangères en 1969, il a été en poste à la direction des affaires africaines et malgaches, au Caire, à la direction des affaires économiques du Quai d'Orsay, au centre d'analyse et de prévision (CAP), à Washington, puis au service de presse et d'information du ministère des affaires étrangères. En mai 1981, il avait été nommé chargé de mission auprès de M. Jean-Pierre Cot.]

A la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU

Mme QUESTIAUX PROPOSE UNE RÉGLEMENTATION DE L'ÉTAT DE SIÈGE

Genève (Nations unies). — *(A.F.P.)*. — Mme Nicole Questiaux, ancien ministre français de la solidarité nationale, a présenté mercredi 1er septembre à Genève, devant la sous-commission des droits de l'homme à l'ONU, le rapport dont elle avait été chargée sur « *les situations dites d'état de siège ou d'exception* ».

Mme Questiaux a souligné que, « *dès lors que sont respectées les garanties prévues par les instruments internationaux pertinents, le principe d'une législation d'exception est compatible avec les principes démocratiques* ».

Constatant néanmoins des déviations qui conduisent à des violations des droits de l'homme, le rapport propose l'établissement d'« *une liste des pays qui annuellement proclament ou abrogent l'état d'exception* », et la présentation à la commission des droits de l'homme d'un rapport sur « *le respect des règles garantissant la légalité de l'application de l'état d'exception* ». Mme Questiaux, qui n'évoque pas la situation en Pologne, l'essentiel du rapport ayant été établi avant l'instauration de la loi martiale dans ce pays, recommande que toute arrestation suivie d'une mise en détention soit rendue publique sans délai, ou fasse au moins l'objet d'une mention sur un registre. Le rapport propose que les périodes d'incommunicabilité n'excèdent pas un bref délai fixé par la loi d'exception elle-même, et que la procédure d'*habeas corpus* et les recours similaires ne puissent être suspendus.

Un minimum de communication avec la défense devrait être assuré, tout comme la publicité des débats devant les tribunaux, fût-elle restreinte à la présence de la famille et d'observateurs habilités. Mme Questiaux recommande encore l'abrogation de la peine de mort, en particulier en matière politique et en matière de procédure, et la non-rétroactivité des lois pénales de compétence et de procédure en cas d'entrée en vigueur d'un état d'exception.

[Avant d'entrer au gouvernement, en mai 1981, Mme Questiaux était l'expert français de la sous-commission des droits de l'homme. A ce titre, elle avait été personnellement chargée du rapport présenté mercredi. Elle a été remplacée au sein de la sous-commission par M. Joinet.]

LA CRISE DU PROCHE-ORIENT

Il s'agit « de concilier les inquiétudes légitimes d'Israël et les droits légitimes des Palestiniens »

déclare M. Reagan

Washington. — L'intervention télévisée de M. Reagan ne figurait pas dans les programmes des chaînes américaines. Elle n'avait été annoncée que quelques heures plus tôt, parce que décidée à la hâte. Certes, le discours était en préparation depuis plusieurs semaines et le président voulait le prononcer après le retrait total de l'O.L.P. de Beyrouth et avant le sommet arabe de Fès. Mais c'est l'annonce d'une réunion extraordinaire du cabinet israélien, après une fuite, qui l'a amené à interrompre ses vacances et à se rendre aux studios de Burbank (Californie) : la Maison Blanche ne voulait pas permettre à M. Begin de rejeter, en les dénaturant, des propositions qui n'auraient pas encore été publiées.

Quatre pays avaient été informés par avance de l'initiative américaine : l'Egypte, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et Israël. Pour ce dernier, dont il prévoyait les réactions, M. Reagan ne s'était pas contenté d'utiliser la voie diplomatique normale. Il avait personnellement écrit à M. Begin et dépêché à Jérusalem le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger. Pourquoi M. Weinberger ? (qui ne passe pas pour un grand ami de l'Etat hébreu, peut-être parce qu'il était le plus à même — lui, le dur — de rassurer les Israéliens en les comblant d'assurances.

Le discours présidentiel est présenté à Washington comme *« une nouvelle et importante initiative de paix de la part des Etats-Unis »*. Mais on affirme avec insistance — et à l'intention d'Israël — qu'elle s'inscrit *« dans le cadre des accords de Camp-David »*, lesquels restent *« le fondement »* de la politique américaine. *« Nous avons trois préoccupations*, expliquait mercredi soir un collaborateur du président. *La première est la paix au Proche-Orient ; la deuxième est la sécurité d'Israël et la troisième les besoins légitimes du peuple palestinien »*.

M. Reagan a lui-même justifié son initiative en soulignant les points suivants :

— L'accord intervenu au Liban donne *« l'occasion d'un plus grand effort de paix »*. Il faut s'attaquer maintenant *« aux causes premières du conflit entre Arabes et Israéliens »* ;

— Les pertes militaires de l'O.L.P. *« n'ont pas diminué l'aspiration du peuple palestinien à une juste solution de ses revendications »*. De même, la nette supériorité militaire de l'Etat hébreu ne peut, à elle seule, *« apporter une paix juste et durable à Israël et à ses voisins »*.

Il s'agit maintenant de *« concilier les inquiétudes légitimes d'Israël quant à sa sécurité et les droits légitimes des Palestiniens »*. Cela ne peut se faire *« qu'à la table de négociations »*.

M. Reagan propose donc un *« nouveau départ »* et invite les peuples du Proche-Orient à un *« nouveau réalisme »*. Israël est invité à faire preuve de *« magnanimité, intuition et courage »*. Quant aux Palestiniens, ils doivent *« reconnaître que leurs propres aspirations politiques sont inextricablement liées à la reconnaissance du droit d'Israël à un avenir assuré »*. Enfin, les Etats arabes sont appelés à *« accepter la réalité d'Israël »* et à admettre que *« la paix et la justice ne peuvent être obtenues que par une négociation difficile, juste et directe »*.

De notre correspondant

La résolution 242

Si les principes sont clairs, leur traduction pratique est volontairement ambiguë.

Selon M. Reagan, Israël doit stopper ses implantations dans les territoires occupés. Il ne lui demande pas de supprimer les quatre-vingts colonies existantes, mais d'en rester là pendant la période de cinq ans prévue par Camp David, au cours de laquelle *« les habitants palestiniens de Cisjordanie et de Gaza auront une entière autonomie sur leurs propres affaires »*. En proposant ce « gel », le président des Etats-Unis affirme : *« D'autres implantations ultérieures ne sont en aucun cas nécessaires pour la sécurité d'Israël et ne font que diminuer la confiance des Arabes. »*

Que se passera-t-il après ces cinq années de transition ? M. Reagan précise qu'il ne veut ni d'un *« Etat palestinien indépendant »*, en Cisjordanie et à Gaza, ni d'une *« annexion ou d'un contrôle permanent »* de ces territoires par Israël. L'Etat hébreu devra s'en retirer, car la résolution 242 du Conseil de sécurité *« s'applique à tous les fronts »*. Mais cela ne signifie pas forcément que toute la Cisjordanie soit évacuée. On précise à Washington, de source officielle, que des rectifications de frontières pourraient intervenir pour assurer la sécurité d'Israël.

Ni Etat palestinien, ni annexion israélienne. *« Il existe une autre voie pour la paix »*, affirme M. Reagan. Laquelle ? On entre alors dans le flou : *« Le statut final de ces territoires doit être évidemment atteint par les concessions mutuelles* (give and take), *des négociations. Mais les Etats-Unis pensent fermement que l'autogouvernement des Palestiniens, en Cisjordanie et à Gaza, en association avec la Jordanie, offre la meilleure chance pour une « paix juste et durable »*.

Que veut dire autogouvernement si on refuse aux Palestiniens un Etat ? Et qu'entend-on par association avec la Jordanie ? Est-ce à dire qu'une entité nationale palestinienne pourrait s'entendre avec sa voisine arabe ? Mais qu'est-ce qui l'empêcherait alors de se constituer en Etat indépendant avec l'accord de celle-ci ? Aucune réponse n'est donnée, à Washington. Pas plus d'ailleurs que sur l'avenir de Jérusalem, *« qui doit rester unie mais dont le statut final devrait être décidé par des négociations »*.

Les Etats-Unis veulent jouer un rôle de premier plan au Proche-Orient. Ils estiment d'ailleurs être les seuls à pouvoir le faire. Mais chaque fois que les choses deviennent trop précises, ils s'abritent derrière leur rôle de médiateurs. *« Nous nous contentons de lancer des idées*, expliquait, mercredi soir, un responsable gouvernemental. *C'est aux négociateurs qu'il appartiendra de décider au cours d'un processus qui sera forcément long. »*

ROBERT SOLÉ.

A BEYROUTH

Les exigences et le soutien ostentatoire israéliens gênent M. Bechir Gemayel

Beyrouth. — Pour accepter la réouverture de l'aéroport de Beyrouth qu'occupe son armée, Israël exige :

— d'utiliser une des deux pistes à des fins militaires ;

— de contrôler les mouvements des voyageurs conjointement avec la sûreté libanaise et celui des avions à partir de la tour de contrôle ;

— le droit d'opérer pour sa compagnie aérienne, El Al.

Rien de moins. Les Syriens, en six années de présence « conflictuelle » à Beyrouth, n'en avaient jamais demandé tant, alors que ne se posait pas pour eux le problème de l'état de guerre qui règne, officiellement, entre le Liban et Israël. Ils n'avaient jamais obtenu d'être présents au départ et à l'arrivée des voyageurs.

Dans ce domaine, des membres du personnel d'El Al sillonnent les agences de voyage du Sud-Liban et du secteur chrétien, proposant des billets avec 30 % d'escompte, et un transport assuré jusqu'à l'aéroport Ben-Gourion.

Le gouvernement libanais a été contraint de rejeter les prétentions israéliennes, quitte à renoncer dans l'immédiat à la réouverture, pourtant vitale, de l'aéroport. Il a demandé l'intervention des Etats-Unis.

Israël a adopté cette attitude peu coopérative, voire provocante alors même que l'opération d'évacuation des combattants palestiniens et des troupes syriennes s'est achevée à son entière satisfaction : plus tôt que prévu et en englobant, finalement, plus d'hommes que convenu : 14 749 selon les chiffres des services de sécurité libanais, 14 500 (en chiffres ronds) plus 175 blessés selon ceux de Washington. Les deux statistiques sont donc concordantes. Une différence cependant entre elles : Washington fait état, dans ce total, de 3 600 soldats syriens et Beyrouth de 2 700. Le nombre des Palestiniens, A.L.P. comprise (2 630 hommes), varie en conséquence entre 11 000, selon Washington, et 12 000, selon Beyrouth.

Reste l'épineux problème des armes lourdes, livrées, partiellement au moins, par l'O.L.P. à ses alliés du Mouvement national libanais alors qu'elles auraient dû être remises à l'armée libanaise. Toutefois, il touche et inquiète plus le gouvernement de Beyrouth et les dirigeants musulmans que les autorités israéliennes.

De notre correspondant

Quoi qu'il en soit, les exigences exorbitantes d'Israël dans l'affaire de l'aéroport sont caractéristiques de son attitude. Même si le nouveau président de la République, M. Bechir Gemayel, accusé pourtant par ses ennemis d'être *« l'homme d'Israël »*, n'est pas encore en fonction, les entraves au fonctionnement des institutions libanaises le concernent et menacent son autorité naissante. Il apparaît maintenant que le principal problème du futur président Gemayel risque d'être Israël plutôt que le refus de coopérer — au demeurant ambigu — que lui oppose l'islam libanais.

Elu depuis dix jours, M. Bechir Gemayel a été l'objet, quotidiennement, d'une ou plusieurs déclarations embarrassantes, soit par leur ton trop bienveillant, soit par leur contenu désobligeant, soit par le diktat qu'elles contiennent.

Ainsi, M. Begin s'est empressé d'être le premier à adresser à M. Gemayel un message de félicitations en le traitant de *« cher ami »*, puis il a annoncé péremptoirement que, dans l'année, il y aurait un échange de visites officielles entre lui et son *« ami Bechir »*. M. Sharon a affirmé *qu'Israël avait assuré l'accession* de M. Gemayel au pouvoir par une « césarienne ». Il a annoncé que le futur chef de l'Etat trouverait sur son bureau, le lendemain de son entrée en fonctions, un projet de traité de paix avec Israël. Le commandant Haddad, qui gouverne une partie du Sud-Liban, pour le compte d'Israël, répète inlassablement que M. Gemayel doit son élection à l'Etat hébreu.

De surcroît, une délégation, présidée par le Père Touma Mehanna, du comité d'études politiques de l'université de Kaslik qui constitue l'équipe de réflexion des partis chrétiens libanais, a été invitée en Israël. Après avoir envoyé un avion spécial à l'aéroport de Beyrouth pour les transporter, avec d'autres Libanais, le gouvernement israélien leur a réservé un accueil ostensiblement chaleureux.

A supposer que M. Bechir Gemayel puisse, à terme, conclure la paix avec Israël, il ne saurait le faire après avoir été de la sorte mené *« à la hussarde »*. Cela torpille ses tentatives d'entente avec la fraction de l'islam qui lui est hostile. De plus, il lui faut s'assurer que la rupture politique avec le monde arabe qui suivrait un éventuel traité de paix ne serait pas accompagnée d'une véritable rupture économique qui interdirait le Golfe aux *Libanais*.

Pour freiner les Israéliens, le nouveau président libanais n'a qu'un recours : les Etats-Unis. Il joue à fond la carte américaine, et ne manque pas une occasion de souligner à quel point il compte sur eux.

LUCIEN GEORGE.

M. HUNTZINGER (P.S.) : il faut faire crédit au nouveau président de la République libanaise

M. Jacques Huntzinger, membre adjoint du secrétariat national du parti socialiste chargé des relations internationales, de retour du Liban où il a participé à une mission de l'Internationale socialiste, a déclaré, mercredi 1er septembre, à *P.S. aujourd'hui*, bulletin quotidien du parti socialiste.

« Bechir Gemayel (nouveau président de la République libanaise) est un homme jeune, élu normalement dans le cadre des dispositions constitutionnelles. Il faut lui faire crédit. Il a très clairement exprimé ses intentions de restaurer un Liban fort, souverain et indépendant. Qu'est-ce que cela signifie dans la pratique ? Œuvrer à la réconciliation nationale et ce en proposant le gel ou l'oubli du passé par tous, le rétablissement des institutions efficaces et à l'abri des passions partisanes. »

Vives réserves à Jérusalem

(Suite de la première page.)

Toutefois, jeudi, juste avant la réunion extraordinaire du cabinet, alors que plusieurs membres du gouvernement restaient partisans d'une forte riposte et d'un rejet pur et simple des « idées » émises par le chef de l'Etat américain, M. Begin, selon ses *proches, préférait*, du moins dans un premier temps, éviter les provocations — bien que son tempérament puisse l'entraîner au défi — pour ne pas envenimer davantage les relations entre Jérusalem et Washington et donner au président Reagan l'occasion de réviser sa position. Le premier ministre envisageait, semble-t-il, de feindre d'ignorer le détail des suggestions américaines en ne les discutant pas point par point. Il paraissait plutôt enclin à rappeler avec fermeté ses positions sur l'avenir des territoires occupés et à faire comprendre ainsi qu'Israël continuerait sa politique en poursuivant notamment le développement des implantations. Mais il aurait refusé de tenir compte des conseils des membres les plus *« faucons »* de son cabinet, qui l'invitaient à annoncer un projet prévoyant un accroissement considérable du nombre des colonies de peuplement en Cisjordanie au cours des prochains mois.

Le nouveau ministre de la recherche scientifique, M. Youval Neeman, leader du parti d'extrême droite Renaissance, qui vient de rejoindre la coalition gouvernementale pour la renforcer, a déclaré que le financement de ce projet devait au moins équivaloir au coût de la guerre au Liban (environ un milliard de dollars, selon les premières estimations) et, comme les autres représentants de ce parti — qui est opposé aux accords de Camp David et estime que l'autonomie selon M. Begin est une concession dangereuse, voire inadmissible, — il a ajouté que le gouvernement devrait immédiatement proclamer l'extension de l'application de la législation israélienne aux territoires occupés, soit l'annexion.

Certains, même au sein de la majorité, admettent que les idées émises par le président Reagan ne sont pas très nouvelles et ont été évoquées à plusieurs reprises depuis le sommet de Camp David par l'administration américaine. Mais le président Reagan, depuis son élection, s'étant montré assez silencieux sur le sujet, on espérait qu'il puisse en « oublier » quelques-unes ou les corriger dans un sens moins défavorable aux conceptions israéliennes. C'était notamment le cas à propos des implantations que le président Reagan *ne considérait plus comme « illégales »*, contrairement à ce que disait son prédécesseur, M. Jimmy Carter. Vain espoir, car le souhait d'un gel de la politique de colonisation, qui est exprimé aujourd'hui à Washington, est inacceptable aux yeux de M. Begin. Tout autant, et à plus forte raison, que l'idée d'un retrait, fût-il partiel, de Cisjordanie, considérée comme parti intégrante de la *« terre d'Israël »* par le premier ministre israélien.

La satisfaction des travaillistes

Aussi intolérable est l'allusion faite par le président Reagan au statut de Jérusalem, car elle paraît mettre en cause la « réunification » de la ville *et le gouvernement israélien ne veut* pas entendre parler de la moindre discussion à ce sujet (qui n'est pas mentionné dans les accords de Camp David).

Le rôle qu'entend accorder le président américain à la Jordanie est quelque chose de plus nouveau — la presse israélienne croit savoir que le roi Hussein a été consulté dernièrement par le gouvernement américain et aurait approuvé les idées du président Reagan. Mais M. Begin, tout en sachant que les accords de Camp David prévoient de toute façon une certaine association de ce pays dans le processus de paix, avait récemment écarté cette participation en adoptant les vues du ministre de la défense, M. Ariel Sharon, selon lesquelles la Jordanie *« est l'Etat palestinien »*. Ce qui suppose que M. Sharon n'est pas opposé à un changement de régime à Amman.

La volonté américaine d'associer la Jordanie aux pourparlers a réjoui manifestement les dirigeants de l'opposition travailliste car cela rejoint l'esprit de leur « plan » déjà ancien qui prévoit un *« compromis territorial »* avec le royaume hachémite. Au parti travailliste, où on finissait par ne plus croire à ce projet, on n'a pas caché, jeudi, son contentement, au risque de s'attirer les foudres de la majorité. Ainsi, M. Eliahou Ben Elissar, président de la commission parlementaire des affaires étrangères (un proche de M. Begin) a accusé le président du parti travailliste, M. Shimon Pérès, d'avoir enfreint les règles de la discipline nationale en encourageant le gouvernement américain, au cours d'un récent voyage aux Etats-Unis, à insister sur un accord avec la Jordanie. M. Ben Elissar d'autre part n'a pas hésité à reprocher aux Américains les plus noirs desseins : *« En fait*, a-t-il déclaré, *ils veulent nous voir partir de Judée et de Samarie et du territoire de Gaza. »* Et c'est M. Ben Elissar qui a dénoncé le président Reagan parce qu'il ne serait pas vraiment prêt à éviter la création d'un Etat palestinien indépendant.

M. Ben Elissar a traduit l'amertume de nombreux Israéliens en laissant entendre que les Américains faisaient preuve d'ingratitude envers Israël qui *« a tant servi leurs intérêts dans la guerre au Liban »*. Dans l'ensemble, les dirigeants de Jérusalem n'ont pas voulu prêter attention aux propos rassurants qu'a également tenus le chef de la Maison Blanche à leur intention.

Le ministre des affaires étrangères, M. Shamir, a cru bon de rappeler avec force : *« Nous ne quitterons jamais la Judée et la Samarie. Avec les accord de Camp David, nous avons déjà atteint la limite des concessions que nous pouvions faire. »*

Enfin, les journaux israéliens révèlent que l'annonce du contenu du message du président Reagan à M. Begin a été le résultat d'une fuite organisée, et les soupçons se portent une fois de plus pour une telle affaire sur M. Sharon, qui, avec le premier ministre, était le seul à connaître le document au moment où la radio, mercredi matin, a fourni les premières nouvelles sur le « plan » américain. M. Sharon aurait souhaité, en agissant ainsi, provoquer les protestations du gouvernement israélien et amener le président Reagan à modifier ses propos dans le discours qu'il devait faire plus tard. Déjà le mois dernier, M. Sharon avait été accusé par certains de ses collègues d'avoir voulu torpiller le plan de M. Habib pour l'évacuation de Beyrouth en faisant révéler que des *« diplomates américains »* étaient en train de se livrer à des négociations contre les intérêts d'Israël.

FRANCIS CORNU.

● *Une voiture piégée* a été lancée, mardi 31 août, contre les murs de l'ambassade d'Israël à Tokyo, mais a raté son but et n'a provoqué que peu de dégâts. L'attentat a été revendiqué auprès d'un organe de presse japonais par un coup de téléphone anonyme au nom d'un « conseil révolutionnaire des travailleurs ». Selon la police, une voiture sans conducteur, télécommandée et munie d'une horlogerie et d'un réservoir de kérosène et d'essence a été lancée en direction de l'ambassade mais, en route, elle a percuté le mur d'un garage voisin et a immédiatement pris feu. L'ambassadeur israélien, M. Ammon Ben Yohanam, ne se trouvait pas dans l'ambassade. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

PENDANT LA VISITE DE M. MITTERRAND A ATHÈNES

M. Arafat exprime sa « reconnaissance » pour « l'attitude amicale et courageuse du président et du peuple français »

La visite officielle de M. Mitterrand en Grèce se poursuit, ce jeudi 2 septembre, par des entretiens entre le président de la République et M. Papandréou, premier ministre grec. M. Mitterrand devait tenir une conférence de presse en fin d'après-midi. Mercredi soir, reçu par le président de la République hellénique, M. Caramanlis, M. Mitterrand a mis l'accent « sur la dimension méditerranéenne » de la C.E.E.

De son côté, M. Yasser Arafat, arrivé également mercredi dans la capitale grecque, a loué « l'attitude amicale et courageuse » à l'égard des Palestiniens du président français.

Athènes. — Le gouvernement grec a bien fait les choses : il s'est employé à éviter que le bref séjour de M. Yasser Arafat, arrivé quelques heures plus tôt à Athènes, n'éclipse *la visite officielle du président de la* République. Le chef de l'O.L.P. a, toutefois, enfreint les consignes de discrétion qui lui avaient été données par M. Papandréou, en recevant mercredi après-midi (après une brève *« visite de courtoisie »* de l'ambassadeur de France) quelques journalistes.

M. Arafat a insisté sur *« la reconnaissance »* des Palestiniens à l'égard *« de l'attitude amicale et courageuse du président et du peuple français »*. Le chef de l'O.L.P. a rappelé que, pendant le siège de Beyrouth, il avait eu lui-même chaque jour, *« voire plusieurs fois par jour »*, un contact direct, soit avec M. Mitterrand, soit avec M. Claude Cheysson (1). M. Arafat a, enfin, indiqué *« qu'il aurait souhaité »* rencontrer M. Mitterrand à Athènes. Il a toutefois approuvé M. Papandréou lorsque ce dernier, devançant la réponse du chef de l'O.L.P., a précisé qu'il *« n'était pas raisonnable d'envisager une telle rencontre sur le sol grec »*.

De notre envoyé spécial

Le gouvernement français avait en effet insisté auprès du gouvernement grec pour qu'il évite d'organiser, *« même fortuitement »*, une telle rencontre. M. Arafat, après avoir exprimé l'espoir d'une visite en France *« organisée dans le cadre d'un long programme »*, a transmis au président de la République, via l'ambassadeur de France, un message oral de remerciement, en souhaitant que la France maintienne le cap de sa politique proche-orientale. M. Mitterrand lui a répondu indirectement pendant l'échange d'allocutions avec M. Caramanlis. La politique proche-orientale constitue, en effet, l'un des principaux sujets en discussion entre le président de la République et ses hôtes grecs. La Grèce, en effet, par sa position originale au sein de la Communauté européenne (elle est le seul Etat membre à avoir accordé un statut diplomatique à l'O.L.P.), constitue un « pont » entre celle-ci et le Proche-Orient arabe. *« La France et la Grèce ont contribué à l'apaisement au Proche-Orient dans l'idée commune que rien ne sera possible sans reconnaître aux peuples et aux Etats de la région les droits reconnus par la société internationale »*, a notamment déclaré M. Mitterrand, avant d'ajouter : *« La Grèce est un atout remarquable dans la démarche nécessaire* (vers l'apaisement), *même s'il n'y a pas d'identité dans la vie quotidienne de nos démarches diplomatiques. »*

Europe et Méditerranée

Pour l'essentiel, la première journée de cette visite officielle a été protocolaire. Il est vrai qu'il s'agit surtout, pour les deux pays, de maintenir et de développer des relations qu'aucun contentieux n'assombrit.

Cette visite en Grèce revêt une autre dimension, dès lors qu'on la replace dans un contexte plus général. Celui d'une démarche européenne d'abord : *l'objectif visé par M. Mitterrand*, en visitant chacune des capitales européennes, est de réactiver, avec tous les pays membres ou futurs membres de la Communauté, des relations bilatérales, qui s'étaient relâchées, pour certains, du fait même de l'existence de la Communauté.

Il ne faut pas non plus négliger le contexte d'une démarche méditerranéenne. Dans un entretien publié par le quotidien grec *Ta-Néa*, M. Mitterrand a rappelé que lorsqu'il était premier secrétaire du P.S., il avait lui-même pris l'initiative, en compagnie du chef de file du PASOK, M. Papandreou, d'un regroupement des socialistes de l'Europe du Sud. Mercredi soir, répondant à M. Caramanlis, le président de la République a souligné : *« Il ne peut y avoir d'Europe qui n'intègre pleinement sa dimension méditerranéenne. » « Il faut intégrer à la vie de l'Europe cette dimension trop souvent oubliée »*, a-t-il ajouté, reprenant ainsi un leitmotiv développé auparavant à Lisbonne, à Rome, puis à Madrid.

Cette dimension n'a toutefois pas conduit M. Mitterrand à accéder à la demande grecque d'internationalisation du problème chypriote. Cette question, a-t-il souligné, *« est d'abord l'affaire de ceux qui vivent là-bas »* avant d'être *« l'affaire des peuples de l'Europe »*. Cette « nuance », qui sépare les deux diplomaties à propos d'un sujet particulièrement sensible à Athènes, *n'est cependant pas* de nature à nuire au bon climat des échanges entre les deux pays.

La rencontre avec M. Caramanlis, mercredi après-midi, a duré une heure. Elle a été suivie d'un dîner au cour duquel le président de la République hellénique a mis l'accent sur la nécessité pour l'Europe *« d'accélérer le processus de son unification »*. Le discours de M. Caramanlis, largement consacré à la crise mondiale et aux dangers de guerre, était empreint de pessimisme. M. Mitterrand a répondu par un éloge de la volonté : *« Dire que le monde est en crise est une évidence ; notre tâche est d'y faire face »*, a-t-il dit, avant d'invoquer *« l'esprit de résistance »* qui a marqué sa génération. Il a, enfin, rendu hommage aux dirigeants grecs qui resteront dans l'histoire, a-t-il expliqué, parce qu'ils ont *« restitué la Grèce à la démocratie »*.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Il s'agissait de messages transmis par télex, auxquels le président de la République répondait par la voie de l'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Paul Marc Henry.

Le drame des réfugiés salvadoriens

II. — L'embarras de l'Amérique centrale

De notre envoyé spécial PHILIPPE BOGGIO

Dans des conditions parfois dramatiques, trois cent mille Salvadoriens ont fui leur pays depuis le début du conflit entre l'armée et le Front Farabundo Marti de libération nationale (F.M.L.N.). Au moins la moitié d'entre eux ont d'abord gagné le Honduras, dans des camps d'assistance humanitaire, où leur sécurité n'est pas toujours assurée. Le gouvernement de Tegucigalpa s'est engagé, ces derniers mois, à améliorer le sort de ces réfugiés, qui découvrent ensuite l'exil dans tous les pays d'Amérique centrale. (*Le Monde* du 2 septembre).

San José (Costa Rica). Les membres du haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (N.C.R.) ont tous une bonne raison d'être en Amérique centrale. De courir du Nicaragua au Panama, de se montrer ostensiblement au Honduras, de piétiner d'impatience au Mexique, et de tenter de forcer la porte du Guatemala.

Ils ont un motif, disons plus secret, plus personnel que l'évidente nécessité de leur présence, pour consacrer leurs efforts, depuis deux ans, à cette partie du monde.

Ils rattrapent une faute. Pas la leur, mais celle de la communauté internationale qui n'avait pas prêté assez d'attention à la montée de la crise chilienne et avait négligé, avant la chute, en septembre 1973, du président Salvador Allende, de préparer l'Amérique latine à un choc éventuel de réfugiés. Quand étaient revenus les colonels, des milliers de Chiliens avaient fui les représailles. Certains pays voisins les avaient refoulés ; d'autres les avaient laissé entrer sans leur donner plus de garanties qu'à de simples immigrés clandestins. Animés par une facheuse tendance à confondre un paysan expatrié malgré lui et un guérillero en exil actif.

Devant la froideur du continent, sa résistance, son incompréhension, feinte ou réelle, des règles humanitaires les plus élémentaires, il avait fallu se résoudre à expédier en catastrophe les Chiliens au Canada, en Suède ou en France, pays bien sûr lointains, mais qui savaient ce que signifiaient une charte des droits individuels, en somme un statut de réfugié. Terrible échec pour un organisme international qui prône, pour les victimes d'un conflit, des replis en pays riverains ou, à défaut, une intégration humaine et économique dans une même zone linguistique.

L'écho de « *la leçon chilienne* » revient sans cesse dans les propos tenus par les animateurs des « missions » de Tegucigalpa ou de San-José. Comment pourrait-il en être autrement ? Une partie du personnel du H.C.R., actuellement en poste en Amérique centrale, a vécu l'expérience de 1973. Les deux régions présentent, en outre, de telles ressemblances, des réflexes si voisins vis-à-vis des réfugiés, que la crainte d'un autre échec est, ici, sensible.

Mieux préservée que l'Afrique ou l'Asie, l'Amérique centrale n'avait, *il* est vrai, que peu l'habitude des exodes massifs de populations pour faits de guerre civile ou de conflits militaires, quand le H.C.R. a décidé de lancer, en 1980, une action en faveur des victimes des combats du Salvador. La seule charte régionale, la convention de Caracas de 1954, ne garantissait l'asile que des élites intellectuelles, des opposants politiques en exil. Les paysans des montagnes, les habitants des frontières, pourtant peu sûres, étaient simplement assimilés au flot de migrants économiques qui, du nord au sud, empruntent la Transaméricaine depuis le début du siècle.

Encore récemment, le Honduras et le Costa Rica ont supporté le poids de quelque 100 000 Nicaraguayens, jusqu'en 1979, sans se poser la question de la conformité avec le droit et la morale internationales. Les réfugiés se fondaient discrètement et se faisaient oublier, aussi démunis, aussi isolés ici que là-bas. Encore en 1982, alors que près de 300 000 Salvadoriens ont déjà entrepris un exode douloureux, l'Amérique centrale découvre, incrédule, les obligations liées à ce supplément de charge humaine. Les réfugiés sont pourtant près de 100 000 au Mexique, autant, sans doute, au Guatemala, 20 000 au Honduras, 25 000 au Nicaragua, 15 000 au Costa Rica, bientôt 10 000 à Belize, déjà plusieurs milliers au Panama. Et les Guatémaltèques, qui fuient d'autres combats, sont plus de 15 000 au Mexique, presque autant au Honduras.

La phénomène touche la région toute entière, mais les principes défendus par le H.C.R. sont accueillis différemment selon les cas. Il y a, en cette matière aussi, les bons et les mauvais pays. Les pays avancés, ceux qui font de l'assistance une affaire d'Etat : la Costa-Rica, le Nicaragua et Panama, qui ont déjà ratifié la convention de l'O.N.U. sur les réfugiés. Ceux auxquels on a arraché la promesse d'une prochaine signature : le Mexique, le Honduras et Belize. Celui, enfin, qui entend rejeter tout engagement : le Guatemala.

Exil sans surveillance

C'est le cas extrême. Les autorités de Guatemala refusent *d'« identifier »* les Salvadoriens sur leur territoire et déclinent l'offre d'assistance du H.C.R., peu désireuses de donner libre accès à des équipes internationales, qui pourraient observer aussi la qualité des droits individuels offerte aux Guatémaltèques. L'exil, au Guatemala, reste donc clandestin et sans protection. Selon certaines informations, plusieurs milliers de Salvadoriens auraient déjà été refoulés et on signalerait plusieurs dizaines de disparitions.

Le Guatemala conteste notamment la conception internationale selon laquelle tout ressortissant, à l'étranger, d'un pays en guerre — ou plus généralement d'un pays qui n'assure plus la sécurité des individus — peut être déclaré réfugié. Nul besoin pour cela d'avoir franchi précipitamment une frontière. Il suffit d'être dans l'impossibilité de rentrer chez soi sans risque, ce qui est, selon le H.C.R., largement le cas des Salvadoriens. Le nouveau gouvernement du général Efraim Rids Montt, qui reste très favorable à la junte salvadorienne, n'est évidemment pas de cet avis : la guerre est affaire d'appréciation et pour le Guatemala, accepter des dizaines de milliers de réfugiés reviendrait à reconnaître, de fait, la gravité de la situation au Salvador.

Mais, au-delà de cette prise de position politique, demeure une divergence d'analyse plus profonde. Le Guatemala, les Etats-Unis et parfois le Mexique, préfèrent considérer ceux que le H.C.R. nomme des réfugiés comme de simples migrants, envers lesquels on a bien sûr moins de responsabilités. Sur lesquels on a, au contraire, quelques moyens de pression : les équipes internationales d'assistance font état de milliers de cas d'expulsions, « *de déportations même* », dit-on, puisque le H.C.R. a plusieurs fois dénoncé les rapatriements de force de Salvadoriens organisés par les Etats-Unis. « *Dans le même ordre d'idées, le Mexique, ce grand pays, phare de l'humanisme, nous déçoit* », nous déclare M. Charles-Henri Bazoche, responsable du H.C.R. à Tegucigalpa, qui regrette que Mexico ne soit vraiment hospitalière qu'aux hommes politiques et aux intellectuels. Le Mexique, notamment, refuse de multiplier les statuts de réfugiés et aurait -même expulsé, en juin dernier, près de deux mille ressortissant guatémaltèques.

L'intervention internationale rencontre heureusement plus d'échos dans la partie méridionale de l'Amérique centrale. Le Nicaragua et le Costa Rica, qui a accueilli le siège régional du H.C.R., sont loués pour la qualité de leur attention aux réfugiés salvadoriens.

Souvent originaire des « *zones libérées* » du nord du Salvador, une grande partie des réfugiés ne cache pas ses sympathies pour le Front Farabundo Marti de libération nationale et constitue peu à peu une diaspora agissante que certains régimes, même modérés, jugent trop remuante. Des affiches révolutionnaires ornent les murs des « *maisons communes* » des camps du Nicaragua ou des ateliers autogérés de San José. Et les délégués élus des communautés en exil revendiquent ouvertement leur appartenance au mouvement de la résistance salvadorienne. Chaque groupe de réfugiés a ses martyrs propres, ses absents, pères ou fils aînés, engagés dans la lutte armée, dont les familles sont sans nouvelles. Même ceux qui manifestent une ardeur révolutionnaire plus timide, critiquent l'armée de San-Salvador, responsable, selon eux, de cette longue errance.

Le Costa Rica, par exemple, qui a fait vœu de ne jamais posséder d'armée et qui témoigne toujours d'un esprit antimilitariste rarissime en Amérique centrale, redoute les effets d'un activisme qu'il aurait le plus grand mal à contenir. L'attaque d'une grande banque de la capitale, en juin, — au cours de laquelle un officier des Corps urbains a trouvé la mort, — par un mystérieux commando politique, a rappelé au Costa Rica qu'il n'était défendu que par une gendarmerie, forte de dix mille hommes, mal préparée à la lutte antiterroriste. Ce hold-up spectaculaire a servi d'illustration aux Costariciens les plus hostiles à la présence de réfugiés et notamment, à la presse, qui a regretté à cette occasion « *le trop grand laxisme des autorités à l'égard des étrangers* ».

Parmi ces derniers, bien sûr, les Salvadoriens, que certains accusent d'accroître la criminalité et de propager une influence de gauche dans les campagnes.

« *Notre pays devient peu à peu le Portugal de la seconde guerre mondiale*, estime M. Angel Edmundo Solano, ministre, nouvellement désigné, de la sécurité à San-José. *Sous prétexte que le Costa Rica reste l'une des rares terres d'asile du continent, tous les terroristes s'y donnent rendez-vous.* » M. Solano n'a pas de griefs particuliers contre les Salvadoriens, mais son gouvernement souhaite prendre des mesures préventives : les réfugiés sont donc le plus souvent privés du droit de circuler librement, malgré les recommandations du H.C.R.

Les pays d'accueil redoutent davantage encore le risque économique que peut entraîner, pour eux, une surcharge de réfugiés. Le Nicaragua doit faire face aux conséquences dramatiques des inondations du printemps, et règle encore les dettes du régime somoziste. En rupture de tout paiement, le Costa Rica, pour sa part, affronte une crise sociale sans précédent. Comment pourrait-il accepter que les Salvadoriens s'intègrent à la vie économique locale, alors qu'il affiche un taux de chômage de 10 % ? Le gouvernement de San-José a vite fait ses comptes : il interdit aux Salvadoriens tout droit à un travail rémunéré — par des Costariciens, — sous peine d'expulsion vers le Panama, et fait la sourde oreille aux pressions répétées du H.C.R. qui, lui, souhaite voir les *campesinos* (paysans) salvadoriens intégrés aux divers plans de réforme agraire d'Amérique centrale.

Pour éviter aux réfugiés d'être réduits tout à fait à un statut d'assistés, l'aide internationale est contrainte de financer ses propres projets de communauté de travail. Caritas, une agence non gouvernementale, a créé, à San-José, des ateliers de tailleurs ou de mécanique, dont elle rémunère elle-même les employés. A Los Angeles, une ferme modèle, installée près de la frontière nicaraguayenne, quatre cents familles de paysans salvadoriens se sont lancées, avec le soutien du H.C.R., dans une production agricole sans équivalent dans la région.

Comment résoudre ces contradictions ? Le H.C.R. ne peut que se féliciter de la bonne disposition du Costa-Rica à l'égard des victimes d'une guerre aux effets régionaux. Mais, ce même Costa-Rica s'est engagé, par son adhésion à une charte internationale, à favoriser l'assimilation des exilés. Dans l'incapacité de le faire, il doit laisser la communauté internationale assister directement, à des tarifs et selon des critères appliqués aux quatre coins du monde, les Salvadoriens sur son sol.

Déjà naît une plainte : les réfugiés vivraient mieux en exil que dans leurs montagnes d'origine. Ils vivraient mieux, surtout, que les populations qui les accueillent et qui s'affaiblissent, dans une certaine mesure, par leur sens de l'hospitalité.

Le H.C.R. envisage de consacrer en 1982 une somme de 17,5 millions de dollars pour son aide aux Salvadoriens. C'est beaucoup plus, affirment certains, que ce dont l'Amérique centrale dispose, cette année, pour ses propres réformes agraires et la progression de son niveau de vie.

FIN

AMÉRIQUES

Mexique

Le gouvernement a nationalisé les banques privées à l'exclusion des établissements étrangers

Mexico. — S'il avait pu donner un titre à son sixième et dernier rapport annuel présenté, le 1er septembre, devant le Congrès réuni en session extraordinaire, M. Lopez Portillo l'aurait sans aucun doute intitulé *« la révolution retrouvée »*. La nationalisation des banques et l'institution du contrôle des changes sont perçues ici comme le plus grand événement politique depuis la « mexicanisation » du pétrole décrétée par le président Lazaro Cardenas en 1938.

De notre correspondant

Le président a rappelé son choix, formulé en 1976, de lancer le pays dans une croissance rapide *« afin d'élargir les possibilités d'emploi, unique formule qui permette à un pays en voie de développement de couvrir les nécessités de base de sa population et surtout de mettre en marche un processus de justice dans la distribution des revenus »*. Le Mexique ayant du pétrole, ne pas s'en servir eût été *« non seulement une lâcheté, mais une folie »*. Mais il faut pouvoir l'extraire et l'exploiter ce pétrole, et pour ce faire, il faut de l'argent que seuls peut donner... le pétrole ou l'endettement.

Le Mexique est sorti de ce cercle vicieux en devenant l'un des pays les plus endettés du tiers-monde (76 milliards de dollars). Or, à partir de 1981, la situation est devenue grave du fait de la baisse du prix du pétrole et de l'augmentation des taux d'intérêt. Au même moment, le Mexique était victime de la chute des prix des autres matières premières qu'il exportait et de son voisinage avec la plus grande puissance économique du monde, qui choisissait, elle, la lutte contre l'inflation, au risque de la récession.

Evasion des capitaux

Les mesures prises depuis le début de 1982 : la dévaluation du 17 février, le programme d'austérité gouvernemental du 20 avril et l'instauration du double taux de change le 5 août avaient pour but de faire face à la crise. Selon M. Lopez Portillo, elles ont porté leurs fruits : réduction du déficit de la balance des paiements courants et surtout confiance de la communauté financière internationale qui vient d'accorder au pays certaines facilités de crédit. Ce qui permet ainsi au chef de l'Etat mexicain d'affirmer : *« Nous avons résolu la crise de liquidités à court terme »*.

Toutefois, dans son discours, M. Lopez Portillo a reconnu son incapacité à restaurer la confiance dans le peso et la responsabilité des Mexicains dans la disparition des réserves en devises du pays. *« Un groupe de Mexicains, conseillés et appuyés par les banques privées*, a-t-il dit, *a sorti plus d'argent du pays que les empires qui nous ont exploités depuis le commencement de notre histoire »*.

Les chiffres avancés sont considérables. Il apparaît, sur la base de sondages et d'enquêtes réalisés à l'étranger, que 22 milliards de dollars sont sortis ces trois dernières années, essentiellement pour l'acquisition à crédit de biens immobiliers, lesquels ont engendré à leur tour des dettes équivalant à 20 milliards de dollars, auxquels il faut ajouter les 12 milliards de dollars déposés dans les banques mexicaines ou mexdollars. Total : 54 milliards de dollars. Or l'ensemble de la dette extérieure mexicaine s'élevait en juillet à 76 milliards de dollars.

Le choix est, selon M. Lopez Portillo, entre *« l'absentéisme et la spéculation »* de certains Mexicains, aidés, voire encouragés, par les banques privées et *« la production et l'emploi »*, priorités qu'il avait assignées à son gouvernement.

« L'Etat mexicain n'a jamais, a-t-il dit, *exproprié pour le plaisir d'exproprier, mais pour des raisons d'utilité publique. En l'occurrence, le gouvernement n'élimine pas seulement un intermédiaire mais un instrument qui a plus que suffisamment prouvé son manque de solidarité avec les intérêts du pays et de l'appareil productif. »*

Manifestation de soutien

Pour le reste, les indications sont d'ordre très général : aide spéciale aux habitants des zones frontalières ; appel au patriotisme de ceux qui ont sorti des dollars pour qu'ils les rapatrient, faute de quoi, dans un mois, des sanctions pourraient être prises à leur encontre ; appel à la négociation avec les Etats-Unis, auxquels il est rappelé que pour les Mexicains la fuite des capitaux est *« beaucoup plus grave que le trafic de drogue ne l'est pour eux »*. *« Qui plus est : comment n'exporterions-nous pas des bras si les capitaux qui pourraient leur donner un emploi, ici, n'y sont plus ? »* Rappel enfin à la communauté internationale pour la mise en place d'un *« système compensatoire »* de crédit.

Le président dispose de quatre jours, jusqu'à la réouverture des banques, pour inspirer confiance aux Mexicains qui, d'ailleurs, n'ont pas tardé à réagir. L'appui des syndicats et des partis de gauche ne fait aucun doute. Le parti socialiste unifié mexicain (ex-parti communiste) et d'autres organisations indépendantes du parti révolutionnaire institutionnel (P.R.I.) au pouvoir, ont appelé à une grande manifestation de soutien, le vendredi 3 septembre. Il est probable que le P.R.I. et la Confédération des travailleurs mexicains (C.T.M. - officialistes) lancent un mot d'ordre de même nature.

En revanche, les premières réactions du secteur privé sont extrêmement virulentes. M. Avedrop, président de l'Association des banquiers mexicains, a déclaré que les mesures prises *« aggravent la crise et ne résolvent rien »*, estimant en outre que les accusations portées contre les banques privées étaient *« injustes et infondées »*. Pour sa part, M. Clouthier, président du patronat, a déclaré qu'il demandait un référendum pour que *« tous les Mexicains et non pas un seul homme, décident »*. Enfin, toutes les organisations du secteur privé de l'Etat du Nuevo-Leon, où se trouve la ville de Monterrey, deuxième centre industriel du pays, ont décidé de siéger en permanence.

Certaines réactions de l'étranger risquent de ne pas être moins violentes, surtout celles du gouvernement des Etats-Unis et du Fonds monétaire international, avec lequel le Mexique est en négociation pour l'obtention d'un crédit de 4,5 milliards de dollars. Il semble que ce soient précisément les conditions posées par le F.M.I., jugées inacceptables par certains membres du gouvernement dans la mesure où elles risquaient, selon eux, de mettre en danger l'équilibre politique du pays, qui ont poussé le chef de l'Etat à décider de nationaliser la banque et d'instaurer le contrôle généralisé des changes.

FRANCIS PISANI.

ASIE

Chine

SOULIGNANT LA PORTÉE « HISTORIQUE » DU XIIe CONGRÈS

M. Deng Xiaoping veut raffermir les rangs du parti autour des hommes qu'il a placés aux postes de commande

Pékin. — Attendu depuis presque deux ans, le douzième congrès du parti communiste chinois, qui s'est ouvert le mercredi 1er septembre à Pékin, risque d'être quelque peu décevant, sur le plan des idées, si les jours qui viennent n'apportent pas plus d'innovations que les textes ou les extraits de textes diffusés au cours des deux premières séances de travail n'en ont comporté.

De notre correspondant

Il est vrai que seule l'allocution d'ouverture de M. Deng Xiaoping, le grand ordonnateur de ce congrès, a été jusqu'à maintenant intégralement rendue publique par l'agence Chine nouvelle. Le rapport que le président du parti, M. Hu Yaobang, a présenté au nom du comité central, en revanche, n'est encore que très partiellement connu (*le Monde* du 2 septembre).

S'il convient donc de réserver son jugement dans l'attente des documents, et en particulier des interventions des quatre grands vétérans (MM. Deng Xiaoping, Ye Jianying, Li Xiannian et Chen Yun), il est cependant permis de faire une première constatation : le tandem Deng Xiaoping - Hu Yaobang, selon toute apparence, tient bien les choses en main. Dans le domaine des grandes orientations idéologiques d'abord : c'est contre le dogmatisme que le parti a victorieusement combattu ces dernières années et c'est toujours de ce côté-là qu'il convient de regarder avec vigilance si l'on veut éviter le renouvellement des erreurs « gauchistes » vigoureusement dénoncées par M. Hu Yaobang dans son rapport. Plus prudent ou plus habile, M. Deng Xiaoping s'est abstenu de trop caractériser la nature et la cause des *« sérieux revers »* infligés au parti dans la construction du socialisme au cours des quelque vingt années de *« développement tortueux »* qui suivirent le huitième congrès en 1956. Mais toute son allocution était clairement inspirée par l'idée que le parti chinois doit absolument rompre avec ce passé-là. Son hommage à Mao, au demeurant, a été minimal, le nom de l'ancien dirigeant n'ayant été prononcé qu'une fois, à quoi il faut ajouter une unique référence à la pensée de Mao Zedong.

A l'égard des dirigeants les plus proches de Mao, tels M. Hua Guofeng, l'heure est au consensus. Le successeur du Grand Timonier ne figure-t-il pas, à sa place, dans le présidium du congrès ? Mais le silence de M. Deng Xiaoping sur le vingt et unième congrès, qui consacra, en 1977, la prise de pouvoir de M. Hua, les critiques lancées par M. Hu Yobang contre ce même congrès, indiquent clairement que ce consensus ne doit pas être compris comme un oubli du passé ni comme un réel accord sur le fond. Dans son éditorial de mercredi *le Quotidien du peuple*, n'a-t-il pas lancé, lui aussi, une attaque contre *« les principaux responsables du comité central de cette époque* (parmi eux, notamment, M. Hua Guofeng) *qui persistaient dans les deux soutiens inconditionnels* (c'est-à-dire dans l'approbation de toute action du président Mao) ?

La corrosion des idées décadentes

Le vice-président du parti a, d'autre part, et c'est un point important, explicitement affirmé la volonté de la Chine actuelle de *« poursuivre avec constance la politique d'ouverture au monde extérieur et d'accroître activement les échanges avec les pays étrangers sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel »*. Dans ce contexte, il était prévisible que M. Deng mette en garde contre *« la corrosion des idées décadentes venues de l'extérieur »*. Mais l'avertissement aurait pu être plus rude, compte tenu de la campagne menée ces derniers mois contre le *« libéralisme bourgeois »*. M. Deng, du reste, n'a pas lui-même employé cette expression.

Enfin, en établissant une sorte de comparaison entre le rôle joué par le congrès de 1945 (c'était le septième), qui prépara et précéda la fondation de la République populaire, et ce congrès-ci, le vieux dirigeant a suggéré qu'il donnait à la victoire, qu'il savoure aujourd'hui, après plus d'un demi-siècle de luttes, une portée véritablement historique.

De même, en effet, que le septième congrès avait consolidé l'unité qui s'était réalisée autour de Mao après bien des divisions internes et un vaste mouvement d'épuration dans le parti, de même le douzième congrès doit-il, dans l'esprit de M. Deng Xiaoping, permettre de raffermir les rangs autour de lui-même et des hommes — ses successeurs désignés — qu'il a contribué à mettre en place aux postes de commande depuis son retour au pouvoir en 1977, dans l'espoir de faire définitivement entrer la Chine dans l'ère moderne.

Le Quotidien du peuple écrivait mercredi sur le même sujet : *« Dans un certain sens, le douzième congrès revêt pour le développement de la cause de la modernisation socialiste la même portée historique que le septième congrès pour la victoire de la cause révolutionnaire de la démocratie nouvelle. »* Dans cet esprit, la campagne pour la *« rectification du style du travail »*, menée depuis deux ans parmi les cadres politiques du pays, a déjà écarté nombre de brebis galeuses ou d'hommes trop récalcitrants devant les nouvelles orientations, et l'on s'attend que cette campagne continue, voire s'accentue, après le douzième congrès. M. Deng en a d'ailleurs fait une des principales tâches du parti pour le proche avenir.

Le schéma ainsi esquissé souffre cependant au moins d'un vice de constitution. M. Deng Xiaoping, en 1982, est nettement plus âgé que ne l'était Mao en 1945. Le vainqueur de la longue marche n'avait alors atteint que la moitié du gué. Si la première phase de sa vie révolutionnaire était sur le point de s'achever, la seconde n'avait pas encore vraiment commencé. Or, elle allait durer encore une trentaine d'années. A soixante-dix-huit ans, un tel espoir est évidemment interdit à M. Deng Xiaoping. En proposant de se retirer *« en seconde ligne »* avec l'ensemble de la *« vieille garde »* dans une commission de conseillers, le vice-président du parti montre bien qu'il est tout à fait conscient du problème et de la nécessité d'assurer la transition. Il reste à savoir si ceux qui sont en train de recueillir son héritage, et en particulier M. Hu Yaobang, auront la capacité ou la possibilité de poursuivre durablement l'œuvre à peine commencée.

MANUEL LUCBERT.

Inde

● *La visite officielle de Mme Gandhi, en U.R.S.S.*, aura lieu du 20 au 26 septembre, a-t-on indiqué de source autorisée, mercredi 1er septembre, à New-Delhi. Cette visite devait, initialement, avoir lieu en juin, mais son report avait été annoncé. Le premier ministre indien s'était rendu aux Etats-Unis, à la fin du mois de juillet. — *(Reuter, U.P.I.)*

A TRAVERS LE MONDE

Berlin-Ouest

● GREVES DE LA FAIM. — Deux membres du Mouvement du 2 juin, organisation terroriste d'extrême gauche, ont entamé le lundi 30 août une grève de la faim dans la prison de Moabit. Ronald Fritzsch et Ralf Reinders, condamnés respectivement à treize et quinze ans de prison pour leur participation à l'enlèvement du dirigeant chrétien-démocrate Peter Lorenz, demandent leur transfert du quartier de haute sécurité de Moabit vers un établissement pénitentiaire « normal ». — *(A.F.P.)*

Égypte

● NOUVELLES LIBERATIONS. — Deux cent soixante-douze personnes emprisonnées l'année dernière, dans le cadre des dispositions prises contre les extrémistes musulmans et les opposants politiques, ont été libérées mercredi 1er septembre. Ces libérations portent à mille cinq cent trente-trois le nombre de prisonniers relâchés en moins d'un mois, conformément à l'engagement pris par le président Moubarak d'élargir ceux qui ne représentent plus une menace à la sécurité de l'Etat. Il s'agit de personnes arrêtées un mois avant ainsi que peu après l'assassinat de Sadate. — *(A.P.)*

Guinée

● CONDAMNATION DE M. KABASSAN KEITA. — L'ancien ministre guinéen des travaux publics, M. Abraham Kabassan Keita, révoqué en mars pour malversations, a été condamné à mort, le 21 mai dernier et a vu sa peine commuée en quinze ans de travaux forcés selon le *Journal officiel* guinéen parvenu, mercredi 1er septembre, Pretoria. Le décret précise que *« tous les biens présents et à venir »* de M. Keita seront confisqués *« jusqu'au remboursement des sommes de 33 975 435 sylis* (6 419 508 F environ), *montant détourné »*. M. Keita, qui a été commandant de la marine guinéenne, avait été exclu du comité central du parti démocratique de Guinée (parti unique) et radié des cadres des forces armées, après avoir été reconnu coupable de malversations. En même temps que M. Keita, six autres personnes, condamnées à des peines de travaux forcés pour malversations, ont bénéficié d'une remise totale de leurs peines. — *(A.F.P.)*

Iran

● DOUZE EXECUTIONS. — Douze condamnés à mort ont été exécutés dans plusieurs villes d'Iran la semaine écoulée, selon le journal Téhéran *Etela at*. Il s'agit de sept maquisards kurdes, de deux Moudjahidin du peuple et de trois autres personnes, condamnées elles pour homosexualité et exécutées à Ispahan vendredi. — *(Reuter.)*

Mozambique

● L'AMBASSADE DE BULGARIE à Maputo a reconnu, mercredi 1er septembre, que six ressortissants bulgares, des coopérants, avaient été capturés dans le centre du Mozambique, ainsi que l'avait affirmé le porte-parole à Lisbonne du mouvement rebelle armé Résistance nationale du Mozambique (*le Monde* du 2 septembre). — *(U.P.I.)*

Philippines

● NOUVELLES ARRESTATIONS de SYNDICALISTES. — Au moins vingt-trois syndicalistes ont été arrêtés par l'armée sous l'accusation d'avoir fomenté un « complot », a-t-on appris, mercredi 1er septembre, de source militaire, à Manille. Ces dirigeants ouvriers sont accusés d'avoir voulu préparer une vague d'assassinats au moment de la visite aux Etats-Unis du président Marcos à la fin du mois. Des parlementaires américains ont demandé au président Reagan d'annuler cette visite en raison du non-respect de la démocratie par M. Marcos. Des syndicalistes avaient déjà été arrêtés en mars dernier. — *(U.P.I.)*

République Sud-Africaine

● L'ÉVÊQUE DESMOND TUTU, secrétaire général du Conseil des Eglises d'Afrique du Sud (SACC), dont le passeport avait été saisi en avril 1981, recevra un titre de transport provisoire afin de participer à une conférence aux Etats-Unis, a annoncé, mercredi 1er septembre, Prétoria. Le même jour, l'évêque Tutu, déposant devant une commission chargée d'enquêter sur l'utilisation et la provenance des fonds du SACC, a violemment dénoncé l'ingérence du gouvernement sud-africain dans les affaires de l'Eglise. — *(A.F.P.)*

Swaziland

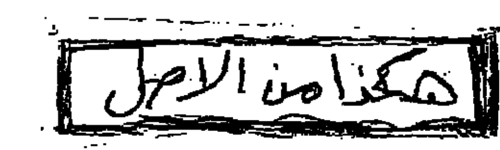
● UNE CEREMONIE FUNERAIRE en l'honneur du roi Sobhza II, décédé le 21 août (*le Monde* du 24 août), aura lieu, vendredi 3 septembre, en présence de nombreuses délégations étrangères. La caisse de verre, haute de près de 4 mètres, bâtie à cette occasion, ne contiendra cependant qu'un cercueil vide, les véritables obsèques devant avoir lieu plus tard, secrètement, en présence uniquement de membres de la cour. Le successeur de Sobhuza II n'a toujours pas été publiquement désigné. — *(Reuter.)*

Tchad

● ACCUSATIONS CONTRE LA LIBYE. — Le colonel Kadhafi a envisagé d'apporter une aide matérielle au colonel « sudiste » Kagoungué, a affirmé, mercredi 1er septembre, à Paris, M. Allam-Mi Ahmad, conseiller à la présidence du Conseil d'Etat tchadien, qui a annoncé l'arrestation à Sahr (sud du Tchad) d'un agent libyen chargé de préparer l'établissement d'un *« pont aérien »*. *« Abdallah Oumar Souleymane, proche collaborateur du colonel Massoud, chef de l'un des services de renseignement libyens »*, a été arrêté, vendredi, *« peu après le ralliement de Sahr aux officiers opposés au colonel Kamougué »*, a déclaré M. Allam-Mi. D'après les documents saisis, a indiqué M. Allam-Mi, cet agent avait pour mission de *« préparer l'établissement d'un pont aérien libyen destiné à apporter une aide en matériel militaire au colonel Kamougue et de renseigner Tripoli sur l'évolution de la situation au Tchad »*.

Yémen du Sud

● LE COLONEL ALI ANTAR, NUMERO DEUX DU GOUVERNEMENT. — Le colonel Ali Ahmed Nasser Antar a été élu, mercredi 1er septembre, à Aden, au nouveau poste de vice-président du présidium du Conseil suprême du peuple (la plus haute instance du Yémen du Sud). Par ailleurs, M. Abdelaziz El Ouali a été élu ministre des affaires étrangères à la place de M. Salem Saleh, élu mardi au secrétariat du comité central du parti socialiste yéménite. — *(A.F.P.)*



Le Monde

politique

Le test de la fonction publique

(Suite de la première page.)

La fonction publique peut être également un champ important pour la mise en œuvre des méthodes de gestion les plus élaborées. La prise de décision rationnelle dans le secteur public et dans la fonction publique nécessite que l'on dépasse les critères usuels de la gestion capitaliste. Plus complexe que dans le secteur privé (qui, au demeurant, appelle lui aussi de nouveaux critères), elle ne saurait se satisfaire d'un indicateur aussi fruste que le taux de profit à court terme. Elle requiert la mesure d'une efficacité sociale multidimensionnelle et, partant, une « rationalisation des choix » d'un type nouveau.

Cet impératif d'efficacité implique, dans une économie moderne, une souplesse d'adaptation et un esprit de responsabilité qui appellent naturellement l'impératif de démocratie. Cela a conduit le gouvernement à engager un programme de réformes administratives réaliste et ambitieux. Il ne s'est pas borné à bavarder sur les simplifications administratives : durant le seul mois d'août, une cinquantaine de commissions inutiles ont été supprimées, et la procédure des enquêtes publiques a été démocratisée. Une loi sur la procédure administrative est en préparation ; elle unifiera les normes juridiques existantes et constituera un véritable code des relations entre les usagers et l'administration. Dès l'automne, des opérations pilotes, dites « administration à votre service » (A.V.S.), expérimenteront à la base, dans plusieurs départements, de nouveaux systèmes d'information et de conseils au public, ainsi que des comités de liaisons administrations-usagers.

Ces réformes répondent à une orientation de principe et à une volonté résolue que le ministre de la fonction publique ne manque jamais de rappeler : l'administration et les fonctionnaires n'ont pas leur finalité en eux-mêmes ; ils ne valent que par la qualité et l'efficacité du service rendu au public.

Une grande référence sociale

La fonction publique est enfin une grande référence sociale, notamment en matière d'emploi, de remise en ordre des traitements et de promotion des droits des travailleurs.

La solution du problème du chômage réside dans la création d'emplois productifs et non, bien sûr, dans la fonctionnarisation des chômeurs. Toutefois, l'Etat se devait d'apporter sa contribution à la lutte pour l'emploi et de permettre en même temps un meilleur équipement administratif du pays : 107 000 emplois auront été créés de 1981 à 1983 dans la fonction publique sur les 130 000 (210 000 pour l'ensemble des emplois publics) correspondant aux engagements du président de la République.

Par ailleurs, la durée hebdomadaire réglementaire du travail a été abaissée en une seule fois de deux heures (fait sans précédent), la cinquième semaine de congés annuels généralisée, l'activité à temps partiel étendue, des possibilités de cessation anticipée ou progressive d'activité introduites par ordonnances.

En outre, l'adoption par le conseil des ministres du 1er septembre de textes résultant d'une large concertation avec les organisations syndicales engage le processus de titularisation des 343 000 agents non titulaires, dont les gouvernements précédents avaient fait une véritable fonction publique parallèle. Cette réforme sera menée à bonne fin en deux ans pour les catégories les plus défavorisées ; en quatre ans pour les autres.

Un modèle mathématique de gestion prévisionnelle globale des effectifs est en cours d'élaboration, afin de rendre la discussion sur les missions et moyens de l'administration plus claire et plus rigoureuse.

En matière de salaires, l'action gouvernementale a un double aspect : celui de l'évolution du pouvoir d'achat, celui de la structure même du système de rémunérations.

Les mesures prises en juin dernier se traduisent dans l'immédiat par une perte de pouvoir d'achat. Mais la volonté du gouvernement d'élaborer le dispositif salarial de la fin de l'année 1982 et de l'année 1983 en accord avec les représentants des intéressés ne fait pas de doute. Les organisations syndicales de fonctionnaires sont successivement entendues en ce moment et les discussions salariales s'engageront bientôt avec pour objectif le maintien du niveau moyen du pouvoir d'achat, accompagné de mesures significatives en faveur des bas salaires renforçant celles qui ont été acquises dès le 1er janvier 1982, et d'un effort de solidarité des plus hautes rémunérations, dans le cadre d'un système d'augmentations salariales anticipées et préfixées.

Par ailleurs, la politique salariale est menée avec cohérence et continuité dans le sens de la remise en ordre souhaitée par les organisations syndicales de fonctionnaires, avec notamment : la réduction des écarts hiérarchiques, l'intégration dans le traitement des dispositions utilisées dans le passé comme palliatif à l'amélioration des bas salaires, la publication des traitements les plus élevés (échelles-lettres) jusque-là tenus secrets, une meilleure information sur les primes et indemnités tendant à une transparence complète (même si de fortes résistances, que nous combattons, continuent de se manifester), la simplification des grilles indiciaires, la poursuite de l'intégration de l'indemnité de résidence et de la suppression des zones.

Dans le domaine des droits nouveaux, des progrès spectaculaires, dont les intéressés pourront bientôt mesurer les effets, ont été réalisés. Pour que le fonctionnaire soit pleinement responsable, il faut que, dans le respect du principe de neutralité du service public, il soit réellement libre.

Sept décrets, parus au *Journal officiel* du dimanche de la Pentecôte, ont comblé un grand vide juridique et conféré aux fonctionnaires un système de droits sociaux et syndicaux qui est le plus avancé existant actuellement dans notre pays. Mentionnons : l'heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail, l'accroissement des prérogatives et moyens des organisations syndicales et des organismes paritaires, l'institution de comités d'hygiène et de sécurité et d'une médecine préventive, la pleine liberté d'organisation des syndicats entraînant la reconnaissance de la section syndicale, etc.

Dans le même temps, la transparence de l'administration a été améliorée par la publication, pour la première fois, des résultats des élections professionnelles et par l'édition d'un rapport détaillé sur la fonction publique en 1981. La législation antigrève mise en place par les gouvernements précédents est en voie d'abrogation. Les dispositions autorisant des discriminations sexistes ont été supprimées. Des mesures sont prises ou en préparation pour l'emploi des handicapés, les activités physiques et sportives, la culture. La réforme du système de formation des fonctionnaires vise à accroître l'efficacité de l'administration, à rendre son recrutement plus conforme à la réalité sociale, et à favoriser son décloisonnement.

D'ores et déjà, un ensemble cohérent de réformes concrètes, élaborées dans une large concertation avec les organisations syndicales représentatives, tend donc à débarrasser la fonction publique de ses défauts essentiels, en l'engageant dans une rénovation démocratique fondée sur la responsabilité et la liberté des serviteurs de la nation.

Et, au-delà de ce qui a été fait en quinze mois, il faut poursuivre, n'en déplaise aux nostalgiques de la fonction publique domestiquée.

ANICET LE PORS.

Prochain article :

LA PERSPECTIVE

Au bénéfice de l'âge

M. BOUCHETEIL (P.C.F.) EST RÉÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORRÈZE

Le conseil général de la Corrèze a de nouveau élu président, mercredi 1er septembre, M. Armand Boucheteil (P.C.F.), trois mois après l'annulation, par le tribunal administratif de Limoges, du vote qui avait porté M. Boucheteil à la tête de l'assemblée départementale, au bénéfice de l'âge. L'opposition et la majorité, comptant dix-huit conseillers chacune, n'ont pu se départager. M. Boucheteil a donc été réélu au bénéfice de l'âge. MM. Jean Crouzillat (P.C.F.), Charles Clair (P.S.), Jean Decaie et Charles Ceyrac (R.P.R.) ont été élus vice-présidents.

Le 24 mars dernier, lors de la première réunion du conseil général après le renouvellement triennal de la moitié de ses membres, les élus, en désaccord sur le nombre des postes de vice-présidents, n'avaient pu désigner un bureau. M. Boucheteil avait alors proposé, sous couvert du préfet de la Corrèze, de modifier l'ordre du jour, pour nommer d'entrée le président. Le groupe de l'« opposition républicaine », présidé par M. Jacques Chirac, avait introduit deux recours devant le tribunal administratif, qui avait annulé l'élection le 27 mai.

La majorité avait alors saisi le Conseil d'Etat, qui n'a toujours pas rendu son arrêt. Le 18 août, M. Boucheteil avait présenté la démission officielle du bureau, dont tous les membres l'avaient suivi dans cette démarche, à l'exception de M. Crouzillat, qui avait assuré l'intérim de la présidence (*le Monde* du 21 août).

● *Le Rassemblement pour la défense de la Guyane (R.D.G.) et l'U.D.F. de Guyane*, ont décidé de soumettre aux agents économiques du département un « projet de société libérale pour la Guyane », en vue du congrès que réuniront ces deux formations le 19 novembre prochain.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi matin 1er septembre, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Mitterrand. Au terme des travaux, le communiqué suivant a été rendu public.

● DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET PROTECTION DE L'ÉPARGNE

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi reprenant les dispositions d'ordre législatif de l'ensemble des mesures pour le développement des investissements et la protection de l'épargne, dont les grandes orientations avaient été exposées au conseil des ministres du 25 août dernier.

La partie fiscale de ces dispositions est contenue dans le projet de loi de finances.

● LA FORMATION SYNDICALE DES AGENTS DE L'ÉTAT

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale. Il aligne les conditions d'attribution de ce congé, destiné à permettre la formation des cadres des organisations syndicales, sur celles qui sont actuellement en vigueur pour les travailleurs couverts par le code du travail.

● TITULARISATION DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif à la titularisation des agents non titulaires de l'Etat, qui représentent aujourd'hui 20 % du total des effectifs.

Les emplois correspondant aux besoins permanents de l'Etat devront désormais être occupés par des agents titulaires. Les exceptions à ce principe ne pourront être autorisées que dans des cas indispensables pour le fonctionnement du service public et suivant une procédure très stricte qui empêchera la reconstitution d'une « fonction publique parallèle ».

En second lieu, le projet de loi fixe les conditions de l'intégration dans la fonction publique des agents de l'Etat non titulaires actuellement en fonction, et qui en feront la demande. Ceux-ci bénéficieront de la prise en compte de leur ancienneté au service de l'Etat et de garanties concernant leurs rémunérations et leurs conditions d'avancement dans les corps d'accueil. Les règles adoptées pour ces titularisations, qui s'étaleront sur plusieurs années, ont été conçues de telle sorte que les fonctionnaires déjà titulaires ne soient pas lésés.

Un décret ouvrira dès 1982 les possibilités de titularisation en faveur des agents auxiliaires de l'Etat des catégories C et D ; quatre-vingt mille d'entre eux pourront, s'ils le souhaitent, être titularisés dans les deux prochaines années selon les principes définis par le projet de loi.

● PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1983

Le gouvernement a adopté le projet de loi de finances pour 1983, présenté par le ministre délégué chargé du budget. Dans le contexte actuel de crise internationale, ce projet traduit quatre choix : le renforcement de notre potentiel économique, la maîtrise de la dépense publique, la solidarité, la simplification fiscale.

(Lire pages 1 et de 21 à 25.)

● LA SITUATION INTERNATIONALE

Le ministre délégué chargé des affaires européennes a rendu compte au conseil des ministres de la situation au Liban, en soulignant que l'évacuation de Beyrouth-Ouest par les combattants palestiniens et syriens se déroulait de façon satisfaisante.

POLITIQUE

Le président du R.P.R. hausse le ton l'U.D.F. piétine

Alors que les responsables de l'U.D.F. en sont toujours à se demander si leur congrès de Pontoise se tiendra ou non aux dates prévues des 9 et 10 octobre, et s'interrogent sur le contenu qu'il conviendra de donner à leurs travaux, M. Chirac envisage une dissolution de l'Assemblée nationale. Le décalage est frappant entre les préoccupations d'ordre interne affichées par l'aile libérale et centriste de l'opposition et celles exposées en Nouvelle-Calédonie par le président du R.P.R. Ce dernier s'est-il senti conforté par les résultats du dernier sondage Sofres-« Le Nouvel Observateur » (« le Monde » daté 29-30 août) selon lequel 48 % des Français pensent *qu'avant* 1986 — terme normal de l'actuelle législature — il y aura « une crise politique avec des élections législatives anticipées » ? Sans doute. Il n'empêche que dans une telle éventualité, le leader du R.P.R. ne peut pas ne pas tenir compte des autres enseignements donnés par les enquêtes d'opinion : ainsi ceux de l'IFOP-« Le Point » (« le Monde » du 31 août), qui enregistrent, certes, une amélioration de l'image de l'opposition mais insuffisante pour inquiéter la majorité.

En affirmant que « l'expérience socialiste ne durera pas deux ans », M. Chirac entend prendre date. Mais ne s'agit-il pas plus d'un voeu que d'un pronostic ? Il écarte l'hypothèse d'événements d'ordre révolutionnaire pour ne retenir que celle d'une telle dégradation de la situation qu'elle conduirait le chef de l'Etat et le gouvernement à renvoyer les députés devant les électeurs.

Après qu'en avril dernier, M. Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, eut souhaité la démission de M. Mitterrand qualifié d'« incapable », M. Chirac avait, le 10 mai, implicitement désavoué ceux qui, parmi ses amis, mettraient en cause la légitimité du président de la République. A cette époque, le président du R.P.R. reprochait à M. Mitterrand un comportement de « chef de la majorité », ce qui, à ses yeux, justifiait l'adoption d'une attitude d'opposition déclarée et sans ambiguïté, mais sans contestation de la légitimité du pouvoir installé régulièrement par les scrutins du printemps 1981. — A. C.

L'UNIVERSITÉ DES JEUNES DÉMOCRATES SOCIAUX

M. Lecanuet envisage un report du congrès de l'U.D.F.

Saint-Jean-de-Sixt. — Devant les jeunes démocrates-sociaux, dont il était l'invité, mercredi 1er septembre, à Saint-Jean-de-Sixt (Haute-Savoie), M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., a précisé sa position dans le débat soulevé par le C.D.S. à propos du congrès de l'U.D.F.

Il a notamment déclaré : « *J'ai marqué ma préférence quant au choix de la date* [les 9 et 10 octobre]. *Je garde cette préférence, mais ce n'est pas à quelques semaines près qu'on peut faire échouer un accord qui est indispensable et se fera. Mais plus que la question du report du congrès, c'est celle de son contenu qui est importante. Les élections municipales — même si on le regrette — sont politiques. J'en conclus qu'il est utile que soit élaborée une plate-forme politique. La nécessité d'une telle plate-forme n'enlève pas aux différentes composantes de l'U.D.F. la liberté de la doctrine (...). Je crois que le pays a besoin que l'U.D.F. donne les grandes lignes de ses opinions politiques. Je ne partage pas l'avis de ceux qui croient que l'opposition doit s'abstenir d'avoir un programme. Mais à défaut d'un programme, nous devons dire ce sur quoi nous sommes d'accord.* »

M. Lecanuet a tenu à réaffirmer que, selon lui, « *l'U.D.F. n'est pas l'union autour d'un homme — même si les idées s'incarnent, un moment donné, dans un homme, — mais l'union des démo-*

De notre envoyée spéciale

crates sur des idées ». « *J'ai été heureux,* a-t-il ajouté, *que le congrès du C.D.S. ait adopté un document assez substantiel. Je souhaite que les autres composantes de l'union donnent leur propre apport.* » (...) *Les querelles d'états-majors, même si elles sont intellectuellement justifiées, sont insupportables à l'opinion publique (...). Je fais appel au devoir d'union.* »

M. Pierre Méhaignerie, président du C.D.S., qui était aux côtés de M. Lecanuet, s'est déclaré « *satisfait* » de ces propos. « *Le dialogue est largement possible,* a-t-il estimé, *à partir du moment où s'engage une discussion tant sur l'élaboration d'une plate-forme que sur la nécessité de mener un combat, non pas autour d'un homme, mais d'idées ou sur les problèmes de dates et de délais.* »

A moins d'un durcissement des positions du bureau politique du C.D.S., le congrès de l'U.D.F. — un moment remis en cause par les centristes — devrait bien avoir lieu, non pas les 9 et 10 octobre prochain mais vraisemblablement quelques semaines plus tard. Ce délai supplémentaire permettra aux différentes composantes de l'U.D.F. de se mettre d'accord sur le contenu à donner à ce congrès.

Le prochain bureau politique de l'U.D.F., fixé au 9 septembre, devrait jeter les bases de ce qui semble devoir être un compromis : il ne s'agira plus de parler de « *plate-forme doctrinale* », mais de « *philosophie* » et de « *méthodes d'action politique* », ou de « *grands thèmes* », et, s'il y a manifestation d'unité, ce sera autour d'idées et non autour d'un homme, M. Valéry Giscard d'Estaing.

On pourrait réduire ce débat à une querelle de vocabulaire. Ce serait oublier qu'il a permis, d'une part, à M. Méhaignerie, trois mois après son élection à la tête du C.D.S., de rassurer ceux de ses militants qui craignaient d'être dirigés par un président trop « giscardien ». Ce serait oublier que ces discussions ont, d'autre part, fourni l'occasion au C.D.S. tout entier de lancer une mise en garde au parti républicain et à l'ancien président de la République qui se résume à un : « *Nous ne sommes pas prêts à vous suivre.* »

Après leur échec du 10 mai 1981, les centristes comme les giscardiens, qui ont renouvelé ou s'apprêtent à renouveler leur équipe dirigeante, sentent renaître leurs ambitions partisanes. S'ils ne peuvent contester la nécessité d'une union au sein de l'U.D.F., les uns et les autres entendent bien devenir le parti dominant qui, si possible, pourra sortir de ses rangs le « présidentiable ». Les centristes craignent que la compétition ne soit faussée dès le départ, dans la mesure où M. Giscard d'Estaing occuperait de plus en plus la scène politique.

Or il leur faut du temps pour prouver à l'ancien président de la République, qui s'inquiéterait du vide laissé face à M. Jacques Chirac, qu'ils pourront le combler en temps utile en puisant dans leurs propres rangs.

De leur côté, les responsables du P.R. protestent de leur bonne foi. Qu'il s'agisse du futur secrétaire général du parti, M. François Léotard, ou de l'actuel, M. Jacques Blanc, qui, mercredi encore, devant les jeunes giscardiens rassemblés à La Plagne (Savoie) pour leur « campus d'été », a déclaré : « *Ce que je souhaite, c'est que dans le cadre de l'U.D.F., le parti républicain puisse mieux jouer son rôle, mais nous n'avons aucune volonté d'hégémonie (...). Il n'a jamais été question de transformer le congrès de l'U.D.F. en un deuxième congrès P.R.* »

A quelques mois des élections municipales, l'unité garde force de loi. Le tout est de s'entendre *sur certaines règles du jeu et de* savoir pratiquer ce que M. Jean-Pierre Soisson, député P.R. de l'Yonne, appelle le « *bon usage* » de l'U.D.F. La prochaine tenue d'un congrès de l'Union, même si son contenu paraît difficile à définir, semble devoir entrer dans ce cadre.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

M. CHIRAC ÉVOQUE L'ÉVENTUALITÉ D'ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ANTICIPÉES

Après avoir affirmé que « *l'expérience socialiste ne durera pas deux ans* » lors de son arrivée, mercredi 1er septembre, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), M. Jacques Chirac a évoqué l'éventualité d'une dissolution de l'Assemblée nationale et d'un recours à des élections législatives anticipées. A l'occasion d'une réunion à La Foa, commune située dans la circonscription de M. Jacques Lafleur, candidat à l'élection législative partielle du 5 septembre, à qui il est venu apporter son soutien, le président du R.P.R. a souligné les « *erreurs politiques que le gouvernement actuel accumule* », qu'il s'agisse du statut de Paris ou de celui de la Nouvelle-Calédonie. Il a ajouté : « *Tout cela me conduit à penser que cette expérience socialiste ne durera pas longtemps en France, comme celles que nous avons connues dans le passé, et comme toutes celles qu'ont connues, sans exception, les pays identiques au nôtre.* »

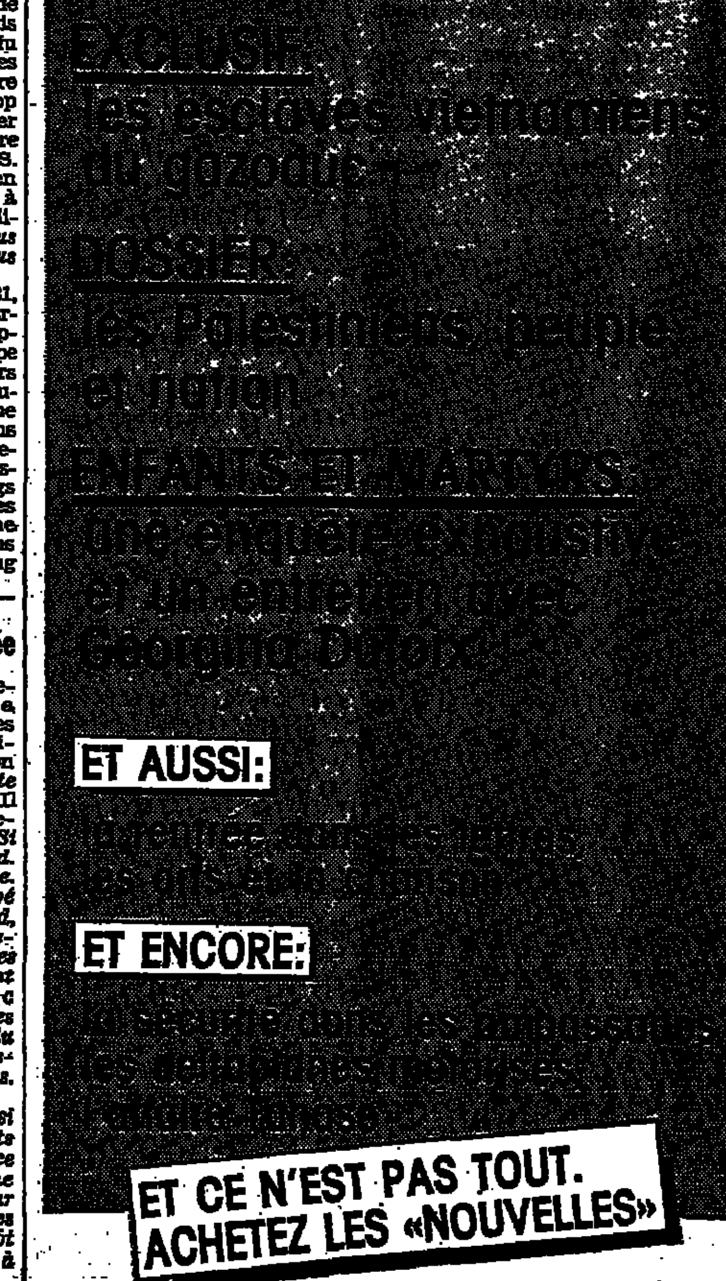
Le maire de Paris a poursuivi : « *Que l'on ne me fasse pas dire que des événements d'ordre révolutionnaire pourraient y mettre un terme (...). Je suis trop respectueux de la légalité républicaine, des institutions, des règles de la démocratie, pour évoquer d'autre issue à ce gouvernement qu'une issue tout ce qu'il y a de plus légale et institutionnelle, c'est-à-dire une situation dans laquelle le gouvernement et le chef de l'Etat seraient conduits à faire des élections anticipées. Car la façon même dont ils mènent les affaires ne leur permettront pas, à mon avis, d'aller au terme du mandat de l'actuelle Assemblée nationale.* »

Evoquant la question du statut de la Nouvelle-Calédonie, M. Chirac a jugé « *bon et souhaitable* » que M. Mitterrand « *dise clairement, puisque c'est lui qui est en cause, et de plus en plus, quelles sont ses idées, s'il en a, et quelles sont ses intentions, s'il en a, pour la Calédonie, les TOM, voire les DOM, et même les régions de France. Il est en effet légitime,* a-t-il dit, *que nous exigions d'avoir une réponse sur ces points* ».

M. QUILÈS : la droite est pressée

M. Paul Quilès, membre du secrétariat du parti socialiste, a commenté, jeudi 2 septembre, les propos tenus par M. Jacques Chirac en Nouvelle-Calédonie, selon lesquels « *l'expérience socialiste ne durera pas deux ans* ». Il a déclaré : « *Est-ce une prédiction ou est-ce un souhait ? Si c'est un souhait, on le comprend. M. Chirac a jeté bas le masque. Il est d'accord avec M. Labbé qui disait « François Mitterrand, » partez ! »; d'accord avec M. Peyrefitte qui disait qu'en 1981, les Français ont eu un moment d'égarement ; d'accord avec M. Pons qui prétendait que les socialistes se sont emparés du pouvoir à la faveur des circonstances. Les choses sont claires. La droite est pressée.*

» *Pour Jacques Chirac et aussi pour l'U.D.F., les gouvernants normaux, naturels du pays, ce sont ceux de la droite. La gauche n'y est en quelque sorte que par hasard. Je regrette que Jacques Chirac, encore une fois, plutôt que d'élever le débat, se limite à des agitations superficielles.* »



RÉGIONS

Midi-Pyrénées

CAMPS DÉBORDÉS, RIDEAUX BAISSÉS

Lourdes sans chaleur pour les gitans

Tarbes. — L'organisation à Lourdes, du 31 août au 3 septembre, du vingt-sixième pèlerinage des gitans a provoqué à nouveau des réactions hostiles de la part d'hôteliers, de restaurateurs et de commerçants. Ces derniers, imités par plusieurs cafetiers, ont baissé leur rideau, craignant, disaient-ils, des vols en série, vols qui furent, c'est vrai, fort nombreux lors des fêtes du 15 août, au point que la police cessa d'enregistrer des plaintes le soir de la fête de l'Assomption.

Les autorités des sanctuaires de Lourdes ont tenu à réagir devant la presse. Elles ont reconnu qu'à travers la ville les places publiques avaient *été prises d'assaut par les caravanes de nombreux participants arrivés* plusieurs jours avant l'ouverture du pèlerinage. Le camp d'hébergement des sanctuaires (qui reçoit le pèlerinage international militaire et les rassemblements de jeunes) n'a, en effet, pu être libéré que le 31 août des quatre cent vingt-deux scouts et accompagnateurs qui l'occupaient. Cinq mille des participants y

De notre correspondant

sont depuis installés avec leurs véhicules. Cent trente caravanes ont en outre été accueillies dans la proche cité du Secours catholique.

Le chanoine Bordes, recteur des sanctuaires, représentant l'évêque de Lourdes, Mgr Donze, a demandé que la municipalité de Lourdes (qui a à sa tête M. François Abadie, secrétaire d'Etat au tourisme) prenne des mesures pour créer des camps d'accueil provisoire réclamés depuis douze ans, et qui permettraient aux gitans de s'installer dans la périphérie de Lourdes lors de leur rassemblement annuel. « *Lourdes,* a dit le porte-parole de l'évêque, *est en train de se défigurer. Un certain nombre d'habitants persistent à ne pas vouloir accueillir convenablement les gitans. Un climat de psychose est en train de se développer. Il faut l'enrayer net. Le pèlerinage est un ballon d'oxygène pour tous ces gitans espagnols, piémontais, manouches, hongrois, qui ont ainsi une occasion unique de se retrouver. Ces ferrailleurs, vanniers, chaudronniers, sont des hommes tout aussi respectables que les autres. Ils gagnent honnêtement leur vie avec le fruit de leur travail.* » « *Si à Lourdes on en vient à ne plus admettre les gitans, pourquoi alors ne refuserait-on pas les soixante mille malades qui se joignent chaque année à trois millions de pèlerins* », a conclu le chanoine Bordes.

Mgr Herail, évêque des gitans, et le Père Etcheverry, directeur du pèlerinage, ont demandé que soient organisées des réunions de concertation entre les responsables du pèlerinage et les autorités civiles. « *Car,* ont-ils dit, *dès leur arrivée les pèlerins gitans sont soumis à des tracasseries policières fort déplaisantes qui atterrent les quatre-vingts prêtres, religieuses et laïcs bénévoles qui se dévouent pendant cinq jours pour assurer la bonne marche de ce rassemblement.* »

GILBERT DUPONT.

FAITS ET PROJETS

Très fort endettement des compagnies aériennes

Les compagnies aériennes, dont la plupart n'ont pas fait de bénéfices depuis au moins trois ans, continuent de s'endetter à une « *allure alarmante qui s'accélère rapidement* », indique l'Association du transport aérien international (IATA).

Les cent vingt compagnies membres de l'IATA perdront encore au total une somme de 1,9 milliard de dollars cette année dans l'exploitation de leurs lignes internationales. Pourtant, souligne l'IATA, les compagnies estiment qu'elles doivent procéder à des achats de nouveaux appareils pour un montant total de 100 milliards de dollars, à la fois pour se conformer aux nouveaux règlements adoptés par les pouvoirs publics au titre de la défense de l'environnement et pour répondre à la modeste expansion du trafic qu'elles prévoient.

Pour remédier à cette situation, les compagnies ne peuvent compter ni sur un « *miracle technologique* », ni sur une reprise de l'expansion de l'économie mondiale, donc du trafic aérien. Il importe donc que les compagnies, les voyageurs et les gouvernements abordent désormais la question du transport aérien avec un « *nouveau réalisme* ». Pour sa part, l'IATA est opposée à la fois à la libération totale prônée par le gouvernement américain et au protectionnisme excessif.

Ces informations ont été données au cours d'un colloque organisé à Londres par le *Financial Times.* — *(A.F.P.)*

Premier projet de dénationalisation du rail en Grande-Bretagne

La ligne ferroviaire électrifiée de 50 kilomètres reliant Gatwick, deuxième aéroport de Londres, à la capitale pourrait prochainement être « privatisée » dans le cadre de la politique de dénationalisation partielle du secteur public décidée par le gouvernement de Mme Thatcher. Cette opération serait la première du genre.

Selon le *Financial Times,* le cabinet sera prochainement saisi du projet d'un groupe de travail comprenant des représentants des ministères des transports et des finances ainsi que de British Rail, la société nationale des chemins de fer, incapable d'assurer avec ses propres ressources la modernisation indispensable de cette liaison. Un apport de 40 millions de livres de capitaux privés est envisagé.

Une compagnie privée à créer, avec une participation de 30 % de British Rail, assurerait l'exploitation. — *(A.F.P.)*

Pour les transports en commun de Lille

Un nouveau sigle est apparu, le 1er septembre, sur les autobus lillois : T.C.C. (Transports collectifs de la communauté urbaine de Lille). Il est l'illustration de la fusion de deux sociétés de transport en commun, celle de la capitale des Flandres pour les bus, et celle qui gère le tramway assurant les liaisons entre Lille et Roubaix. De nouveaux autobus sont mis en service (cinquante-sept déjà sur un parc de trois cent cinquante véhicules). Bientôt, de nouvelles rames articulées du tramway faciliteront les déplacements, notamment aux heures de pointe.

Ces nouveautés techniques s'accompagnent d'une véritable campagne de promotion par slogans, affiches, dépliants pour créer une nouvelle image du réseau. On va même changer les uniformes des conducteurs (ou conductrices, de plus en plus nombreuses) et des contrôleurs, qui auront une coupe plus jeune et plus moderne. Cet effort particulier et massif s'explique par le fait que dans cette agglomération de un million d'habitants, chaque voyageur n'effectue en moyenne que cinquante déplacements par an en bus ou en tramway. Dans certaines villes, on dénombre jusqu'à cent cinquante voyages en transports collectifs par habitant et par an.

Il est d'autant plus urgent de remonter la pente que le métro de la communauté urbaine de Lille doit fonctionner, en principe, au mois de mars 1983. Il apportera de grandes possibilités, avec une gare de Lille complètement transformée, qui sera le nœud de convergence de tous les moyens de transport en commun : train, métro, tram, bus, taxis, etc. — *(Corresp.)*

Un tarif unique sur le métro parisien ?

« *L'instauration d'un tarif unique sur l'ensemble des lignes de métro, qui permettrait aux habitants de Gennevilliers, comme à ceux de Saint-Denis et de Créteil, de bénéficier de la même tarification que les autres usagers du métro, est un des tout premiers objectifs que se fixe le ministre des transports.* »

Telle est la réponse qu'a faite M. Fiterman, ministre des transports, à la question écrite que lui posait M. Jacques Brunhes, député (P.C.) des Hauts-de-Seine. « *La prolongation de la ligne numéro 13 jusqu'à Gennevilliers,* expliquait le député, *s'est traduite pour les usagers par le paiement d'un supplément de tarif, pour une seule station supplémentaire, pour quelques centaines de mètres. Les habitants de Gennevilliers, Asnières, Villeneuve-la-Garenne, déjà pénalisés par leur situation dans la boucle de la Seine, doivent supporter des frais de transport deux fois plus élevés. Il en est de même pour ceux de Saint-Denis.* »

Pollution dans le Morbihan

Les dix-sept mille habitants de Ploërmel, dans le Morbihan, étaient toujours, ce jeudi matin, privés d'eau potable, et ce depuis le 31 août, en raison de la pollution accidentelle d'un cours d'eau. La population a dû être ravitaillée par les pompiers et l'armée.

Des produits chimiques ont été déversés de façon accidentelle dans l'Yvel, une rivière proche de Ploërmel. La station de pompage a dû être arrêtée et on a recommandé à la population de ne pas boire l'eau du robinet. Une solution de remplacement devrait être rapidement trouvée, déclarent les autorités.

● *Suspension des travaux routiers près de Bordeaux.* — Les travaux de dédoublement de la R.N. 89 entre Arveyres (près de Libourne) et Bordeaux ont été interrompus il y a plusieurs semaines par décision de la direction départementale de l'équipement de la Gironde qui demande une révision du financement des travaux. Les trois entreprises présentes sur le chantier ont dû suspendre leurs travaux. — *(Corresp. part.)*

● *L'extension du mini-annuaire.* — Les vingt-cinq départements auxquels s'applique la décision d'étendre, en 1983, l'édition du mini-annuaire sont les suivants : Alpes-Maritimes, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Rhône, Finistère, Seine-Maritime, Haute-Garonne, Var, Gironde, Paris alphabétique, Hérault, Paris professions, Isère, Seine-et-Marne, Loire, Yvelines, Loire-Atlantique, Essonne, Meurthe-et-Moselle, Hauts-de-Seine, Moselle, Seine-Saint-Denis, Nord, Val-de-Marne, Pas-de-Calais, Val-d'Oise. Les abonnés de ces départements auront le choix entre le format actuel et le format réduit *(Journal officiel du 30 août).*

Le Monde

société

JUSTICE

A la demande des parents des victimes de la catastrophe de Beaune

Deux pages de «Hara-Kiri» devront être «occultées»

Le président du tribunal de Paris, M. Marcel Caratini, a ordonné en référé, mercredi 1er septembre, aux responsables de « Hara-Kiri » de retirer les exemplaires de ce mensuel encore en circulation et de ne les rediffuser qu'après « occultation » de deux pages. Ces deux pages contenaient des montages photographiques évoquant la catastrophe de Beaune, le 31 juillet, et la mort de quarante-quatre enfants. Il a refusé d'ordonner la pure et simple saisie qui lui était demandée par l'association des familles des victimes.

Il avait gardé sa tête, M. Georges Bernier, alias le professeur Choron, mais avec plus de contrition, ce mercredi, devant M. Caratini. Tout près du journaliste humoriste, se trouvaient, il faut le dire, les représentants des familles, des femmes et des hommes en deuil, encore effondrés par le chagrin, qui n'ont pas pu supporter dans les kiosques de leur ville cette plaisanterie sur leurs enfants disparus. « *C'était pour stigmatiser*, dira Choron, *la bêtise et l'hypocrisie, car l'accident de Beaune, comme ceux du « 5-7 » ou du C.E.S. Pailleron, était prévisible. On n'envole pas la nuit, sous la pluie, sur des routes, des enfants, comme ce fut le cas.* » Quant au reste, à la présentation, ce n'est, selon la défense, que l'esprit de *Hara-Kiri*, le style, le ton qui, depuis 1962, plaisent à un certain public.

« *Il n'y a pas d'atteinte à la vie privée*, expliquera Me Claude Barbillon, l'avocat et l'ami du professeur Choron. *Les familles sont anonymes sur les photos. Ce ne sont pas des photos du drame.* » « *Alors*, demande l'avocat de l'Association pour la défense des intérêts matériels et moraux des familles des victimes, Me Roland Weyl, *ce montage avec des parents devant des cercueils et cette bulle* « Une mère n'y reconnaîtrait pas ses veaux », *vous trouvez cela humoristique ? Je peux, avec ce que j'ai vu des conséquences du drame, des mères hospitalisées, trois enfants disparus dans une même famille, vous fournir une matière pour l'humour de vos prochains numéros.* »

Le parquet, parfois amusé par *Hara-Kiri*, trouve aussi que les bornes ont été dépassées. « *Vous avez été, cette fois, plus bête que méchant* », dit à M. Choron M. Domingo, substitut. Choron ne'n revient pas. Ces deux pages, c'était bien « *contre les pleurnichards et contre les monuments qu'on élève trop tard après les catastrophes* ». Mais les pages ont peut-être manqué de clarté sur ce point, et les parents, dans la salle des référés, pleuraient et ne pleurnichaient pas. La cible est manquée.

En moins de deux heures M. Caratini a rédigé une ordonnance refusant la saisie, mais décidant que dans les quarante-huit heures, et sous astreinte de deux mille francs par jour, tous les exemplaires de *Hara-Kiri* devront être retirés des kiosques. Ils ne pourront être remis dans le circuit qu'après « *occultation* » de deux pages au moyen d'un « *cache qui ne laisse pas apparaître les photographies, montages et dessins figurant auxdites pages* ». Le magistrat a considéré ces pages comme « *offensantes pour la douleur et la dignité des familles concernées par la catastrophe* ». — C. C.

PROTESTATIONS

Pour l'équipe de *Hara-Kiri*, qui a décidé d'interjeter appel, l'ordonnance n'est « *en réalité qu'une véritable saisie du numéro puisqu'il n'est pas possible matériellement d'exécuter une telle décision. Comment en effet retirer cent quatre vingt mille numéros sur trente mille points de vente et blanchir deux pages au moyen d'un procédé technique qui reste à inventer ?* ». En 1980, toutefois, Mme Giscard d'Estaing avait poursuivi *Hara-Kiri* (*le Monde* daté 3-4 février 1980), pour un montage photographique où elle apparaissait nue sur les genoux d'un émir. Une ordonnance de référé avait alors fait injonction au responsable du journal de retirer immédiatement la couverture incriminée et de faire cacher par un encrage noir la totalité de l'image. Toutefois l'ordonnance, pour des raisons matérielles, n'avait été exécutée qu'en partie.

POLICE

Au « Journal officiel »

DES POUVOIRS ÉTENDUS POUR M. FRANCESCHI

Le *Journal officiel* du jeudi 2 septembre publie le décret relatif aux attributions de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé de la sécurité publique.

M. Franceschi a ainsi compétence sur « *l'ensemble des questions concernant la sécurité publique* », « *sous l'autorité* » et « *par délégation* » de M. Gaston Defferre. En conséquence sont mis à sa disposition, au sein du ministère de l'intérieur, « *la direction générale de la police nationale et l'ensemble des services qui lui sont rattachés* ».

Le décret confirme surtout le droit de regard de M. Franceschi sur la Direction générale de la sécurité extérieure (D.G.S.E., ex-SDECE), qui jusqu'à présent dépendait exclusivement du ministre de la défense (*le Monde* du 31 août). « *Pour l'exercice de ses attributions*, précise-t-il, *M. Joseph Franceschi fait appel à la Direction générale de la sécurité extérieure. Il en tient informé le ministre de la défense.* » Cette décision est conforme à la volonté de centraliser et de mieux coordonner le travail des services chargés, à un degré ou à un autre, du travail de renseignement : D.G.S.E. d'une part, Direction de la surveillance du territoire et Direction centrale des renseignements généraux d'autre part, qui, elles, dépendent directement du secrétaire d'Etat.

« DÉCOUVERTS » PAR LES SERVICES D'ESPIONNAGE

Les Irlandais de Vincennes étaient surveillés depuis plusieurs mois par la D.S.T.

Les trois Irlandais arrêtés samedi 28 août à Vincennes (Val-de-Marne) et « découverts » par la D.G.S.E. étaient en fait connus de certains services de police française depuis plusieurs mois. Ainsi, la direction de la surveillance du territoire (D.S.T.), comme nous le laissions entendre mardi (*le Monde* du 1er septembre), suivait les allées et venues de Michael Plunkett et de Mary Reid dans la capitale et surveillait Stephan King à chacun de ses séjours en France. Les enquêteurs de la D.S.T. avaient acquis la conviction que les deux activistes irlandais avaient choisi la France, davantage pour échapper à certains de leurs amis de l'INLA auxquels paraissait les opposer un désaccord, que pour préparer des attentats, et que leur présence, de leur point de vue, ne constituait donc pas un danger important.

Selon certaines informations, Mary Reid, qui affirme ne pas être membre de l'INLA, mais simplement de l'aile politique de cette organisation, le parti irlandais républicain socialiste (I.R.S.P.), s'apprêtait même à demander le statut de réfugié politique aux autorités françaises. Si cette version était confirmée par l'instruction de M. Jean Person, le magistrat de Créteil (Val-de-Marne) à qui a été confié le dossier, il apparaîtrait que ce groupe de militants irlandais tentait, en fait, de s'éloigner du milieu nationaliste actif d'Irlande.

Les trois Irlandais ne seront pas entendus, en tout cas, sur les raisons de leur présence en France dans l'immédiat par M. Person. Le magistrat doit auparavant prendre connaissance des divers éléments du dossier, notamment des expertises balistiques qui seront confiées au laboratoire du B.K.A. (Bundes Kriminal AMT) de la République fédérale d'Allemagne. Parmi les documents saisis et placés sous scellés judiciaires, dont la traduction n'est pas achevée, les policiers de la brigade criminelle auraient trouvé des écrits littéraires de Mary Reid et deux cent cinquante photos de famille.

Les inculpés incarcérés dans trois prisons

Les inculpés ont été incarcérés dans trois prisons différentes : Michael Plunkett à la prison de la Santé, Mary Reid à Fleury-Mérogis, et Stephan King à Fresnes. Seuls, les deux premiers sont pour l'instant assistés d'un avocat — Me Eric Allain du barreau de Créteil, — Stephan King n'ayant pas encore désigné un défenseur. Kalan, le fils de la jeune femme, âgé de neuf ans, a été placé provisoirement dans un foyer de l'Aide sociale à l'enfance du Val-de-Marne.

FAITS ET JUGEMENTS

Désespoir meurtrier

Etaient-elles vraiment insurmontables, ces difficultés financières auxquelles faisait face M. Georges Billoué, trente-six ans, plombier à Champvert (Nièvre). A ses yeux, sûrement. Mercredi 1er septembre vers 6 h 30 du matin, un passant voyant l'atelier du plombier en flammes, appelle les pompiers. Ceux-ci parviennent rapidement à circonscrire le feu. On découvre alors que de l'essence a été répandue sur le sol et qu'un dispositif relié à la minuterie devait faire sauter le brûleur de la chaudière.

Dans la maison adjacente, on trouve le corps de Mme Yolande Billoué, trente-quatre ans, et des enfants, Raphaël, douze ans, et Olga, quatre ans. Tous trois sont morts étranglés dans leur lit. Point de trace de Georges Billoué. Il a cependant laissé une lettre où il parle de ses intentions et de ses difficultés financières. Il annonce également une autre lettre qui dira où il se trouve. Depuis mercredi matin les gendarmes de Decize le recherchent. Sa bicyclette a été trouvée près du canal du Nivernais. Jeudi, dans la matinée, aucune lettre n'avait encore été reçue.

Tentative d'évasion au palais de justice de Beauvais

Beauvais. — Armé d'un canif, un détenu, Francis Jacottin, vingt-cinq ans, a tenté de prendre en otage, mercredi 1er septembre, au palais de justice de Beauvais (Oise), le juge d'instruction, M. Eric Gillet, dans le cabinet duquel il était entendu pour la double évasion de la centrale de Liancourt (Oise), le 28 mars.

Rapidement maîtrisé par les gendarmes, Jacottin a tout de même réussi à blesser le magistrat au menton et à la main. Après avoir reçu des soins à l'hôpital de Beauvais, le juge d'instruction a tenu à mettre hors de cause les quatre gendarmes qui avaient escorté le détenu depuis la prison de la Santé. Les fouilles réglementaires ont été effectuées. Selon le magistrat, Jacottin aurait trouvé une cachette intime avant de quitter la centrale.

Beaucoup de précautions sont prises au palais de justice de Beauvais, concernant les comparutions de détenus. C'est ainsi qu'une audition concernant cette même affaire avait été annulée, car un trousseau de clés de voiture avait été trouvé dans la salle d'attente réservée aux détenus, et on avait craint qu'une évasion n'ait été préparée.

Francis Jacottin est soupçonné d'avoir été l'organisateur de l'évasion de deux hommes condamnés à perpétuité, Michel Macksymovicz et Raymond Guérin. Pour échapper aux gendarmes qui les avaient cernés, ces deux évadés avaient menacé de faire sauter la voiture où ils se trouvaient en compagnie d'un otage, Mme Lauriane Benoît, de Pont-Sainte-Maxence (Oise). Au début de mai, ces deux repris de justice et tous ceux qui avaient participé à la préparation et à l'exécution de cette évasion avaient été arrêtés par les inspecteurs de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). — *(Corresp.)*

M. Sarre (P.S.) veut interdire la vente de « Suicide mode d'emploi »

M. Georges Sarre, député socialiste de Paris, a demandé récemment, dans une question écrite au ministre de la justice, s'« *il envisage de prendre des mesures pour dénoncer et empêcher la mise en vente* » du livre *Suicide mode d'emploi*, de Claude Guillon et Yves Le Bonniec, publié par les éditions Alain Moreau, et qui contient, suivant les auteurs, une liste de recettes pratiques pour se donner une « mort douce ».

Estimant que les auteurs « *sacrifient, de façon irresponsable, à la recherche facile d'un sensationnel morbide* », le député socialiste ajoute : « *Depuis sa mise en vente au public, des suicides et tentatives de suicide ont lieu dont tout indique qu'ils sont la conséquence directe du contenu de ce livre. Devant ces événements tragiques, qui sont autant de drames individuels qui auraient pu être évités, il est permis de s'interroger gravement sur les dangers d'une publication qui, mise entre les mains d'êtres désespérés, constitue une invitation à accomplir le geste irrémédiable.* »

Il y a quelques semaines, M. Badinter avait déjà indiqué au ministre de la santé, M. Jack Ralite, qui l'interrogeait sur la même question, que, dans l'état actuel du code pénal, aucun passage de ce livre ne tombait sous le coup de la loi, qui puisse permettre de le saisir ou de l'interdire à la vente. Le ministre ajoutait cependant que la commission de révision du code pénal avait entamé une « réflexion » sur la possibilité de réprimer légalement l'« aide au suicide ».

Réagissant à la question écrite de M. Sarre, M. Alain Moreau s'est étonné qu'un « *élu de gauche* » réagisse de cette manière, ajoutant : « *Je regrette de devoir rappeler à Georges Sarre que la liberté d'éditer ne se partage pas en bons ou mauvais sujets.* »

MÉDECINE

Les progrès de la médecine nucléaire

Un puissant moyen pour détecter les lésions du cerveau

Le troisième congrès de médecine et de biologie nucléaires qui s'achève à Paris, ce jeudi 2 septembre, aura permis aux *spécialistes* d'évaluer certaines des nouvelles perspectives qui s'ouvrent à une discipline en pleine mutation. En particulier, médecins biologistes, radio-chimistes et physiciens auront pu constater l'ampleur des investigations diagnostiques qu'il sera possible de réaliser à l'avenir, en particulier dans le domaine du cœur, du cerveau et dans celui du dosage « in vitro » de bon nombre de substances, notamment hormonales.

Organiser à Paris le *troisième congrès de médecine nucléaire*, c'était aussi renouer avec l'histoire d'une discipline née de la découverte successive en *France* de la *radioactivité naturelle*, puis artificielle (*le Monde* du 30 août). Des travaux menés à Paris avant la seconde *guerre mondiale*, singulièrement la découverte par Frédéric et Irène Joliot-Curie que des atomes pouvaient devenir radioactifs artificiellement, *n'était pas née immédiatement* l'idée d'une application médicale, diagnostique ou thérapeutique. Néanmoins, la voie était ouverte. La guerre devait interrompre les recherches dans ce sens, notamment à l'Institut du radium et au Collège de France.

C'est aux Etats-Unis, à Berkeley, qu'à la faveur de la guerre, ces travaux prirent une dimension nouvelle. La construction de piles atomiques — nécessaires à la fabrication de la bombe — ouvrait la voie à la production d'énormes quantités de neutrons. Ces neutrons pouvaient être, entre autres, utilisés comme particules de « bombardement » qui permettraient de fabriquer des « radio-éléments » artificiels, c'est-à-dire des substances radioactives injectables dans l'organisme et qu'il serait possible de « suivre » grâce à des détecteurs placés à l'intérieur du corps humain. Depuis la guerre, parmi les applications civiles de l'énergie atomique, a ainsi figuré l'émergence de la médecine nucléaire.

En trente-cinq ans, celle-ci devait être *marquée par plusieurs étapes* décisives : de 1945 à 1960, l'essentiel de ses applications fut limité aux explorations de la thyroïde grâce à l'affinité de cette glande avec l'iode radio-active. A partir des années soixante apparurent successivement des gamma-caméras qui permettaient d'obtenir des images d'une qualité jusqu'alors inégalée, puis de nouveaux radio-isotopes à vie courte, utilisables pendant des *périodes* très brèves, tel que le technetium, ce qui offrait toute garantie d'innocuité.

Depuis quelques années, les applications de la médecine nucléaire se sont considérablement élargies en parallèle avec l'évolution de la *radiologie « classique »*, avec l'apparition du scanographe et grâce au couplage avec l'informatique qui est aujourd'hui la règle. A présent, *quantité d'examens* (*pulmonaires*, hépatiques, cérébraux, cardiaques...) peuvent être entrepris grâce au concours de la médecine nucléaire.

Dosages d'hormones

C'est sans doute dans le domaine de la connaissance du cœur et du cerveau que cette discipline sera à l'avenir la plus fructueuse. Les ra-rioéléments à vie courte, administrés en une seule *fois* par voie intraveineuse, permettent, en effet, d'évaluer avec précision le débit cardiaque, l'intégrité des cellules du myocarde et la qualité de leur irrigation. Ainsi pourra être évité de plus en plus le recours aux méthodes classiques moins facilement acceptées par les malades, telles que l'introduction d'une sonde.

Dans le domaine du cerveau, le progrès a trait tout autant à l'amélioration du confort du patient — puisque l'on pourra désormais limiter les encéphalographies — qu'à l'importance des renseignements fournis. La médecine nucléaire permet, en effet, par l'injection de marqueurs radioactifs, d'apprécier l'état vasculaire du cerveau. Ainsi, l'injection d'une nouvelle substance radioactive, l'iodo-emphétamine, permet-elle, depuis environ un an, de franchir la barrière hémato-méningée qui protège le cerveau et d'apprécier les différences de vascularisation des zones cérébrales.

D'autre part, seront mieux connus à l'avenir certains aspects du fonctionnement chimique du cerveau. Ainsi, l'injection de glucose marqué par des isotopes à vie courte permet-elle d'évaluer la consommation de cette substance par les cellules cérébrales, ce *qui* fournit de précieux renseignements sur la biochimie de l'encéphale.

Ainsi, la médecine nucléaire offre-t-elle des perspectives non seulement dans la détection des tumeurs, mais aussi dans la mise en évidence de maladies qui ne s'accompagnent d'aucune lésion anatomique, mais *résultent de troubles métaboliques*.

L'un des champs les plus prometteurs présentés au congrès de Paris concerne, enfin, le dosage *in vitro*, *c'est-à-dire la mesure*, dans le sang, les urines, le liquide céphalorachidien, de substances aussi variées que des médicaments, des hormones ou des substances allergènes. On sait, en effet, marquer, par exemple, des hormones qui permettront d'évaluer la quantité de la même hormone, non marquée, dans les humeurs du malade. Ainsi se définit la radio-immunologie, qui a valu le prix Nobel de médecine, en 1977, à Mme Rosalyn Yalow (Etats-Unis), présente au congrès de Paris. Cette méthode permet de déceler, outre les insuffisances *thyroïdiennes — génératrices*, chez les nouveau-nés, de retards de développement mental, — mais aussi la présence du virus de l'hépatite virale B, l'immunoglobuline E, principal support des phénomènes allergiques, etc.

Comme l'ont souligné l'ensemble des congressistes, la médecine nucléaire ne se développe pas au détriment des disciplines qui l'ont précédée, telles que la radiologie ou plus récemment la scanographie, mais en symbiose avec elles pour affiner encore les méthodes de diagnostic.

CLAIRE BRISSET.

Les résultats préliminaires d'une enquête nationale

Les anesthésies seraient responsables chaque année de 5 000 accidents graves, dont 1 250 décès

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a rendu publics, ce jeudi 2 septembre, les résultats préliminaires d'une enquête sur les accidents médicaux dus aux anesthésies. Cette enquête a été menée par un groupe de travail mis en place en 1977 à la demande de Mme Simone Veil, alors ministre de la santé. Elle établit des statistiques à partir de plus de 190 000 anesthésies pratiquées entre mai 1978 et mars 1982 et apporte, pour la première fois en France, de nombreuses informations en matière d'anesthésiologie.

Elle permet aussi de calculer les risques encourus par les patients : 1 accident grave pour 718 anesthésies et un décès pour 2 885. Compte tenu du caractère représentatif de l'échantillon choisi et sur la base des 3 600 000 interventions chirurgicales réalisées chaque année en France, on peut en déduire que les anesthésies sont responsables annuellement d'environ 5 000 accidents graves, dont 1 250 décès.

Les résultats de l'enquête seront présentés au meeting que l'Académie européenne d'anesthésiologie organise à Paris du 4 au 6 septembre.

Il aura donc fallu plus de cinq ans pour que les premiers résultats de l'enquête sur les accidents d'anesthésie soient rendus publics. Un délai dû à la lourdeur méthodologique du travail mais aussi à l'inquiétude ressentie il y a quelques mois au ministère de la santé au vu des premiers résultats partiels. Qu'en est-il en définitive ? L'enquête a porté sur cent quatre-vingt dix mille trois cent *quatre-vingt-neuf* anesthésies pratiquées pour *moitié* dans des établissements publics et pour moitié dans des établissements privés entre mai 1978 et mars 1982. Elle a été de type prospectif. C'est-à-dire que les données ont été recueillies avant que l'on sache si une complication surviendrait ou non.

Tous les types d'anesthésie étaient retenus (générale, loco-régionale ou locale) lors des interventions chirurgicales ou des examens complémentaires (radiologiques ou endoscopiques). On a à la fois recensé les incidents (événements anormaux de gravité *mineure*, de type cardio-vasculaire, respiratoire, hématologique, neurologique, etc.) et les accidents majeurs : décès ou séquelles graves handicapantes (troubles cardiologiques, paralysies, comas, etc.). N'ont cependant été retenus que les incidents et les accidents survenus au cours de l'intervention et dans les vingt-quatre heures suivantes pour lesquels les liens de causalité avec l'anesthésie pouvaient être — totalement ou partiellement — établis.

Un échantillon d'établissements hospitaliers avait été constitué, représentatif de l'ensemble de la structure sanitaire française. Dix-huit régions, dans lesquelles 88 % des établissements étaient tirés au sort, ont accepté de participer à l'enquête (1). A Paris, 40 % des cliniques privées ont refusé de participer.

Il apparaît que 84 % des anesthésies sont nécessités par des interventions chirurgicales ; viennent ensuite les explorations diagnostiques (6,3 %) et les accouchements (moins de 4 %, dont la moitié pour césarienne). En grande majorité, les anesthésies sont programmées : seules 17 % sont pratiquées en urgence. Dans l'ensemble retenu, les anesthésies générales représentent 90 % des actes. Dans près de huit cas sur dix, les patients ne souffrent pas d'autre perturbation organique que celle qui nécessite l'acte chirurgical, et les centres hospitaliers régionaux (établissements publics) recrutent plus de malades gravement atteints que les établissements privés ; ils réalisent aussi, en proportion, plus d'interventions en urgence.

Sur les 190 889 cas étudiés, on a enregistré 265 accidents, dont 66 décès, soit environ 1 accident pour 718 anesthésiés et 1 décès pour 2 885. D'une manière générale, la fréquence des accidents et des décès est étroitement liée à l'état de santé des patients et au degré d'urgence.

Le chapitre concernant la fréquence des accidents selon le type d'établissements est plus difficile à résumer. On y relève cependant que, quel que soit l'indice de gravité considéré, c'est dans les établissements publics autres que les centres hospitaliers régionaux que les accidents sont les plus fréquents. Près de la moitié des accidents surviennent dans les vingt-quatre heures qui suivent l'intervention. C'est, en d'autres termes, souligner l'importance de la surveillance lors de la période de « réveil » où, le plus souvent, le médecin anesthésiste n'est pas présent.

JEAN-YVES NAU.

(1) La Lorraine et le Languedoc-Roussillon ont refusé de participer à cette enquête. La Corse n'avait pas, dans un premier temps, été comprise dans le champ d'étude.

CRITIQUES

Les études scientifiques sont faites pour être critiquées. Celle présentée aujourd'hui par l'INSERM n'échappera pas à la règle, ne serait-ce qu'à cause de son sujet et du prochain meeting de l'Académie européenne d'anesthésiologie, qui sera présidé à Paris par le professeur Jean Lassner (Paris). La méthodologie de cette étude a déjà été, à dire vrai, contestée avant même que ses conclusions préliminaires ne soient rendues publiques. Ces dernières, telles qu'elles sont présentées, ne sont, au total, guère alarmistes par rapport aux fréquences des décès calculées à l'étranger à partir d'enquêtes similaires.

En revanche, on ne manquera pas de regretter que l'enquête ait été limitée à la période des vingt-quatre heures qui suivent l'anesthésie. Une récente étude britannique s'intéressait, elle, à la période des six jours qui suivent l'intervention chirurgicale, ce qui se traduit par une augmentation du taux des complications recensées.

D'autre part, certains spécialistes reprochent aux pouvoirs publics de n'avoir pas communiqué les estimations provisoires de l'enquête française. Ces estimations qui portaient sur six régions (Nord, Provence-Côte d'Azur, Basse-Normandie, Champagne, Auvergne, Rhône-Alpes) établissaient une nette différence entre les accidents et les décès selon le type d'établissements accueillant les patients. Les hôpitaux publics étaient, là, à risque égal, particulièrement mal classés.

Il conviendrait enfin d'expliquer pourquoi l'enquête INSERM, qui porte sur cent quatre-vingt-dix mille anesthésies, n'a trouvé « aucun décès chez les femmes de moins de cinquante-cinq ans » alors que, dans une communication qui sera faite prochainement, au meeting scientifique parisien, par les professeurs Geneviève Barrier (Paris) et Michaël Rosen (Cardiff), on établira que le nombre minimal de morts de parturientes est estimé, en France, pour 1980, à cinquante-sept (sans inclure les hôpitaux publics non universitaires) et que trois femmes sont mortes des suites d'une anesthésie dans les seuls hôpitaux universitaires. — J.-Y. N.

SPORTS

TENNIS

LE CHAMPIONNAT DES ÉTATS-UNIS A FLUSHING-MEADOW

Les malheurs de Gerulaitis

Journée pluvieuse, dure journée pour les têtes de série du championnat des Etats-Unis, mercredi 1er septembre : Gerulaitis et Clerc ont été éliminés au premier tour respectivement par l'Allemand de l'Ouest Buehning et l'Australien Warwick, le premier en trois sets, le second au tie-break de la cinquième tranche. Tanner et Tentscher n'étaient pas à la fête respectivement contre le Suédois Hjertkinst et l'Américain Gurfein avant l'interruption de leurs matches. Après avoir sauvé une balle de set dans la première manche, Connors vint facilement à bout de son compatriote Borowiak souffrant d'un genou. Quant à McEnroe, son match contre Tim Gullickson fut interrompu d'abord par une panne de projecteur puis par la pluie, sur le score de 3-3.

Mauvaise journée aussi pour les Français : Christophe Roger-Vasselin et Sophie Amiach ont été éliminés, tandis que Catherine Tanvier a abandonné après s'être donnée une légère entorse à la cheville, contre Tracy Austin qui menait 6-2, 4-1.

De notre envoyé spécial

Flushing-Meadow. — Vitas Gerulaitis éliminé au premier tour de l'Open des Etats-Unis, on avait déjà vu cela à Flushing-Meadow en 1980 ! La même mésaventure était d'ailleurs arrivée au cinquième joueur mondial, quelques mois plus tard, à Paris. Toutefois le New-Yorkais, plébiscité hors des courts, s'était bien ressaisi par la suite. S'entraînant consciencieusement, il avait repris son rang dans les tournois majeurs. On le retrouva logiquement en quart de finale à Roland-Garros en juin, puis à Wimbledon en juillet. Bref, on savait que l'homme à la Rolls était capable du meilleur comme du pire.

Pourtant, on ne croyait pas sérieusement que Fritz Buehning, un géant barbu classé cinquante-sixième joueur mondial, pourrait inquiéter sérieusement le récent vainqueur du Tchécoslovaque Lendl, en finale du tournoi de Toronto. Ce colosse, formé dans le camp d'entraînement de Nick Boletierri, utilisa, mercredi, sa raquette comme une hache d'abordage. Et Gerulaitis ne parvint à parer ses coups que pour en recevoir d'autres plus redoutables. *Comme de surcroît le milliardaire* lithuanien servait et volleyait mal, tirait ses coups droits et ses revers plus mal encore, le naufrage fut inéluctable (6-4, 7-6, 6-3).

Il n'y aurait là qu'une péripétie somme toute banale dans la carrière d'un joueur — analogue à l'élimination de l'Argentin Clerc par l'Australien Warwick — si Gerulaitis, star du circuit, n'était depuis quelques jours, une vedette de la rubrique faits divers dans les journaux américains : il est impliqué dans une affaire de trafic de drogue.

Les faits remontent au mois de janvier. Lorsque Gerulaitis disputait le Masters au Madison Square Garden, deux revendeurs californiens ont été arrêtés alors qu'ils négociaient l'achat de 144 000 dollars de cocaïne à... un agent de la répression des stupéfiants en mission. Comme ils n'avaient pas la totalité de la somme, ils avaient pris contact avec un certain Tony Goble, qui aurait proposé d'avancer personnellement 20 000 dollars au nom de Gerulaitis.

La part de cocaïne qui devait revenir au champion de tennis devait notamment servir à pourvoir les invités d'une « party » donnée dans un hôtel new-yorkais après la finale des Masters. C'est du moins ce qu'ont déclaré les revendeurs californiens à l'agent fédéral qui a enregistré leurs propos. Toutefois, Gerulaitis n'a pas rencontré Tony Goble pour lui remettre l'argent. Les deux revendeurs ont été arrêtés en janvier, et Goble quelques semaines plus tard. Tous les trois ont mis en cause le joueur de tennis qui a été placé sous surveillance policière pendant quelques semaines. Bien que ses liens avec *Tony Goble ne fassent pas* de doute, la complicité de Gerulaitis dans ce trafic de cocaïne n'a pas été établie. Entendu à titre de témoin par un procureur, il doit comparaître prochainement devant un jury. Après sa défaite contre Buehning, le cinquième joueur mondial a catégoriquement refusé d'aborder cette affaire. Un de ses avocats a proclamé par ailleurs son innocence.

Reste qu'il est difficile de ne pas faire des rapprochements : il y a deux ans, précisément, Yannick Noah avait déclaré que certains joueurs utilisaient des stupéfiants dans une interview au magazine *Rock and folk* qui fit alors grand bruit. Ses propos déclenchèrent une levée de boucliers dans les instances tennistiques qui jurèrent leurs grands dieux que l'usage d'excitants ou de tranquillisants était impossible en tennis. Noah en fut réduit aux excuses. Officiellement donc, il n'y avait pas de problèmes. Pourtant, l'emploi de cocaïne par les sportifs professionnels, aux Etats-Unis, est un secret de polichinelle. Récemment, un magazine sportif, *Sports Illustrated*, lui consacré un numéro spécial. Et le problème était d'ailleurs si peu d'actualité que l'Association des joueurs professionnels (A.T.P.) a créé très discrètement une commission chargée d'aider les « victimes » de la cocaïne à se désintoxiquer. Les démêlés avec la justice de Gerulaitis, innocent ou coupable, n'auront pas été une expérience négative : désormais, il est clair que l'argent n'est pas la seule menace qui pèse sur le tennis.

ALAIN GIRAUDO.

FOOTBALL

La crise de l'A.S. Saint-Etienne

M. ROGER ROCHER DEMANDE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le tribunal de grande instance de Saint-Etienne siégeant en référé dira, vendredi 3 septembre, si l'assemblée générale de l'association sportive de Saint-Etienne convoquée pour le samedi 4 septembre par M. Roger Rocher peut être légalement réunie.

L'ancien président du club stéphanois demande l'application des statuts qui prévoient la tenue d'une telle réunion lorsqu'elle est demandée par le quart des membres. M. Rocher dispose de huit cent cinquante-quatre lettres sur les deux mille trois cents mandats que compte l'assemblée générale.

Me Henri Fieloux, l'actuel président, estime pour sa part qu'une assemblée ne peut être tenue tant que les comptes du club stéphanois ne seront pas apurés et que les conclusions de la procédure judiciaire en cours à propos de la caisse noire ne seront pas connus.

L'affaire de la caisse noire de Saint-Etienne qui, selon certaines indiscrétions, avoisinerait 10 millions de francs, a pris une dimension politique quand M. Roger Rocher a révélé (*le Monde* du 26 août) qu'il avait aidé financièrement M. Michel Durafour, ancien ministre, ancien maire de la ville, membre du bureau national du parti radical, et M. Lucien Neuwirth, président (R.P.R.) du conseil général de la Loire, à l'occasion de campagnes électorales.

CYCLISME

Le 5 septembre en Grande-Bretagne

BERNARD HINAULT PARTICIPERA AU CHAMPIONNAT DU MONDE

Bernard Hinault a fait savoir qu'il participerait au championnat du monde sur route, dimanche 5 septembre, à Goodwood (Grande-Bretagne).

Sanctionné par la Fédération française de cyclisme (F.F.C.) avec quelques autres coureurs pour avoir refusé, il y a plusieurs semaines, un contrôle anti-dopage lors d'un critérium, le champion français avait néanmoins décidé de ne pas bouder la compétition mondiale. Cette attitude lui avait valu d'être critiqué par certains coureurs et l'avait amené, paradoxalement, à envisager de renoncer au championnat du monde.

La décision du ministère de la jeunesse et des sports de réunir le 7 septembre une table ronde pour traiter les problèmes de santé des athlètes, les pressions exercées par M. Bailly, directeur technique national, et par M. Jacques Anquetil, conseiller sportif de l'équipe de France pour le championnat du monde sur route, ont conduit Bernard Hinault à revenir sur sa décision.

FAITS DIVERS

Un assassin récidiviste

De notre correspondant

Nancy. — « L'assassin vous emmerde, il préfère vivre au soleil qu'à l'ombre ! » avait écrit voici quelques jours sur un bout de carton Jean Rondoux, soixante-trois ans, au chômage depuis plusieurs années. Cet écriteau vengeur, il l'avait ensuite placardé sur la porte de son logement situé au huitième étage d'un immeuble du 13, rue de la Seille à Champ-le-Bœuf, une des banlieues-dortoirs de Nancy. Mercredi 1er août, aux premières lueurs du jour, les policiers ont découvert le mot cette fois dans l'appartement des Rondoux en même temps que deux corps : celui de Thérèse, trente et un ans, l'épouse, et celui de Christelle, cinq ans, toutes deux « exécutées » d'une balle de 22 long rifle dans la tête. La deuxième enfant du couple, Suzelle, deux ans et demi, épargnée par son père, était sur les lieux lorsques les policiers alertés téléphoniquement par l'assassin arrivent sur place. Celui-ci ne courra pas longtemps : réfugié dans la maison inoccupée de ses beaux parents, il sera arrêté jeudi à l'aube.

Drame de la dépression, croit-on alors, avec, en demi-teinte, des relents d'alcoolisme et de chômage. « *Cela devait arriver* », commente une voisine des étages inférieurs en apprenant le double assassinat vers 8 heures. Car « lui » avait déjà depuis longtemps dans l'immeuble sa réputation : celle d'un assassin !

En 1964, il avait assassiné sa première femme et tenté d'asphyxier au gaz ses cinq enfants. A l'époque, Jean Rondoux était un agriculteur quadragénaire, qui venait de reprendre la ferme de son père, près de Calais. Une réputation de travailleur taciturne, ternie en mai 1964 par l'accusation du vol de sacs d'engrais. Désemparé, Jean Rondoux décide alors non pas de se supprimer seul mais d'entraîner à son insu toute sa famille dans la mort, en ouvrant le gaz, dans la nuit du 2 au 3 mai. Sa femme se réveille trop tôt, il l'abat alors à coups de barre de fer avant que sa fille aînée ne donne l'alerte. La Cour d'assises du Pas-de-Calais le condamnera à dix ans de réclusion criminelle. Il sortira sept ans plus tard, libre de refaire sa vie. Celle-ci reprend, semble-t-il, en Lorraine, où il se marie avec Thérèse, une jeune Vosgienne. « *Une handicapée mentale* », affirme mercredi matin une voisine.

De fait, le tueur n'a pas laissé le même souvenir à Bouxières-aux-Dames, un village rural situé à quelques kilomètres de Nancy. Les Rondoux y occupèrent trois ans durant un petit pavillon. « *On le voyait souvent à la manière des peintres de Montmartre poser son chevalet et peindre un paysage.* »

Chômage, vie marginale, boisson, querelle de voisinage et découverte d'un passé fort lourd, finiront pas envenimer les choses. « *On se fera sauter et vous avec* », avait lancé la semaine dernière Thérèse Rondoux à son immeuble. Elle avait tort.

CARNET

Naissances

— M. F. Dubois Dayme,
M. J. Fritsch,
M. A. Ligouzat,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur arrière petit-fils,
Simon,
chez leurs petits-enfants,
E. et P. BALLEYGUIER,
le 26 août 1982.
41, rue de Jussieu,
Paris.
42, avenue de Saxe,
Lyon.
30, rue du Calvaire,
Saint-Cloud.

— M. François Lafont, avocat à la Cour et Mme née Rothé, M. J.-P. Rothé, professeur honoraire à l'université de Strasbourg et Mme, M. Jacques Lafont, avocat à la Cour et Mme, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils et petit-fils
Laurent,
le 10 août 1982.
Montpellier,
2, rue Paladilhe.

— M. Jean-Marie PAINVIN et Mme, née Carlota Seydoux, laissent à Grégoire la joie d'annoncer la naissance de
Arthur,
le 18 août 1982.

Décès

— Mme André Bassi, son épouse,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
la douleur de faire part du décès de
M. André BASSI,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
survenu à Lille dans sa quatre-vingt-quatorzième année.
Ses obsèques auront lieu, le vendredi 3 septembre, à 10 heures, en l'église Saint-Etienne de Lille.
33, rue de l'Hôpital militaire,
59000 Lille.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Jean-Pierre BONNIN,
journaliste, reporter-photographe,
survenu, le 31 août 1982, à l'âge de quarante-huit ans.
de la part de :
Françoise Bonnin, son épouse,
Marc et Luc Bonnin, ses fils,
Le capitaine de vaisseau et Mme René Bonnin, ses parents,
Le colonel Laurent, son beau-père,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
Sa famille et ses amis.
La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu, le samedi 4 septembre 1982, à 15 heures à Aizier, 27500 Pont-Audemer.
50, chemin Vert,
92100 Boulogne.

— M. et Mme Georges Darmon, leurs enfants,
Mlle Dolly Darmon,
M. et Mme Alfred Boccara, leurs enfants,
Les familles neveux, nièces Boccara, Sebag, Darmon, El Mouchnino, Melca, Saffar et alliées,
font part du décès de
Mme Henriette DARMON,
née BOCCARA.
Les obsèques auront lieu, vendredi 3 septembre, à 16 heures, au cimetière nouveau de Neuilly, rue de Vimy (La Défense, sortie 7).
34, rue Pierre-Demours,
Paris 75017.

— Mme Louis Hamel,
M. et Mme Philippe Duval,
M. Jérôme Duval,
et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Louis HAMEL,
maire de Saint-Georges-de-Rouelley,
proviseur honoraire du lycée de Flers,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur
des Palmes académiques.
Les obsèques ont eu lieu, le 26 août 1982.
50720 Saint-Georges-de-Rouelley.
14610 Epron.

— Mme Charles Hanriot, son épouse,
M. Pascal Hanriot, son fils,
Les familles Sarriot, Babel et les amis,
ont la tristesse de vous faire part du décès de
M. Charles HANRIOT,
survenu à Provins, le 29 août 1982.
Les obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame-de-Vincennes, le vendredi 3 septembre à 10 h 15.
15, rue de la Jarry,
94300 Vincennes.

— 76 Mont-Saint-Aignan,
M. Philippe Mendras,
son époux et ses enfants,
M. et Mme Philippe Pourcher,
et leurs enfants,
Parents, frère et sœur,
Docteur et Mme Paul Mendras,
et leurs enfants,
Beaux-parents, beau-frère, belle-sœur,
font part du décès de
Mme Philippe MENDRAS
née Elisabeth POURCHER,
survenu accidentellement, le 26 août 1982, à Fès (Maroc) dans sa vingt-huitième année.
Les obsèques religieuses auront lieu, le samedi 4 septembre 1982, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-la-Miséricorde, 76000 Mont-Saint-Aignan.
Un registre à signature tiendra lieu de condoléances.
76130 Mont-Saint-Aignan.
71, chemin des Cottes,
76000 Rouen.
115, rue du Champ-des-Oiseaux.

— Mme René Moreuil,
ses enfants :
M. et Mme François Moreuil,
M. et Mme Jean-Loup Moreuil,
M. et Mme Etienne Moreuil,
et ses petits-enfants :
Raphaëlle, Gauthier, Elise, Laurent, Mathieu, Marion,
Mme Gabriel Ardant,
Mme Evariste Asuaro,
ont la douleur de faire part du décès de
M. René MOREUIL,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille des Evadés 1939-1945,
ancien directeur
de l'office de l'Algérie à Paris,
président d'honneur du CEFAC,
et du CEFAGI,
vice-président de l'I.F.L.S.
survenu, le 31 août 1982.
Les obsèques ont eu lieu, le 2 septembre 1982, à Paris dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, avenue René-Boylesve,
75016 Paris.

— Mme Veuve P. Pullicino, née Minier Marcelle, sa mère,
Alain Pullicino, son frère,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part de la disparition en mer, le 7 août 1982, à Kélibia (Tunisie) de
M. Michel PULLICINO,
à l'âge de quarante-trois ans.
57, rue Laugier,
75017 Paris.

— M. et Mme Rainfray,
et leurs enfants,
M. et Mme Guy Rainfray,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Georges Lorrette,
et ses enfants,
Mme Pierre Chapoulaud,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Henri RAINFRAY,
née Geneviève CHAPOULAUD,
survenu subitement, le 31 août, munie des sacrements de l'église.
La cérémonie religieuse aura lieu, le vendredi 3 septembre, à 8 h 30 en l'église Notre-Dame-d'Auteuil à Paris où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Mme Emile Bessières,
Mme Annie Bessières, Marc Argillet, et leur fils,
M. et Mme Francis Bessières et leurs enfants,
M. et Mme Louis Bessières,
M. et Mme Charles Calbat, leurs enfants et petits-enfants,
Parents et alliés,
très touchés par les très nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à la suite du décès de
M. Emile BESSIÈRES
prient tous ceux qui se sont associés à leur peine de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— En ce 3 septembre 1982,
Irène Kanfer,
Gisèle-Aurélie et Alfred Abrahamer,
rappellent à leurs amis, le quatrième anniversaire de la mort de
M. Julien KANFER,
combattant de la guerre d'Espagne,
résistant,
membre du Comité central
du parti socialiste juif « Bund »,
rédacteur politique à « Notre Voix » et à « Notre Parole ».

Communications diverses

— L'Association Zen internationale organise, dimanche 5 septembre, à 14 heures à La Gendronnière, 41120 Les Montils, une cérémonie sur la tombe de Maître Taisen Deshimaru, à laquelle participera Maître Egyoku Hata, supérieur du temple Zen de Eiheiji au Japon.

DÉFENSE

VISITE OFFICIELLE DE M. HERNU AU BRÉSIL ET AU PÉROU

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, se rendra, du samedi 5 au mardi 14 septembre, en séjour officiel en Amérique latine et en Guyane. Depuis la constitution du gouvernement de M. Pierre Mauroy, c'est le premier voyage officiel du ministre de la défense dans cette région du monde et ce séjour prend une signification particulière après le conflit des îles Malouines.

M. Hernu aura notamment des entretiens avec les autorités politiques et militaires du Brésil et du Pérou, auxquelles il remettra un message particulier du président de la République française. A l'ordre du jour de ces rencontres figure un accroissement de la coopération militaire avec la France, les deux pays visités ayant déjà acheté des matériels français.

Le ministre de la défense termine son périple en Guyane où il devrait assister au lancement, prévu pour le 10 septembre à Kourou, de la fusée européenne Ariane. M. Hernu étudiera sur place la possibilité de renforcer les effectifs et les moyens du 3e régiment étranger d'infanterie qui participe aux travaux d'agrandissement de la base spatiale de Kourou.

NOMINATIONS MILITAIRES

Sur proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 1er septembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● ARMEMENT. — *Sont promus :* ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Gabriel Colin; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Michel Lasserre et Michel Delaye.

Sont nommés : adjoint au directeur technique des constructions navales, l'ingénieur général de première classe René Francès ; adjoint au directeur du service de la Surveillance industrielle de l'armement (SIAR), l'ingénieur général de deuxième classe Lucien Cruchant ; sous-directeur entretien « flotte et munitions » de la direction technique des constructions navales, l'ingénieur général de deuxième classe Pierre Amy ; sous-directeur des écoles et de la formation à la direction des personnels et des affaires générales de l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe Paul Julien.

● AIR. — *Sont promus :* général de division aérienne, le général de brigade aérienne Michel Ghesquière ; général de brigade aérienne, le colonel Christian Gueguen.

L'EXOCET NE SERA PAS PRÉSENTÉ A FARNBOROUGH

Contrairement à des informations de source britannique (*le Monde* du 2 septembre), le missile Exocet, utilisé par l'aviation argentine contre des navires britanniques lors du conflit des Malouines, ne sera pas exposé par la France au salon international de l'aéronautique de Farnborough, où l'avion porteur du missile français, le Super-Etendard, sera présenté au sol (et non en vol) avec l'accord des autorités britanniques.

Les organisateurs du salon indiquent, en effet, que le stand de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), qui cofabrique l'Exocet avec la collaboration de l'industrie britannique, comprendra des hélicoptères desquels ont été retirés les missiles de tous les modèles qui en constituent régulièrement l'armement. De même, le Super-Etendard sera exposé non armé, ses points d'attache sous le fuselage étant dépourvus de missiles.

INFORMATIONS « SERVICES »

LOISIRS

Les promenades de la Société de protection de la nature

La Société nationale de protection de la nature organise des promenades guidées en province et en Ile-de-France.

● EN PROVINCE

LORRAINE : ÉTANGS DE MOSELLE, 25 et 26 septembre 1982. – Étangs de la Sarre, le Lindre, forêt de hêtres du Romersberg, maison du sel à Marsal.

PROVENCE : GORGES DU VERDON, 30 octobre au 2 novembre 1982. – Flore méditerranéenne, oiseaux migrateurs et hivernants.

CHAMPAGNE : 6 et 7 novembre 1982. – Le lac de la forêt d'Orient et le lac du Der.

PROVENCE : LA CAMARGUE, 11 au 14 novembre 1982. – La Camargue, premier centre d'hivernage des canards en France, avec plus de cent cinquante mille individus de toutes espèces ; visite des Alpilles.

PICARDIE : LA BAIE DE LA SOMME, 11 et 12 décembre 1982. – L'estuaire picard le plus riche grâce à la création de réserves d'oiseaux migrateurs et hivernants.

PROVENCE : Littoral et massifs calcaires en hiver, du 27 au 30 décembre 1982.

BERRY : Étangs et landes de Brenne, 22 et 23 janvier 1983.

PAYS-BAS : Canards et oies hivernant en Zélande, 12 au 14 février 1983.

VENDÉE : Baie de l'Aiguillon et île de Ré, 20 et 21 mars 1983.

● UN DIMANCHE EN ILE-DE-FRANCE

Val de Seine, boucle de Moisson, 3 octobre.

Forêt de Rambouillet, 17 octobre.

Val de Seine, Montereau et La Bassée, 31 octobre.

Étangs des Yvelines, 21 novembre. – Oiseaux aquatiques hivernant sur les plans d'eau du sud-ouest de l'Ile-de-France, canards, hérons, grèbes... et passereaux dans les bois. Rendez-vous à la gare du Perray-en-Yvelines.

Forêt de Rambouillet, 5 décembre.

Val de Marne, forêt d'Armainvilliers, 19 décembre.

★ S.N.P.N., 57, rue Cuvier, B.P.405,75221 Paris Cedex 05. Tél : 707-31-95.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3268

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III									■
IV					■				
V					■				
VI			■			■		■	
VII				■					
VIII		■							■
IX					■				
X			■				■	■	
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. Repose dans un gîte fangeux ou sur un lit de velours. – II. Richesse rimant richement avec sa désinence. Avec lui, le roi perd son caractère d'absolutisme. – III. Association organisée pour le vol. – IV. Bonne bouille. Moule pour crème anglaise. – V. Petite émergence au sein d'Amphitrite. Les foudres qui s'y concentrent auraient intéressé plus Bacchus que Jupiter. – VI. Milieu de drôles. Préposition. – VII. Annonciateur de renouveau. Paradoxalement estimée par celui qui l'a dans le nez. – VIII. Elle défend la liberté. – IX. Fixa bon œil pour avoir bon pied. L'invité des orgies romaines. – X. Participe passé. Ses fils ne sont plus guère prisés de nos filles. – XI. Telle une recette propre à faire sauter les lardons.

VERTICALEMENT

1. Impossible là où on peut le faire et interdit là où cela serait possible. – 2. Agent de la perception chargé de recueillir les déclarations. Refusa toute cuisine et, par-là même, de se mettre à table. – 3. Théâtre d'un combat où tombèrent plus d'une tête. Multiplicateur. – 4. Pied dans l'eau. Effet de lune. – 5. Un « bouchon de carafe » sur une monture en cuivre, par exemple. Des Belges y boivent à leur santé. Fin pour finir. – 6. Berceau de la fille d'un réaliste nîmois. Exprimant un sentiment des plus humains. – 7. Peut, en quelque sorte, qualifier des faux frères. – 8. Joue un rôle important sur les planches. On peut l'emporter d'une magistrale volée. – 9. Préposition. Couche sur laquelle on s'étend rarement. Maurice, Dominique ou Victoria.

Solution du problème n° 3267

Horizontalement

I. Ciné-roman. – II. Anatoxine. – III. Soja. Amas. – IV. Scaroles. – V. Eu. Quarte. – VI. Clou. Av. – VII. Remède. Se. – VIII. Ornée. Ain. – IX. Valet. – X. Taurine. – XI. Erminette (outil de tonnelier).

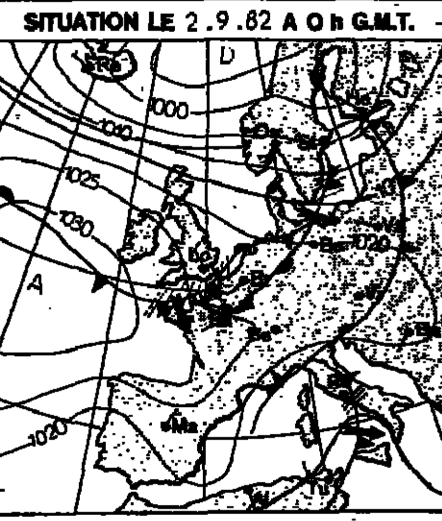
Verticalement

1. Casse-croûte. – 2. Inoculer. Ar. – 3. Naja. Omnium. – 4. Etarquée. Ri. – 5. Ro. Ou. Devin. – 6. Oxalate. Ane. – 7. Mimer. Alet. – 8. Anastasie. – 9. Nés. Eventée.

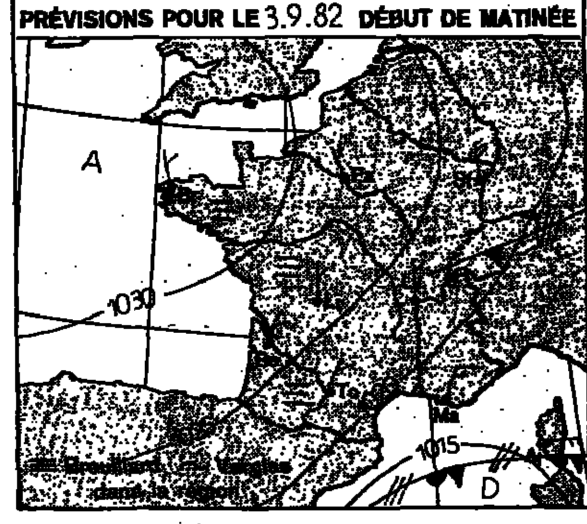
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2.9.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 3.9.82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 3 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 2 septembre à 0 heure et le vendredi 3 septembre à 24 heures :

Une vaste zone de hautes pressions s'étendra de Terre-Neuve à la France et à l'Europe centrale. Les perturbations circulant sur l'Atlantique seront rejetées vers le nord des îles Britanniques. Sur la France, la bande nuageuse s'éliminera vers l'Est en perdant de son activité.

Vendredi matin, encore des nuages sur l'est de la France, de l'Alsace à la Franche-Comté et au Jura, donnant de faibles pluies ou bruines. Amélioration l'après-midi. Sur la Corse, encore une petite menace d'ondées orageuses.

Sur la moitié nord du pays, la matinée sera très brumeuse, les bancs de nuages se désagrégeront en milieu de matinée et il fera beau l'après-midi. Sur la moitié sud, mis à part quelques bancs de brouillard près de l'Atlantique, beau temps du matin au soir.

Les vents seront faibles dans l'ensemble, et les températures, en faible hausse, atteindront au meilleur moment de la journée 20 à 27 degrés du nord au sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 2 septembre à 8 heures, de 1016,0 millibars, soit 762,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 1er septembre ; le second, le minimum de la nuit du 1er au 2 septembre) : Ajaccio, 24 et 12 degrés ; Biarritz, 20 et 12 ; Bordeaux, 21 et 9 ; Bourges, 20 et 12 ; Brest, 17 et 14 ; Caen, 18 et 16 ; Cherbourg, 17 et 15 ; Clermont-Ferrand, 19 et 5 ; Dijon, 19 et 8 ; Grenoble, 19 et 13 ; Lille, 19 et 14 ; Lyon, 19 et 8 ; Marseille-Marignane, 24 et 14 ; Nancy, 19 et 10 ; Nantes, 18 et 16 ; Nice-Côte d'Azur, 24 et 18 ; Paris-Le Bourget, 20 et 15 ; Pau, 22 et 8 ; Perpignan, 23 et 17 ; Rennes, 20 et 15 ; Strasbourg, 20 et 10 ; Tours, 21 et 15 ; Toulouse, 21 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 16 degrés ; Amsterdam, 17 et 13 ; Athènes, 32 et 22 ; Berlin, 20 et 14 ; Bonn, 18 et 13 ; Bruxelles, 19 et 14 ; Jérusalem, 30 et 22 ; Lisbonne, 33 et 23 ; Londres, 18 et 10 ; Luxembourg, 18 et 11 ; Madrid, 28 et 13 ; Moscou, 26 et 15 ; Nairobi, 22 et 11 ; New-York, 23 et 14 ; Palma-de-Majorque, 25 et 17 ;

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES DAHLIAS

TIRAGE N° 54 DU 1er SEPTEMBRE 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	31	200
	71	200
	91	200
	051	500
	861	500
	2 661	2 000
	5 191	2 200
	5 361	2 000
	9 111	2 000
	19 361	10 000
	93 121	10 000
2	062	500
	812	500
	8 172	2 000
	33 802	10 000
	63 662	10 000
3	3	100
	223	600
	413	600
	5 183	2 100
4	94	200
	06 064	10 000
5	055	500
	665	500
	705	500

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
5	2 815	2 000
6	196	500
	376	500
7	287	500
	377	500
	3 747	2 000
	5 167	2 000
	00 327	10 000
	46 167	10 000
8	098	500
	518	500
	24 848	10 000
	26 198	10 000
	28 398	10 000
	199 818	4 000 000
9	9	100
	039	600
	679	600
	5 769	2 100
	362 109	1 000 100
0	30	200
	180	500
	340	500
	650	500

PROCHAIN TIRAGE LE 8 SEPTEMBRE 1982
TRANCHE DE SEPTEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO – TIRAGE N° 35 : 2 10 12 14 42 46 – NUMERO COMPLEMENTAIRE 24

Prochain Tirage le 8 Septembre 1982 Validation Jusqu'au 7 Septembre Après-Midi

LOTERIE NATIONALE – TRANCHE DES DAHLIAS 1982 – N° 54

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 56 DU 1er SEPTEMBRE 1982

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
8	Tous les billets terminés par 8 gagnent 70 F dans toutes les séries
03	Tous les billets terminés par 03 gagnent 300 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 30 gagnent 200 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
324	0234	1234	2234	3234	4234	5234	6234	7234	8234	9234	400 F.
	0243	1243	2243	3243	4243	5243	6243	7243	8243	9243	400
	0324	1324	2324	3324	4324	5324	6324	7324	8324	9324	4 000
	0342	1342	2342	3342	4342	5342	6342	7342	8342	9342	400
	0423	1423	2423	3423	4423	5423	6423	7423	8423	9423	400
	0432	1432	2432	3432	4432	5432	6432	7432	8432	9432	400
863	0368	1368	2368	3368	4368	5368	6368	7368	8368	9368	470
	0386	1386	2386	3386	4386	5386	6386	7386	8386	9386	400
	0638	1638	2638	3638	4638	5638	6638	7638	8638	9638	470
	0683	1683	2683	3683	4683	5683	6683	7683	8683	9683	400
	0836	1836	2836	3836	4836	5836	6836	7836	8836	9836	400
	0863	1863	2863	3863	4863	5863	6863	7863	8863	9863	4 000

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer – Série 30	Sommes à payer – Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer – Série 30	Sommes à payer – Autres séries
2513	1235	F. 10 000	F. 2 000	3125	F. 10 000	F. 2 000
	1253	10 000	2 000	3152	10 000	2 000
	1325	10 000	2 000	3215	10 000	2 000
	1352	10 000	2 000	3251	10 000	2 000
	1523	10 000	2 000	3512	10 000	2 000
	1532	10 000	2 000	3521	10 000	2 000
	2135	10 000	2 000	5123	10 000	2 000
	2153	10 000	2 000	5132	10 000	2 000
	2315	10 000	2 000	5213	10 000	2 000
	2351	10 000	2 000	5231	10 000	2 000
	2513	3 000 000	30 000	5312	10 000	2 000
	2531	10 000	2 000	5321	10 000	2 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 15 SEPTEMBRE 1982 · TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

LOTERIE NATIONALE · TIRAGE DU 1er SEPTEMBRE 1982 · N° 56

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 2 septembre :

DES DÉCRETS

● Relatif aux attributions du secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé de la sécurité publique.

● Portant classement parmi les sites pittoresques dans le département de l'Essonne.

UN ARRÊTÉ

● Fixant la répartition des postes à pourvoir au sein de la commission nationale de planification, sur proposition des organisations socio-professionnelles.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IX•

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 4 SEPTEMBRE

« Le musée Marmottan », 15 heures, 2, rue Louis-Boilly, Mme Bouquet-des-Chaux.

« Rue de Richelieu », 15 heures, devant la Comédie-Française, Mlle Garnier-Ahlberg.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Revoir Delacroix », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon (Approche de l'art).

« Mouffetard », 15 heures, métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Crédit Foncier », 15 heures, 19, place Vendôme (Histoire et archéologie).

« Le Père-Lachaise », 15 heures, entrée boulevard de Ménilmontant (P.-Y. Jaslet).

« Saint-Germain-l'Auxerrois », 15 heures, Parvis (Lutèce Visites).

« L'île Saint-Louis », 15 heures, angle Pont-Marie, quai de Bourbon (Mme Romann).

« Quartier du Temple », 10 h 30, métro Temple (Mme Rouch-Gain).

« Le Grand Orient de France », 14 h 45, métro Cadet (Tourisme culturel).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le vieux Paris).

FORMATION PERMANENTE

DÉMOCRATIE LOCALE. – Les Amis de la terre organisent du 3 au 5 septembre un stage de formation à la gestion de la commune, d'information sur les incidences du partage des compétences dans l'exercice de la démocratie locale et d'étude de la nouvelle loi électorale.

Ce stage se déroulera chaque jour entre 10 h et 18 h, au FIAP, 4, Les Passages, 91000 Evry. Frais de participation : 300 F.

★ Les Amis de la terre, 72, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris, tél. : 770-02.32.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Par arrêt en date du 1er décembre 1980, la 9e chambre de la cour d'appel de Paris a condamné :

— SILVIAN Selma, femme SIMONIU, née le 26 mars 1910 à Braila (Roumanie), demeurant à Neuilly-sur-Seine, 45, bd du Château, à huit mois d'emprisonnement avec sursis et 8.000 F d'amende pour fraude fiscale et passation d'écritures inexactes.

— SIMONIU Aurel, né le 20 janvier 1906 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Neuilly-sur-Seine, 45, bd du Château, à quinze mois avec sursis, 20.000 F d'amende pour fraude fiscale et passation d'écritures inexactes.

Par arrêt en date du 8 juin 1982, la 9e chambre de la cour d'appel de Paris a condamné CHIARELLA Michel, né le 1er janvier 1937 aux Pavillons-sous-Bois (93), demeurant à Paris-8e, 50, rue de Miromesnil, à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis pour fraude fiscale et omission de passation d'écritures.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Nanterre

Par jugement de la 11e chambre du tribunal correctionnel de Nanterre, rendu le 13 mai 1982, à la requête de M. le procureur de la République, Christophe SINE, né le 27 août 1962 à Paris 13e, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 63, bd Victor-Hugo, a été déclaré coupable de dénonciation calomnieuse à l'égard de Mme Maud BLANC, professeur au lycée Pasteur, et condamné pour peine principale à la présente insertion.

Pour extrait conforme délivré par nous secrétaire-greffier soussigné à M. le procureur de la République sur sa réquisition.

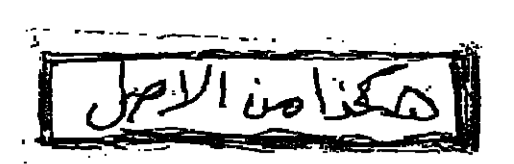
Par arrêt en date du 8 décembre 1980, la 9e chambre de la cour d'appel de Paris a condamné :

— FROUSTEY Yolande, née le 8 février 1924 à Lille (59), demeurant 10, rue Edouard-Détaille, Paris 17e, à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans, 5.000 F d'amende pour complicité de fraude fiscale.

— SACAPE Guy, né le 28 août 1958 à Angers (49), demeurant 25 bis, rue Henri-Barbusse à Bougival, à dix-huit mois d'emprisonnement dont quinze mois avec sursis et 30 000 F d'amende pour fraude fiscale, passation d'écritures inexactes.

— BLAZIN Jacqueline, née le 14 janvier 1923 à Paris 18e, demeurant 22, rue Choron, Paris 9e, à cinq mois d'emprisonnement avec sursis et 5.000 F d'amende pour complicité de fraude fiscale.

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication



هكذا من الاصل

Le Monde

LIVRES

MONTHERLANT, DIX ANS APRÈS

La mort d'Atticus

EN septembre 1960, souffrant de vertiges depuis plus d'un an, Montherlant avait subi un électroencéphalogramme. Le 1er octobre, il m'en écrivait le résultat :

« Résultats électro : troubles vaso-moteurs du cerveau. Vu un spécialiste que je dois revoir jeudi en compagnie d'un autre spécialiste. On est rassurant, c'est entendu. Mais j'ai des vertiges presque tous les jours. Ce n'est plus la fin de Cicéron qui s'annonce, c'est celle d'Atticus. »

Deux fois au bord du suicide

Atticus est cet ami de Cicéron qui se donna la mort à l'âge de soixante-dix-sept ans pour échapper aux souffrances de la maladie et aux infirmités de la vieillesse. Lors de notre ultime conversation, le matin même de son suicide, Montherlant m'a parlé de Pomponius Atticus, qui était un de nos héros favoris. Montherlant avait précisément l'âge d'Atticus, soixante-dix-sept ans, et, depuis quinze ans que nous nous connaissions, le suicide chez les Romains faisait partie intégrante de nos vies et de nos entretiens.

En 1957, Montherlant m'avait dit avoir été deux fois au bord du suicide, la seconde fois très près. Ce qui l'avait retenu, c'était surtout la crainte de se rater, et d'agoniser interminablement. Le 21 septembre 1972, dernier jour de l'été, à l'heure équinoxiale où le soleil décline, l'auteur de *l'Equinoxe de septembre* a fait ce qu'il fallait pour ne pas se rater : il a croqué une ampoule de cyanure et s'est tiré une balle de revolver dans la bouche. Dans *la Mort de Caton*, Montherlant note que les Romains, au moment de se suicider, invoquaient un Jupiter particulier qu'ils avaient nommé Libérateur.

« Je deviens aveugle je me tue »

« Je deviens aveugle. Je me tue. » Ce sont les premiers mots de la lettre que, quelques minutes avant d'accomplir le geste fatal, Montherlant a écrite à Jean-Claude Barat, son héritier et exécuteur testamentaire. Montherlant se croyait guetté par la cécité et l'hémiplégie. Amoureux de la vie, il refusait ce naufrage de la vieillesse ; passionné d'indépendance, il ne s'imaginait pas aveugle, poussé dans une chaise à roulettes par une infirmière. *« Je ne veux pas être un légume »*, me répétait-il souvent.

« J'ai tellement vécu cet instant »

Cette dégradation de sa santé est la principale raison de son suicide. Pierre Sipriot a cependant raison d'affirmer qu'elle n'est pas la seule. Montherlant a toujours eu une nature anxieuse et un tempérament suicidaire. Ecrire sur le suicide est, pour un écrivain, un bon moyen d'exorciser la tentation du passage à l'acte. Néanmoins, un jour vient où ce passage nous est facilité par les longues années de méditation sur le suicide de préparation à la mort volontaire. On peut appliquer au suicide de celui qui, durant toute sa vie, a été obsédé par l'idée du suicide ce que Montherlant fait dire à Pasiphaé de l'instant où elle succombera à son amour contre nature pour le taureau : *« Je vis tellement cet instant ! Il me semble que je l'ai tellement vécu ! Ah, quelle certitude que l'acte est peu de chose ! »*

GABRIEL MATZNEFF.

Un texte inédit

Pierre Sipriot donne, dans sa biographie, des fragments d'un texte inédit de Montherlant, Moustique, *que celui-ci avait annoncé dans* Service inutile, *et qu'il avait gardé dans ses tiroirs. C'est la confession d'un jeune Algérien, rencontré à Marseille, et que l'écrivain, au cours des années suivantes, allait emmener avec lui, par intermittence, dans ses voyages méditerranéens.*

Montherlant, nous dit Pierre Sipriot, a transcrit à chaud le récit de Moustique, « ce qui nous vaut quelques pages qui n'ont rien à craindre de la comparaison avec le plus grand styliste du populisme. *Moustique* a été écrit cinq ans avant la publication de *Voyage au bout de la nuit*, de Céline ».

Après avoir publié le texte, dont nous présentons ici de larges extraits, Pierre Sipriot le replace dans l'œuvre de Montherlant et le donne pour des Mémoires. « Car, écrit-il, *Moustique*, c'est aussi la vie de Montherlant à une époque qu'on connaîtrait mal s'il n'y avait ce récit franc, écrit à chaud. La période 1926-1930, le temps des « voyageurs traqués » dans *Aux fontaines du désir* et *Un voyageur solitaire est un diable*, est ramenée à quelques choses vues, à un vague à l'âme du voyageur revenu de tout. C'est une synthèse, une très grande désillusion en beau style, ce n'est pas un témoignage. »

Moustique, titi algérien

« ... JE suis né à El-Moutribia. C'était au Jour de l'An... au mois de juillet, quoi... Comment, vous ne connaissez pas El-Moutribia ? C'est un petit village... J'ai été nourri par les ratons. Ils étaient bien braves, plus braves que les Français. Quand ma mère ne me donnait pas à manger — il prononce minger — j'allais en demander aux ratons, et ils m'en donnaient toujours. J'allais aussi au cimetière manger le couscous que les ratons apportent sur les tombes, pour que les morts le mangent — naturellement quand les chacals voulaient bien m'en laisser. Vous connaissez le chacal ? Il chante comme le chien. A ce moment-là, je faisais « coupain » (copain) avec les mouches. C'est qu'elles étaient amoureuses de moi. Toutes, qu'elles me voulaient. Tout le temps dans mes yeux ! Quand j'avais mal aux yeux, j'allais chercher dans la campagne des peaux de serpents pour me frotter les yeux. Je montais sur l'âne de mon oncle en lui faisant baisser la tête et en grimpant le long de son cou. Quand il faisait chaud, bien chaud, je posais la paume de la main sur l'outre des porteurs d'eau qui passaient, et je la posais ensuite sur ma joue...

— Et tu portais toujours une poule dans le creux de ton bras ?

— Oui donc ! Vous m'avez donc vu ?

— Je connais bien les petits de là-bas, va !

— Attendez que je vous dise encore. J'allais cueillir de l'herbe sur les toits. Je courais de terrasse en terrasse tout le long de la rue. Taisez-vous, vous allez rire ! De là-haut, je faisais pipi sur les filles quand elles passaient en bas dans l'ombre du mur. L'hiver, il neigeait beaucoup. Quand c'étaient des Mauresques, portant des fagots, on pouvait prendre les vipères à la main tant elles avaient froid. La neige d'en dessus était froide. Mais celle d'en dessous était chaude. Alors, je me cachais au fond, dans la neige chaude, et je respirais par un roseau. Il y avait la petite fille des voisins, on l'appelait Sardine. On jouait au mari et à la femme. Un jour on s'embrassait, elle s'était assise sur moi. Elle me dit : « Allez, on le fait ? » Je lui dis : « Moi, je veux bien. » Alors on l'a fait, dans la baraque du cochon. Mais je n'ai pas eu de goût, j'étais trop petit. J'avais peut-être huit ans. Après, nous sommes montés à Alger, à la Marine. Ma mère s'est mise avec un Espagnol, Paco, qu'il faisait le pêcheur. A ce moment-là, j'ai été un peu à l'école. Le maître, il m'estimait. Le Paco, il était très méchant. Il m'enfonçait des épingles dans les bras. Ma mère aussi devenait méchante. Tenez, voilà la marque d'un fer à repasser qu'elle m'a jeté à la tête. (Il me montre dans ses cheveux une place blanche où les cheveux ne poussent plus.) Tous ses sous étaient pour Paco, et moi je me crevais la faim. Je couchais par terre, sur un matelas. Et elle et Paco dans le lit. Une nuit, j'ai été réveillé en sursaut par des gémissements qu'elle poussait. Et elle haletait, si vous l'aviez entendue ! Je me suis mis à trembler, que les dents me claquaient. Je voyais qu'elle se remuait dans le lit, je croyais que Paco était en train de l'étrangler, ou bien qu'elle crachait le sang. A la fin je lui ai crié : « Maman, tu es malade ? » Je vous jure, il m'a fallu du courage, un courage terrible. Mais la voilà qui répond : « Veux-tu bien dormir ! Je ne suis pas malade : je jouis. Est-il bête cet enfant ! » Le lendemain, ma mère m'a dit : « Je ne veux plus que tu couches avec moi, tellement tu me donnes la honte, tant t'es bête. La nuit prochaine, tu coucheras chez Zulma. » Zulma était une femme comme ma mère, une putain quoi. Je n'étais pas plus tôt chez elle qu'elle se met à m'embrasser sur la bouche. Elle disait : « Il a une bouche qui sent la prune, ce petit-là. Ah ! tu me plais, mon gamin ! Y a pas à dire, tu me plais ! » Et elle voulait me faire des chatouilles. Mais moi, elle me faisait peur, à me dire comme ça que je lui plaisais. Et puis, j'avais peur qu'elle avait la maladie. Et puis j'avais pas eu de goût avec Sardine, c'était pas pour en avoir avec elle. Alors je me suis mis contre la porte, et avec ma main je cachais le devant du pantalon, et je lui ai dit : « Zulma, tu me laisses sortir, je te jure, ou je fais le scandale ! » Et j'avais dix ans ! Voyez-moi ça, si j'étais fier ! Elle m'a laissé sortir, par force. J'ai été passer la nuit dormir dans un remorqueur, à l'Amirauté. Le matin, j'ai dit à Edgar (c'était un copain) : « Tu la connais, cette Zulma ?

— Bien sûr.

— Mais tu lui as vu la figure ?

— Pourrie, mon amie, pourrie elle est ! » Digo ! C'est la Bonne Mère qui m'avait protégé. Alors, M. Montherlant, est-ce qu'une mère devrait agir comme ça ? Elle le savait bien qu'elle était pourrie, la Zulma. Est-ce que c'est une vie pour un enfant ? Je le lui avais dit que la Zulma elle avait voulu me toucher. Elle s'est mise à rire. Alors je lui ai dit : « Tu n'es pas digne d'être une mère. »

» Le soir, je rentrais souper. Je la trouve qu'elle sortait juste pour aller à *la Perle* (1), avec Paco. Ils avaient déjà soupé. Je lui dis : « Maman, donne-moi deux sous, que je me crève la faim. » Elle s'est mis la main là et elle me dit : « Tiens, arrache-moi un poil de là, et je t'en donné quatre, des sous. » Je me suis été coucher au bain maure. Et je pleurais, mon ami ! Qué pleurs ! Et voilà que, quand je me suis réveillé, pendant que je dormais, on m'avait fauché le pantalon. L'Arabe du bain maure, qui me connaissait, m'en a prêté un. Je suis rentré à la maison. Je n'ai rien dit à ma mère, même je l'ai aidée à préparer le déjeuner. Pour la tromper, quoi, parce que je m'avais pris une résolution terrible : de partir pour la France, en brûlant le bateau (2).

» Quand elle est sortie, avec le petit frère, pour aller à *la Goutte de lait*, j'ai pris tout ce que j'ai trouvé d'argent — six francs, — j'ai pris un pantalon à Paco, j'ai pris mes papiers de l'état civil, et toutes les photographies que ma mère elle avait de moi : je les ai prises pour qu'elle ne puisse pas la donner à la police pour me faire rechercher. J'ai été rendre son pantalon à l'Arabe, et j'ai voulu lui donner vingt sous pour m'avoir tiré de la peine, mais il a refusé. Avec les cinq francs je me suis acheté des bananes et des cacaouètes, plein mes poches.


(Dessin de Bérénice CLEEVE.)

» Au café du *Rêve*, je lavais les verres, je nettoyais la salle. Tout le monde avait confiance en moi. Un jour, le fils du patron, Albert, il me dit : « Tu n'as rien à faire ? Té, tu vas me repriser la chaussette. » Je lui dis : « A moi tu me demandes de te repriser la chaussette ? Oh ! je suis pas une femme ! » Mais lui il me disait : « Que tu nettoyes le plancher ou que tu reprises la chaussette, c'est pareil. » Mais moi il me montait la colère et je lui disais toujours : « Alors, tu me prends pour une femme ? Tu me prends pour une tapette ? » Et je suis parti. Voilà comme je suis. « Qu'est-ce que c'est ça ? Moi, me faire repriser la chaussette ? Le c... de tes vices. »

— Dis donc, explique-moi. Qu'est-ce que ça veut dire : le c... de tes vices ?

— Ça veut dire : le c... de tes morts (3).

(Lire la suite page 14.)

(1) Cinéma du quartier de la Marine, à Alger.

(2) C'est-à-dire comme passager clandestin.

(3) Vices est ici pour l'italien *vicini* les « proches ». Moustique a donc raison : « le c... de tes vices » veut dire : « le c... de tes proches, des tiens, des morts de ta famille ».

le feuilleton

« Montherlant sans masque », de Pierre Sipriot

Un goût d'étoile fraîche

« *MONTHERLANT a quand même beaucoup menti* », disait Berl. Toute la gentillesse de Berl est dans ce « quand même ». Montherlant n'a fait que ça, masquer ses passions, prendre la pose, se hausser du col, se bricoler des brevets de bravoure. Dans les collèges catholiques qui l'ont tant marqué, on l'aurait envoyé au coin pour duplicité... Mais l'art n'a que faire de la morale de l'artiste, surtout *la morale intime*.

En entreprenant la première grande biographie de Montherlant, Pierre Sipriot a évité le piège majeur qui eût consisté à débusquer un à un les dissimulations et enjolivements dont l'auteur des *Garçons* n'a cessé d'entourer son existence. Tout en apportant des révélations capitales grâce à une masse de documents inédits, Pierre Sipriot, dont le *Montherlant par lui-même* atteste qu'il connaît et révère son sujet comme personne, a compris que la seule question qui vaille, avec les écrivains de cette taille, n'est pas : en quoi ils ont menti, mais pourquoi, avec quel profit pour leur œuvre.

CE point de vue d'essayiste pour qui prime le processus créateur réduit à leur stricte utilité les incursions habituelles dans les généalogies et les bulletins scolaires. Il suffit de nous rappeler que la famille Montherlant est typique d'une petite noblesse d'autant plus enivrée de passé et de principes que ses origines prêtent à discussion. Elle vit dans le Neuilly de 1900 comme les émigrés de Coblence,

par Bertrand Poirot-Delpech

boudant électricité et téléphone, ces inventions par trop républicaines, et mettant un point d'honneur à ne pas frayer, à ne pas entrer dans le jeu du monde, sous peine d'avilissement.

Le collège Sainte-Croix, qui deviendra Notre-Dame-du-Parc dans *les Garçons*, accentue ce réflexe de retirement hautain. Jusqu'à ses dernières lignes, l'auteur de *La ville dont le prince est un enfant* restera fidèle aux leçons d'élévation, d'honneur, de volonté et de camaraderie virile, reçues à Sainte-Croix par le petit Henry, hors du temps et à l'écart du siècle. L'esprit d'émulation qui régnait sous ces préaux crasseux ne pouvait que fortifier son goût de l'« épate », né de ce que, faute d'un père qui tînt sa place — il ne sut même pas le renvoi de son fils du collège, — Montherlant prit très tôt à témoin de ses exploits, réels ou imaginaires, une mère proprement extasiée.

C'est sur les genoux de celle-ci qu'il découvre la lecture, le monde latin à travers *Quo Vadis ?* Barrès (pour la musique et le culte du moi), Flaubert (pour l'attention réaliste, la mise en forme) et d'Annunzio, dont, comme Joyce, il apprécie le « mouvement ».

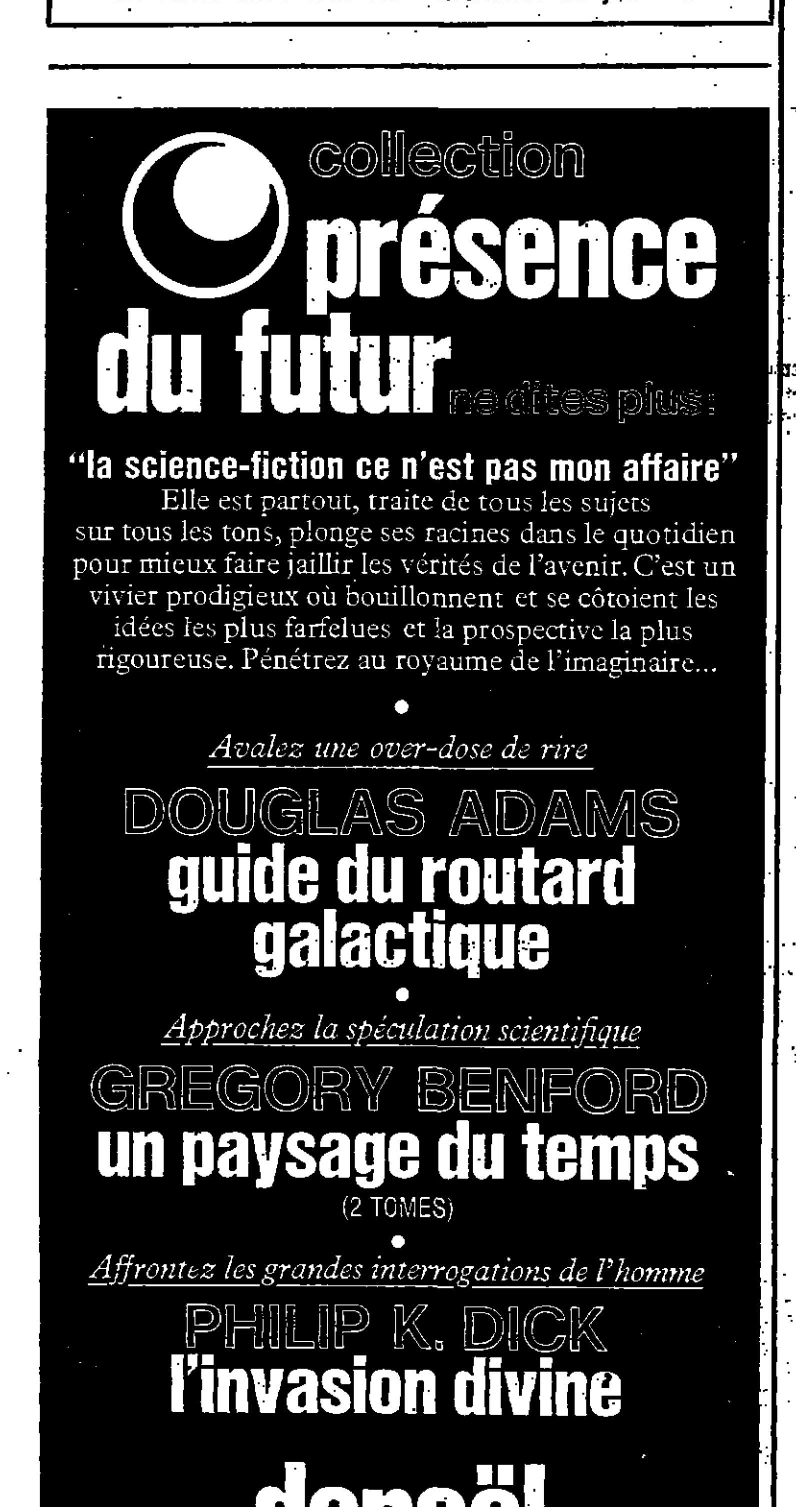
MAIS, à l'inverse d'un Malraux, Montherlant ne se gavera jamais de culture, hormis l'antique. Le besoin de lecture lui semblera un « signe de fatigue ». L'action lui paraît autrement révélatrice des autres et de soi. Quand éclate la guerre de 1914, il est de ceux qui, comme Mgr Baudrillart, y voit une punition du ciel contre la République, et l'occasion de purifier, de grandir, notre pays de « *pâles vertus* », comme disait Stendhal. Une « belle guerre » ferait bien dans le tableau, et gagerait les leçons d'intrépidité dont il s'apprête à nourrir ses écrits...

Le sort veut que ce champion de l'héroïsme soit réformé pour hypertrophie cardiaque et versé dans le service auxiliaire. Affecté par protection à des secrétariats d'états-majors, il ne connaîtra jamais le feu. Pour toute blessure, il rapportera d'un exercice de tir quelques éclats d'obus dans le dos, et dont la trace se perdra vite. L'armistice le trouvera interprète auprès des armées américaines.

Loin de déplorer ces modestes états de service, Montherlant s'en réjouit en secret. A quoi bon la gloire si c'est pour en mourir ! pense-t-il tout bas ; mieux vaut la vie qu'une citation ! Mais une citation l'arrangerait bien. Le soupçon de s'être embusqué lui ferait horreur, et tort. Il faut absolument que l'arrière le croit amer de sa réforme, volontaire (ce qu'il pouvait être et ne fut pas), plus proche du front et plus gravement blessé qu'on ne l'a dit...

LA Grande Guerre, écrira-t-il, a révélé chez les Français, outre un héroïsme authentique, le génie de l'« imposture ». Se visait-il lui-même ? Durant les combats, et après, l'auxiliaire Montherlant s'invente une image de héros qu'il sait pour le moins forcée, et multiplie les ruses pour la propager.

(Lire la suite page 14.)





MONTHERLANT, DIX ANS APRÈS

Un texte inédit

(Suite de la page 13.)

— Je ne comprends pas bien » Il dit avec hauteur : « A Alger on se comprend. »

» Puis il poursuit : « D'abord, j'ai pas trouvé de travail. Alors, j'allais à la Joliette, sur le quai, faucher de la marchandise. Un peu, quoi ! Je fauchais du bois, du cuivre, je faisais des trous dans les barils d'huile, et je recueillais l'huile dans des petites bouteilles, des trous dans les sacs, et je prenais du maïs. Quand je revenais, les douaniers me disaient : « Tu n'as rien fauché aujourd'hui ? Alors, ça va... » Un jour, un douanier me dit : « C'est bien vrai, au moins ? » Moi, je lui fais ça à l'estomac : « Fouillez-moi ! » Bonne mère ! Le voilà qui me met la main dans la poche pour regarder, et la poche était pleine de sel que j'avais fait couler d'un sac. Mais le voilà qui retire la main, et qui ne dit rien. Quand j'ai été loin, qu'il ne me voyait plus... j'ai mis la main dans la poche, et j'ai vu que tout le sel il était parti par un trou. Ce jour-là, je me suis dit qu'il y avait un Bon Dieu.

» Après, j'ai travaillé à le chiffonnier. J'ai travaillé à la verrerie. Tenez, M. Montherlant, vous le croirez pas, mais j'avais davantage le cœur au travail quand ma mère n'était pas là. Et puis, un jour, boulevard Garibaldi, qué je vois ? Ma mère, Mme Méjane ! C'est drôle, la vie, hé ? Qué drôle de truc ! Elle me dit : « Tiens, te v'là ! » La poûlice lui avait ordonné de quitter l'Algérie. Alors je me suis retourné chez elle. Qu'est-ce que vous voulez, c'était ma mère. Elle était avec un Français de France, Gaston, qui lui faisait des misères. Elle m'a dit : « T'es toujours aussi bête, tu sais pas gagner des sous. » Alors elle m'a envoyé mendier, avec le petit frère. J'allais aux terrasses des cafés, je disais : « Monsieur, ayez pitié d'un pauvre malheureux. Ma mère elle est à l'hôpital. Mon père il est mort à la guerre... »

» Ici Moustique, avec un ton de voix lamentable, un air lugubre, la tête penchée sur l'épaule, les yeux doux et suppliants, me fait la mimique de ce qu'il disait. Et je frémis en voyant comme il a l'air sincère, en songeant que si un enfant m'avait supplié ainsi, à la terrasse d'un café, ma journée eût été empoisonnée de ne pas lui avoir donné assez. Bien souvent, par la suite, je me suis souvenu de cet instant où l'imprudent Moustique m'avait montré avec quel art il savait jouer la comédie. Et ces instants, avec quelques autres du même ordre, ont jeté sur moi le soupçon du bien des actes dans la vie.

» Moustique continue :

» Quelquefois des Français (4) me disaient : « Comment ton père est mort à la guerre ? » Alors je leur racontais : « Le jour de la mobilisation, on chantait la Madelon. Nos mères pleuraient, mais nous, les petits, nous avons suivi nos pères depuis Maison-Carrée jusqu'à Alger. Il fallait faire six pas pour eux un...

— Et tout ça, c'étaient des histoires ! Il éclata de rire : « Bien sûr. » Puis il continue : « Quand je voyais des Anglais, je leur disais : *Biontifoulladicomattoni.*

— Vous comprenez ?

— Ma foi non.

— Alors vous savez pas l'anglais. Vous m'avez dit que vous le saviez ! Ça veut dire : « Je connais des belles dames. Venez avec moi (5). » A mendier je gagnais bien : 20, 30 francs par jour. Et je donnais à ma mère ce que je voulais. Vous voyez que je n'étais pas malheureux : on avait qu'à manger chez nous. Mais c'était la honte qui me venait, quand on me donnait pas. Voyez-vous ça, à mesure que ça allait, j'avais de plus en plus la honte. A la fin, j'envoyais le petit frère tout seul, et je restais en arrière comme si je le connaissais pas, à le surveiller, quoi ! Après, je lui fouillais les poches, et il pleurait toujours, parce que je lui laissais qu'un ou deux sous. Alors, je le tapais, je lui disais : « T'es trop bête, tu sais pas gagner des sous. » Voyez-vous, juste pareil comme me disait ma mère. C'est vrai qu'il ne mendiait pas bien, parce qu'il ne savait pas raconter des histoires, comme moi. Il était trop petit.

» J'ai dit à ma mère que je voulais plus mendier, et elle m'a tapé. A quoi ça sert les enfants ? C'est vrai, ça sert à ce qu'on leur cache ce qu'on fait. Un jour, on se battait à coups de pierre avec des gosses, à la Joliette. Eux y faisaient les douaniers, nous on était les voleurs. Un petit, une pierre je lui jette, vlan en plein dans la tête. Le voilà qui tombe et qui bouge plus. Il avait du sang qui lui coulait des cheveux. Il avait l'air d'un chat crevé. « Vinga ! Vinga ! » qu'ils disent tous. Et tout le monde se met à courir. Pendant deux jours, à la maison je tremblais. Le troisième jour, on l'a enterré. On a même donné des sous pour une couronne, et moi aussi. J'ai été à l'église et j'ai mis ma signature.

» Un jour je me suis appris à faire le cireur. Puis, un jour, un beau monsieur — un beau monsieur, côquin !... Il me regardait. Puis il s'est mis à se salir les souliers contre le bord du trottoir...

— Comment ! Tu avais vu ça !

— Et alors ! Vous croyez que je vois pas les choses ? Et moi je me disais : « Qu'est-ce qu'y me veut, celui-là ? » Et ensuite il s'est fait cirer, il m'a donné vingt sous, en me disant : « Tiens, voilà vingt sous parce que tu n'as pas donné de coup de pied à le chien. »

» Je n'arrête pas Moustique. Au contraire, je l'écoute avec plus d'attention parce qu'il y a un point que je voudrais éclaircir.

— Moi je lui dis : « Alors, je passe encore près le chien, je lui donne encore pas de coup de pied, et vous me donnez encore vingt sous. » Et il me dit : « Ça va. »

» Un silence.

« Et alors ?

— Alors je lui ai donné un coup de pied, à ce chien, qu'il s'en souviendra toute sa vie.

» Nous sommes arrivés au point que je veux éclaircir.

— Et pourquoi as-tu fait cela ? Tu voyais bien que cela m'amusait de continuer la plaisanterie et que je t'aurais donné encore vingt sous.

— La fierté, quoi ! »

(4) Il veut dire : des Français du Centre et du Nord.
(5) « Beautiful ladies ! Come with me. »

Un goût d'étoile fraîche

(Suite de la page 13.)

Principal complice de ces embellissements : sa grand-mère maternelle, la comtesse de Riancey. Des centaines de lettres ont été échangées entre le petit-fils et l'aïeule. Sipriot en révèle un bon nombre. Elles auraient mérité de composer un livre à elles seules. La sincérité proche du cynisme avec laquelle Montherlant charge sa grand-mère de lui obtenir en haut lieu des affectations tranquilles, puis des certificats ronflants, n'est pas le plus savoureux de cette correspondance. C'est la connivence et la rouerie de copain que la comtesse concilie allégrement avec le rigorisme et la piété conformes à son état. Quel aplomb ! Quelle santé ! Quel humour ! On regrette que la misogynie de l'auteur des *Jeunes Filles* l'ait retenu d'imaginer un personnage féminin à partir d'un modèle aussi truculent !

AUTRE domaine, avec sa guerre sans gloire, que Montherlant a entouré d'un savant secret : son goût des hommes, plus précisément des jeunes garçons. Le témoignage sur le petit « Moustique », dont nous publions des extraits, ne lève qu'une partie du voile. Comme souvent avec les écrivains, les fictions renseignent plus sur leurs mouvements profonds que les récits vécus. *Thrasylle,* autre inédit révélé par Sipriot, et écrit à dix-neuf ans sous le coup de *Quo Vadis ?,* montre avant *les Garçons* et *la Ville,* que l'auteur a été meurtri à vie par un premier amour.

L'entrain inusable qu'il mettra à dénicher des petits compagnons vient de là. Qu'il ait tenu ses désirs pour inavouables et qu'il s'en soit défendu comme d'une calomnie prouve moins quelque honte que sa volonté farouche de protéger, non sans innocence ni imprudence d'ailleurs, tout ce qui touche à sa personne.

CETTE volonté va de pair avec une ignorance militante d'autrui. Les « gens » l'indiffèrent « follement ». Il ne lèverait pas le petit doigt pour « empêcher une injustice contre quelqu'un qu'il ne connaît pas ». Un tel refus maniaque de l'Autre dès lors qu'il ne l'a pas élu a au moins le mérite de la franchise. Il repose des grimaces que s'imposent tant d'écrivains pour paraître « bons ». On aurait aimé que Pierre Sipriot cherche davantage la clef psychologique de cet égoïsme revendiqué, à la façon exemplaire dont Jean Delay a démonté les mécanismes d'*Un assassin est mon maître* (pages 1051 à 1095 du tome II de « la Pléiade ») Mais le biographe explique à merveille cet autre trait dominant de Montherlant que fut son souci de la pose avantageuse.

Y voir un travers critiquable ou risible n'a aucun intérêt. Seuls importent, comme le montre Sipriot, les rapports de ce souci avec sa philosophie de la vie et avec son œuvre. Si Montherlant cultive des attitudes, et parfois les retouche, c'est qu'il ne croit pas aux idées. Celles-ci se valent toutes à ses yeux ; entendez qu'elles ne valent rien. Il pousse jusqu'à ses extrêmes conséquences anarchistes le culte barrésien du moi, et refuse l'allégeance aux valeurs patriotiques ou religieuses. Il plaint les convaincus qui s'intéressent à la question sociale.

Il ne reste donc, pour mener sa vie, qu'à s'inventer artificiellement des règles de conduite, quitte à en changer au nom de l'enrichissante « alternance », et des points d'honneur, quitte à se flatter un peu. *« Un homme qui veut se conduire choisit une religion, une sagesse, une action, une hauteur »* (Carnets XXII, Essais, « Pléiade », p. 1081). Ou encore : *« L'idée que je me fais de moi me soutient sur les mers du néant. » (Service inutile.)*

IL n'est pas certain qu'en opposant au chaos du monde l'artifice d'une morale interchangeable et, à la limite, l'inaction, Montherlant s'identifie, comme il le croit, à *« la nécessité naturelle, qui est l'invariabilité du milieu ».* La notion de nature n'est-elle pas une idée, elle aussi, et, comme telle, suspecte ?

Mais il n'est pas contestable que l'auteur du *Songe* bâtit, sur ces bases, un univers et une œuvre parmi les plus puissants du siècle. Cet individualisme forcené qui exclut de faire école et de changer l'humanité maintient l'artiste dans son rôle suprême, tracé par Barrès, d'ennemi juré des lois. Il donne au corps et à l'hédonisme ses lettres de noblesse. Ce qui ne l'empêche pas d'anticiper sur les opinions les plus généreuses — *la Rose de sable* avait vingt ans d'avance sur l'anticolonialisme humanitaire des années 50 — ni d'exalter une certaine pitié à la Tolstoï.

« Un chrétien athée qui a réinventé la tendresse franciscaine » : cette définition de Nietzsche par Adler pourrait s'appliquer à Montherlant. La solitude à laquelle ce dernier s'est astreint au nom de l'œuvre à accomplir fait aussi songer à Vigny parlant de Julien l'Apostat : *« Il meurt quand il est parvenu trop loin, là où la foule ne peut le suivre... dans une région de neiges éternelles où la nuit avait un goût d'étoile fraîche, où il était seul avec soi-même et sa force. »*

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ MONTHERLANT SANS MASQUE, tome I — *L'Enfant prodigue* (1895-1932), de Pierre Sipriot, Laffont, 498 pages, 95 F.

LE TOME II DES ROMANS DANS LA PLÉIADE

La Bibliothèque de la Pléiade met en vente le 21 septembre, date anniversaire de la mort de Montherlant, le deuxième tome des romans. Préfacé, annoté et enrichi d'une chronologie par Michel Raimond, ce volume contient *la Rose de sable, les Garçons* (avec, en appendice, *Serge Sandrier*), *le Chaos et la Nuit,* et *Un assassin est mon maître.*

Dans sa préface, Michel Raimond éclaire les conditions complexes dans lesquelles Montherlant a composé, différé, repris, corrigé ces textes « portés » tout au long de sa vie et publiés avec retard dans les années 60.

Les notices concernant les rapports de la création et des personnages de fiction avec la vie de l'auteur complètent les renseignements donnés par Pierre Sipriot.

★ ROMANS II, de Henry de Montherlant, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1586 pages.

Vient de paraître

Sciences

GERARD HOLTON : *l'Invention scientifique.* — En 1981, Gérard Holton avait publié *l'Imagination scientifique* chez Gallimard. Son nouvel ouvrage, traduit de l'américain par Paul Scheurer, réunit cinq études : sur Bohr, notamment, et sur Einstein, dont il interroge l'évolution épistémologique, et les années de formation. (Editions PUF, 470 pages, 160 F.)

Critique littéraire

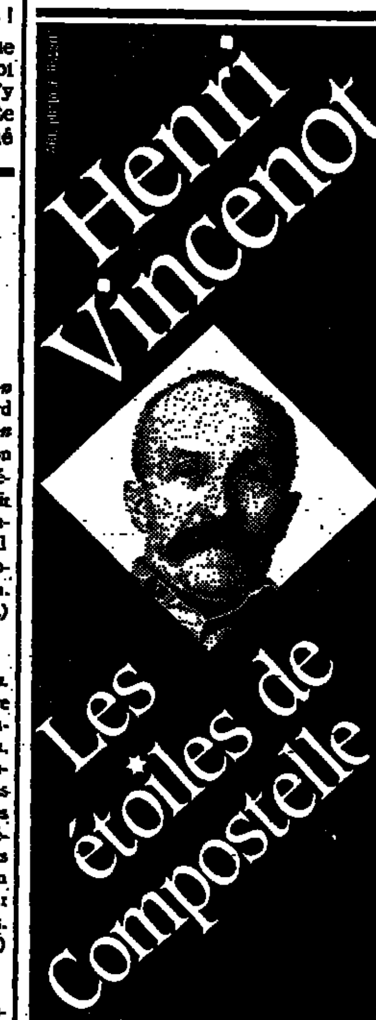
YVES CHEVREL : *le Naturalisme.* — Une étude de littérature comparée sur la poétique du naturalisme à travers Ibsen, Zola, Tchékhov, Maupassant, les Goncourt, et des auteurs moins connus comme Arno Holz. Yves Chevrel s'attache, en outre, à présenter les polémiques et les débats qu'a suscités le naturalisme, et l'on découvre les analyses qu'en firent Mallarmé, Nietzsche ou Lukacs. (Editions PUF, 220 pages, 119 F.)

Romans

FRANÇOIS RIVIERE : *Profanations.* — Les événements terrifiants qui assombrissent l'été 1936 d'une famille de Providence (Rhode-Island), reconstitués vingt ans après par le jeune Francis Booth à partir des lettres, des récits, des journaux intimes des divers protagonistes. Une histoire énigmatique, à l'ombre du grand H.P. Lovecraft. (Editions du Seuil, 187 pages, 59 F.)

Histoire

JEAN CHIAME ET J.-F. SOULET : *Histoire de la dissidence.* — De la mort de Staline en 1953 à aujourd'hui, une analyse et une histoire des oppositions et des révoltes en U.R.S.S. et dans les démocraties populaires. (Editions du Seuil, 490 pages, 120 F.)



romans

Deux aventuriers bretons

● *Charles Le Quintrec et Jean-Claude Andro, sous Richelieu et sous Henri IV.*

DANS le domaine de la poésie comme dans celui du roman, Charles Le Quintrec s'est imposé, depuis vingt-cinq ans, comme le chantre de la Bretagne : non seulement d'une terre mais d'une spiritualité. Le poète y retrouve sa pureté, son accord avec des êtres qui savent regarder vers la mer pour s'inventer des légendes. Le romancier, notamment dans *les Chemins de Kergrist, le Dieu des chevaux* et *la Ville en loques*, sait s'y détourner de son siècle pour vivre dans un temps mythique, comme si la société et le rationalisme étaient indignes de la quête de soi. Cet esprit, on le rencontre une fois de plus dans *le Christ aux orties* (1), récit picaresque et édifiant du temps de Richelieu.

Personnage haut en couleur, aimant la bagarre comme la contrition, la rapine comme le beau geste gratuit, les diableries comme les actions qui sauvent, Thibaud de Locmaria parcourt la Bretagne en bretteur et en pénitent : dans sa jeunesse, il ne fait pas la différence entre le bien et le mal. On soupçonne même que s'il fait bien c'est pour se racheter, alors que son tempérament le porte vers le mal. Opportuniste, il joue de sa *foi réelle et trompe son monde.* Il lui arrive cependant de se montrer généreux et de risquer sa vie, en se moquant. Soldat de Dieu ou soudard de Dieu ? Thibaud de Locmaria n'est pas le genre de mousquetaire qui se penche avec sérieux sur ses diverses vocations : il saute de l'une à l'autre, avec une allégresse de d'Artagnan.

Cette vie échevelée ne saurait demeurer insensible à l'extrême misère qui règne en Bretagne. La grâce tranquille succède un jour à la grâce caracolante, et l'évolution s'accomplit assez vite. Avec ardeur et conviction, Thibaud de Locmaria devient une sorte de Vincent de Paul avant la lettre. Décidé à aider les pauvres, il se fait pauvre, jusqu'à l'extrême paroxysme du dévouement et, en poète, jusqu'à l'anonymat. Cette métamorphose, Charles Le Quintrec sait fort bien qu'elle ne doit pas servir de leçon directe : la vraie littérature aujourd'hui ne supporterait pas de se mettre à la traîne d'une Eglise, quelle qu'elle soit. Son héros, après avoir vécu en pécheur et avoir senti le soufre, ne se convertit pas selon les règles : sa sainteté est si particulière, si grave, si effrayante pour autrui, qu'elle *frise l'hérétisme.*

Une langue pleine de trouvailles lyriques et un emportement contagieux font de ce livre le résumé d'une marche à l'absolu qui ne doit rien au dogme. On imagine un Barbey d'Aurevilly et un Léon Bloy y adhérant avec passion.

Un chevalier remuant

C'est également un aventurier breton, Guy Eder de Beaumanoir, ou La Fontenelle, que Jean-Claude Andro met en scène dans *les Fontaines écarlates* (2). La jeunesse de ce chevalier remuant, contemporain de Henri IV, ressemble à celle de Thibaud de Locmaria : il pille, il guerroie, il rend la justice à sa façon, il ne permet pas à ses suzerains de lui imposer leur loi. Comme il a un ami prêtre et une femme aimante, il sait à l'occasion être raisonnable et se montrer doux. Mais l'avidité le reprend, et nous le voyons prisonnier, sur le point d'être roué en place de Grève. Il n'échappera pas à son supplice.

Ce court récit, qu'on eût préféré plus étoffé, plus riche en renseignements de l'époque, nous ramène à l'époque de Walter Scott et de Théophile Gautier. Il lui manque l'intériorité.

ALAIN BOSQUET.

(1) *Le Christ aux orties*, de Charles Le Quintrec. Albin Michel. 272 pages. 65 F.

(2) *Les Fontaines écarlates*, de Jean-Claude Andro. Flammarion. 208 pages. 50 F.

● « Minuit », la revue littéraire bimestrielle publiée par les éditions de Minuit, s'arrête de paraître. Dans l'éditorial de ce cinquantième et dernier numéro, Jérôme Lindon s'en explique, invoquant l'augmentation des coûts de fabrication et le blocage des prix. Une revue qui meurt, une de plus. Ce dernier numéro, qui coûte 22 francs, a pour titre « La puissance des mouches ».

histoire littéraire

« La cuisine futuriste »

J'AI ri ! Dieu que j'ai ri ! Ça fait du bien. Plutôt que le rire d'ailleurs, la lecture-dégustation de *la Cuisine futuriste* procure à l'amateur cette jubilation intellectuelle à quoi l'on reconnaît finalement la qualité d'une œuvre.

Cet ensemble de textes de Marinetti et Fillia, les « aéroprophètes » du futurisme italien des années 30, est pour nous un inédit : *la Cucina futurista* (1931) n'avait pas encore sa traduction française Celle de Nathalie Heinich est pétulante, piquante, preste, précise : latine pour tout dire, comme l'est dans sa rigueur et son mouvement l'étude-préface qu'elle donne aux élucubrations de Marinetti.

Elucubrations, divagations ? A la rigueur, si l'on isole la « cuisine » de l'ensemble du mouvement futuriste, dont elle est la manifestation tardive et presque finale. Mais il s'agit bien de futurisme, c'est-à-dire d'un renversement délibéré des traditions.

Celle de la cuisine, depuis toujours, veut qu'un mets soit, en progressant, réalisable, mangeable, agréable au goût, flatteur pour la vue. Dans la cuisine futuriste, un mets, une recette, doivent être d'abord « signifiants » d'une intention.

D'où leurs intitulés : aéroplat tactile avec cobruits et coodeurs, homme-femme-à-minuit, pluie de barbe-à-papa ou sau*tenchair*, « *polyboisson futuriste* ». D'où aussi l'accent mis, soit sur la miniaturisation, soit sur l'exagération, soit sur la contradiction. Manger n'est rien, si l'on ne mange pas des œuvres d'art.

Cette *rhétorique raffinée du* plat comme œuvre signifiante, nous surprend moins aujourd'hui. Roland Barthes est passé par là, et sa démonstration incisive de la *primauté* des significations sociales dans les recettes de cuisine commercialisées. Ses thèmes et ses accents sont déjà dans Marinetti. Lecture ludique, lecture poétique, certes. Lecture à faire *réfléchir*, aussi.

JACQUES CELLARD.

★ LA CUISINE FUTURISTE de F.T Marinetti et Fillia. Traduit de l'italien et présenté par Nathalie Heinich. Ed. A.-M. Métailié, Diff. PUF, 174 p., 50 F.

LE TOME II DES ROMANS DANS LA PLÉIADE



JOURNAUX LITTÉRAIRES D'AILLEURS

Les « papes » de la critique allemande

EN pleine « révolution culturelle » de 1968, la revue *Kursbuch*, récemment fondée par Hans Magnus Enzensberger, avait consacré un numéro mémorable à l'agonie de la critique littéraire bourgeoise. On y criait haro sur les papes qui louent et condamnent du haut de leur autorité, sans justifier leurs critères, comme investis d'un charisme qui n'admet que la confiance aveugle des lecteurs.

Une décennie plus tard, cette contestation est restée lettre morte. Marcel Reich-Ranicki continue à officier dans la *Frankfurter Allgemeine*, Jörg Drews et Joachim Kaiser dans la *Süddeutsche Zeitung*, Hellmuth Karasek dans *Der Spiegel*, Fritz J. Raddatz dans *Die Zeit*. Lorsque paraissent le nouveau Günter Grass ou le dernier Thomas Bernhard, ces quelques papes et leurs curies rédactionnelles publient leurs bulles à quelques jours d'intervalle. Le ton est donné. Les autres journaux n'apportent que des variations sur le thème dominant.

A la gauche de *Die Zeit* : Fritz Raddatz

Quelques autres journaux parlent d'une voix personnelle. Mais la *Frankfurter Rundschau*, par exemple, très appréciée des intellectuels de gauche, a une diffusion relativement modeste. Et à droite *Die Welt* a bien perdu de son prestige, et souffre de voisiner, au sein du groupe Springer, avec cette effrayante machine à décerveler qui s'appelle *Bild*.

Tout intellectuel qui se respecte lit *Die Zeit*, un hebdomadaire publié à Hambourg sur papier-journal de grand format. Il parcourt non sans agacement les pages politiques et économiques, avant de se régaler du supplément artistique et littéraire, qu'on nomme en allemand « Feuilleton ». Car *Die Zeit* entretient une sorte de contradiction entre le néo-libéralisme de son idéologie économique et sociale et l'esprit de gauche de ses chroniques culturelles.

Fritz J. Raddatz, le chef du « Feuilleton », est le seul dans *Die Zeit* qui ait approuvé l'évolution de la France depuis le 10 mai 1981. Né en 1931 à Berlin, il a vécu jusqu'en 1958 en R. D. A., comme journaliste et lecteur chez un éditeur. Il a publié une anthologie et une biographie de Kurt Tucholsky, travaillé aux éditions Kindler et Rowohlt, avant d'entrer à *Die Zeit* en 1971.

Fritz J. Raddatz s'est fait une spécialité des grandes interviews littéraires, qui paraissent d'abord dans son journal, puis regroupées en livre de poche, chez Suhrkamp. Il donne libre cours à une agressivité inhabituelle, comme dans cette conversation avec Max Frisch qui commençait par ces mots : « *Vous paraissez aigri. Est-ce à soixante-dix ans tout le bilan de votre existence ?* »

Hans Mayer, un des mentors de la littérature allemande des années 60, qui fut professeur de littérature à Leipzig jusqu'en 1963, publie régulièrement des articles de fond dans *Die Zeit*. Il aime à rappeler ses conversations avec Thomas Mann, Robert Musil et Bertolt Brecht, et appartient à la génération de ces humanistes néo-marxistes marqués par Adorno et par Bloch.

Sous l'impulsion de Fritz J. Raddatz, l'observation de la vie littéraire de R.D.A. s'est efforcée dans *Die Zeit* de surmonter l'anticommunisme qui obsède la plupart des chroniqueurs ouest-allemands. Car la littérature de R.D.A. reste trop méconnue en R.F.A. Et si Wolf Biermann ou Christa Wolf ont d'abord dû leur popularité aux tracas que leur a fait subir leur Etat, l'attitude en R.F.A. à l'égard d'Anna Seghers souffre des préjugés politiques.

Certains reprochent à Fritz J. Raddatz de se tailler des succès mondains sous couleur de porter le brûlot au flanc du bourgeois conformiste. Chacun se souvient outre-Rhin du scandale suscité en octobre 1979 par un article de Raddatz sur la renaissance de la littérature allemande en 1945. Exil et persécutions au temps du nazisme ? Pas pour tous, affirmait Raddatz, qui accusait hâtivement Günter Eich, Peter Huchel, Wolfgang Koeppen, et bien d'autres, de s'être arrangés à l'amiable avec le nazisme. On en parla tout l'automne et tout l'hiver.

Frankfurter Allgemeine : les éreintages de Reich-Ranicki

Les pages littéraires du *Zeit* se limitent à quelques grandes nouveautés qui bénéficient de très longs comptes rendus. La *Frankfurter Allgemeine*, qui publie chaque jour quelques chroniques littéraires, rend justice à un beaucoup plus grand nombre d'ouvrages, sans négliger les sciences humaines. Elle passe pour un journal conservateur et sérieux, proche des milieux d'affaires et boudé par la jeunesse. Elle doit sa personnalité littéraire au plus inamovible et au plus redoutable des papes de la critique allemande, Marcel Reich-Ranicki.

Né en 1920 en Pologne, Reich-Ranicki vécut à Berlin dès 1929. Déporté en 1938, il survécut dans le ghetto de Varsovie, dont il put fuir en 1943. Après la guerre, il travailla d'abord en Pologne, avant de s'installer en Allemagne. Critique au *Zeit* de 1960 à 1973, il est passé à la *Frankfurter Allgemeine* en 1974. Ses jugements péremptoires lui ont attiré autant de haine que de respect. Le jeune écrivain Rolf Dieter Brinkmann réclamait une mitraillette pour réduire au silence ce juge sévère des lettres allemandes.

Marcel Reich-Ranicki excelle dans les éreintages sanglants. Il tire même quelque orgueil de sa férocité, puisqu'il n'a pas hésité à rassembler en un volume les plus malveillantes de ses critiques. On y trouve Thomas Bernhard taxé de bavard ennuyeux en 1969, et, la même année, Günter Grass de maniériste sans inspiration.

L'affaire Ernst Jünger a confirmé l'incompatibilité d'humeur des deux grands « feuilletons » littéraires. Au sein du jury qui décerne le prix Goethe de la ville de Francfort, Joachim C. Fest — auteur d'une grande biographie de Hitler, — rédacteur en chef de la *Frankfurter Allgemeine*, avait fait pencher la balance pour Jünger. Les jours suivants, son journal défendait ce choix en se rangeant dans le « parti esthétique » contre les factions politiques. Fritz J. Raddatz concluait, de son côté, dans *Die Zeit*, que, préfasciste ou non, Ernst Jünger n'est qu'un « *écrivain de second ordre* ».

Martin Walser a toujours été une des bêtes noires de Reich-Ranicki, dont le compte rendu d'*Au-delà de l'amour* (1976) commençait en ces termes : « *Un roman insignifiant, raté, lamentable. Il ne vaut pas la peine d'en lire un seul chapitre ni même une seule ligne.* » En revanche, Reich-Ranicki a quelques protégés, comme Wolfgang Koeppen, qu'il suit avec sollicitude.

Martin Walser n'en a pas moins confirmé sa popularité auprès d'un public de plus en plus large. Les papes de la critique ont-ils tout le pouvoir qu'on leur prête ? Les meilleurs tirages de l'édition allemande se passent aisément de tout compte rendu dans *Die Zeit* ou la *Frankfurter Allgemeine*. On estime à 350 millions par an le nombre des romans de quatre sous vendus en kiosque. Un Raddatz ou un Reich-Ranicki se veulent des stratèges dans le combat littéraire. Mais leurs faits d'armes ne changent pas grand-chose aux grandes manœuvres du marché du livre.

JACQUES LE RIDER.

Réponse au « Spiegel » à propos de Jünger

PEU avant de recevoir le Prix Goethe, l'écrivain Ernst Jünger avait donné une interview au *Spiegel* (numéro 33, 1982), dans laquelle il mettait en cause un de nos collaborateurs, Jean-Louis de Rambures, l'accusant d'avoir « falsifié » ses paroles dans un entretien paru dans *le Monde* du 22 février 1973. « *Aujourd'hui encore*, avait-il dit, *je ne puis pardonner à Hitler comme à Guillaume II d'avoir gaspillé cet instrument magnifique qu'était notre armée.* »

A présent, Jünger dément ces propos : L'« *intervieweur du* Monde *avait falsifié ma formulation*, a-t-il dit au *Spiegel*. *Il m'avait promis de me montrer le texte encore une fois avant son impression. Comme l'interview était passée sans que je l'aie revue, je l'ai appelé : « C'est incroyable, qu'avez-vous donc fait de mon texte ? » lui ai-je dit. L'homme m'a répondu : « J'aime les formules acérées.» « Aimez-les donc, lui ai-je dit, mais pas à mes dépens s'il vous plaît.* »

J.-L. de Rambures nous a adressé sa lettre de réponse au *Spiegel* : (...) « *Je dois malheureusement protester avec la plus grande énergie*, écrit notamment notre collaborateur, *contre l'assertion de Jünger selon laquelle j'aurais « falsifié » ses propos. Il existe une bande magnétique de cette interview. J'ai également en ma possession une lettre dans laquelle Jünger, trois jours après la parution de l'interview dans* le Monde, *me félicite pour la qualité de mon travail.*

» Ce n'est que le 5 mars, après que l'interview eut commencé à provoquer dans la presse allemande une violente polémique dirigée contre Jünger, que celui-ci m'a demandé de faire paraître un rectificatif aux termes duquel j'aurais mal compris ses propos. (...)

» Je considère Ernst Jünger comme l'un des plus grands écrivains de notre époque, quoique ne partageant à aucun point de vue ses opinions politiques. J'admire son courage à défendre des opinions non conformistes. Je suis d'autant plus surpris (et déçu) de constater que ce courage ne va pas jusqu'à accepter les critiques que de telles opinions devraient nécessairement provoquer. »

lettres étrangères

Le dernier paladin

● ***Une truculente épopée moyenâgeuse imaginée par Conan Doyle.***

QUAND Nigel Loring, jeune nobliau du Hampshire, rêve gloire, fortune et avancement, c'est la douce France qu'il voit en songe, ce pays de cocagne où il fait si bon vivre et se battre, cette terre d'élection où les chevaliers à grosses rançons se cueillent comme des fruits mûrs. Rien de surprenant à cela : Nigel est anglais, et, en cette seconde moitié du quatorzième siècle (quelques années à peine après la grande Peste noire qui a vidé l'Europe du quart de ses habitants), la guerre de Cent Ans, cadre de la truculente épopée héroï-comique de *Sir Nigel* et de sa *Compagnie blanche* imaginée par Sir Arthur Conan Doyle, bat son plein.

Spolié, ruiné par une grosse abbaye voisine affamée de terres, Nigel Loring n'a pas le choix : s'il veut maintenir son rang, s'il ne veut pas retourner à la plèbe comme tant de gentilshommes pauvres, il doit s'équiper en armes et partir sur les traces glorieuses de son père — sous la bannière d'Edouard III. Heureusement pour lui, Sir Chandos, équivalent britannique de notre Du Guesclin et vieil ami des Loring, prend le jeune Nigel comme écuyer, étape indispensable pour celui qui veut accéder à la chevalerie.

Même à cette époque de joutes et de tournois incessants, Nigel est bientôt regardé par ses nouveaux compagnons comme un anachronisme, le dernier des paladins. Formé par son altière grand-mère, lady Ermyntrude, il ne jure que par les chevaliers de la Table ronde et applique à la lettre les devoirs de son état : désintéressement total, absolue fidélité à la dame de ses pensées et à son souverain, appétit insatiable pour le danger. Autant de qualités bien rares, même chez ses compagnons. Nigel ne peut croiser le chemin d'un homme en armure sans le provoquer courtoisement, dans les strictes formes de l'étiquette chevaleresque.

Pour le père de Sherlock Holmes, les aventures impérissables du détective victorien et de son acolyte Watson passaient au second plan en regard de ces deux romans moyenâgeux écrits à quinze ans d'intervalle et qu'il considérait comme le sommet de son œuvre. Si l'humour du conteur est toujours présent, si Conan Doyle ne se prive pas de montrer les travers de son héros, « *petit coq doré intrépide* », il n'en restitue pas moins, avec un réalisme et un pouvoir d'évocation remarquables, la vie quotidienne, l'atmosphère naturelle de violence, la religion omniprésente et omnipotente, le pittoresque de ce Moyen Age finissant, ses routes encombrées de bateleurs, de brigands et de moines errants, ses cours seigneuriales à la fois frustes et rutilantes, ses batailles sanglantes où l'archer anglais muni de son bois d'if est roi : victoire de la liberté sur l'esclavage, de l'unité sur les divisions fratricides, assure l'auteur. Réconciliés, le paysan saxon et le noble normand marchent la main dans la main. Ce paysan, guerrier émérite, n'est-il pas l'homme le plus libre d'Europe, seul maître de son lopin de terre ? Et le royaume de France, avant d'être victime des Anglais, n'est-il pas déchiré par les grands féodaux qui nient l'autorité du roi et pressurent leurs misérables serfs ? *Rule Britannia !*

ALEXIS LECAYE.

★ SIR NIGEL et LA COMPAGNIE BLANCHE, de Conan Doyle, NEO, coll. « Armes blanches », 312 pages, 98 F.

C. S. Lewis pour tous

Clive Staples Lewis (ne pas confondre avec son concitoyen Wyndham Lewis) est né à Belfast, en 1898. Après de brillantes études à Oxford, il fut saisi d'une grande passion, celle de l'occulte, puis, subitement, se convertit au christianisme, en 1933. A partir de ce moment, il se consacre à la propagation de sa foi, et ses livres de combat chrétien auront un énorme succès. (Si Dieu écoutait, Voilà pourquoi je suis chrétien, *éd. du Cerf). En 1954, il est nommé professeur de littérature du Moyen Age et de la Renaissance à Cambridge.*

Il meurt en 1963, à Oxford, laissant une œuvre d'une extraordinaire diversité, pour lecteurs de tous âges et de toutes croyances, que nous commençons à découvrir.

SI nous lisions les livres de nos enfants, ce serait l'occasion plus souvent que nous le pensons de découvrir des trésors ; en particulier s'ouvriraient à nous des continents entiers de l'imaginaire que l'état actuel des choses littéraires, où prédominent l'analyse psychologique ou la critique sociale, laisse inexplorés ou relègue dans des littératures plus ou moins marginales, de la science-fiction à ces ouvrages qu'on dit justement ou injustement « pour enfants ».

C'est ainsi qu'il faut se réjouir de voir paraître en français les *Chroniques de Narnia* — sept livres en tout, dont deux sont déjà disponibles — écrites expressément pour des enfants, mais qu'on peut lire à tout âge. Comme c'est souvent le cas en Angleterre — et en général pour les meilleurs livres destinés aux enfants, — leur auteur n'était pas spécialisé dans ce genre littéraire : professeur à Oxford puis à Cambridge, spécialiste de littérature médiévale, chrétien fervent et théologien pugnace, C. S. Lewis était déjà très connu dans des domaines tout différents lorsqu'il écrivit en quelques années (1950-1956) ces contes de fées — sans fée — qui sont très rapidement devenus des classiques. Les enfants, apparemment, n'ont aucune peine à entrer à Narnia, quelle que soit la voie toujours inattendue par où on pénètre dans ce monde parallèle au nôtre, et à rencontrer avec joie les personnages à la fois étranges et familiers qui le peuplent : animaux doués de la parole, mais qui n'ont rien d'hommes déguisés, nains et géants, faunes, dryades, centaures et licornes, sorcières, et même êtres humains — sans compter celui qui est d'une certaine façon le principal héros de cet univers, bien qu'il ne fasse pas nombre avec les autres, Aslan, le lion souverain.

Le succès des contes de Narnia tient d'abord, certes, à ce qu'il s'agit d'excellentes aventures où les duels et les petits déjeuners sont également succulents. Mais ce plaisir ne vient pas seulement de l'excitation de l'aventure, il est plus profond, plus durable aussi. Il tient à la qualité propre du monde de Narnia, et à l'expérience qu'en fait le lecteur. Ce monde est un monde imaginaire, mais non pas au sens où ce serait un monde de rêve, où l'imagination serait, banalement, un moyen d'échapper à la réalité. Ce n'est pas d'ailleurs un monde facile ; non seulement le danger n'en est pas absent, mais les réalités les plus difficiles à vivre ne sont pas cachées aux enfants, comme l'angoisse de certains choix, le conflit, la trahison, la peine qu'il y a à supporter le temps, et la mort même.

Mais c'est aussi un monde merveilleux à vivre, où toute aventure est toujours une *bonne* aventure, où la joie éclate à tout moment, car elle est enracinée dans une espérance irréductible. C'est notre monde aussi, bien sûr, selon l'idée que s'en fait Lewis ; ou plutôt Narnia est une figure, une construction imaginaire qui permet de révéler au sens propre, de faire voir et quasi toucher des aspects de la réalité que la vie quotidienne ne nous laisse percevoir que très imparfaitement. C'est là une des fonctions essentielles de l'imagination créatrice, que Lewis aime à appeler « mythopoiétique », et il en a donné un exemple particulièrement réussi en créant le « mythe » de Narnia.

IRÈNE FERNANDEZ.

★ *L'ARMOIRE MAGIQUE* et LE PRINCE CASPIAN, de C. S. Lewis. Traduit de l'anglais par Anne-Marie Dalmais. Flammarion, « Bibliothèque du chat perché », 288 pages, 28 F chaque volume.

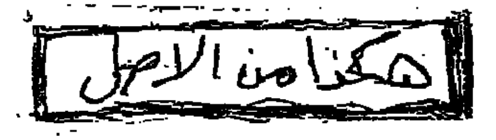
Le mal de la Terre

Considérée comme un classique du genre, cette trilogie de science-fiction que Lewis écrivit entre 1938 et 1946, après sa conversion, présente la singularité d'avoir un contenu théologique. Il ne faudrait pas pour autant craindre le roman à thèse : le combat cosmique auquel le héros se trouve amené à participer, et qui se passe successivement sur Mars, puis sur Vénus, pour culminer sur notre planète, n'en est pas moins passionnant pour mettre à contribution l'angélologie médiévale... Là aussi, si Lewis a choisi cette forme littéraire, c'est qu'elle lui permettait d'élaborer ce qui s'était d'abord présenté à lui en images : un espace chargé de vie et comme musical, un océan doré porteur d'îles flottantes..., et parce que l'imagination est toujours pour lui un moyen de « réaliser » ce qu'on ne saisit autrement que d'une manière abstraite.

On retiendra la planète Vénus de Lewis, monde du plaisir innocent, innocent de la cruauté et de l'avidité qui le souillent ailleurs, et dont l'Eve superbe qui y règne a l'originalité de ne pas choisir le mal ; on retiendra aussi son contraste avec une Terre « silencieuse » parce que le mal qui est en elle la sépare du concert des mondes. Ce mal est décrit de manière très concrète sous ses formes politiques et totalitaires dans le dernier roman de la trilogie, un des plus intéressants peut-être, même si ce n'est pas le plus réussi, et dont on peut regretter que la traduction française l'ait parfois indûment abrégé.

I. F.

★ LA TRILOGIE DE RANSOM : « Cette hideuse puissance », « Voyage à Vénus » (traduction de Frank Straschitz), « le Silence de la Terre » (traduction de Marguerite Faguer), de C. S. Lewis-Néo, 49 F le volume.



Le Monde

culture

LE FESTIVAL DE VENISE

LE RETOUR DE CESARE ZAVATTINI

La folie des mal-pensants

On l'attendait comme un petit événement, du moins parmi les Italiens toutes générations mêlées, ce premier grand film « expérimental », produit par la radio-télévision italienne, du père fondateur du néo-réalisme, le coauteur des films de Vittorio de Sica, *Sciuscia, Umberto D, Miracle à Milan* : Cesare Zavattini.

Zavattini a écrit son histoire, bien sûr, l'a mise en scène et l'interprète lui-même. Le titre résume un peu avec son a final trois fois repris, *la Verita'aaa*, l'expérience d'une vie de conteur et d'écrivain de cinéma, cet effort permanent jamais découragé de traquer l'infinitésimal des rapports humains, la qualité unique de toute pensée, de toute émotion, de l'individu même le plus anonyme.

La « vérité » dont il est question cette fois, elle sort de la bouche d'un vieux fou enfermé dans un asile de fantaisie, revêtu de l'uniforme blanc indispensable, entouré de jeunots plus incompétents, plus à côté de leurs marques les uns que les autres.

Il a quatre-vingts ans, n'arrête pas, souvent en gros plans, de déblatérer sur la paix, seule manière, selon lui, d'être intelligent. Il s'en prend aux faux chrétiens. Il intervient sur la chaîne de la télévision où chacun accouche de ses quatre vérités. Dans un autobus, il est si convaincant qu'une femme enceinte accouche séance tenante. Il s'en prend au pape, impuissant, prisonnier de sa dialectique. Le film s'achève quand Zavattini s'adresse directement au public.

Œuvre intraduisible, difficile à sous-titrer, vision d'un poète porté par sa « folie » inépuisable. Ignorant toute politique, ennemi des hommes de pouvoir, des manipulateurs, Cesare Zavattini prêche, si le terme trop chrétien n'était un peu déplacé, une communication par la base, une rencontre entre ceux qui vivent pleinement leur quotidien, l'œil toujours vif, le cœur battant la chamade. Rond comme une boule, notre citoyen-poète se démène, bondit, frémit, se raconte, raconte selon les règles de l'anti-cinéma le plus parfait comment ne pas couler tous à pic en cette fin de vingtième siècle.

Ambiguïté hongroise

Malicieusement, les organisateurs du Festival avaient couplé ces soixante-cinq minutes d'improvisation très calculée avec une autre fable sur la paix, hongroise cette fois, d'une centaine de minutes : *Guernica*, de Ferenc Kosa. Une jeune ouvrière de Budapest clouée devant sa télévision se laisse fasciner, presque dévorer comme l'oiseau par le serpent, par toutes les horreurs qui défilent, la menace de mort généralisée. Elle remarque un sculpteur qui a inscrit son cri de protestation dans le rocher. Elle va le trouver. Elle n'en gagnera pas pour autant son salut personnel.

Le film glisse à travers les symboles, et d'abord le visage de cette jeune femme attentive, perdue dans sa quête d'ailleurs improbable. Ferenc Kosa pousse un cri d'horreur qui n'est pas de commande. Une fin ambiguë nous laisse pourtant sur notre soif.

Le Goût de l'eau, d'Orlov Seunke (Hollande), ne prend aucun détour pour opposer la bureaucratie indestructible à la violence libératrice. Un assistant social d'un bureau ouvert à tous vents, recueille une fillette de quatorze ans une enfant sauvage brusquement orpheline et prête à bondir, griffer, mordre tout ce qui relève de la discipline sociale.

Orlov Seunke ne serait pas Hollandais aujourd'hui s'il ne posait pas d'emblée l'équation : toute contrainte, quelle qu'elle soit, égale mort de l'individu. Il réussit à créer sous nos yeux un rapport presque physique entre son gentil quadragénaire un peu perdu et sa jeune lionne. La tendresse perce, sans larmes, sans complaisance, avec une caméra qui balaie l'espace à perdre haleine. Un bien beau film.

La Straniera (l'Etrangère), première œuvre d'un cinéaste portugais de vingt-trois ans, Joao Mario Grilo, se veut aussi raffinée, esthète avec amour, que *le Goût de l'eau* patauge dans son débraillé. Avec ce goût inné de tout cinéaste portugais digne de ce nom pour la non-concordance du temps, pour l'interpénétration permanente du souvenir, de l'imaginaire et du présent, Joao Mario Grilo saute les ans, les pays – tout se passe au Portugal, mais nous n'arrêtons pas de penser à l'Espagne, – les amitiés contrariées, pour un kaléidoscope d'une éducation sentimentale filmée en des couleurs de velours, au risque parfois d'affadir le propos. Tant de maîtrise chez un cinéaste si jeune : on pense aux débuts de Bernardo Bertolucci, dont Joao Mario Grilo, effectivement, se réclame.

LOUIS MARCORELLES.

PLEIN AIR

Le concierge de l'hôtel des Bains est parfait : avec un rouleau de scotch généreusement déployé, il rafistole le faux ongle rouge qui a voulu s'évader de l'annulaire d'une cliente américaine. Sur la terrasse de l'Excelsior, Lou Castel, acteur du film de Bellocchio, regarde, d'un air mi-figue, mi-raisin, Vittorio Gassman qui signe des autographes entouré d'une nuée d'enfants tout juste sortis de la mer. Au bar, Satyajit Ray ne porte pas son sari blanc des grands soirs, comme à Cannes, mais mange noblement des cacahuètes. Enfoui dans un trop grand fauteuil de rotin, Marcel Carné feuillette sagement un catalogue.

Le soir, au restaurant, on peut entendre un couple de Français commenter ainsi le programme : « Les Portes du Paradis *en version intégrale de quatre heures à partir de minuit, c'est de la folie... Tu as vu, Robert Kramer a encore frappé, le film s'appelle* Naissance. »

A Venise même, sur le Campo San Angelo, on peut voir les films qui sont passés la veille au Lido. En plein air. Le cinéma de plein air, c'est formidable. Surtout si le film est ignoble. Surtout s'il pleut. Voir un film abject sous le déluge, c'est délicieux. Le tonnerre et les éclairs deviennent les invectives des dieux du cinéma mécontents.

Mais après la pluie, le beau temps. Voir sous un ciel étoilé un film qui passe sans sous-titres dans un dialecte saxon dont aucun spectateur ne peut comprendre le traître mot, c'est vraiment grisant : des têtes volent sous la lame de l'épée, des animaux sont embrochés et des petites filles se métamorphosent en vieilles femmes qui ont de la conjonctivite. De quoi faire de beaux rêves.

Ces projections, qui ont aussi lieu tous les soirs, derrière le Palais des festivals, dans l'espace appelé *arena*, où l'on peut voir d'affilée deux films de la compétition, ont quelque chose de vivace. Elles sont fréquentées par les jeunes de Venise et du Lido, qui viennent en bandes, ou par couples, avec des carnets de tickets détachables ou des cartes d'abonnement qu'ils tentent de faire passer aux copains fauchés par l'interstice d'une grille.

Ils sont pour la plupart étudiants, et ne se laissent pas faire. Quand quelque chose leur paraît trop gros, bêta ou prétentieux, ils hurlent. Mais aussi ils sont prêts à rire ou à pleurer sans rancune. Pour un cinéaste, un bon accueil de son film par ce public doit être la plus belle récompense.

Pourtant, il y a des résistances, des zones de conscience qui restent obtuses. On pouvait croire que la projection de *Querelle de Brest* allait être houleuse. Eh bien non ! Elle fut silencieuse et joviale. Des jeunes gens qui étaient venus avec leur sac à dos et leur berlingot de lait riaient bien un peu, aux bagarres spécialement, en disant : « *C'est de la danse* », ou bien « *chiqué* », mais aucune injure trop crue.

En revanche, la projection d'un film soviétique, de qualité, fait salle rase, et provoque des désertions massives.

On sait d'emblée qu'il n'y aura là aucun des moteurs de spectacle du cinéma américain ou américanisé, sexe, violence, transgression. La Gaumont, elle, joue cartes sur table avec sa publicité de *Querelle* : « *Seul Fassbinder pouvait oser : une histoire d'hommes, de sexe et de mort.* » Seule la Gaumont pouvait oser...

HERVÉ GUIBERT.

CINÉMA

« QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ÊTRE HEUREUX ! » de Coline Serreau

Le bonheur contre le mépris

Présenté à la Mostra du cinéma à Venise, Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux !, *de Coline Serrau, est sorti en même temps dans les salles parisiennes.*

Dans la cour d'un studio de cinéma, en banlieue, arrivent, successivement, à commencer par la maquilleuse et son mari le maquilleur, un certain nombre de personnages, artistes, figurants qui vont participer au tournage d'un petit film publicitaire. Coline Serreau a réglé soigneusement les entrées de tous ces personnages. De la salle de maquillage au plateau en pleine effervescence, ils bougent beaucoup, parlent beaucoup, exposent, mine de rien, leurs problèmes aux spectateurs.

Il est amusant de constater que cette mise en scène, très organisée dans son remue-ménage, pourrait être celle d'une pièce de théâtre. Du coup, la curiosité est piquée. Le plateau de cinéma, avec son cyclorama d'un blanc immaculé, le groupement de l'4quipe technique et des responsables de la conception-production auprès de la caméra, devient un espace scénique où se joue le sort des gens venus faire leur métier et traités comme des pantins.

Coline Serreau explore cet espace d'un petit monde divisé en deux camps. Les publicitaires se chamaillent entre eux pour des détails (un homme contre deux femmes) et avec le réalisateurs, un tâcheron du spot qui ne croit à rien sinon au rendement, et se montre d'autant plus arrogant qu'il n'a pas de talent. Le commanditaire, vieillard en train de mourir d'un cancer, dopé par des piqûres, vient assister au tournage. Le produit à vanter est une voiture. Et les répétitions commencent. Elles sont une suite d'humiliations pour les comédiens, les danseurs (classiques et à claquettes), un couple de vrais chanteurs d'opéra et les figurants.

A partir d'une réalité assez banale et comique, Coline Serreau fait surgir, dans cette satire de la publicité invitant au bonheur et à la consommation, un profond malaise. Elle cultive les contrastes, montre quelques beaux numéros d'artistes, puis leur réduction à des gestes absurdes, des pantalonnades, au gré des caprices de ceux qui financent l'opération et du réalisateur exécutant.

Les interprètes ne sont pas utilisés pour ce qu'ils savent faire. On les méprise, on les rend ridicules, on leur fait dépenser une énergie considérable pour des stupidités. Le spectacle « fabriqué » tourne au cauchemar lorsque le vieux commanditaire demande, avec sadisme, des modifications.

Quatre loubards engagés sans contrat par un directeur de production rapace ont déjà semé un grain de révolte. Appuyés par le mécontentement des autres, ils vont faire éclater ce monde factice. Les exploités affirment leur dignité, se vengent, organisent une fête où même les plus humbles et les moins doués des comédiens auront droit à un peu de bonheur.

« *Je préfère les films qui essaient de donner une petite semence d'espoir et de révolte et disent aux gens : « Vous n'êtes pas comme on vous » dit que vous êtes* », avait déclaré Coline Serreau dans un entretien (*le Monde* du 23 avril). Elle illustre cette conception au cours de la dernière partie de son nouveau film, en réinventant l'enthousiasme et les utopies de mai 68 pour une manière de « changer la vie ». Mais elle réussit mieux dans l'humour noir et la dérision que dans l'exaltation de l'espoir. Le rythme se relâche, le fin s'effiloche.

Légers défauts mais défauts tout de même dans une œuvre dont l'originalité évidente appelait quelque chose de plus accompli. Coline Serreau a, pourtant, jusqu'au bout, dirigé ses nombreux interprètes au mieux de leurs possibilités. Et ce travail d'une troupe soudée autour d'elle fait plaisir à voir.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

EXPOSITIONS

LES AFFICHES DE CANNES A LA CINÉMATHÈQUE

Illustrations de l'histoire

Si j'avais envie d'en emporter une, ce serait celle de *la Maman et la Putain* : « une affiche avec des personnages ». La simple photographie du trio inventé par Jean Eustache, où Jean-Pierre Léaud de profil, – on devine son regard de paumé congénital et charmant – supplie à égalité Lebrun et Lafont, les deux femmes uniques, liées par cette patience de la seconde pour la première, et aussi par cette façon identiquement nerveuse de tenir leur cigarette. C'était en 1973, *la Maman et la Putain* obtenait le grand prix spécial du jury à Cannes.

Si on me disait : décidez-vous pour une autre des quatre-vingt-deux affiches présentées, je choisirais *la Symphonie pastorale* (pas à cause du film, mais parce qu'un collectionneur sérieux se doit de posséder la pièce la plus ancienne). Pierre Blanchar, à travers un paysage de neige, emporte dans ses bras une Michèle Morgan en manteau rouge, évanouie. Le placard mesure 3,20 mètres de haut sur 1,20 mètre hors standard, raison de plus. Du coup, il me faudrait réclamer celui d'*Orfeu negro*, car Bruno Mello y tient dans ses bras Marpessa Dawn, exactement de la même façon. Cette Belle au bois dormant, en cape bleue, émerge d'un nuage d'étoiles en forme de confettis. (Un collectionneur doit procéder à des rapprochements par thèmes). Enfin, sans aucune raison rationnelle, je demanderais l'affiche d'*Antoine et Antoinette*. Claire Maffei, sur cette image de 1947 – sourcils épilés, bouche surdessinée, – vous a un « look d'acier » éternel.

Nous ne rendons pas compte ici d'une de ces ventes où, épisodiquement, les fanatiques s'arrachent les pièces à conviction qui datent, situent et figent un appartement en moins de temps qu'il ne faut pour les épingler. Nous parlons de l'exposition offerte par l'hebdomadaire *Télérama* au Festival de Cannes, en l'honneur de son trente-cinquième anniversaire. Inauguré en mai dernier du côté de la Croisette, cet accrochage des affiches de films ayant, entre 1946 et 1981, reçu palmes d'or et prix spéciaux est actuellement présenté dans la salle des pas perdus à la Cinémathèque de Chaillot.

Une pareille histoire illustrée du cinéma d'après-guerre pourrait bien être intitulée « Exposition Ferracci ». *Un homme, une femme, Mort à Venise, la Marquise d'O, Rêve de singe, l'Homme de fer...* Le dixième au moins des affiches rassemblées sont signées de lui, et toutes se ressemblent, exception faite du *Mystère Picasso*, de Clouzot, et de *la Classe ouvrière va au paradis*. Celui qui inventa l'avertissement mémorable du *Charme discret de la bourgeoisie* (absent) suspend invariablement des silhouettes dans le vide de fonds pointillistes ou pastel.

Les organisateurs de l'exposition n'ont pas pris soin de signaler aussi systématiquement les autres noms d'auteur. Ils vous diront qu'il y a aussi Michel Landi, et Bilal, et Folon, avec sa fameuse affiche du *Tambour* de Schlöndorff. Tiens..., le gamin marchant sur le ventre de sa mère, réduite à deux cuisses monumentales écartées, aurait-il inspiré le concepteur de la récente et racoleuse publicité pour le film de Jessua, *le Paradis pour tous*, où l'on voit le visage de Patrick Dewaere emprisonné entre deux mollets gainés de résille noire ?

D'année en année, l'affiche suit la mode, et l'air du temps varie selon les pays. *Mash* (1970) et *Johnny s'en va-t-en guerre* (1971) ont des graphismes voisins. Dans les années soixante, il y avait en France le style gaillard. Les films anglais primés ont eu des affiches très « anglaises », et les Japonais, pendant deux ou trois saisons, ont été annoncés par le même soleil sur fond noir. Antonioni, entre 1962 et 1967, était identifié par des collages quasi identiques... Les meilleurs affichistes vivent en Europe de l'Est (U.R.S.S. mise à part) et en Italie.

Ici ont été facilités les va-et-vient à travers une chronologie particulière. Comparez *Sibériade* et *Apocalypse now*, demandez-vous pourquoi, en 1974, *les Mille et Une Nuits*, selon Pasolini, ont été étouffées : l'affiche est d'une nullité que l'on dirait voulue. En revanche, *Mon oncle*, de Tati, selon Pierre Etaix, c'est du dessin.

En sortant, on constate que l'affiche signalant sur la façade du palais de Chaillot le « Musée du cinéma Henri Langlois » date de l'Année du patrimoine (1980). Dans le métro, on s'attriste. Les distractions publicitaires sont rares ces derniers temps. Les interpellations visuelles ne sont plus des images mises en scène, mais d'austères prospectus géants surchargés de commentaires oscillant entre le bavard et le moralisateur. Guère de jeux de perspective, de couleurs, encore moins de truquages, peu de bons slogans. Hors du matraquage bien réalisé pour *Mad Max* et *les Quarantièmes Rugissants*. Hors le cinéma, les affiches dans le métro ont pour seul mérite d'être collées à la brosse et non pas aplaties sous l'Altuglas aseptique des panneaux Decaux.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Cinémathèque Chaillot et, après le 30 septembre, dans divers festivals de cinéma.

ARTS

UNE LETTRE DE M. MITTERRAND A RENÉ CHAR

A la veille de l'inauguration du musée René-Char à l'Isle-sur-la-Sorgue, le 3 septembre (*le Monde* du 23 août), en présence du ministre de la culture, M. Jack Lang, et du poète lui-même, le président de la République a tenu à marquer personnellement cet événement par une lettre adressée à René Char.

M. Mitterrand y confirme que l'Etat apportera son « *soutien le plus complet à ce nouveau foyer de vie, unique en son genre* ». En lui faisant part de son « *admiration* » et de sa « *reconnaissance* », il « *salue l'homme de l'appel à la vie* ». « *Chaque fragment de votre œuvre montre le chemin et éclaire le regard* », écrit-il, avant de citer René Char lui-même et de souhaiter que les « *nouveaux dirigeants de la France soient animés comme vous-même par l'état d'esprit du soleil levant* ».

VIALLAT AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

La couleur en liberté

Ce que fait Claude Viallat n'est jamais surprenant : il reprend inlassablement la même forme indéfinissable, ni géométrique, ni organique, qui tient de l'osselet, de la fève, de l'ectoplasme, de quoi encore ? peut-être de la trace de quelque animal préhistorique. Bref de rien du tout, sauf qu'elle est là, marque de l'artiste reconnaissable entre toutes. Une signature.

On pourrait croire Viallat prisonnier de sa forme, épuisé de l'avoir tant multiplié, c'est le contraire qui se produit. Ce que fait Viallat reste surprenant : dans les petites différences il y a d'énormes différences. Cette forme autour de laquelle il fait tourner toute sa peinture depuis seize ans au fond n'est rien, qu'une base de travail pour le déploiement libre de la couleur, ce qui peut paraître paradoxal.

La couleur baladeuse était hier imprégnée dans la toile souple, traversait le tissu déchaussé du cadre, froissé, acheté au mètre, plié, trempé. Aujourd'hui la couleur est peinte par dessus tout et n'importe quoi : bâches rapiécées aux formats les plus divers, cousues à gros points, tissus d'ameublement à fleurettes, à rayures, à motifs géométriques, à ramages agressifs, et même rideaux à franges, nappes, napperons et parasols à pompons et cordelières, histoire de promener la peinture en tout lieu, de la faire disparaître et renaître au contact d'un décor préexistant.

La tradition française

Avec Viallat, on navigue dangereusement entre le squelettique et l'étoffé. C'est gênant cette peinture où, quoi qu'on dise, chaque terme appelle son contraire : la restriction l'opulence ; le vide le plein ; l'intellectuel le manuel ; l'industriel l'artisanal ; la mémoire (d'une histoire de l'art) l'oubli (pour retrouver des gestes immémoriaux) ; la permanence des questions sur la peinture le transitoire dans la forme que prend cette interrogation, impensable hors d'un contexte précis.

Il y a chez l'artiste une évolution interne qui montre que celui-ci n'est pas totalement à l'écart des péripéties du goût, depuis 1968 et le discours théorique de type *Tel Quel*, dans lequel sa peinture a pas mal trempé, jusqu'à aujourd'hui où les licences de la touche, et le plaisir de peindre, n'ont pas à se justifier.

Viallat à ses débuts a eu l'air – il n'était pas le seul alors – de vouloir tout casser, assortissant sa « pratique picturale » d'un verbe adéquat. Et voilà que sa peinture désormais peut, dans son jeu à l'infini des rapports chromatiques, apparaître comme un des garants de la traditions picturale française, en regard en tout cas de ce qui se fait à l'étranger. Sa traversée du minimal et de l'art conceptuel passe par Matisse, médité, entre autres ; et la déconstruction du tableau, par les arts primitifs et des gestes traditionnels : empreintes, tressages, teintures. Et la peinture manipulée est restée.

Viallat, d'autres, ont agi sur le tissu de la création en France dans les années 70, d'autant plus qu'ils ont enseigné, qu'ils enseignent toujours. Cela a agacé de voir naître un peu partout des « petits Viallat » ou des « petits Deleuze », comme a agacé l'expansion à renfort de textes indigestes du groupe Support/Surface d'ailleurs très vite éclaté. Mais sans doute est-il temps de faire la part des choses, de démasquer le bluff collectif et de reconnaître la validité des recherches personnelles. Celles de Viallat ont leurs raisons : la peinture, elle-même, présente indéniablement sous les couleurs de la fête, d'une corrida. Ce n'est pas pour le moment un peintre dans la mode : le besoin de fables et de figures n'est pas son affaire. C'était peut-être effectivement le moment de le montrer.

L'exposition Viallat au Centre Georges-Pompidou occupe le trou du forum et tout l'espace des galeries contemporaines : c'est bien la première fois qu'on fait tant pour un seul artiste vivant de cette génération. Il faut voir là, et dans la publication du catalogue qui l'accompagne – une monographie de 172 pages (1) – une nouvelle attitude du musée d'art moderne à l'égard de la création contemporaine, ferme sur les choix – qu'on pourra contester, – mais qui, dès lors qu'ils sont faits, ne lésine pas sur les moyens. Ailleurs on ne procède pas autrement pour faire connaître et reconnaître les artistes d'aujourd'hui. L'appareil Beaubourg jusque-là n'avait pas beaucoup servi dans ce sens.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Jusqu'au 20 septembre.

(1) 115 francs.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SPECTACLES

Jeudi 2 septembre

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

Beaubourg (277-12-33), 15 h, 17 h et 20 h : Cinéma-vidéo : Hommage à Jean Renoir.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h : Macunaïma.

Les autres salles

Bouffes Parisiens (296-97-03), 21 h : Diable d'homme.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée
Comédie de Paris (281-00-11), 22 h : Figaro Solo.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Escalier d'Or (523-15-10), 21 h : Diableries amoureuses
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : la Planque.
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : la Mouette ; 22 h 30 : la Tour mystérieuse ; le Philosophe soi-disant.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : l'Ile de Tulipatan ; 22 h : le P'tit Vélo.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon; 22 h 30 : Okame.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : 20 h 30 : Mon cul sur la commode ; 22 h 15 : Vacances romaines. — Théâtre Rouge, 20 h 30 : Tchoufa. — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français ; 22 h 15 : le Fétichiste.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : l'Alouette.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Emballage perdu.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : Joyeuses Pâques.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : Trahisons.
Palais Royal (279-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été.
Potinière (261-44-16), 20 h 30 : Une fille drôlement gonflée.
Présent (203-02-55), 20 h 30 : 1929 ou le rêve américain.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Théâtre des 400 coups (633-01-21), 20 h 30 : Enivrez-vous.
Tristan Bernard (522-08-40), 21 h : le Troisième témoin.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Lorsque l'enfant paraît.

Les cafés-théâtres

Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 20 h 15 : Pas une pour rattraper l'autre ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Comment ça va Zanni ?
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes. — II., 20 h 30 : Chantons sous la psy ; 21 h 45 : l'Amour, c'est comme un bateau blanc.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 15 : les Damnés de la septième planète ; 22 h 30 : Seaside Rendez-vous.
Le Connétable (277-41-40), 22 h : Des maux pour laidir.
Fanal (233-91-17), 20 h : la Manipule ; 21 h 15 : les Grandes Sartreuses.
La Gageure (367-62-45), 21 h : la Garçonne ; 22 h 30 : Un cœur sous une soutane.
Les Lucioles (526-51-64), 21 h : Raoul je t'aime.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.
Splendid - Saint - Martin (208-21-93), 20 h 30 : Papy fait de la résistance ; 22 h : Bunny's Bar.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : le Pain de ménage ; le Défunt ; Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 22 h 30 : Pourquoi pas vous ?

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez Français.

Le music-hall

Comédie de Paris (281-29-36), 20 h 30 : Je persiste et signe... Brel.
Palais des Glaces (607-49-93), 21 h : Chopelia.

Les concerts

Église Saint-Étienne-du-Mont, 20 h 30 : Orchestre de chambre d'Heidelberg (Vivaldi).

Jazz, rock, pop, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : René Franc Orchestra.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Agbavia.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h : Los Salseros.
Connétable (277-41-40), 22 h : Paris Summer Jazz Quintet.
Petit Opportun (236-01-36), 20 h 30 : M. Roques, A. Jean-Marie, P. Caratini, R. Portier.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h : Juan Carlos Carrasco.

Les festivals

XVIIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS
(225-22-55)

Église Sainte-Eustache, 20 h 30 : l'Orchestre de la Radio de Bratislava et les Chœurs de Lausanne. Dir. : R. Failer (Verdi).
Conciergerie, 18 h 30 et 20 h 30 : M. Sadanowsky, (Sor, De Narvaez, De Mudarra, Rodrigo).

RENCONTRES DU CARREAU DU TEMPLE
(274-46-42)

Carreau du Temple, 20 h : Mélodrame Ma non troppo ; 20 h : Atout cœur ; 22 h : l'Herbe rouge.

IVe FESTIVAL INTERNATIONAL DE MONTMARTRE
(387-65-32)

Salle Saint-Vincent, 20 h 30 : Chiquinho et ses musiciens brésiliens.

En région parisienne

Royaumont, Abbaye (035-40-18), 20 h 30 : le Romantisme en Allemagne et en Autriche.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Hommage à Pierre Brasseur : L'amour autour de la maison, de Pierre de Herain ; 19 h : L'arche de Noé, de Henry Jacques ; 21 h : Les légions de Cléopâtre, de Vittorio Cottafavi.

BEAUBOURG (278-35-57)

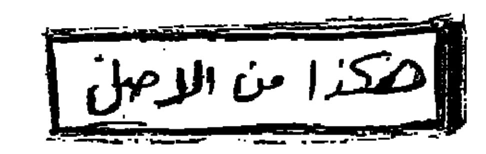
15 h : L'oiseau bleu, de Maurice Tourneur ; 17 h : Des enfants, des mères et un général, de Laslo Benedek ; 19 h : La comédie musicale : Dames de Ray Enright.

Les exclusivités

AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
L'ANGE DE LA VENGEANCE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LES ANNEES DE PLOMB (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
APHRODITE (Fr.) (*) : Français, 9e (770-33-88), Mer., Jeudi.
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS, BANDITS... (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38).
BREL (Fr.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Studio 28, 18e (606-36-07), Ven.
BUTTERFLY (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
CALIGULA ET MESSALINE (Fr.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA CHÈVRE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE CORBILLARD DE JULES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
COUNTRYMAN (Ang., v.o.), Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DESCENTE AUX ENFERS (VICE SQUAD) (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LES DIPLOMÉS DU DERNIER RANG (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DRESSÉ POUR TUER (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.
FAMILY ROCK (Fr.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65).
FITZCARRALDO (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
GEORGIA (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
GREASE II (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v. f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LES FILMS NOUVEAUX

A ARMES EGALES, film américain de John Frankenheimer ; v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
BONGO MAN, film germano-jamaïcain de Stefan Paul ; v.o. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
LEGITIME VIOLENCE, film français de Serge Leroy ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ETRE HEUREUX ? film français de Coline Serreau ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Arcades (ex-Omnia), 2e (233-39-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
YOL (LA PERMISSION), film turc de Yilmaz Güney ; v.o. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).



هكذا من الأصل

SPECTACLES

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HAMMETT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
L'INDISCRÉTION (Fr.) : U.G.C. Opéra 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LEÇONS TRÈS PARTICULIÈRES (A., v.o.) (*) : Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LE LION DU DÉSERT (A.-Libye) (v. ang.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
MAD MAX II (Austr.) (v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 2e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LA MAISON DU LAC (A.) (v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; H. sp.
MEGAFORCE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
MON CURÉ CHEZ LES NUDISTES (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6e (633-43-71).
LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Calypso, 17e (380-30-11).
PARADIS POUR TOUS (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (342-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
PARASITE (A., v.f.) (*) : Lumière, 9e (246-49-07).
PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
PASSION (Fr.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).
LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gloria, 17e (627-60-20) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Br., v.o.) (*). Forum, 1er (297-53-74).
PORKY'S (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (287-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24), mer., j.
POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LES 40es RUGISSANTS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), mer., j. ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
REDS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 8e (380-41-46).
LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
TAG, LE JEU DE L'ASSASSINAT (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76), mer., j.
Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

Les grandes reprises

ACCIDENT (A., v.o.) : A. Bazin, 13e (357-74-39).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-90-50) ; Ambassade 8e (359-19-08).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Parnassiens 14e (329-83-11).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It.) (**) : V.O. : Movies, 1er (260-43-99).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : Athéna, 12e (343-00-65).
BANANAS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
CABARET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CASABLANCA (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46) ; Action-République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81) à partir du vendredi 3
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CHAUSSURE A SON PIED (Ang., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
COUP DE TÊTE (Fr.) Lucernaire 6e (544-57-34).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action-Christine, 6e (325-47-46).
DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*), Studio Cujas, 5e (354-89-22).
DERZOU OUZALA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
2001, ODYSSÉE DE L'ESPACE (A. v.o.) : J. Cocteau, 5e (354-47-52).
DON GIOVANNI (It., v.o.), Calypso, 17e (380-30-11).
EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
EMMANUELLE (F.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).
EMMANUELLE II (Fr.) (**) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60). V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) Ranelagh, 16e (288-64-44).
EXCALIBUR (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
L'EXORCISTE (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
EXTÉRIEUR NUIT (F.) : Studio Cujas 5e (354-89-22).
LE FANFARON (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action-Christine, 6e (325-47-46).
FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
FRENZY (A., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Studio 28, 8e (606-36-07).
LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
HELLZAPOPPIN (A., v.o) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
LES INDOMPTABLES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) H. Sp.
L'INTROUVABLE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
IRMA LA DOUCE (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
JE TE TIENS, TU ME TIENS PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Astros, 17e (627-60-20).
LE LAUREAT (A., v.o.), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).
LOVE STORY (A., v.f.), Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
MICKEY, DONALD, PLUTO ET DINGO EN VACANCES (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; La Royale Disney, 8e (265-82-66) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
LES MISFITS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20).
NOSFERATU (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).
ON CONTINUE A L'APPELER TRINITA (It., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Richelieu, 2e (233-56-70), mer., jeudi.
OSSESSIONE (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).
LE PARRAIN N° 2 (A., v.o.) (*) : Rivoli Beaubourg, 3e (272-63-32).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (633-10-82).
LES RAISINS DE LA COLERE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
SAMSON ET DALILA (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-39-36).
SERPICO (A., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
SOUPÇONS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). H. Sp.
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LES VALSEUSES (F.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
Z (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

RADIO-TÉLÉVISION

A 2 ET LA CHAINE AMÉRICAINE H.B.O. S'ASSOCIENT POUR RÉALISER DES COPRODUCTIONS

Antenne 2 et la société américaine de télévision par câble Home Box Office (H.B.O.) ont signé, fin août à Montréal, un accord d'association impliquant également un partenaire canadien, la compagnie International Cinema Corporation (I.C.C.) et portant sur la réalisation de coproductions.

Selon les responsables de la deuxième chaîne française, qui entendent s'implanter sur le marché américain, il ne s'agit plus de limiter les coproductions internationales à de simples participations financières, mais de former une sorte de club, échangeant également idées et sujets. Antenne 2 apporte l'assurance de diffuser des films en Europe, grâce à des accords passés en Italie et en Allemagne fédérale, et la notoriété de H.B.O. et d'I.C.C. doit permettre la collaboration d'acteurs de renommée internationale. Toutes les coproductions seront tournées en double version, et les films réalisés seront d'abord projetés dans les salles de cinéma, avant d'être diffusés sur le petit écran sous forme de séries.

Bardot, telle quelle – série d'une durée de trois heures consacrée à l'actrice française, actuellement en cours de tournage par A 2 – doit servir de base à une émission de H.B.O. Autres coproductions envisagées dans l'immédiat : *Louisiane*, d'après le roman de Maurice Denuzière (réalisation : le Français Etienne Périer, budget : 12 millions de dollars), et *le Sang des autres*, adaptation du roman de Simone de Beauvoir.

FABRICE REMPLACE MICHEL DRUCKER A R.T.L.

Fabrice, qui animait les jeux du week-end sur R.T.L., remplacera, à partir du 6 septembre, sur la même antenne et dans la même tranche horaire (11 heures-13 heures), du lundi au vendredi, Michel Drucker, qui a décidé d'interrompre pour un temps ses activités radiophoniques. L'émission de Fabrice, qui s'intitulera Casino-Parade et qui sera composée de jeux et de variétés, sera réalisée en public et diffusée en direct : trois fois par semaine de la rue Bayard, deux autres fois d'une ville de province. C'est le seul changement notable dans les programmes de R.T.L. pour la rentrée.

Dans le domaine de l'information, Alain Krauss et Jean-Jacques Bourdin assisteront Jean-Claude Larrivoire de 7 heures à 8 heures 30 en semaine, et de 7 heures 30, à 9 heures les samedis et dimanches.

● *La Haute Autorité de l'audiovisuel*, qui a tenu mercredi 1er septembre sa première réunion plénière, s'organise et définit ses méthodes de travail. Six commissions ont ainsi été créées : prospective, programme, personnel, juridique, internationale, financière. Leurs réunions alterneront avec les séances plénières auxquelles participeront les neuf membres de la nouvelle instance.

● *Protestation de la C.F.T.C. contre Antenne 2.* – La C.F.T.C. proteste, dans un communiqué, contre la non-diffusion d'une interview de son président, M. Jean Bornard, réalisée par Antenne 2, après que celui-ci eut été reçu, le 26 août, par M. Pierre Mauroy. La centrale chrétienne souligne qu'elle ne peut « *admettre que des journalistes substituent leur propre jugement à celui des téléspectateurs, au lieu de leur fournir tous les éléments d'appréciation* ». La C.F.T.C. a décidé d'intervenir auprès de la Haute Autorité, « *pour que l'emporte une conception de l'information compatible avec une authentique démocratie* ».

● *Un plan international d'organisation des fréquences.* – Une conférence régionale sur la radiodiffusion en modulation de fréquence rassemble, depuis le 23 août et jusqu'au 17 septembre à Genève, les délégués de vingt-deux pays. Tenue sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) et présidée par Mme Marie Huet, responsable du département fréquence à la division des planifications de T.D.F., cette conférence vise à l'établissement d'un plan d'organisation des fréquences (de 87,5 à 108 MHz) intéressant l'Europe, l'Afrique, l'Union soviétique et certaines régions limitrophes d'Iran et d'Afghanistan.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 3 SEPTEMBRE

– *M. Jacques Dominati*, député U.D.F. de Paris, est l'invité de Gilles Brinon au « Plaidoyer » de R.M.C. à 8 h 30.

– *M. Georges Fillioud*, ministre de la communication, est reçu au journal de R.M.C. à 12 h 45.

– *M. René Monory*, ancien ministre, participe au journal de Europe 1 à 19 h 30.

Supplique aux « neuf »

M. François Mitterrand, qui installait solennellement, mardi, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, s'est abstenu, il faut bien en convenir, de considérations originales. Il n'a pas eu tort, toutefois, de rappeler le triple rôle d'information, de formation et de divertissement que doivent, ou devraient, remplir les médias.

C'est sur la seconde de ces trois missions, dont chacune est évidemment écrasante, que nous voudrions appeler plus particulièrement l'attention de Mme Michèle Cotta et de ses huit éminents collègues ou co-sages. Il nous semble, en effet, de plus en plus urgent, à moins qu'il ne soit déjà trop tard, de prendre conscience qu'il est impossible de former quiconque si on l'incite par le mauvais exemple, jour après jour, à déformer la langue qu'il emploie.

Il serait outrecuidant et mensonger de prétendre que l'audiovisuel ait, dans notre pays, le monopole de l'analphabétisme, et bon nombre de nos lecteurs nous chicaneraient sûrement, preuves à l'appui, si nous osions l'affirmer. Il n'en reste pas moins que la télévision atteint et attaque quotidiennement dans leurs foyers non pas quelques dizaines ou centaines de milliers de lecteurs mais plusieurs millions d'auditeurs.

Gigantesque intrument d'information, éventuellement de déformation, entreprise de spectacle sans égale (nous parlons évidemment d'audience, d'influence, et non pas de qualité), il lui faudrait veiller à ne plus être, de surcroît, un formidable agent de « déculturation ».

Revenant de vacances au terme de quatre bonnes semaines sans télévision, ou presque, il nous a fallu, dès dimanche soir, renouer avec l'insupportable en *entendant annoncer* – peu importe la chaîne – la première des « quatre zétapes » d'une grande épreuve de navigation. Le jour même où s'installaient les neuf sages, nous avons appris que des citadins polonais avaient été atteints par des bris de vitres. Sauf recherche de préciosité, peu plausible, le coupable – peu importe son nom – voulait sans doute parler de débris, de morceaux, ou d'éclats.

Faut-il donner la priorité absolue, dans les centres de formation des journalistes, à l'apprentissage de la langue française, apprentissage qui semble ennuyer ou décourager un nombre sans cesse croissant de nos enseignants du « primaire », du « secondaire » et du « supérieur » ? Faut-il installer sans délai à la télévision française, mais de moins en moins francophone, une solide équipe de redresseurs de torts grammaticaux et syntaxiques ?

C'est l'affaire des « neuf » d'y réfléchir au plus tôt, et d'agir de telle sorte que l'on puisse vraiment parler de « rupture avec le passé ». Puisse en tout cas cette supplique atteindre non seulement les oreilles de M. Gabriel de Broglie, vice-président, depuis août 1981, du Haut Comité de la langue française, mais aussi celles de ses huit collègues.

RAYMOND BARRILLON.

Jeudi 2 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Le « policier » du jeudi : Mettez du sel sur la queue de l'oiseau pour l'attraper.
Réalisation P. Ducrest, avec M. Constantin, A. Pousse, J. Riberolles, S. Hillel...
Course-poursuite entre un inspecteur et un truand.
22 h Série documentaire : Mémoire.
de J.-N. Jeanneney. Réal. J.-C. Rosé. Federico Fellini (première partie : traversées et rencontres).
Le cinéaste évoque son enfance à Rimini, le fascisme et la guerre, ce que furent pour lui Jung et Rossellini, ses maîtres.
23 h 05 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Club des télévisions du monde : Aide-moi à rêver
Téléfilm italien de la R.A.I., réal. P. Avati.
Une femmme réfugiée en 1943 avec trois filles dans une villa d'Emilie régulièrement survolée par un avion américain. A la suite d'une avarie, un pilote s'est vu contraint de se poser près de la villa. Fascinée par le mythe américain, celle-ci va tenter de retenir près d'elle le pilote.
22 h 40 Variétés : Adriano Celentano.
A la place de l'inévitable chanteur de charme Celentano, la R.A.I. a manqué de nous faire connaître le partage politique des chaînes.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : Violette Nozière.
Film français de Claude Chabrol (1978), avec I. Huppert, S. Audran, J. Carmet, L. Langlois, J.-F. Garreaud, B. Alane, B. Lafont.
Au début des années 30, l'histoire vraie d'une jeune fille issue d'un milieu modeste, menant une double vie et qui empoisonna ses parents (le père mourut, la mère survécut), fut condamnée à mort et graciée par le président de la République, Albert Lebrun. Maîtrise de la mise en scène de Chabrol pour une étude de comportement et d'environnement social essayant de faire comprendre les raisons d'un geste meurtrier. L'ombre et le mystère d'Isabelle Huppert, et une remarquable distribution.
22 h 35 Journal.
23 h 10 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (Redif.). Max Ophüls... le confident des bonheurs graves.
Max Ophüls l'exilé, nourri de culture germanique, cinéaste américain : « le Plaisir », « Madame de... », « Lola Montes », etc.
23 h 40 Prélude à la nuit.
Pastorella pour flûte, violon, basson, etc. d'A. Vivaldi.

FRANCE-CULTURE

20 h, La chute d'Icare, de S. Ganzl et J.-P. Colas.
22 h, Nuits magnétiques : Rester, partir, oublier, écouter.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert ; Festival de Vienne 1982 ; œuvres de Haydn, Schumann, Schubert, Liszt, par A. Brendel, piano ;
22 h, La nuit sur France-Musique : 22 h 30, Musiques de nuit ; œuvres de Prokofiev ; Studio de recherche radiophonique, œuvres de Kayn ; 0 h 5, Musiques de nuit ; œuvres de Dvorak.

Vendredi 3 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Feuilleton : Les faucheurs de marguerites.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Amicalement vôtre.
Le coureur de dot (rediffusion).
16 h 50 Croque-vacances.
18 h 25 Série : Nick Verlaine.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Encore des histoires.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Monte-Carlo show.
Réal. M. Pasetta.
Avec Ben Vereen, Stephane Grappelli, Shields and Yarnell, Adriana Mallponte, Barbi Benton, etc.
21 h 35 Feuilleton : Les aventures de Caleb Williams.
D'après l'œuvre de W. Godwin, réal. H. Wise.
Dernier épisode : Caleb retourne dans sa ville natale pour dénoncer Falkland, auquel il rend hommage.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 10 Journal.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Les arpents verts.
La promotion (rediffusion).
14 h Aujourd'hui la vie.
Vivre avec des dettes.
15 h 5 Série : la Taupe.
15 h 55 Sports : Voile.
18 h Récré A 2.
18 h 30 Journal.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Dessins animés.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Les confessions de Félix Krull.
Feuilleton allemand d'après le roman de T. Mann, scénario B. Sinkel et A. Brustelin.
Dernier épisode des aventures galantes de Félix Krull qui mène notre ami à Lisbonne. Dans le train il rencontre le professeur Kuckuck, sa femme et sa fille. Laquelle de ces deux merveilleuses créatures séduira-t-il ?
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Seront-ils couronnés en novembre ?
Avec M. Cerf (*Maria Thiefenthaler*), H. Dufour (*le Bouchot*), A. Gerber (*le Lapin de Lune*), A. Hebert (*les Fous de Bassan*), C. Rihoit (*la Favorite*), F. Trystan (*la Cendre et la Foudre*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné - club (Hommage à Ingrid Bergman).
Film américain de V. Fleming (1948). Avec I. Bergman, F.-L. Sullivan, J. Ferrer, J. Carrol-Naish, W. Bond, P. Ney (Rediffusion).
Bergère lorraine investie d'une mission divine, Jeanne d'Arc entreprend de porter le dauphin sur le trône et de chasser les Anglais hors de France. Version hollywoodienne à grand spectacle de la vie d'une héroïne de notre histoire. L'interprétation d'Ingrid Bergman fut discutée. Elle est, pourtant, remarquable.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
La nuit, des rêves et des fantômes.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux de l'été (à Aix-les-Bains).
20 h 35 Le nouveau vendredi : les larmes amères du soleil haïtien.
Reportage de G. Hury, réalisation Y. Dalain.
Un regard sur la réalité quotidienne – politique, économique et sociale – d'un peuple qui connaît depuis le régime Duvalier une tragédie sans fin et dont le revenu par habitant est le plus faible d'Amérique latine.
21 h 35 Téléfilm : le Coq noir.
D'après un conte d'Erckmann-Chatrian. Réal. J.-C. Cabanis.
Un peintre, miné par la faim, le froid et le plus profond désespoir, reconstitue trait pour trait, dans un ultime dessin, la scène de l'assassinat d'une vieille maraîchère survenu la même nuit.
22 h 30 Journal.
23 h Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
Une série de C.-J. Philippe (redif.). L'école du court métrage.
L'école du court métrage des années 40 et 50 avec En passant par la Lorraine, *de Georges Franju*, le Charron et le Tonnelier, *de Georges Rouquier, etc.*
23 h 30 Prélude à la nuit.
Sonates nos 48 et 90, *de Soler, par E. Chojnacka, clavecin.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Mordechaï Schamz, de M. Cholodenko (et à 14 h et 23 h 50).
7 h 7, Matinales : Colportage (l'Auvergne s'appelle fromage).
8 h, Les chemins de la connaissance : Les âges de la vie ; à 8 h 32 : Paroles de fil ; à 8 h 50 : Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « Joseph II », avec F. Fejto.
11 h 2, Congrès de la société internationale de musicologie de Strasbourg (et à 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama, avec Jacques Duvignaud.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Cherif Muhieddin et Jamil Bachir.
14 h 5, Un livre, des voix : « Le nom de la rose », de Umberto Eco.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : Les inconnus de l'histoire : Pierre Semard ; à 15 h 45, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique, à Strasbourg : Un portrait de la vie musicale alsacienne.
18 h 30, La vie entre les lignes : L. Bodard, la vallée des roses.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Himalaya, toit du monde : La psychologie de haute altitude (Redif.).
20 h, Emission médicale : Le sang (en liaison avec TF 1).
21 h, 30 Black and blue : Jazz et littérature (« Steamin with Duke »).
22 h 30, Nuits magnétiques : Rester, partir, oublier, écouter.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Rameau, Wagner, Gossec, Ventadour, Liszt, Haydn.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de Mendelssohn, Ravel, Schütz, Sor, C.P.E., Bach, Beethoven, Varèse, Scarlatti.
12 h, Histoire de chanter.
12 h 35, Jazz, s'il vous plaît.
13 h, D'une oreille l'autre : œuvres de Schubert, Brahms, Ravel, Duparc.
14 h 4, Mémoires de l'Orchestre national : œuvres de Haydn, Roussel, Varèse, Tchaïkovsky, Nono, dir. H. Schercher ; œuvres de Mozart, Blacher, J. Brahms, R. Strauss, dir. H. Rosbaud.
16 h, L'histoire de la musique.
18 h, Concert (donné le 29 mai à Bremen) : œuvres de Le Sage, et anonymes, par l'ensemble Hesperion XX.
19 h 28, Jazz-annuaire : 1965.
20 h, Equivalences : œuvres de Couperin.
20 h 20, Concert (émis de Baden) : « Rituel », de Boulez ; « Danses sacrées et profanes pour harpe et orchestre » de Debussy ; « le Sacre du printemps » de Stravinsky, par l'Orchestre symphonique du Sudwesfunk, dir. K. Kord, sol. A. Schmeisser, harpe.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de Françoise Xenakis ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

UNILOG

UNILOG (conseil et services en informatique) recrute pour renforcer certaines de ses filiales de jeunes

ingénieurs débutants

pas nécessairement informaticiens

(Grandes Écoles ou 3e cycle)

Ils suivront une session de formation à partir du 20 septembre 1982.

Une première affectation au sein d'équipes entraînées, en relation avec les clients, leur permettra de participer rapidement à des projets diversifiés.

La progression régulière des sociétés d'UNILOG leur assurera de nombreuses possibilités d'évolution vers des responsabilités de conduite de projets ou de Conseil de Direction.

Candidature et CV sont à adresser sous référence 457 à :

UNILOG - 9 rue Alfred-de-Vigny - 75008 Paris.
Membre de Syntec Informatique.



HAVAS CONTACT



Entrer dans le monde de la Presse.

Le rêve pour un E.S.C débutant.

Pratiquer ce métier nouvellement acquis de commerçant dans un milieu dont on a toujours rêvé : celui de la presse, voilà qui ne peut que tenter les jeunes diplômés d'Ecole Supérieure de Commerce cherchant actuellement leur première situation.

Intégrer la filiale régie du groupe PUBLICIS, à Paris, mais dans une petite équipe, soudée et dynamique, qui a particulièrement pour mission de défendre les intérêts de la presse régionale, voilà qui ne peut que tenter le provincial que vous êtes, heureux toutefois de vivre au rythme de la capitale.

Avoir la perspective, après un apprentissage en compagnonnage auprès de véritables professionnels de la promotion et de la vente - qui espèrent néanmoins de vous la contradiction - d'accéder à des fonctions relativement complètes de management, voilà en effet qui ne peut que vous tenter.

Aussi comme ces postes sont à prendre dès septembre, écrivez très rapidement sous réf. 180 PN, aux conseils du cabinet de recrutement CLEAS qui ont été chargés de réunir les candidatures.

CLEAS

6, place de la République Dominicaine, 75017 PARIS
Tél : 267.35.11

"Le Présent c'est la fraction de temps qui sépare le Passé de l'Avenir." *Pierre Dac*

Le Présent

Le Passé > ce peuvent être < L'Avenir

des vacances amusantes

La recherche d'un gagne-pain, d'un job, d'une carrière ou d'une passion

la glorieuse incertitude des hommes

Nous savons - statistiquement - comment se situe la typologie de recherche de ceux qui liront cette annonce.

- Ceux qui cherchent à subvenir à leurs besoins : ceux-là sont prêts à orienter leurs choix en Fonction des offres réellement disponibles.
- Ceux qui tentent de satisfaire un besoin légitime d'épanouissement personnel : à la recherche d'un emploi précis dans une activité déterminée (à l'exclusion de tout autre) *et qui peut ne pas correspondre à la qualification.*
- Ceux qui ne sont pas réellement à la recherche d'un emploi.

Nous ne pouvons rien pour la dernière catégorie

Nous pouvons beaucoup pour les autres

Nous attaquons la rentrée en renforçant notre dispositif de recrutement et de formation.

Nous croyons à l'avenir parce que nous croyons aux jeunes et à la jeunesse de notre organisation

Nous offrons

- stage rémunéré de Formation initiale (8 semaines)
- bourse de Formation continue de .. (5 mois)
  Total . . . . (7 mois)
- niveau moyen de rémunération le plus élevé du marché
- système de promotion rationnelle juste et rapide
- ambiance psychologique et relationnelle exceptionnelle
- produits encore inégalés, souplesse d'adaptation à toutes les formes d'évolution économique
- potentiel logistique sans équivalent sur le marché financier à moyen et long terme

Pour les jeunes qui n'aspirent pas à une Société intégralement - matériellement et philosophiquement "assistée" - avec 24 ans et une solide formation générale.

Ecrire BANCE PUBLICITE réf. N° 9 54
18 rue Léon 75018 PARIS
(par avance merci de préciser la référence sur l'enveloppe)

ECOLE DE LA BANLIEUE PARISIENNE recherche

PROFESSEUR

même à temps partiel Français, Physique et Sciences naturelles.

S'adresser au (3) 095-87-52 ou (3) 095-59-30.

IMPORTANT CABINET REVISION COMPTABLE Dispose pour Commissariat aux comptes, Sociétés cotées de 2 situations EXPERT COMPTABLE Diplômé ou mémorialiste, minimum 5 ans expérience Révision. Préférence sera donnée à candidat ayant expérience Révision banque et/ou assurance. Ecr. indiquant C.V. + prét. (discrétion absolue) à : F.M. RICHARD et ASSOCIES 7, av. de Friedland, Paris 8e.

ÉTUDIANTE

pour garde d'enfants, 4 soirées/semaine (16 h 30 - 19 h + mercredi toute la journée). Tél. : 532-94-65.

Internat 35 km Sud de Paris recherche URGENT

PROFESSEUR ANGLAIS

HAUTEMENT QUALIFIÉ (E) 1er, 2e cycle Horaire important. Tél. : 041-34-36/805-29-57.

IMPORTANT GROUPE FINANCIER INTERNATIONAL *recherche pour* son département immobilier

COLLABORATEUR

(trice) très expérimenté, minimum 15 ans expérience dans profession
- Connaissance approfondie du secteur immobilier.
- Un talent de négociateur.
- Un sens de l'organisation.

Adresser cur. vitae très détaillé + photo à service n° 66, B.P. M. du MAZET 186, 75062 Paris Cedex 02 (qui tr.)

Société de Transports, dans le cadre de son programme d'expansion, recherche UN EXCELLENT

AGENT CCIAL

pour étendre son réseau de location de véhicules avec chauffeur. Connaissances obligatoires demandées sinon s'abstenir. Si capable promotion rapide à un poste de Direction Ccіale. Fixe + commissions + voiture fournie. Tél. pour R.-V. 576-22-97 (poste 630).

ORGANISME PROFESSIONNEL AUTOMOBILE

recherche pour PARIS

CADRE SUPÉRIEUR JURIDIQUE ET FISCAL

minimim 35 ans, ayant solide expérience, destiné à remplacer le responsable du service.

Ecrire AUBIN 2, rue de Presbourg 75008 PARIS.

LE CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTEUIL recrute INFIRMIERS (ES) PSYCHIATRIQUES et INFIRMIERS (ES) D.E. Prière d'adresser C.V. au directeur de l'établissement 1, rue Valère-Collas 95101 ARGENTEUIL Cedex.

Radiologue rec. urgent Secrétaire expérimentée et pouvant manipuler. Tél. : 784-74-44.

URGENT

CENTRE CULTUREL Région Parisienne recherche

ANIMATEURS (trices) CULTURELS

expérience souhaitée DEUG ou cycle D.E.F.A.

Ecrire sous le n° 034908 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

emplois internationaux

Lycée Français Lubumbashi, Zaïre. - Recherche jeune prof. maîtrise philo et BAC ECO, voyage, logement, sport. Ecr. s/n° 2.944 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

représentation offres

M.F.O.M.

Rivets POP Chevilles MOLLY recherche

REPRÉSENTANT EXCLUSIF

possédant voiture pour visiter revendeurs et grossistes en quincaillerie et bricolage. Expérience et connaissances du marché exigées. Secteur : 75 - 93 - 95. Fixe + primes + frais. Adr. C.V., prét. et photo (retournée) à M.F.O.M. 5, rue de Dunkerque 75484 PARIS Cedex 10.

travaux à façon

ENTREPRISE - Sérieuses référ. effectue rapid. travx peinture, menuiserie, décorat. coordinat. ts corps d'État. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 et 893-30-02.

secrétaires

Importante société d'informatique PARIS-LA DEFENSE recherche une

secrétaire de direction

de haut niveau

Une bonne connaissance de l'anglais est nécessaire. Le salaire sera fonction des compétences.

Envoyer CV, photo et prétentions, sous référence 4270, Service du Personnel, Tour Franklin - Cédex 11 92081 Paris-La Défense.

GIE

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

HALLES POMPIDOU

Pptaire vd dans imm. XVIIIe très joli pied-à-terre, 45 m², 520.000 F - 562-17-17.

5e arrdt

JARDIN PLANTES

GD LUXE. Façade pierre de t.

« LE POLIVEAU » DU 2 AU 5 PIÈCES

Quelques DUPLEX TERRASSES. Vue panoramique. Livrés entièrement équipés. Tissus mural, moquette et faïences au goût acquéreur LIVRAISON FIN 1982

depuis 13.500 F le m² CRÉDIT POSSIBLE 80 %

Vis. de l'appartement témoin *lundi, mardi, jeudi, vendredi* et samedi de 14 h à 19 h.

1 ET 3, R. POLIVEAU

Renseignements : 267-37-37.

MOUFFETARD Séj. dble + chbre, tt cft, 565.000 F - 325-97-16.

7e arrdt

TOURVILLE - INVALIDES Vue dôme et parc musée Rodin, appt 136 m² divisible 106, 73 et 63 m² + box + serv. et rez de cour, 2 P. 59 m² refait neuf. 551-21-06.

8e arrdt

PRES MADELEINE 28, R. GODOT-DE-MAUROY bel imm. ravalé, asc., TRES BEAUX STUDIOS et 2 PCES refaits neufs, équipés 4e et 5e. Tél. 551-21-06.

12e arrdt

PORTE DOREE Pptaire vend 3 P., cft, 64 m², refait neuf, 2e ét., bon imm. Visite sur place les 3 et 4 de 14 h à 18 h 30 - 18, rue du Cl-Oudot. Tél. 257-03-03 ou 284-06-41.

LEDRU-ROLLIN, beau studio, récent. 260.000 F. C.F.I. 227-96-84.

13e arrdt

MÉTRO PORTE D'ITALIE PRÊTS CONVENTIONNÉS

« LISIERE DE PARIS » 45, avenue Jean-Jaurès Gentilly 3, 4, 5 pièces RENSEIGNEMENTS : 14, RUE MAGELLAN PARIS 8e

SERCO 723-72-00

15e arrdt

PROPRIÉTAIRE VEND :

FÉLIX-FAURE

Bel immeuble 82 m², living, 3 chambres, cuisine, 2 s. de bs, chauf. cent. entièr. rén., belles prestations, soleil, vue dégagée, 765.000 F ce jour et vend. 17-19 h, samedi 10-13 h 30. 22, RUE JEAN-MARIDOR.

16e arrdt

CHARDON-LAGACHE

APPT SUR 2 ETAGES Réception, gde cuis. équipée, 5 chbres + 3 bains, 1 salle d'eau + garage. Jardin particulier. 562-38-53.

17e arrdt

45, AV. DE VILLIERS

Me MALESHERBES REHABILITATION PRESTIGE Anciens ateliers d'artistes restructurés en DUPLEX AVEC LOGGIAS

DE 2, 4 ET 5 P.

+ quelques STUDIOS LUXUEUSES PRESTATIONS Visites lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 18 h. LIVRAISON IMMEDIATE.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT

2 p., refait nf, 7e, asc., bel imm. pierre, 360.000 F - 577-47-74.

78-Yvelines

ST-GERMAIN-EN-LAYE

dans immeuble pierre de taille bel appt 100 m² + jardin privé, séjour, 3 chambres, 2 bains, tout confort, garage. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET 976-05-90.

92 Hauts-de-Seine

SÈVRES

71, GRANDE-RUE « LE PARVIS DE SEVRES » 2 au 7 pièces. Commerces RENSEIGNEMENTS 14. RUE MAGELLAN PARIS 8e

SERCO 723-72-00

BOULOGNE

Résidentiel, gd séj. s. manger, 3 chbres, s. de bns, 2 s. d'eau. Chf cent., cuis. équipée, cheminée, poutres, terrasse, jardinet. BONNE OCCASION 603-29-51.

BOULOGNE BOIS

4 P., bonne occas. 603-29-51 (ou 604-63-74 de 18 h à 20 h)

VILLE-D'AVRAY (92)

PART. VEND A PART. Dans résidence, 3 pces, 80 m², r.-de-ch., balcon exposé sud en bord. forêt, disponible. Prix 490.000 F. S'adresser à M. TOULZA. Tél. domicile : 605-97-86, bureau 582-40-22 poste 54-85.

NEUILLY, 42 m², calme, SOLEIL, immeuble 77, tt cft, 450.000 F - 526-92-13.

Province

CANNES PRES CROISETTE FESTIVAL GD 2 PIECES, CAVE, PARK., NEUF PROPRIETAIRE 820.000 Tél. (94) 76-12-44.

LYON CENTRE

PART. VEND APPT STYLE 6 pièces + cuis., 133 m², 870.000 F. T.(7) 842-17-71.

SAINT-TROPEZ

Studio ville neuve, équipé, moquette, ds pet. imm. 2e ét., idéal placement ou détente, 320.000 F. Tél. (94) 97-42-16 h. bur. (42) 92-41-80 h. repas.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être L'APPARTEMENT que vous recherchez

appartements achats

Urgent avant le 30-9 achète comptant 1 à 4 pièces Paris. Téléphone : 504-25-04.

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPT. ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet. 15e. 566-00-75.

capitaux propositions commerciales

GROUPE INFORMATIQUE rech. ASSOCIES avec capitaux et/ou contacts coiaux de haut niveau Ecrire M. LARDE POLLES 118, r. de Crimée, 75019 Paris.

Imp. Société représentation, pour Région Parisienne, Nord, Bretagne, Rhône-Alpes, Méditerranée Provence, s'adjoindrait carte représentation alimentaire, liquide ou solide, produit grande rotation. Ecr. s/n° 8.899 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

URGENT

Pour investisseur Étranger, Sommes acheteurs de parts de Sociétés, Domaines, Constructions, Produits Industriels, grande consommation. C.A. 50 millions de Francs. DISCRÉTION ASSURÉE Ecrire sous le n° 035114 M. RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

propositions diverses

L'Etat offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à ttes et ts avec ou sans diplômes. Dem. une doc. sur notre revue spécial. FRANCE-CARRIERES (C16) B.P. 402-09 Paris.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Dem. une doc. sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon 75429 Paris Cedex 09.

DEMANDES D'EMPLOIS

BATIMENT

CORVOYEUR chef de file. 54 ans libre suite ch. place stable Paris Banlieue. Ecr. s/n° 6345 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Homme 29 ans - Sérieuses références hotelières, expérience 1 an, Catering. Arabie Seoudite, étudierait Tte prop. en FRANCE ou Étranger. Écrire : Mr TOURET 34 Rue Saint-Louis 27000 ÉVREUX ou tél. (16) (32) 30-71-50.

Femme 33 a. ch. place stable. Hôtesse parle couramment angl., ital., espag., russe, roumain. Éc. GAUTHIER Eléna, 166, av. J.-Jaurès, 92140 Clamart.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

A vendre 504 Tl 76 boite et peint. neuves. Prix ARGUS. tél. après 18 h. au 227-33-31.

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES

Louez vite et sans frais ENTRE PARTICULIERS OFFICE DES LOCATAIRES Téléphonez au 296-58-10.

PROPRIÉTAIRE LOUER SANS FRAIS

VOS APPARTEMENTS PARIS - BANLIEUE SOUS 48 heures CLIENTS SELECTIONNÉS LOYER GARANTIE

TEL. 359-64-00

Etudiant à Dauphine cherche à louer ou à acheter studio ou petit appt Paris. Tél. (50) 43-61-58 le soir.

PROPRIÉTAIRES, LOUEZ rapidement - clientèle assurée. Service gratuit. T. 770-88-65.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES Durée 3 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades - 281-10-20.

maisons individuelles

Le Coudray-Montceaux (91)

A 2 km de Corbeil, et près du Golf du Coudray, en bord de Seine, sur terrain 1.700 m² maison traditionnelle, individuelle de 6/7 pièces, 2 garages. Prêt intéressant. Téléphone : 060-62-91. S.A. BATIR (M. BOIS) (heures de bureau).

pavillons

IVRY-LA BATAILLE, 75 km Paris, pav. s/garage, cuis. et pièce d'été, séjour, salon, 3 chbres, cuis., w.-c., s. de bains, chauf. centr., tél, façade et balcon fer forgé, jardin d'agrém. et potager 730 m² entièr. clos. Prix 425.000 F T. 782-64-18 ou 733-81-58.

villas

SCEAUX Particulier à particulier

S. d. séjour, 40 m², 3 ch., 2 s. de b., gar. Terr. 250 m². 1 150 000 F. T. 661-16-88 à partir de 18 H.

COURBEVOIE Pavillon plain-pied, séjour dble 4 ch., s. de bns, 2 w.-c., ss-so + gar. dble 1 million de francs Téléphone : 333-62-12.

terrains

CROISSY-SUR-SEINE

300 m centre, BEAUX TERRAINS 800 m², gdes façades entièrement viabilisés. PRIX T.V.A. Incluse. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET 976-05-90.

EN PROVENCE à 8 km de FAYENCE

LE CLOS DE LA CHESNAYE une situation unique face au soleil du Midi :

TERR. à bât. BOISÉS

3.157 m² à 6.410 m². Prix de 151.000 à 164.000 F.h.t. Documentation gratuite sur demande. Tél. (38) 95-00-24 ou (94) 76-21-59.

viagers

F. CRUZ 266-19-00

8, RUE LA BOETIE, 8e Prix rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS (11e). Tél. 355-61-58. Spécialiste viager. Expérience discrétion, conseils.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT

Un service gratuit interprofessionnel et interbancaire pour tout achat d'appts et de pav. neufs. Renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés.

525-25-25

49, av. Kléber, 75116 Paris.

propriétés

SOLOGNE et GIENNOIS

à vendre petits territoires de chasse, possibilités étangs. Ecr. Havas Orléans n° 200079.

2,5 km centre COGNAC Belle demeure charentaise (352 m²), au r.-de-c. : Entrée, s. à manger avec cheminée, gd salon (98 m²) avec cheminée, petit salon avec cheminée, sanitaires ; au 1er ét. : 3 chbres, 2 s. de bains, 4 toilettes et sanitaires, vastes rangements ; au 2e ét. : 4 chbres avec sanitaires, nombreux rangements, tt cft. + maison de gardien 6 pces, écuries, grandes dépendances, parc dominant vallée de la Charente. 3,40 ha. Prix 1.500.000 F. AGENCE DE L'EUROPE 95, cours de l'Europe 17200 ROYAN Tél. (16-46) 38-06-10.

BEAU MOULIN Caractère 4 ha limite « Périgord », habitation 6 P., cft + logement d'amis, moulin site préservé. 700.000 F. JARGEAU, 47500 LIBOS. Tél. (53) 71-01-28.

A VENDRE de préf. Partic. à partic. 1 km mer, 10 km de LA BAULE, Maison rénov., 5 pces 130 m² (séj. 50 m²), poutres appar., cheminée pierre, salle d'eau + salle de bains, cave, 2 gar., dont un pour bateau, terrain 1 700 m² clôturé et planté avec bassin. Tél. : 588-37-38 après 18 h.

LES BRÉVIAIRES

Part. à part, près Rambouillet, maison cachet, gde salle de séj., 4 ch., s. de bns, dépend., terr. 1.700 m² clos murs, bx arbres agrém. et fruitiers, 750.000 F. A voir 4-5 sept. Tél. 661-16-68 à part. 18 h.

BALLANCOURT (91) Prof. libérale vend en 1 ou 2 LOTS

BELLE PROPRIÉTÉ

3 chambres, cuisine équipée, séjour, salon + dépend. cave voûtée. Sur 1.060 m², arbres centenaires. Prix 650.000 F.

TERRAIN MITOYEN A BATIR

570 m², arbres centenaires. Prix 250.000 F, façade totale 42 mètres. Tél. : 493-26-69/493-35-20.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être LA PROPRIETE que vous recherchez

bureaux

Locations

Votre Secrétariat Permanent VOTRE ANTENNE A PARIS

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e COLISÉE ÉLYSÉES

TELEX et TOUS SERVICES CREATION DE SOCIETES

A.F.C. 359-20-20

MEMBRE F.F.E.D.

locaux commerciaux

Part. vd direct. atelier + 95 m² au r.-de-ch. à rénover, gde mezzanine. Saint - Ambroise, Paris - 11e, 340.000 F. Pour r.-v. Tél. h. bur. 575-16-89.

12e bel imm. p. de t., 700 m², 12 boutiques, bon rapp., rare, 1.260.000 F. T. 742-25-12 ou 524-22-45.

boutiques

N'ATTENDEZ PLUS

CONSOLIDEZ VOTRE EPARGNE investissez en murs de magasins à Paris. Dès 100.000 F comptant. Diverses formules

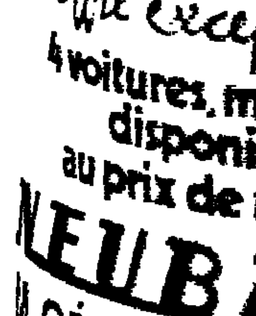
MURINVEST

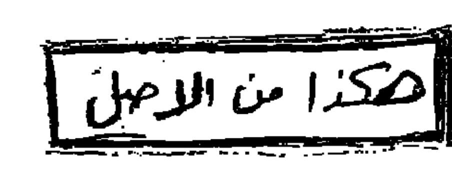
6, rue Galilée, 16e. 723-30-40. Bureau ouvert au public tous les jours de 9 h à 19 h.

les annonces classées

Le Monde

sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h. 30 de 13 h. 30 à 18 heures au 296-15-01





Le Monde

économie

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1983

« Un budget très sélectif qui doit muscler l'économie »

Changement de décor et changement de ton pour ce lever de rideau sur le projet de budget 1983. Aux salles de commission de la rue de Rivoli, actuellement en réfection, le ministre chargé du budget a préféré les sous-sols de l'Assemblée nationale. Est-ce la solennité des lieux où le fait que M. Laurent Fabius vienne de « plancher » pendant deux heures devant la commission des finances, toujours est-il que le contraste est frappant entre ces propos qui tombent parfois un peu à plat et l'atmosphère des grands jours qui avait marqué la présentation à la presse de la première loi de finances d'un gouvernement de gauche, à l'automne 1981.

Il est vrai que les organes d'information s'avouent bien vite blasés et qu'on ne peut pas leur faire deux fois de suite le coup de l'impôt sur les grandes fortunes ou de la levée de l'anonymat sur les transactions en or... Il est vrai, surtout que l'idée d'une relance *« qui doit d'abord redresser la situation économique et inverser la courbe du chômage »* ne fait plus recette aujourd'hui, *« dans un contexte de crise internationale, marqué par une véritable guerre économique »*, ainsi que l'a reconnu M. Fabius, mercredi 1er septembre.

Si la France *« a tenu le choc »*, comme l'a affirmé le ministre, il semble bien qu'elle ait opté pour un profil beaucoup plus bas, avec un taux de croissance contenu à 2 % pour 1983 (3,3 % l'année précédente) et un accroissement de 1,6 % de la consommation des ménages (contre 2,3 % en 1982). Un point positif : l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation est maintenue à 8 % et la pression fiscale à 18,3 %.

Face à ce schéma au tracé bien grisâtre, on a défini quelques principes, le premier d'entre eux étant de *« dépenser mieux avant de dépenser plus »*. Pour ne pas être en reste, l'Etat *« montrera l'exemple en engageant un considérable programme d'économies et en recherchant plus d'efficacité de la dépense publique »*. Les dépenses de fonctionnement seront reconduites seulement en francs courants et le « train de vie » des administrations s'en trouvera réduit de 8 %, ce qui représente une économie de quelques 15 milliards de francs. Pour illustrer son propos, M. Fabius a cité le cas de son propre ministère, où le simple fait de transformer en « vols vacances » les vols de ses collaborateurs sur lignes régulières a entraîné 5 millions de francs d'économie.

Si l'Etat y arrive, il n'y a pas de raison pour que les autres agents économiques n'en fassent pas autant et la toise a donc été abaissée sur l'ensemble des dépenses fiscales dont le total avoisinera 881 milliards de francs, soit une progression de 11,8 % alors que ce même chapitre avait augmenté de 27,5 % en valeur l'année dernière (et de 13 % en volume) pour totaliser 788 milliards de francs.

Fort des économies ainsi réalisées, le gouvernement entend donner la priorité au renforcement de l'appareil productif et à l'emploi. Ainsi, le budget civil consacré à la recherche augmentera de 17,8 % au lieu de 14,1 % en 1982 et les crédits à l'industrie progresseront de 23,7 %. De même, les crédits destinés à soutenir directement l'emploi croîtront de 31,5 % et l'effort sera poursuivi en faveur du logement et des grands travaux à travers le fonds spécial qui vient d'être créé à cet effet, a précisé M. Fabius, ajoutant qu'au total, les autorisations de programme incluses dans le chapitre « dépenses » connaîtraient une croissance de 22 % en 1983 contre 8,4 % seulement pour les crédits de fonctionnement.

Côté « recettes », l'heure est au statu quo et à la simplification. Pas de création intempestive, mais, au contraire, la suppression de certains impôts (sur les transactions en obligations, sur les certificats de résidence), et la simplification d'autres prélèvements, notamment cette « tour de Babel fiscale » que constituait la législation sur les plus-values. Au nom de la *« stabilité fiscale dans la stabilité de la pression fiscale »*, cette dernière atteignant 18,3 % du produit intérieur brut, toutes les tranches du barème de l'impôt seront revalorisées de 12,3 % et une tranche à 65 % sera instituée dans le même temps où sera ramenée de 10 à 7 % la taxe instaurée l'année précédente sur les hauts revenus.

Au total, les recettes s'élèveront à 766 milliards de francs, en progression de 8,7 % seulement, et le déficit budgétaire à 117,8 milliards de francs, en augmentation de 23 % sur 1982 (95,4 milliards) outre 20 milliards de francs de *« régulation budgétaire spécifique »*, afin d'éviter les dérapages en cours d'année. Ce déficit comprend une contribution de 7,5 milliards de francs aux fins d'équilibre de la Sécurité sociale.

Il reste dans la limite de 3 % du PIB telle que l'a définie le président de la République, soit un taux légèrement supérieur à celui de la Grande-Bretagne (2,3 %), mais inférieur à celui de la R.F.A. (3,1% y compris les « Laënder »), les Pays-Bas (6,3 %), la Belgique (11,1 %) ou encore l'Italie (12,6 %) a rappelé le ministre.

Après le « budget de transition » présenté l'année dernière, le projet de loi de finances 1983 constitue « un budget d'avenir » a conclu M. Fabius, mettant l'accent sur l'effort accompli en faveur de l'investissement des entreprises publiques et privées dont le financement devrait se trouver grandement facilité par la réforme de l'épargne en faveur des placements à long terme.

SERGE MARTI.

Un formidable pari

(Suite de la première page.)

Il faut savoir que sans un exceptionnel effort de réduction des charges de l'État, l'impasse aurait atteint et même dépassé les 200 milliards de francs l'année prochaine. Vu sous cet angle, le déficit annoncé pour 1982 apparaît modéré, même s'il est probablement sous-estimé. Il est juste d'ajouter que le ministre du budget, M. Laurent Fabius, avait su prendre bien avant la seconde dévaluation du franc – en fait, dès la fin de 1981 – le virage qu'imposait notre situation (la meilleure preuve en sera donnée dans quelques mois, lorsque sera connu le déficit de 1982, qui ne devrait pas dépasser 105 à 110 milliards de francs).

L'intégration du budget dans la politique économique d'ensemble est un dur rappel aux réalités du temps. Il y a un an, les caisses de l'État donnaient à l'équipe nouvellement arrivée au pouvoir l'impression de pouvoir financer – sans limite – toutes les dépenses imaginables du moment que celles-ci étaient jugées propres à lutter contre le chômage. C'est ainsi que furent créés – bien inutilement dans certains cas – des dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique.

La question qu'on doit se poser maintenant est de savoir si le projet de budget 1983 n'accompagne pas trop la nouvelle politique économique, si elle ne risque pas – tant le freinage est important – de produire des effets déflationnistes sur l'activité économique. Sans doute cette question est-elle un peu théorique tant le déficit des comptes des administrations – c'est-à-dire de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités locales – s'est accru depuis 1981 rendant indispensable l'effort de rigueur et d'assainissement entrepris. Il ne faut, en effet, pas s'y tromper : l'année 1983 ne sera probablement pas celle de la reprise modérée, peut-être pasagère, sûrement marquée par une concurrence accrue, acharnée entre grands pays.

Faible croissance

Le taux de croissance de 2 % en volume prévu pour l'année prochaine, s'il apparaît faible, est déjà optimiste en ce qu'il postule une nette reprise du courant des affaires.

Tel qu'il est, le budget de 1983 est – globalement considéré – assez neutre en ce qui concerne l'activité économique, encore qu'il faille dans ce domaine se montrer plus que prudent dans les jugements tant les effets des masses mises en jeu (881 milliards de francs), des déficits, de la façon de les financer (par épargne ou par création monétaire), tant le contenu des dépenses elles-mêmes sont difficiles à analyser et à prévoir.

Un moyen parmi d'autres de juger les effets d'un budget est de comparer l'augmentation des dépenses publiques annoncées (11,8 %) à celle envisagée du produit intérieur brut (+ 11,1 %). A première vue, l'exercice 1983 ne devrait ni freiner ni accélérer l'activité économique. Mais ce rapprochement vaut ce qu'il vaut : on peut craindre que la croissance du P.I.B. tienne plus, l'année prochaine, à la dérive des prix qu'à l'expansion, qui risque de dépasser difficilement 1,5 %. On admet d'ailleurs en haut lieu que la France ne pourra plus, pendant quelques années, tabler sur une croissance supérieure à celle de ses voisins, à cause de son taux d'inflation, à cause des efforts faits pour le réduire...

Une chose au moins est sûre : le budget n'est plus l'arme privilégiée de relance dont entendaient se servir les socialistes lorsqu'ils arrivèrent au pouvoir. Pour avoir trop tôt et trop vite consommé les marges de manœuvre laissées dans ce domaine par le gouvernement précédent, l'équipe de M. Mauroy se rétouve au pain sec, dans une situation mondiale et intérieure fort déprimée.

Dans ce contexte, un réel – et probablement salutaire – effort de sélection des dépenses a été fait pour favoriser certaines actions jugées prioritaires. La recherche (+ 21 %), l'industrie (+ 24 %), les investissements publics (+ 22 % en autorisation de programmes) voient leurs crédits augmenter beaucoup plus vite que la moyenne (+ 11,8 %). Et MM. Delors et Fabius accordent à l'épargne longue, pour la tourner vers l'industrie, des avantages égaux et parfois même supérieurs à ceux qui existent à l'étranger. Le sort réservé à l'avoir fiscal, vilipendé par les socialistes lorsqu'ils étaient dans l'opposition, est significatif...

Sans doute aurait-il fallu, en sens inverse, réduire un peu plus les avantages fiscaux toujors accordés au loigement pour rendre parfaitement cohérente la volonté d'industrialisation. Le très mauvais état de santé du bâtiment ne l'a pas permis. Il n'en reste pas moins vrai que le discours socialiste sur l'indusrialisation se concrétise heureusement, que les conséquences financières en sont tirées et que de nombreux Français l'entendront sans doute favorablement.

La pause

Un autre fait marquant du budget est son extrême modestie en matière de réformes. La pause réclamée par M. Delors fin novembre et que M. Mauroy s'était empressé de refuser, est bien là. Rien, ne figure notamment dans le projet sur le régime des droits de succession que certains – au sein du parti socialiste comme du gouvernement – avaient suggéré de modifier pour y introduire un peu plus de justice.

Sans doute trouve-t-on dans de nombreux domaines un réel souci de justice fiscale, de redistribution. Le meilleur exemple en est fourni par l'allégement de la surtaxe chômage qui passe de 10 % à 7 % et qui ne jouera plus qu'au-dessus de 28 000 F d'impôt dû en 1983 au lieu de 25 000 F cette année. De plus, le calcul de cette surtaxe se fera maintenant sur la partie d'impôt dépassant 28 000 F, contre 15 000 F cette année.

Si l'on croise cette opération avec la création d'une tranche à 65 % dans le barème de l'impôt sur le revenu, qui ne touchera que cent trente mille contribuables, disposant de revenus élevés (+ de 20 000 F par mois pour un célibataire, + de 45 000 F pour un couple), on voit qu'un transfert de charges non négligeables va s'effectuer des cadres moyens vers les cadres supérieurs notamment. Quand on sait le niveau de revenu des uns et des autres, on ne peut que juger justifié un tel glissement.

Ceci étant dit, le budget de 1983 est tout sauf celui des grandes réformes. Les purs s'en consoleront peut-être en se rappelant que pas mal de choses ont déjà été faites qu'il faut mettre en œuvre maintenant sans excès, mais aussi sans renoncements.

Combien mesuré, prudent, modeste est apparu mercredi 1er septembre M. Fabius qui paraissait il y a un an à la même époque un peu trop sûr aussi du bien-fondé de mesures fiscales qui, à coups d'exemptions, d'abattements, en ont déçu plus d'un. L'impôt sur les grandes fortunes est de celles-là.

Le ministre du budget n'aurait-il pas dû expliquer depuis qu'il occupe les importantes fonctions qui sont les siennes que la grande réforme réclamée depuis toujours par des nombreux Français n'a aucun chance de vraiment se réaliser, ne serait-ce que parce qu'un système fiscal, pour bien fonctionner, doit avoir la durée, qui exclut d'abord et surtout les grands bouleversements ? M. Pierret, le député socialiste des Vosges, a dit sur ce sujet beaucoup de choses intéressantes et notamment qu'un bon impôt était un vieil impôt. Toujours est-il qu'on en est maintenant – et fort heureusement – à alléger la fiscalité des plus-values qui, depuis 1976, a bien du mal à s'acclimater. Après l'avoir vertement condamnée, M. Mitterrand a préféré – avec raison semble-t-il la garder en la simplifiant.

Coup de frein donné aux dépenses, modérations des impôts, limitation du déficit de l'Etat, prise en compte de l'ouverture de la France sur l'étranger : le budget de 1983 apparaît raisonnable sur bien des points, porteur d'espoir sur d'autres quand il s'agit notamment de l'industrie et de son financement par l'épargne des Français.

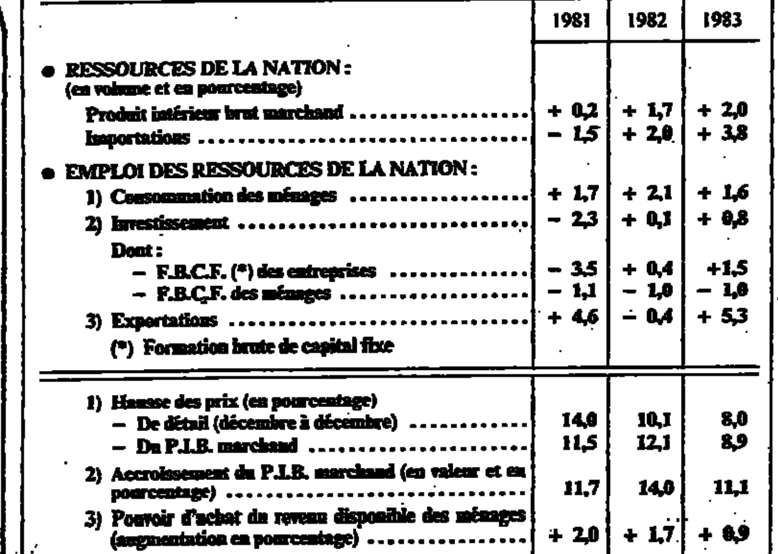
Pourtant le formidable pari sur lequel il repose – celui d'un recul brutal de l'inflation – laisse planer plus qu'un doute. La cohérence d'une construction intellectuelle n'assure pas la docilité des faits et des comportement.

ALAIN VERNHOLES.

LE PROJET DE BUDGET POUR 1983 COMPARÉ AU PRÉCÉDENT
(en millions de francs)

	Loi de finances 1982	Projet de budget pour 1983 – Montant	Différence par rapport à 1982 (en millons)	Différence par rapport à 1982 (en %)
I. – OPÉRATIONS DÉFINITIVES				
1) Dette Publique	53 679	58 376	+ 4 697	+ 8,75
2) Budgets civils				
Fonctionnement (titres II et III)	262 729	284 829	+ 22 100	+ 8,4 %
Interventions	261 711	304 850	+ 43 139	+ 16,5 %
Équipement civil	66 215	74 482	+ 8 267	+ 12,5 %
Solde des comptes d'affectation spéciale	– 317	– 237	– 80	– 25 %
Total pour les dépenses civiles	590 655	664 161	+ 73 506	+ 12,5 %
3) Bugets militaires				
Dépenses militaires ordinaires (Y compris pensions)	(88 090)	(97 936)	(+ 9 846)	(+ 11,2 %)
Dépenses militaires en capital	(56 302)	(60 930)	(+ 4 628)	(+ 8,3 %)
Total pour les dépenses militaires	144 392	158 866	+ 14 474	+ 10 , %
4) Total des opérations définitives (1 + 2 + 3)	788 409	881 166	+ 92 757	+ 11,8 %
5) Recettes néttes	704 599	766 056	+ 61 457	+ 8,7 %
6) Soldes des opérations définitives (5 – 6)	– 83 810	– 115 109	+ 31 299	+ 37,3 %
II. – OPÉRATIONS TEMPORAIRES (Soldes)	– 11 646	– 2 633	– 8 993	– 77,2 %
III. – SOLDE GÉNÉRAL (I + II)	– 95 456	– 117 762	+ 22 306	+ 23,4 %

LES RESSOURCES DE LA NATION



	1981	1982	1983
● RESSOURCES DE LA NATION : (en volume et en pourcentage)			
Produit intérieur brut marchand	+ 0,2	+ 1,7	+ 2,0
Importations	– 1,5	+ 2,0	+ 3,8
● EMPLOI DES RESSOURCES DE LA NATION :			
1) Consommation des ménages	+ 1,7	+ 2,1	+ 1,6
2) Investissement	– 2,3	+ 0,1	+ 0,8
Dont :			
– F.B.C.F. (*) des entreprises	– 3,5	+ 0,4	+1,5
– F.B.C.F. des ménages	– 1,1	– 1,0	– 1,0
3) Exportations	+ 4,6	– 0,4	+ 5,3
(*) Formation brute de capital fixe			
1) Hausse des prix (en pourcentage)			
– De détail (décembre à décembre)	14,0	10,1	8,0
– Du P.I.B. marchand	11,5	12,1	8,9
2) Accroissement du P.I.B. marchand (en valeur et en pourcentage)	11,7	14,0	11,1
3) Pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages (augmentation en pourcentage)	+ 2,0	+ 1,7	+ 0,9



LES DÉPENSES

Rigueur et sélectivité

Les dépenses définitives progressent de 11,8 % dans le projet de budget pour 1983, soit beaucoup moins rapidement qu'en 1982 (+ 27,7 % dans le budget initial de cette année par rapport à 1981).

Ce freinage spectaculaire s'explique surtout par l'évolution de deux postes. D'une part, celui de la dette publique, dont la charge n'augmente que de 8,75 % contre 42,2 % en 1982. D'autre part, la compression extrêmement sévère des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 8,4 %, ce qui équivaut, si l'on tient compte de la hausse des prix, à une stagnation en volume. Sur le premier point – celui de la charge de la dette publique, – la décompression annoncée s'explique par une vision très optimiste de l'évolution des taux d'intérêt (la charge de la dette en 1983 est calculée sur l'hypothèse de taux d'intérêt ramenés à 11 %) et sur une modification du régime des bons du Trésor, dont on sait qu'ils financent une partie très importante du déficit budgétaire. Les intérêts jusqu'à présent payés à la souscription le seront mensuellement ou même à échéance ce qui déplacera sur 1984 une charge d'environ 5 à 6 milliards de francs.

Pour le reste, les crédits d'intervention progressent de 16,5 %, les crédits d'équipement de 12,5 % (en crédit de paiement), mais de 22 % en autorisation de programme.

Les dépenses militaires progressent au total de 10 % en valeur, soit nettement moins vite qu'en 1982 (+ 17,2 % par rapport à 1981). Encore les dépenses d'équipement militaire n'augmentent – elles que de 8,3 %, ce qui correspond – compte tenu de la hausse des prix – à une totale stagnation en volume.

Le budget dit du *« dessous de la ligne »*, qui retrace pour l'essentiel les opérations de prêts que l'État consent aux entreprises publiques à travers notamment le F.D.E.S. (Fonds de développement économique et social), diminue considérablement. Le solde négatif de ces opérations (les prêts dépassant le montant des remboursements), qui atteignait 11,6 milliards de francs en 1982, passe à 2,6 milliards de francs. Cette évolution s'explique par la nouvelle conception de ses tâches qu'a le gouvernement : ayant nationalisé de grands groupes industriels, l'État doit se comporter en actionnaire modèle. Aussi procède-t-il à des augmentations de capital : 11 milliards de francs en 1983, dont 9 apparaissent au chapitre des charges communes et 2 à celui des transports (S.N.C.F.). Ces 11 milliards de francs sont à rapprocher des 5,5 milliards de francs de dotations en capital déjà inscrites dans le budget de 1982 (dont 3 milliards dans le collectif du printemps 1982). Toutes ces sommes figurent dans le budget du dessus de la ligne, c'est-à-dire dans les opérations définitives.

En sens inverse, l'État estime qu'il ne doit plus être un prêteur, réservant ce rôle aux banques et aux institutions financières. Du coup, il débudgétise quelque 8,5 milliards de francs de prêts du F.D.E.S., se réservant seulement la possibilité de bonifier certains crédits (le coût des bonifications figure dans le budget des opérations définitives), dont il fixe le montant. En 1983, les prêts du F.D.E.S. sont ramenés à 1 milliard de francs.

Le ministère du budget assure n'avoir aucune volonté de débudgétisation à la seule fin de dégonfler artificiellement les dépenses et de réduire le déficit des comptes de l'État. Il en fournit pour preuve la prise en charge par le budget de 11,5 milliards de francs d'allocation aux adultes handicapés jusqu'à présent supportée par la Sécurité sociale. Même si l'on tient compte d'un transfert de 4 milliards de francs à la Caisse nationale d'allocations familiales de dépenses que le budget supportait jusqu'à présent, un solde de 7,5 milliards de francs supplémentaires reste à la charge de l'État.

● **CRÉDITS OUVERTS PAR MINISTÈRE : une grande sélectivité.**

D'une façon générale, la plupart des ministères voient leurs crédits augmenter faiblement, voire stagner par rapport à 1982. Les chiffres que nous donnons ci-après sont des progressions en valeur d'une année sur l'autre. C'est dire qu'il faut en retirer la hausse des prix (au moins 8 %) pour avoir une progression en volume : + 9 % pour l'agriculture ; + 14 % pour l'éducation nationale ; – 6 % pour l'environnement ; + 15 % pour l'intérieur et la décentralisation ; + 12 % pour la justice ; + 10 % pour la mer ; + 7 % pour la coopération ; + 3 % pour la jeunesse et les sports ; – 4 % pour le tourisme.

Quelques budgets sont néanmoins bien traités : commerce et artisanat (+ 29 %) ; culture (+ 17 %) ; industrie (+ 24 %) ; aménagement du territoire (+ 53 %) ; recherche et technologie (+ 21 %) ; services diplomatiques et généraux des relations extérieures (+ 36 %) ; services généraux du premier ministre (+ 28 %) ; aviation civile (+ 19 %) ; transports extérieurs (+ 17 %) ; urbanisme et logement (+ 18 %).

● **REDÉPLOIEMENT DES DÉPENSES : un comité des économies.**

Le train de vie des administrations sera réduit de 8 % en valeur réelle, la plupart des dépenses de fonctionnement stagnant en volume. En outre, un « comité permanent des économies budgétaires » sera créé. Composé de cinq membres, il groupera, sous la présidence du ministre du budget, les présidents des commissions des finances de l'Assemblée et du Sénat, le commissaire au Plan et le directeur du budget. Il recherchera les économies possibles dans la gestion budgétaire et les moyens d'une meilleure efficacité de la dépense publique.

● **ÉDUCATION, FORMATION, LUTTE CONTRE LE CHOMAGE : un effort soutenu.**

L'ensemble des dotations budgétaires consacrées au soutien de l'emploi s'élève à 24,6 milliards de francs, en progression de 31,5 % par rapport à 1982.

En matière d'éducation et de formation, le budget de 1983 voit les autorisations de programme de l'éducation nationale progresser de 25,8 % et atteindra 4,5 milliards de francs.

Une nette priorité a été donnée à l'extension et à la rénovation des lycées, spécialement des lycées d'enseignement professionnel et des lycées techniques (2,2 milliards de francs, soit + 65 %). Les dotations d'équipement en matériel des établissements augmentent de 65 %. L'enseignement technique et professionnel en est le principal bénéficiaire. Les crédits d'investissement de l'enseignement supérieur sont majorés de près de 20 %. Les moyens de fonctionnement de l'appareil éducatif sont substantiellement renforcés : cinq mille huit cent trente emplois seront créés dans le secteur de l'éducation.

● **MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF : l'industrie en flèche.**

Le budget civil de la recherche progresse de 17,8 % en volume et de 28 % en valeur.

Les dotations consacrées au développement de la filière électronique et informatique sont triplées et passent de 640 millions en 1982 à 1,8 milliard en 1983. A l'intérieur de ces crédits, une dotation en capital de 500 millions est prévue en faveur de C.I.I.-H.B. Les moyens prévus pour le développement des programmes aéronautiques passent de 2,1 à 2,8 milliards (+ 33 %). Les crédits consacrés au programme spatial (développement d'Ariane, satellites Spot...) croissent de 24,5 % (2,3 milliards de francs en autorisations de programme). La progression des crédits destinés au développement de l'énergie solaire est de 30 % (363 millions en 1983), et le programme électronucléaire est poursuivi. Le développement des biotechnologies est fortement encouragé.

Les aides à l'industrie sous forme de dotations en capital s'élèvent pour 1983 à 11 milliards de francs, dont environ 7,5 en faveur des entreprises industrielles du secteur concurrentiel et 2 milliards pour la S.N.C.F.

Les concours budgétaires sous forme de contribution à l'exploitation sont maintenus : 14,5 milliards de francs pour la S.N.C.F. (+ 10 % par rapport à 1982), 2,9 milliards pour la R.A.T.P. (+ 23 %), 5,2 milliards pour C.D.F. (+ 26 %).

Elle permettra de développer notamment les actions de prévention de la délinquance et de renforcer l'administration pénitentiaire.

● **DÉCENTRALISATION : création d'une dotation pour l'équipement.**

Les contributions traditionnelles de fonctionnement versées par l'Etat aux collectivités locales croîtront de 17,5 % en 1983 et atteindront 36,9 milliards de francs. Quant aux subventions d'équipement, elles atteindront 10,9 milliards de francs.

La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), alimentée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat, représente environ le tiers des ressources des communes. Pour 1983, son montant est de 58,7 milliards de francs, soit une progression de 12,9 % par rapport à 1982.

Le fonds de compensation pour la T.V.A. s'élèvera, en 1983, à 8 milliards de francs, soit une progression de 11,6 % par rapport à 1982. La croissance de ce concours est particulièrement rapide, puisqu'il n'était que de 1 milliard de francs en 1977. De la sorte, les collectivités locales se voient rembourser la totalité de la T.V.A. qu'elles acquittent sur leurs dépenses d'investissement.

La première phase de la décentralisation se traduira, sur le plan budgétaire, par la *création d'une dotation globale d'équipement* en faveur des communes (1,26 milliard en 1983) et des départements (1,45 milliard).

Logements directement aidés par l'Etat
(hors prêts conventionnés)

	82	83	Evolution
– Logements neufs	253 550	228 550	– 10 %
dont : locatif	(75 000)	(70 000)	
accession	(170 000)	(150 000)	
D.O.M.	(8 550)	(8 550)	
– logements améliorés (y compris Fonds spécial des grands travaux)	142 000	205 000	+ 45 %
TOTAL	395 590	433 730	+ 10 %

● **SÉCURITÉ, DÉFENSE, JUSTICE : encore la police et la gendarmerie.**

Les effectifs de la police seront augmentés de mille neuf cent cinquante-quatre personnes. Tâches prioritaires : satisfaire les besoins dans certaines régions (région parisienne, grandes agglomérations), en particulier par le développement de l'îlotage ; permettre un service continu dans les petites circonscriptions ; surveiller la mise en œuvre de la politique de l'immigration ; lutter contre la délinquance et le terrorisme.

Les moyens en personnel de la gendarmerie nationale seront également renforcés : création de mille emplois nouveaux auxquels s'ajoutera un transfert de deux mille appelés du contingent.

Le montant des crédits consacrés à la défense nationale s'élève à 158,8 milliards de francs, soit une augmentation de 10 % par rapport à 1982 (3,9 % du PIB comme en 1982). Ces crédits permettront, en particulier, une revalorisation de la condition des appelés. L'enveloppe nucléaire est en progression de 24,6 %.

La progression des crédits du budget de la justice est de 11,6 %.

● **LOGEMENT : priorité au locatif.**

Le secteur locatif sera privilégié en 1983. Les crédits prévus autoriseront un programme de 70 000 prêts locatifs aidés. La priorité ira à la *réhabilitation des logements anciens* afin d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés. En plus des crédits budgétaires, des crédits en provenance du Fonds spécial des grands travaux y seront affectés. Ainsi, plus de 200 000 logements pourront être améliorés en 1983 contre 142 000 en 1982 (soit + 40 %).

Un effort important sera également consenti dans le domaine de l'accession à la propriété : 150 000 prêts pourront être accordés.

Pour les accédants, ayant des ressources importantes, des prêts conventionnés à des conditions favorables seront proposés par les établissements bancaires. Ces prêts peuvent donner lieu au versement de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) dont les crédits augmenteront de 46 %.

Au total le nombre des logements directement aidés par l'État augmentera de 10 % (sans tenir compte des prêts conventionnés) avec plus de 40 % pour l'amélioration de l'habitat.

Les crédits correspondants seront en hausse : de 19 % pour l'aide à la pierre ; de 23 % pour l'aide à la personne.

(Voir tableaux ci-contre.)

● **TRANSPORTS URBAINS : amélioration.**

Le budget de 1983 prévoit un effort particulier pour améliorer l'offre et la qualité des transports urbains. Les crédits budgétaires passeront de 780 millions en 1982 à 850 millions de francs en 1983. Il s'y ajoutera une première tranche de crédits du Fonds spécial des grands travaux s'élevant à 750 millions. Cela correspond à un doublement des crédits en faveur des transports urbains.

Un effort d'ampleur comparable sera entrepris pour améliorer la voirie urbaine (1,8 milliard de francs en 1983 contre 1,2 en 1982, en tenant compte du Fonds spécial des grands travaux) et le réseau routier de rase campagne (1,8 milliard, soit + 43 % par rapport à 1982).

LE CONCOURS DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES NATIONALES
(en millions de francs)

	1982 (LOI DE FINANCES INITIALE)	1983
● ÉNERGIE :		
E.D.F.	–	–
G.D.F.	350	–
C.D.F.	5 160	6 500
● TRANSPORTS :		
S.N.C.F.	14 560	18 078
R.A.T.P.	3 636 (1)	3 754
C.G.M.	607	934
AIR FRANCE	490	735
AÉROPORT DE PARIS	–	–
S.N.C.M.	399	472
● INDUSTRIE :		
SNIAS - SNECMA	100	–
RENAULT	1 000	500
NOUVEAU SECTEUR NATIONALISÉ ET CHIMIE D'ÉTAT	–	6 800
● DIVERS	400	[illegible]
TOTAL (hors charges de retraites)	26 702	38 173
● CHARGES DE RETRAITES :		
S.N.C.F.	10 108	10 894
C.D.F.	6 715	7 767
TOTAL GÉNÉRAL	43 525	56 834

(1) Dont un prêt du F.D.E.S. de 600 M. F.

LES CRÉATIONS D'EMPLOIS

	Projet de loi de finances pour 1983
Agriculture et industries agro-alimentaires	+ 106
Culture	+ 117
Economie et finances	+ 2 572
Education nationale	+ 5 834
Intérieur et décentralisation	+ 1 992
Justice	+ 568
Recherche et technologie	+ 18 (2)
Relations extérieures	+ 2
Services du premier ministre	+ 91
Solidarité nationale, santé, travail	+ 192
Temps libre	–
Transports	+ 519
Urbanisme et logement	–
Divers	+ 175
Défense	+ 670
TOTAL POUR LE BUDGET GÉNÉRAL	+ 12 856
P.T.T.	–
Divers budgets annexes	+ 2
TOTAL GÉNÉRAL	+ 12 858 (1)

(1) Auxquels s'ajoutent 4 454 titularisations et 8 292 régularisations (dont 7 500 aux P.T.T.).

(2) Auxquels s'ajoutent les emplois non budgétaires (organismes de recherche) et les emplois « recherche » créés dans d'autres ministères.

EFFETS BUDGETAIRES EN 1983 DES DISPOSITIONS FISCALES NOUVELLES
(par rapport à 1982)

	en millions de francs
1) MESURES AUGMENTANT LES RECETTES BUDGETAIRES :	
a) Institution d'une tranche à 65 % et maintien des plafonds de déduction et d'abattement pour l'imposition des revenus élevés	+ 2 150
b) Assujettissement à la T.V.A. (professions juridiques, formation professionnelle)	+ 760
c) Système d'imposition des assurances	+ 1 600
d) Réforme du régime des sociétés-mères et filles :	+ 1 000
e) Tabac	+ 700
f) Vignette	+ 800
TOTAL	+ 7 010
2) MESURES DIMINUANT LES RECETTES BUDGETAIRES EN 1983 :	
a) décote spéciale sur les petits revenus	– 180
b) Réduction de 10 % à 7 % de la majoration sur les cotisations d'impôt supérieures à 28 000 francs	– 1 750
c) Législation sur l'épargne et simplification de la législation sur les plus-values	– 250
d) Encouragement à la vie associative	– 110
e) Suppression et allègement de certaines taxes	– 2 750
TOTAL	– 5 040
SOLDE	+ 1 970

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. –		SIX MOIS Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	6,9670	6,9700	+ 120	+ 155	+ 240	+ 300	+ 450	+ 570
$ can.	5,6280	5,6320	– 55	+ 15	– 75	+ 13	– 255	– 145
Yen (100)	2,6995	2,7025	+ 140	+ 165	+ 295	+ 330	+ 875	+ 940
DM	2,8095	2,8120	+ 120	+ 150	+ 260	+ 295	+ 755	+ 828
Florin	2,5695	2,5715	+ 110	+ 145	+ 230	+ 280	+ 700	+ 770
F.B. (100)	14,6580	14,6710	– 35	+ 120	– 30	+ 200	– 355	+ 65
F.S.	3,2945	3,2990	+ 270	+ 305	+ 550	+ 605	+1490	+1590
L (1 000)	4,9839	4,9875	– 400	– 320	– 750	– 640	–1970	–1885
£	12,0390	12,0480	+ 220	+ 305	+ 520	+ 655	+1750	+1990

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	11 1/4	11 1/2	11 3/16	11 13/16	11 3/8	12	12 1/2	13
DM	7 11/16	8 1/16	7 7/8	8 1/4	7 15/16	8 5/16	8 1/4	8 5/8
Florin	7 3/8	7 7/8	7 11/16	8 1/16	7 3/4	8 1/8	8 1/16	8 7/16
F.B. (100)	12 3/4	14 1/4	13	14 1/2	13	14 1/2	14	15 1/2
F.S.	2 7/8	4 1/8	3 1/8	3 1/2	3 1/2	4	3 7/8	4 1/4
L (1 000)	20	21	21 5/8	22 5/8	21 3/4	22 1/2	22 1/4	23 1/4
£	10 5/8	11 3/8	10 13/16	11 7/16	10 3/4	11 3/8	10 3/4	11 3/4
F. français	14 1/4	15 3/4	17 1/2	19	20 1/4	21 3/4	21 1/4	22 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الأصل

JET DE LOI DE FINANCES POUR 1983

LES RECETTES

Coup d'arrêt à l'augmentation de la pression fiscale

A l'exception des quelque cent mille titulaires de hauts revenus, qui se verront appliquer une super-tranche d'imposition à 65 % au-dessus de 270 000 F par an pour un célibataire et 541 000 F pour un couple, l'ensemble des contribuables ne sera pas plus taxé en 1983 qu'il ne l'était en 1982.

Le gouvernement et M. Laurent Fabius se sont donné les gants de relever les tranches du barème à due proportion de la hausse des prix, ce que n'avait pas fait, entre 1975 et 1980, M. Barre, tout au moins pour les revenus élevés. Sans doute, la cotisation « exceptionnelle » pour le financement d'une partie du déficit de l'assurance-chômage est-elle reconduite et risque-t-elle de se perpétuer, dans la meilleure tradition des « contributions » de ce genre. Mais son taux est ramené de 10 % à 7 %, et son seuil d'application est rehaussé de 12 %, ce qui porte tout de même à plus de 70 % le taux de la super-tranche. Il n'importe ! Le réalisme conseillait de ne pas davantage frapper les cadres moyens, déjà affectés par la sévère limitation du quotient familial l'an dernier, et qui se sentent d'humeur particulièrement morose en cette rentrée d'automne 1982.

Bien plus, le projet de budget, tenant une des promesses du candidat François Mitterrand, après avoir taxé les grandes fortunes (dont le seuil d'imposition sera finalement relevé de 6 % en 1983, moins que l'inflation), s'offre le luxe d'assouplir considérablement le régime de la taxation des plus-values, « cette tour de Babel fiscale. *« La législation giscardienne n'existe plus »* a affirmé, un peu audacieusement, M. Fabius. Mais, en tout cas, elle est simplifiée, et l'introduction du correctif de l'érosion monétaire réelle dans la détermination de la plus- value même « spéculative » ne saurait que satisfaire les propriétaires fonciers, grands ou petits. En appliquant la mesure rétroactivement au 1er janvier 1982, le gouvernement entend activer le dégel des terrains et relancer la construction.

De même, l'application d'une taxation forfaitaire de 15 % aux plus- values boursières y compris celles réalisées par *« la spéculation »* (mais, apparemment elle n'existe plus administrativement, sauf à moins de 2 ans pour l'immobilier), est de nature à satisfaire la *« corbeille »*. Une telle mesure n'est-elle pas aussi et parfois plus favorable que dans les pays anglo-saxons ? La Bourse a déjà donné son coup de chapeau.

Mis à part cette dernière disposition, nul « chambardement » n'a bouleversé le système fiscal, pas même le régime des successions (une chose à la fois, a suggéré M. Fabius). Les bas revenus exonérés, les hauts revenus un peu plus frapés, quelques recettes de poche (modérées) voilà de quoi impressionner plutôt favorablement les masses une seule question : une progression de 8,5 % de recettes fiscales en 1983 (au lieu de 16,9 % en 1982) suffira-t-elle à maintenir le déficit budgétaire dans ses limites prévues (117,8 milliards de francs) ? Il va bien falloir financer l'excédent des dépenses sociales.

Impôt sur le revenu :
Création d'une tranche d'imposition à 65 %

● *Comme en 1982, le barème de l'impôt sur le revenu est corrigé des effets de l'inflation :* toutes ses tranches – y compris la plus élevée – sont augmentées de 12,3 % (moyenne de la hausse des prix en 1982), contre 13,5 % en 1981. C'est la seconde fois, depuis 1975, que la correction a lieu aussi complètement.

Dans un souci de « solidarité), il est institué une tranche à 65 % (le maximum est actuellement à 60 %). Elle s'appliquera sur la partie du revenu annuel supérieur à 270 000 F pour un célibataire salarié, et à 541 000 F pour un couple de salariés, et toucherait un peu moins de cent mille contribuables.

● *Les limites des déductions et abattements applicables aux très hauts revenus professionnels sont maintenues à leur niveau actuel, sans majoration pour hausse des prix.* – Le plafond de la déduction forfaitaire pour frais professionnels applicable aux traitements et salaires restera fixé à 50 900 F (elle concerne les contribuables ayant un salaire annuel supérieur à 510 000 F. De même, la limite au-delà de laquelle aucun abattement n'est plus appliqué aux revenus des salariés et des adhérents de centres de gestion et associations agréés reste fixée à 460 000 F.

Le produit attendu de ces mesures est un peu supérieur à 2 milliards de francs.

● *La limitation des effets du quotient familial est maintenue, mais le plafond du dit quotient, fixé l'année dernière à 7 500 F, est relevé dans la même proportion que la hausse du coût de la vie, soit 8 450 F.* Corrélativement, l'abattement sur le revenu accordé au titre des enfants mariés rattachés au foyer fiscal est porté de 12 500 F à 13 000 F afin que la réduction maximale d'impôt découlant du rattachement coïncide avec le plafond du quotient familial.

● *La majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, instituée l'an dernier pour financer une partie du déficit de l'assurance-chômage, est maintenue pour l'année 1982, mais son taux est ramené de 10 % à 7 %.* Elle concerne les contribuables (un peu moins de deux millions) dont l'impôt est supérieur à 28 000 F (au lieu de 25 000 F pour le revenu de 1981) et elle s'applique sur la partie de la cotisation supérieure à 28 000 F (au lieu de 15 000 F précédemment), ce qui supprime tout effet de « ressaut ».

L'ensemble de ces modifications entraînera une diminution de 1 750 millions de francs du produit de la majoration.

● *La décote spéciale sur les petits revenus est augmentée :* les limites d'application de la réduction d'impôt applicable aux contribuables imposés sur une part ou une part et demie de quotient familial feront l'objet d'un relèvement supérieur à la hausse des prix. Elle concerne les personnes dont l'impôt serait de 3 200 F pour une part (au lieu de 2 600 F actuellement) et 1 100 F pour une part et demie (au lieu de 800 F). Le coût budgétaire de cette mesure est évalué à 180 millions de francs.

En application de l'ensemble de ces dispositions, tous les titulaires de revenus inférieurs ou égaux au SMIC en 1982 seront exonérés d'impôt sur le revenu, aucune imposition n'étant due au-dessous de 2 900 F de revenu mensuel pour un célibataire, 3 300 F pour un couple et 4 800 F pour un ménage avec deux enfants. Par rapport à 1982, la pression fiscale sera stabilisée ou allégée au-dessous d'un salaire annuel de 536 400 F pour un couple.

VARIATION D'IMPOT ET DE PRESSION FISCALE EN 1983 PAR RAPPORT A 1982

(pour un revenu ayant évolué comme la hausse des prix)

● **POUR UN CÉLIBATAIRE**

Salaire perçu en 1982 (col. 1)	Impôt dû en 1983 (col. 2)	Taux moyen d'imposition en 1983 (col. 2 : col. 1)	Variation de la pression fiscale en 83 comparée à 82 (taux moyen 1983 – taux moyen 1982)
39 305	1 498	3,8 %	– 0,73
44 920	3 170	7 %	– 0,04
67 380	7 662	11,3 %	– 0,01
112 300	20 234	18 %	0,00
224 600	60 347	26,8 %	– 0,90
449 200	170 482	37,9 %	+ 0,43
561 500	236 680	42,1 %	+ 2,63

● **POUR UN COUPLE**

Salaire perçu en 1982 (col. 1)	Impôt dû en 1983 (col. 2)	Taux moyen d'imposition en 1983 (col. 2 : col. 1)	Variation de la pression fiscale en 83 comparée à 82 (taux moyen 1983 – taux moyen 1982)
39 305	0	0 %	0,00
56 150	1 918	3,4 %	0,00
112 300	10 458	9,3 %	– 0,01
280 750	59 516	21,2 %	– 0,71
449 200	122 653	27,3 %	– 0,85
561 500	184 184	32,8 %	+ 0,98

● **POUR UN COUPLE AYANT DEUX ENFANTS**

Salaire perçu en 1982 (col. 1)	Impôt dû en 1983 (col. 2)	Taux moyen d'imposition en 1983 (col. 2 : col. 1)	Variation de la pression fiscale en 83 comparée à 82 (taux moyen 1983 – taux moyen 1982)
39 305	0	0 %	0,00
56 150	0	0 %	0,00
112 300	6 242	5,5 %	0,00
202 140	22 990	11,3 %	– 0,01
336 900	62 995	18,7 %	– 0,62
673 800	244 205	36,2 %	+ 2,13

Augmentation de la vignette auto

La hausse serait progressive, allant de 5,6 % pour la première tranche de tarif (puissance fiscale égale ou inférieure à 4 CV et les véhicules anciens) à 8,5 % pour la troisième tranche (8 CV et 9 CV) et à 20 % *pour la dernière tranche (17 CV et plus).* Dans la loi de finances de 1982, la majoration était de 25 %, sauf pour la première tranche et les véhicules anciens. La taxe spéciale pour les voitures particulières de plus de 16 CV – qui ne concerne, en fait, que des voitures étrangères – serait augmentée de 16 % à 8 100 F (10 % pour les voitures de plus de cinq ans d'âge à 4 050 F), la majoration avait été de 40 % en 1982. Les nouveaux tarifs s'appliqueront en décembre 1983.

Pour les voitures particulières de sociétés, taxables dès le 1er octobre 1982, le relèvement serait de 10 % pour les puissances au plus égales à 7 CV (4 200 F) et de 16 % au-dessus. En 1982, le relèvement avait été respectivement de 25 % et de 40 %. Le produit attendu de ces mesures en 1983 est évalué à 800 millions de francs.

DÉSIGNATION	PUISSANCE FISCALE DES VÉHICULES					
	Inf. ou égale 4 CV	de 5 CV à 7 CV	de 8 CV et 9 CV	de 10 CV et 11 CV	de 12 CV à 16 CV incl.	égale ou sup. 17 CV
	F	F	F	F	F	F
Véhicules dont l'âge n'excède pas 5 ans	170 (160)	320 (300)	760 (700)	900 (800)	1 600 (1 380)	2 400 (2 000)
Véhicule ayant + de 5 ans mais – de 20 ans	85 (80)	160 (150)	380 (350)	450 (400)	800 (690)	2 200 (1 000)
Véhicules ayant + de 20 ans mais – de 25 ans	76	76	76	76	76	76

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1982.)

Autres recettes

● *Les droits sur le tabac* seront majorés de 8 % en 1983, ce qui correspond à la hausse du coût de la vie envisagée et procurera 700 millions *de francs de recettes.*

● *Taxation des compagnies d'assurances.* – Les excédents de provisions constituées par les compagnies d'assurances pour les sinistres à payer, et dont le montant excède, parfois, les charges qu'elles ont à payer en définitive, seront frappés d'une taxe équivalante à un taux d'intérêt, au moment de leur réintégration. Justification : ces excédents constituent un avantage de trésorerie. Les revenus de certains produits placés par les compagnies d'assurances (bons ou contrats de capitalisation), actuellement exonérés d'impôts, seront taxés, de même que certains contrats de groupes d'assurances-vie conclus dans un cadre professionnel. Le produit de ces mesures nouvelles est évalué à 1,6 milliard de francs.

● *Régime des sociétés mères et filiales.* – Les sociétés détenant 10 % des titres d'une filiale, ou une participation supérieure à 10 millions de francs, considérées comme sociétés mères, bénéficient d'une exonération quasi totale sur les revenus tirés de cette participation. Désormais, la seconde condition *(10 millions de francs au moins)* est supprimée. Produit attendu : 1 milliard de francs.

● *Fraude fiscale.* – Lorsque les agissements frauduleux d'un contribuable entraînent des dissimulations supérieures à 1 million de francs, la sanction applicable à ce délit, en cas de poursuite correctionnelle, comportera en tout état de cause une peine de prison.

● *Pour l'impôt sur les grandes fortunes,* le seuil d'exonération sera relevé de 6 % en moyenne, soit *3,2 millions* de francs contre 3 millions de francs pour les particuliers et 5,3 millions contre 5 millions de francs pour les biens professionnels.

Suppressions et allégements de certaines taxes

● L'exonération de la redevance télévision, qui était jusqu'à présent réservée aux invalides et mutilés à 100 %, non imposables sur le revenu, et aux personnes de plus de soixante-cinq ans percevant des allocations diverses (un million de personnes), est étendue aux personnes de plus de soixante ans exonérées d'impôt, vivant seules ou avec leur conjoint. Le nombre des bénéficiaires passera à un million huit cent mille, pour un coût budgétaire de 120 millions de francs.

● L'Etat n'opérera plus son prélèvement de 3,60 % sur le montant de la taxe d'habitation, pour frais de dégrèvement et de non-valeur. Coût budgétaire : 900 millions de francs.

● Les allocations servies par les ASSEDIC aux chômeurs qui créent une entreprise, actuellement soumises à l'impôt sur le revenu, seront détaxées lorsqu'elles feront l'objet d'un apport à une coopérative ouvrière de production.

● Les P.M.E. et les artisans qui optent pour le régime réel d'imposition (par opposition au forfait), doivent engager des frais parfois importants. Elle seront autorisées à tenir une comptabilité « super-simplifiée » dont le coût serait faible. Les adhérents des centres de gestion et des associations agréées, bénéficieront d'une déduction d'impôt de 2 000 francs maximum pour contribution aux frais de comptabilité. Enfin, les limites de chiffre d'affaires et de recettes conditionnant l'octroi des allègements fiscaux à ces adhérents seront supprimées. Le tout lors de l'imposition des revenus de 1983.

● Les associations de la loi de 1901 à but non lucratif seront dispensées de la taxe sur les salaires dans une limite annuelle de 3 000 francs (en fait sur le premier salaire).

LE BARÈME APPLICABLE EN 1983 SUR LES REVENUS DE 1982 POUR DEUX PARTS

Taux en %	Barème 1982	Barème 1983
	Fraction du revenu imposable	
0	N'excédant pas 22.460 F	N'excédant pas 25.240 F
5	de 22.460 F à 23.480 F	de 25.240 F à 26.380 F
10	de 23.480 F à 27.860 F	de 26.380 F à 31.280 F
15	de 27.860 F à 44.060 F	de 31.280 F à 49.480 F
20	de 44.060 F à 56.640 F	de 49.480 F à 63.620 F
25	de 56.640 F à 71.180 F	de 63.620 F à 79.940 F
30	de 71.180 F à 86.120 F	de 79.940 F à 96.720 F
35	de 86.120 F à 99.360 F	de 96.720 F à 111.580 F
40	de 99.360 F à 165.580 F	de 111.580 F à 185.940 F
45	de 165.580 F à 227.720 F	de 185.940 F à 255.720 F
50	de 227.720 F à 269.360 F	de 255.720 F à 302.500 F
55	de 269.720 F à 306.400 F	de 302.500 F à 344.080 F
60	au-delà de 306.400 F	de 344.080 F à 390.000 F
65		au-delà de 390.000 F

TAUX MOYEN RÉEL D'IMPOSITION

Salaires annuels perçus en 1982	Taux moyens d'imposition en 1983				
	Célibataire	Marié	1 enfant	2 enfants	3 enfants
50.000	8,20	2,5	0,75	–	–
100.000	16,69	8,20	6,13	4,58	2,51
150.000	21,41	12,78	10,10	8,20	5,57
200.000	25,16	16,88	13,67	11,25	8,20
300.000	31,92	22,06	19,37	17,21	13,02
400.000	36,46	26,65	23,39	21,12	17,37
500.000	39,18	29,00	27,20	25,39	21,77
600.000	43,91	35,16	33,65	32,15	29,13
800.000	50,32	43,76	42,63	41,50	39,24
1.000.000	54,17	48,92	48,01	47,11	45,30

COMMENT VARIERONT LES DIVERS IMPOTS

(en millions de francs)

NATURE DES RECETTES	RESULTATS 1981	EVALUATIONS REVISEES POUR 1982	PROJET DE LOI DE FINANCES 1983	PROGRESSION (en %) 1982/1981	PROGRESSION (en %) 1983/1982
I. – RECETTES FISCALES					
Impôt sur le revenu	138 796	162 160	188 217	16,8	16,1
Impôt sur les sociétés	69 889	80 800	91 500	15,6	13,2
Autres impôts directs	60 877	74 152	76 732	21,8	3,5
Enregistrement, timbre et bourse	42 703	49 500	54 120	15,9	9,3
Produits des douanes	54 610	61 900	68 368	13,3	10,4
Taxe sur la valeur ajoutée	299 129	345 900	385 335	15,6	11,4
Autres impôts indirects	19 880	24 833	25 558	24,9	2,9
TOTAL DU CHAPITRE I	685 844	799 245	889 830	16,5	11,3
II. – RECETTES FISCALES	38 013	45 705	45 870	20,2	0,4
III. – PRELEVEMENTS au profit des collectivités locales et de la C.E.E.	– 66 756	– 79 860	– 98 644 (1)	19,6	23,5
TOTAL DES RECETTES DU BUDGET GENERAL (CHAP. I à III)	657 101	765 090	837 056	16,4	9,4
IV. – A déduire :					
– REMBOURSEMENTS ET DEGREVEMENTS	– 54 513	– 61 025	– 66 040	11,9	08,2
– Taxe sur les salaires versée par l'Etat à lui-même	– 3 964	– 4 504	– 4 959	13,6	10,1
TOTAL DES RECETTES (CHAP. I à IV)	606 552	699 561	766 057	15,3	9,5
Pour mémoire : RECETTES FISCALES NETTES (CHAP. I-IV)	635 295	733 716	818 831	15,5	11,6

(1) Y compris fonds de périquation pour la taxe professionnelle et fonds de compensation pour la T.V.A.

ÉPARGNE

L'encouragement des capitaux à risques

L'épargne stable et productive sera encouragée, notamment celle constituée par les capitaux à risques investis en actions. La principale innovation dans ce domaine est la création du compte d'épargne en actions (C.E.A.).

● *Compte d'épargne en actions (C.E.A.)* destiné à se substituer, à partir du 1er janvier 1983, au dispositif de la loi du 13 juillet 1978, plus connu sous le nom de « loi Monory » ou encore de « 5 000 F Monory » en raison de la déduction de 5 000 F sur le revenu imposable qu'autorisait cette législation.

Le compte d'épargne en actions ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 20 % de l'excédent annuel des achats de valeurs mobilières sur les cessions de mêmes valeurs, dans la limite de 10 000 F pour les personnes seules et 20 000 F pour les couples mariés. Le caractère inéquitable du système précédent serait ainsi supprimé : l'avantage fiscal serait fonction de l'effort d'épargne et il ne croîtrait plus, comme dans le système actuel, en fonction de l'importance du revenu.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt de 20 %, les placements opérés dans un C.E.A. devront être affectés à l'achat d'actions françaises. De plus, le contribuable ne devra pas être redevable de l'impôt sur les grandes fortunes et il devra déposer l'ensemble de ses valeurs mobilières, y compris celles non portées sur le C.E.A., chez un ou plusieurs intermédiaires agréés. En effet, la réduction d'impôt est liée à un effort d'épargne nouvelle : c'est pourquoi elle ne serait applicable que si, dans le C.E.A. et dans les autres comptes du contribuable, les achats excèdent les cessions à titre onéreux, ceci afin d'éviter que le C.E.A. ne soit alimenté uniquement par la liquidation d'actions déjà existantes.

Cette réduction serait définitivement acquise au bout de cinq ans. Si, sur le C.E.A., les ventes d'actions excèdent les achats, il serait pratiqué une reprise égale à 20 % du montant de cet excédent dans la limite des réductions antérieurement obtenues. Toutefois, chaque réduction d'impôt susceptible d'être reprise ferait l'objet d'un abattement d'un cinquième par année civile écoulée depuis celle au titre de laquelle elle aurait été obtenue. L'avantage ne serait donc plus remis en cause au terme d'un délai de cinq ans.

Enfin, les personnes qui en raison de leur âge pouvaient bénéficier jusqu'à leur retraite des dispositions de la loi du 13 juillet 1978 auront la possibilité de choisir entre les deux systèmes.

La formule neutre

Cette nouvelle formule est « fiscalement neutre » par rapport à l'ancien système des « 5 000 F Monory » pour une tranche d'imposition à 40 %, un peu plus favorable pour un contribuable bénéficiant d'un taux marginal d'imposition de 20 % et moins intéressante pour la tranche d'imposition à 60 %.

La réduction d'impôts de 20 % applicable aux achats nets effectuées dans le cadre d'un compte d'épargne en actions est cumulable avec les dispositions propres aux revenus d'obligations (franchise d'impôts portée de 3 000 F à 5 000 F et prélèvement forfaitaire libératoire de 25 %), mais non pas avec les 3 000 F — un seuil qui n'a pas été relevé — d'abattement fiscal sur les revenus d'actions. La mise en place de ce nouveau produit d'épargne spécialisé en actions s'accompagne du remplacement de l'avoir fiscal par un système de :

● *Crédit d'impôts sur les dividendes de sociétés.*

A compter de 1983, les dividendes nets perçus par les personnes physiques seront assujettis dans les conditions normales à l'impôt sur le revenu.

Ces personnes physiques bénéficieront toutefois d'un crédit d'impôt égal à un pourcentage des dividendes nets encaissés. Ce pourcentage sera d'autant plus élevé que la tranche marginale d'imposition à l'impôt sur le revenu sera faible.

Plus précisément, le taux à appliquer aux dividendes nets perçus pour déterminer le crédit d'impôt sera égal à 50 %, diminué de la moitié du taux marginal effectif de l'impôt sur le revenu du contribuable concerné.

Les mécanismes du compte d'épargne en actions (C.E.A.) et du crédit d'impôt sur les dividendes distribués par les sociétés françaises ont été commentés, exemples à l'appui, dans *le Monde* du 28 août. Enfin, pour faciliter les émissions d'actions nouvelles, les dividendes versés à l'occasion d'augmentations de capital par les sociétés cotées en Bourse pourront être déduits en totalité de l'impôt sur les sociétés (contre une limite de 7,5 % de la valeur des actions précédemment), cette disposition étant étendue aux actions émises lors de la constitution des sociétés.

L'épargne longue favorisée

L'objectif du gouvernement, et notamment de M. Delors, étant de favoriser l'épargne longue, en particulier sous forme d'obligations, aux dépens de l'épargne courte, une série de mesures, allant dans ce sens, est proposée.

A partir du 1er janvier 1983, l'impôt de bourse, acquitté sur les achats d'obligations, sera supprimé. A partir de la même date, l'abattement sur les revenus d'obligations prévu en matière d'impôt sur le revenu, sera porté de 3 000 F à 5 000 F, le taux du prélèvement libératoire de 25 % étant maintenu.

[Les services de la direction des impôts avaient envisagé, un moment, de « moduler » le bénéfice du prélèvement libératoire en fonction des revenus, ce bénéfice diminuant progressivement. Mais le Trésor — soucieux de ne pas perturber le placement des émissions — a très vivement insisté pour le maintien de ce prélèvement au taux actuel. Quant au relèvement de l'abattement de 3 000 F à 5 000 F, il aura, vraisemblablement, pour effet de stimuler les souscriptions des particuliers. Notons, *toutefois*, que pour le plafond de 3 000 F, en vigueur depuis 1975, son relèvement compense à peine la hausse des prix depuis cette date. Au surplus, compte tenu de l'envolée des taux d'intérêt, 5 000 F de coupons d'obligations à 16 % de rendement en 1982 ne correspondent guère à un capital supérieur à celui de 1975 pour 3 000 F de revenu (36 000 F à l'époque, un peu moins de 30 000 F maintenant.]

Pénalisation de l'épargne courte. — Pour les bons et titres autres que les obligations (dépôts à terme, etc.), le taux du prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu sera porté de 38 % à 45 %, lorsque le souscripteur est connu, et de 42 % à 50 % lorsqu'il veut rester anonyme (bons de caisse). Cette évolution, déjà amorcée du temps de M. Barre, a pour objet de pénaliser l'épargne courte au profit de l'épargne longue, et de frapper encore davantage les placements anonymes, déjà taxés au titre de l'impôt sur la fortune (1,50 % par an sur le capital sans aucun abattement, ce qui, dans le projet de budget actuel, aboutirait à une imposition sur le revenu supérieur à 65 %).

Simplification et net assouplissement du régime d'imposition des plus-values

L'une des grandes nouveautés du projet de budget pour 1983 est le très net assouplissement du régime d'imposition des plus-values sur les valeurs mobilières et les biens immobiliers, institué par les lois du 19 juillet 1976 et du 5 juillet 1978, qualifié, par M. Fabius, de « *plus mauvais exemple d'une législation inutilement complexe* » et de « *véritable tour de Babel fiscale qu'il faut mettre à bas* ». Dans son programme électoral, M. Mitterrand avait promis sinon de supprimer, du moins de réviser ce régime d'imposition. Il est proposé de simplifier considérablement la législation sans renoncer toutefois à la taxation des plus-values « qui le justifiait réellement » en les assujettissant, comme par le passé, à l'impôt sur le revenu, mais avec des modalités plus favorables, que ce soit pour les valeurs mobilières ou les biens immobiliers.

● Valeurs mobilières

Dans le régime actuel, les plus-values réalisées lors de cessions importantes de valeurs mobilières, supérieures à 150 000 F, sont taxées à 15 %. Mais lorsque les opérations ont été effectuées à crédit (sur le marché à terme, en spéculation) ou lorsque la rotation du portefeuille a été importante (supérieure à 70 %), le taux de 30 % est applicable. Toutefois, si, dans l'un de ces cas, le montant de la plus-value excède l'ensemble des autres revenus du contribuable, le taux de 30 % ne s'applique plus, et la plus-value doit être ajoutée au revenu du contribuable pour être imposée suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Il est proposé de supprimer toutes ces modalités, jugées trop complexes, et d'adopter un taux unique de 15 % appliqué aux seules cessions importantes. Le projet, qui aboutit à une taxation forfaitaire des plus-values boursières, même spéculatives, s'inspire du réalisme en vigueur dans les pays anglo-saxons et, surtout, veut éliminer la complexité d'un système qui constitue un véritable casse-tête pour les contribuables, les services fiscaux et les intermédiaires. La Bourse a déjà accueilli, avec faveur, un tel projet, qui favorise indéniablement les placements à risques (l'évolution des cours se fait dans les deux sens, hausse et baisse, ne l'oublions jamais).

● Plus-values immobilières

Le régime actuel, indéniablement très complexe, et destiné à taxer la spéculation immobilière, comporte cinq catégories de plus-values.

Tout d'abord, pour les terrains et les immeubles, les plus-values à court terme (moins de deux ans entre l'achat et la vente) sont ajoutées au revenu imposable et taxées à ce titre, sans aucun abattement ni prise en compte de l'érosion monétaire.

Pour les durées de détention comprises entre deux et dix ans, les plus-values sont soumises à l'impôt sur le revenu, avec deux régimes différents. Pour les plus-values qualifiées de « spéculatives » au titre de l'article 35 A du code général des impôts, aucune érosion monétaire ni abattement ne sont pratiqués. Pour celles qualifiées de « non spéculatives » (changement de situation du propriétaire), le prix d'acquisition est majoré de l'érosion monétaire, fixée forfaitairement à 3 % jusqu'à cinq ans et 5 % de cinq à dix ans, sans aucun autre abattement. Au-delà de dix ans, l'érosion monétaire est prise en compte au taux annuel de 5 % pour les propriétés bâties et de 3,33 % pour les terrains, l'exonération étant acquise au bout de vingt ans pour les immeubles et de trente ans pour les terrains.

On notera que, dans ces dispositions, aucun compte de l'inflation n'est tenu pour les plus-values qualifiées de « spéculatives », ce dernier caractère étant l'objet de contestations fréquentes : un acquéreur peut changer d'avis si le lieu ne lui convient plus. D'autre part, dans le cas où l'érosion monétaire est prise en compte, les taux forfaitaires retenus sont loin de la *vérité*, ce qui aboutit, en fait, à taxer une plus-value en partie fictive et, donc, à imposer le capital sans le dire.

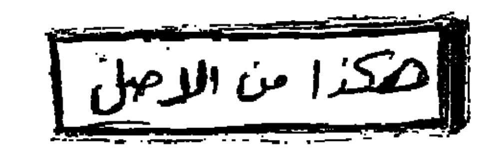
Il est proposé de substituer au régime actuel et à ses cinq catégories deux catégories seulement : les plus-values à court terme (moins de deux ans) taxées à l'impôt sur le revenu, comme précédemment ; les plus-values à long terme (plus de deux ans) avec prise en compte, d'une part, de l'érosion monétaire (hausse des prix) et, d'autre part, d'abattements, qui seraient, après deux ans, de 5 % annuels pour les immeubles et de 3 % pour les terrains, avec, comme dans le régime actuel, exonération totale au bout respectivement de vingt ans et de trente ans de détention.

Cette prise en compte de l'inflation, même pour les plus-values jugées spéculatives auparavant et qui n'auraient plus ce caractère, est jugée très importante par les experts, qui estiment qu'elle serait de nature à débloquer une partie des transactions, que la crainte de la taxation « gèle » souvent. Aussi est-il proposé d'appliquer cette mesure rétroactivement au 1er janvier 1982, ce qui inciterait le vendeur à ne pas attendre le 1er janvier 1983 pour profiter du nouveau régime et stimulerait le marché immobilier, notamment celui des terrains.

Enfin, le service de M. Fabius propose d'étudier l'exonération dont bénéficie actuellement la résidence principale à la première cession de tout logement, même donné en location, à condition que le vendeur ne soit pas propriétaire de sa résidence principale. Cette mesure sera appréciée par les salariés mutés pour raison professionelle et aux Français de l'étranger.

Le coût de ces mesures est évalué à 600 millions de francs.

FRANÇOIS RENARD.



…T DE LOI DE FINANCES POUR 1983

LES RÉACTIONS DES MILIEUX POLITIQUES

Modération dans l'éloge comme dans le blâme

Le projet de loi de finances pour 1983, présenté, mercredi 1er septembre, par M. Laurent Fabius, au conseil des ministres, puis devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, enfin devant la presse, n'a donné lieu qu'à des commentaires modérés, dans l'éloge comme dans le blâme. Le rapporteur général de la commission des finances, M. Pierret (P.S.), juge le projet du ministre du budget *« courageux, calme et sincère »*, ce dernier adjectif s'applique au relèvement du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de l'inflation.

Paradoxalement, M. Lecanuet, président de l'U.D.F., en accusant le gouvernement d'insincérité, porte un jugement qui n'est pas très différent de celui de M. Pierret. Selon M. Lecanuet, en effet, *« le gouvernement fait, aujourd'hui, le contraire de ce qu'il préconisait l'an dernier »*. C'est que la situation a changé, pense M. Pierret, qui se félicite des facultés d'adaptation du pouvoir ; c'est que le pouvoir a changé de méthode, estime M. Lecanuet, qui le soupçonne de duplicité.

Les députés communistes expriment quelques regrets, mais ils défendent, pour l'essentiel, les orientations que traduit le budget. Tant de sagesse de la part du gouvernement le met à l'abri des mécontentements trop vifs, mais rend aussi hors de saison les ardeurs réformatrices de certains des siens. Le bureau exécutif du P.S., qui devait examiner, mercredi soir, les projets de M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée, en matière de réforme fiscale, devra patienter encore quelque temps... – P. J.

M. PIERRET (P.S.) : courageux, calme, sincère

M. Christian Perret, député (P.S.) des Vosges, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, déclare que le projet de budget pour 1983 *« répond aux priorités de l'heure, en donnant à la France les moyens de faire face à la guerre économique et en accentuant la lutte pour l'emploi et le renforcement de notre appareil productif »*.

Selon M. Pierret, ce projet *« est courageux, car, accentuant les efforts entrepris pour assurer les grands équilibres et contenir les déficits, notamment en limitant la progression des dépenses de fonctionnement, il s'agit d'un budget sélectif qui poursuit la remise en ordre des interventions de l'Etat ; calme, car le poids de la fiscalité de l'Etat ne s'est pas accru et les efforts fiscaux de solidarité sont circonscrits aux très hauts revenus : sincère, car ce projet relève les tranches de l'inflation et allège ou supprime l'imposition des bas revenus »*.

M. Pierret estime, enfin, que *« les importantes mesures proposées en faveur de l'épargne illustrent la volonté de la majorité de ne pas étatiser l'économie »*. Le rapporteur général a souligné *« l'importance et l'urgence d'une limitation des déficits sociaux »*, et il a affirmé que le projet de budget est *« le contraire d'un budget d'austérité »*.

● *M. Michel Berson*, député (P.S.) de l'Essonne, rapporteur du budget de la formation professionnelle, observe que, dans le projet de budget pour 1983, *« 3 milliards de francs permettront à cent mille jeunes de seize à dix-huit ans et à trente-cinq mille de plus de dix-huit ans de bénéficier, dès la rentrée 1982, d'un programme d'insertion sociale et professionnelle »*, qu'une somme de *« 1,8 milliard permettra de porter le nombre des contrats emploi-formation de soixante-dix mille à cent mille »* et que, *« sur les seize mille emplois créés par le budget de l'Etat, six mille cinq cents le seront dans l'éducation, dont trois mille six cents dans l'enseignement professionnel et technique »*.

LES DÉPUTÉS COMMUNISTES : accroître l'imposition des grandes fortunes

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale estime que le projet de budget pour 1983 *« comporte des aspects positifs »*, notamment la *« priorité nationale »* donnée à *« la modernisation de l'appareil productif »* et à *« la formation des hommes »*. Les députés communistes estiment, toutefois, que *« des insuffisances existent, en particulier en matière de justice fiscale »*.

Le groupe communiste approuve l'institution d'une tranche supplémentaire d'imposition des revenus, l'élargissement des exonérations pour les bas revenus, l'ajustement du barème au taux de l'inflation, etc., mais il juge *« regrettable que l'effort fiscal réclamé aux grandes fortunes ne soit pas accru, car cela prive le budget de crédits indispensables pour la relance et l'emploi, et alourdit la contribution des petits contribuables »*.

Aussi, les députés communistes proposent-ils :

– *« Une augmentation de 0,50 % de la taxe sur les grandes fortunes au-dessus de 1,5 milliard d'anciens francs, comme cela avait été promis par le gouvernement ;*

– *» Une taxation des profits non investis dans la production nationale, en vue d'encourager l'investissement pour produire français ;*

– *» Une taxe dissuasive pour empêcher l'exportation des capitaux à l'étranger. »*

Il estiment que *« des ressources supplémentaires pourraient être apportées par la majoration, un moment envisagée, des droits de succession au-dessus de 1 milliard d'anciens francs, assortie d'un allégement pour les petits héritages »*.

Le groupe communiste regrette que les mesures annoncées en faveur de l'épargne favorisent celle des *« gros possédants »*, et que ces dispositions, ajoutées à celles qui concernent les plus-values, entraînent *« un manque de recettes de 25 milliards d'anciens francs »*. Les députés communistes pensent, enfin, que *« le taux de croissance retenu comme base pour ce budget pourrait être amélioré avec la mise en œuvre résolue d'une politique de justice sociale, visant à relancer la consommation populaire, et d'un effort accru pour développer la production industrielle et agricole nationale »*.

LE M.R.G. : les cadres dans le collimateur fiscal

Le Mouvement des radicaux de gauche indique qu'il juge *« inopportune la combinaison de l'institution d'une tranche à 65 %, dans le barème de l'impôt sur le revenu, et le maintien de la majoration dite exceptionnelle »*. Selon le M.R.G., *« cette imposition affectera surtout certains cadres, qui auront le sentiment d'être des cibles privilégiées dans le collimateur fiscal, alors que d'autres catégories, disposant de revenus non salariaux, moins transparents, échapperont davantage à la nécessaire solidarité nationale »*.

A ces réserves près, le M.R.G. juge positive *« l'intention gouvernementale de ne pas augmenter la pression fiscale globale, car il existe un seuil de l'effort contributif à ne pas dépasser, si l'on veut que subsistent l'esprit d'initiative et la capacité d'épargne »*. Les radicaux de gauche estiment *« indispensable une réelle maîtrise des dépenses publiques, car, en période de sacrifices, l'Etat doit donner l'exemple et faire des économies en réduisant son train de vie »*.

M. LECANUET : le gouvernement se contredit

M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., a déclaré à La Clusaz (Haute-Savoie), à propos du budget pour 1983, que *« le gouvernement se contredit et ne sait pas où il va »*. Interrogé à l'occasion de l'« université d'été » des Jeunes Démocrates sociaux, M. Lecanuet a ajouté que ce projet de budget n'est *« pas sincère »* et que le gouvernement fait aujourd'hui *« le contraire de ce qu'il préconisait l'année dernière »*.

Le président de l'U.D.F. constate que *« ce déficit s'ajoute, hélas ! aux autres, le plus grave étant celui du commerce extérieur »*. Il a ajouté : *« Toute une série de dépenses sont hors budget. »* Selon M. Lecanuet, *« l'an dernier, c'était la relance, aujourd'hui, c'est la restriction, mais une restriction qui est encore insuffisante »*.

Le président du Centre des démocrates sociaux, M. Pierre Méhaignerie, a déclaré, pour sa part, que *« le grand tort de ce budget est qu'il risque d'aboutir à une aggravation de la baisse des investissements »*.

Une réforme fiscale rentrée

Treize mille emplois seulement créés par le budget ? C'est *« courageux »*. Pas d'impôt nouveau, allégement de l'impôt solidarité ? C'est la marque d'un gouvernement *« calme »*. Relèvement de toutes les tranches du barème en fonction de l'inflation ? C'est *« sincère »* Pas de *« bricolage »* sur les *« recettes de poche »* (tabacs, vignette automobile...), *« accalmie fiscale »* pour les classes moyennes, des hypothèses économiques *« prudentes et réalistes »*.

« Ça me plaît, le réalisme », dit M. Christian Pierret (P.S.), rapporteur général du budget. Epanoui, le député des Vosges, proche de M. Mauroy, ne cache pas son allégresse. Le projet de loi de finances est *« sain »* en regard du précédent, qu'il jugeait *« bouffi »*.

« Courageux, calme, sincère » : M. Pierret n'a pas l'habitude de *« mégoter »* sur les adjectifs. Ce budget de 1982, qu'en son fort intérieur, il voyait *« bouffi »*, M. Pierret le décrivait, en public, comme *« actif, crédible, tranquille »* (*le Monde* du 29 octobre 1981).

M. André Laignel, député socialiste de l'Indre, est *« déçu »*, au contraire, par la manière dont le gouvernement organise, cette année, les recettes de l'Etat. Ce budget, dit-il, *« n'engage pas l'indispensable réforme fiscale »*. Et puis, *« ça ne cogne pas du tout »*, ajoute le trésorier du P.S., qui s'interroge *« sur le bien-fondé de certaines mesures concernant l'épargne »*. Bien qu'il reste favorable à la réorientation de l'épargne vers l'investissement productif, il se demande si les décisions du gouvernement *« ne favorisent pas les grands intérêts, et même la spéculation »*.

Plus de projet, pas de débat

M. Laignel est un proche de M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. M. Joxe, justement, avait préparé un projet de réforme fiscale qui devait être soumis au bureau exécutif de son parti, mercredi 1er septembre, puis discuté par le comité directeur les 11 et 12 septembre. M. Joxe a enfoui son projet au fond de sa poche. Sans doute est-il d'une nature trop radicalement différente des méthodes fiscales utilisées par le gouvernement dans son projet de loi de finances pour 1983. Le burau exécutif n'en a pas débattu. Plus de projet, pas de débat.

Reste que les socialistes – ceux du groupe parlementaire et ceux du parti – devaient, jeudi, faire part au gouvernement de leurs interrogations à l'occasion d'une rencontre entre les principaux responsables de ces instances. Certes, ils approuvent les choix faits en matière de dépenses et les priorités ainsi dégagées : restructuration industrielle, innovation, recherche, etc ; mais ils se posent des questions sur le seuil d'imposition des grandes fortunes, les droits de succession, l'allégement de l'« impôt solidarité ». Le gouvernement leur paraît avoir fixé un peu haut le seuil à partir duquel il frappera les gros revenus.

L'opposition n'a pas les mêmes soucis. *« On peut difficilement être un pays riche si on tape trop fort sur tout ce qui est riche »*, estime M. Gilbert Gantier (U.D.F., Paris). Comme en écho à M. Pierret, qui loue le « réalisme » du gouvernement, M. Jacques Marette (R.P.R., Paris) ironise sur ces socialistes qui *« découvrent des réalités telles que la guerre économique, les économies sur le train de vie de l'Etat, la nécessité de soutenir l'épargne longue »*. Pour lui, c'est *« la fin des illusions »* : *« Doucement les basses, après les cocoricos de l'an dernier ! »*

M. Marette, comme M. Gantier, regrette que les crédits militaires progressent moins que la moyenne du budget de l'Etat. *« C'est une erreur très grave dans l'état actuel de l'environnement international »*, ajoute M. Edmond Alphandery (U.D.F., Maine-et-Loire). Voilà bien une raison supplémentaire, selon eux, d'étouffer les « cocoricos ». – J.-Y. L.

Dans la presse

L'HUMANITÉ : des choix pour 1983.

« D'une manière générale, ce projet reprend les orientations fondamentales des choix de l'an passé. C'est ainsi qu'un nouvel effort de justice sociale est prévu. (...)

» Sans aucun doute, il était possible d'obtenir plus de moyens encore pour atteindre les buts que s'est fixés le gouvernement en prenant une part plus grande sur les trésors que recèlent les grandes fortunes. La contribution qui leur est demandée – et qui vient d'être légèrement atténuée – reste en effet bien faible. (...) »

JACQUES COUBART.

LIBÉRATION : changement de décor.

« (...) Le fusil a vraiment changé d'épaule, et ce n'est plus tant maintenant la croissance que l'on veut faire monter que l'inflation que l'on veut faire baisser. Le chiffre de 8 % avancé pour l'an prochain apparaîtra optimiste à beaucoup. Il faut reconnaître en tout cas que ce budget est conforme à l'image d' « austérité » que s'est donnée le gouvernement, même s'il se garde bien de prononcer l'épouvantable mot. (...) »

PIERRE BRIANÇON.

LE MATIN DE PARIS : le réalisme.

« Réalisme : s'il faut, par un mot, définir le projet de budget présenté hier par le gouvernement, c'est sans doute celui-là qui convient le mieux. Dans la mesure où le budget est l'instrument essentiel de la politique économique d'un pays, celui de 1983 confirme, voire amplifie, le tournant pris par le gouvernement Mauroy au lendemain de la seconde dévaluation du franc, en juin dernier. Il est bien fini le temps de la croyance un peu naïve dans les vertus de la consommation en tant que moteur d'une croissance forte. Les prévisions sur lesquelles les auteurs du projet se sont basés pour fixer les grandes masses budgétaires paraissent raisonnables : 2 % de croissance l'an prochain, c'est un objectif qui devrait normalement pouvoir être atteint. »

LE FIGARO : vers le fond.

« (...) Les infléchissements visibles dans le budget de 1983 illustrent bien la contradiction fondamentale qui étreint le pouvoir : se dédire à l'égard de ceux qui ont cru aux mirages de son programme ou porter un coup mortel à l'économie française. Impuissant à choisir, il s'emploie à nager entre deux eaux.

» Ce qui, d'ordinaire, a la fâcheuse conséquence de vous tirer insensiblement vers le fond. Et la noyade. »

XAVIER MARCHETTI.

LE QUOTIDIEN DE PARIS : la fin des illusions.

« (...) Les perspectives pour 1983, telles qu'elles apparaissent à travers ce projet de budget qui déterminera l'action des pouvoirs publics pendant toute une année, ne sont donc guère enthousiasmantes ; croissance ralentie, faible action contre le chômage, restriction sur les dépenses de toutes sortes. Pour le pouvoir socialiste, les illusions de la toute-puissance du gouvernement sont en train de passer. Il reste à « faire avec » les contraintes du réalisme économique, ce que l'on appelle gérer la crise, en quelque sorte. »

PATRICK DE JACQUELOT.

FINANCIAL TIMES : la fin d'un rêve en France.

« Le budget de 1983 scelle un changement fondamental des priorités, qui était devenu de plus en plus évident depuis le mois de juin. (...) Peu nombreux sont ceux qui s'étonnent que les dirigeants socialistes français parlent maintenant de rigueur et d'années terribles à venir, contrastant sombrement avec l'euphorie de leurs victoires électorales l'année dernière. (...) M. Mauroy avait toutes les raisons de changer d'orientation et de risque ce qui est appelé à être un budget impopulaire. Il est dans le droit chemin en reconnaissant que la consommation doit être retenue. Cela ne veut pas dire que la rigueur sera un succès. »

Les réactions des milieux socio-professionnels

● La C.G.C. : *« On continue à plumer les poulets. Avec le maintien d'une majoration dite exceptionnelle et la création d'un taux d'imposition à 65 %, le gouvernement accentue les rentrées fiscales. (...) Aucune mesure favorable aux familles et, pour l'encadrement, une pression fiscale d'autant plus intolérable que, dans le même temps, le gouvernement envisage de réduire son pouvoir d'achat au titre de la solidarité et de la lutte contre l'inflation. La C.G.C. le note négativement. (...) »*

● Le C.N.P.F. : En 1983, les entreprises continueront de supporter ou de subir les conséquences d'impôts néfastes, comme la taxation des frais généraux et celle de l'outil de travail, affirme le patronat, qui ajoute cependant que *« le gouvernement a sérieusement freiné le rythme d'accroissement des dépenses publiques, qui avait atteint, l'an dernier, un rythme déraisonnable »*. Le C.N.P.F. s'inquiète aussi de l'aggravation de l'impôt sur le revenu pour les cadres : *« On maintient « exceptionnellement » l'impôt « exceptionnel » voté l'an dernier, on plafonne à nouveau les effets du quotient familial et on institue une nouvelle tranche de l'impôt sur le revenu. Qu'on prenne garde de ne pas décourager durablement l'esprit d'initiative, le goût du travail et des responsabilités dans ce pays. »*

SOCIAL

LES NOUVELLES FONCTIONS DE Mme GEORGINA DUFOIX

Le secrétaire d'Etat annonce un renforcement de l'action en faveur des retraités en zone rurale

De notre envoyée spéciale

Nantes. – Pour inaugurer, en quelque sorte, l'intérim du secrétariat d'État chargé des personnes âgées, qui vient de lui être confié, Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'État chargé de la famille, a rencontré le mardi 31 août environ sept mille personnes âgées dans le cadre du deuxième rassemblement national des retraités et personnes âgées organisé par la Fédération nationale des associations familiales rurales, à Mesnard-la-Barotière, en Vendée. Elle a ensuite visité la Maison départementale de Mindin, à Saint-Brévin-les-Pins, en Loire-Atlantique, qui, avec sa population de mille deux cents pensionnaires (enfants, adolescents, adultes handicapés physiques et mentaux, vieillards valides ou invalides) et neuf cents salariés, nécessite des mesures de restructuration.

Le thème choisi par la Famille rurale pour ce rassemblement – « A travers les âges, tous solidaires » – ne pouvait que séduire Mme Dufoix. Même si M. Bordereau, le président de la F.N.A.F.R. (ent quarante mille familles), après avoir *« salué les importantes améliorations menées par le ministère en faveur des personnes âgées »*, a ajouté : *« Je ne puis passer sous silence les dernières initiatives en matière de prestations. Il est regrettable que les rigueurs imposées par la situation économique s'exercent au détriment des personnes âgées et des familles ayant charge d'enfant. »*

Quant à Mme Dufoix, rappelant que, en milieu rural, une personne sur cinq a soixante-cinq ans et plus, elle a exposé *« l'action menée par le gouvernement »* et a annoncé *« un renforcement de l'action pour les retraités et personnes âgées en milieu rural »*. *« Par action*, a ajouté Mme Dufoix, *j'entends une priorité budgétaire. Souvenez-vous donc, en retournant chez vous, que des efforts redoublés seront possibles au titre du budget 1983. Efforts accrus pour le maintien à domicile, l'hébergement temporaire et la polyvalence des services publics. »* Mais le ministre a surtout promis à son auditoire que la Fédération nationale des associations familiales rurales aura sa place au sein du tout nouveau Comité national des retraités et personnes âgées.

Pas de mise à l'écart

Si dans le parc de loisirs de Mesnard-la-Barotière, il s'agissait, pour Mme Dufoix, d'expliquer (et de séduire) par un discours classique fait de bilans et de promesses, il n'en fut pas de même à la Maison départementale de Mindin. Cette maison constituée en fait par une série de pavillons, répartis sur 23 hectares, héberge une population hétérogène d'enfants, adolescents, adultes et vieillards, handicapés à des degrés divers, mais, tous, incapables de vivre de façon autonome ou hors d'un cadre adapté à leurs besoins. Mindin, c'est un véritable village. Presque deux mille personnes (avec le personnel) y vivent. Il a sa chapelle, sa cafétéria et son salon de coiffure. Les pavillons les plus neufs et modernes (1978) y côtoient les plus vétustes (1876) construits pour mettre en quarantaine les équipages et les passagers venant de pays infestés par les maladies contagieuses. Mais, aujourd'hui, *« Mindin ne correspond plus aux normes souhaitables pour l'accueil des enfants, des handicapés et des personnes âgées »*, a déclaré Mme Dufoix. Aussi est-il de plus en plus question d'une « restructuration » de l'établissement. Il semble que deux conceptions de cette « restructuration » soient en jeu.

Celle du conseil d'administration qui prévoit humanisation, rénovation à l'intérieur du périmètre de la maison, par la construction d'une maison d'accueil spécialisée pour les adultes handicapés mentaux, de centres de cure médicale pour les personnes âgées, de services de long séjour depsychiatrie, abaissant à moins de mille personnes le nombre des pensionnaires. Celle des pouvoirs publics : s'ils approuvent de telles transformations, ils les souhaitent hors du cadre géographique de Mindin, comme l'écrivait récemment M. Franceschi : *« Je suis prêt à examiner favorablement toute demande de financement conduisant à implanter à l'extérieur de Mindin des structures d'accueil tant pour les adultes handicapés que pour les personnes âgées. »* *« Par ailleurs*, disait-il, *il me paraît indispensable de mener à bien, dans les meilleurs délais possibles, la réflexion sur la mise en place de services aidant à la sortie des personnes les plus autonomes. »*

Mme Dufoix a donc engagé le conseil d'administration de la maison départementale à lui proposer un plan de redistribution des fonctions de l'établissement pour un effectif de pensionnaires inférieur à neuf cents personnes et visant à les insérer dans un cadre social moins coupé du monde extérieur. Elle *« débloquerait »* alors les crédits nécessaires à la modernisation d'une unité d'hébergement de quatre-vingts lits pour personnes âgées. Quant aux syndicats (F.O., C.F.D.T. et C.G.T.) inquiets de ces remaniements, Mme Dufoix a pu les rassurer sur le maintien des emplois. Ils craignent, en effet, que le départ d'un certain nombre de pensionniaires n'entraîne des diminutions d'effectifs qui perpétueraient *« la pénurie dramatique de personnel »* (vingt-sept infirmiers) – dont seulement six titulaires d'un diplôme d'Etat – pour encadrer deux cent quarante-six aides-soignants et deux cent soixante-deux agents de services hospitaliers) et *« les dangers possibles encourus par les malades dont il ne saurait être tenu pour responsable »*.

CHRISTIANE GROLIER.

ÉNERGIE

A partir de 1986

LA NORVÈGE VA LIVRER 3,5 MILLIARDS DE MÈTRES CUBES DE GAZ NATUREL PAR AN A L'EUROPE CONTINENTALE

Sept entreprises d'Europe de l'ouest ont signé mercredi 1er septembre un contrat de 75 milliards de couronnes (78 milliards de francs français) pour la fourniture annuelle de 3,5 milliards de mètres cubes de gaz naturel norvégien à partir de 1986.

Les sept compagnies sont Gaz de France, Distrigaz (Belgique) Gasunie (Pays-Bas) et quatre entreprises ouest-allemandes filiales de Ruhrgas. La part de la France dans ce contrat ne fera cependant que 400 millions de mètres cubes par an.

Les conditions de ce contrat sont relativement élevées. Le prix de base — fixé à la fin de 1981 — en était de 5,80 dollars par million de B.T.V. (soit approximativement le niveau du gaz algérien depuis février 1982) mais l'indexation repose pour moitié sur un palier de brut et pour l'autre moitié sur des fuels lourds

Les compagnies européennes étaient surtout soucieuses de voir le gaz du gisement de Statfjord acheminé vers l'Europe continentale et non vers la Grande-Bretagne. La construction d'un gazoduc de 1 300 km via Ekofisk jusqu'à Emden (pour un coût de 21 milliards de francs) leur donne cette assurance. Une manière de prendre date puisque les importantes découvertes de Shell sur le bloc 31-2 de la zone norvégienne de la mer du Nord — on parle déja de plus de dix fois les réserves de Frigg — font de la Norvège un des fournisseurs potentiels les plus prometteurs de l'Europe occidentale.

LA CONSTRUCTION DU GAZODUC EURO-SIBÉRIEN

Les Etats-Unis s'apprêtent à réduire les sanctions à l'encontre des sociétés françaises

Douze séparateurs (filtres à gaz) fabriqués par Creusot-Loire pour le gazoduc sibérien devraient quitter Nantes pour l'Union soviétique vers le 6 septembre. *« Cette livraison sera effectuée en dépit de l'embargo américain, qui ne devrait pas gêner les activités du groupe Creusot-Loire »*, a précisé le 1er septembre un dirigeant de la société.

Ainsi les pays européens poursuivent, sans se soucier des sanctions américaines, la livraison de matériels à l'U.R.S.S. dans les délais prévus. Mme Thatcher a d'ailleurs réaffirmé le 1er septembre à Glasgow la détermination de son gouvernement : *« Nous respecterons nos engagements. Nous voulons effectuer les livraisons et nous le ferons »* a-t-elle précisé, ajoutant que, en cas de sanctions américaines, *« si le pire devait arriver, et il n'est pas encore arrivé, John Brown toucherait des compensations de la part du service de garantie des crédits à l'exportation »*. Mais, a dit le premier ministre britannique, *« il pourrait aussi y avoir des actions en justice aux Etats-Unis. Nous commencerions par examiner cela en premier »*.

Face à cette volonté sans faille des Européens, les Américains semblent faire quelque peu marche arrière. Après le secrétaire d'Etat, M. Shultz, et le secrétaire au commerce, M. Baldridge, M. Donald Regan, le secrétaire au Trésor, a annoncé, le 1er septembre, l'intention de Washington d'adoucir les sanctions prises à l'encontre des firmes européennes. Les sanctions annoncées par le département du commerce à l'endroit de Creusot-Loire et de Dresser-France *« ont peut-être été mal interprétées, ou bien étaient-elles dans leur forme originelle trop radicales, et sans précisions suffisantes de ce qu'elles signifiaient »*.

M. Donald Regan a précisé que l'embargo américain ne toucherait que les technologies et matériels relatifs aux hydrocarbures. Cette *« clarification »*, si elle ne change guère la situation pour Dresser-France — principalement engagée dans cette activité — est d'importance pour Creusot-Loire, société aux activités multiples.

L'efficacité des mesures américaines — quelles qu'elles soient — est d'ailleurs remise en cause par un mémorandum de la C.I.A. La centrale estime que l'Union soviétique parviendra à livrer du gaz à l'Europe occidentale *« dans le courant des années 80 »*.

L'U.R.S.S. a plusieurs options, indique la C.I.A. :

● Les livraisons pourraient commencer en 1984, comme prévu, en utilisant les gazoducs existants qui ont une surcapacité d'au moins six milliards de mètres cubes par an.

● L'utilisation d'une combinaison d'équipements européens et soviétiques permettrait de livrer du gaz par le nouveau gazoduc à partir de 1985.

● A un coût plus élevé pour l'économie intérieure, l'U.R.S.S. pourrait utiliser les matériels et personnels destinés à de nouveaux gazoducs intérieurs pour permettre les exportations. Seule cette dernière solution entraînerait des difficultés importantes pour l'U.R.S. — *(A.F.P., Reuter.)*

AFFAIRES

Les difficultés d'A.E.G.-Telefunken

LE GOUVERNEMENT OUEST-ALLEMAND ACCORDE SA GARANTIE POUR UN PRÊT DE 1,1 MILLIARD DE DM.

Bonn. — Le gouvernement ouest-allemand a donné, mercredi 1er septembre, son accord pour une caution publique pouvant aller jusqu'à 1,1 milliard de DM (3,2 milliards de francs) destinée à sauver définitivement le groupe A.E.G.-Telefunken, qui emploie encore plus de 100 000 personnes dans le monde.

Cette décision satisfait, selon les observateurs à Bonn, les responsables du groupe, qui estimaient à plus de 2 milliards de DM ses besoins pendant la durée de la procédure de mise en règlement judiciaire de A.E.G.-Telefunken, demandée le 9 août. La nouvelle caution de 1,1 milliard permettra à A.E.G. de bénéficier d'un crédit bancaire d'un montant équivalent. Elle s'ajoute à une autre caution de Bonn sur les exportations, totalisant 600 millions de DM, et à un second crédit bancaire, payable par tranches de 1,2 milliard de DM.

Le ministre de l'économie, M. Lambsdorff, a estimé que l'accord du gouvernement permettrait de stabiliser la situation de A.E.G. et de redonner confiance aux clients et utilisateurs du deuxième constructeur ouest-allemand de matériel électrique, après Siemens. M. Lambsdorff a demandé aux travailleurs du groupe de soutenir le plan de restructuration, et il a souhaité que les Laender prennent rapidement une décision concernant leur participation à la nouvelle caution publique.

Initialement, le gouvernement voulait que cette somme de 1,1 milliard de DM soit garantie à 50 % par les Laender. Cependant, selon M. Lambsdorff, il semble que les négociations entre l'État fédéral et les régions portent maintenant sur une participation de ces derniers de 30 % et que ses modalités, en particulier la répartition de leurs engagements respectifs, restent encore à déterminer.

P.U.K A PERDU 2,5 MILLIARDS DE FRANCS EN 1981

Catastrophique : c'est le terme qu'il convient d'employer pour qualifier les résultats de P.U.K. pour 1981. Publiés avec beaucoup de retard sur le calendrier habituel, les comptes du groupe font état d'un déficit exceptionnel de 2,5 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 40,96 milliards accru de 7,54 %.

La situation s'est donc considérablement aggravée puisque, l'année précédente, bien qu'encore bénéficiaire, P.U.K. avait enregistré une baisse de 40 % de ses produits consolidés ramenés à 600 millions de francs.

Le communiqué se borne à préciser que ce chiffre inclut une provision de 730 millions de francs constituée pour tenir compte de la perte résultant de la cession d'Ugine-Aciers à Sacilor en février dernier.

Il n'est pas cependant très difficile de reconstituer le schéma. Si l'activité alumunium (41 % du chiffre d'affaires), malgré les difficultés conjoncturelles, a encore été légèrement bénéficiaire, de même que la filiale américaine Howmet, la chimie a coûté 885 millions de francs au groupe (dont *500 millions* pour la seule branche « colorants » récemment cédée au groupe chimique britannique I.C.I. avec la bénédiction des pouvoirs publics), en revanche, Tréfiméteaux a perdu un peu plus de 170 millions de francs, et la division « électrométallurgie » environ 142 millions. A cela, il faut surtout ajouter la perte d'Ugine-Aciers (environ 500 millions de francs).

Malgré l'apurement total des pertes occasionnées par Ugine-Aciers, il ne semble pas que le groupe soit appelé en 1982 à rentrer dans l'ère des bénéfices. Peu avant les grandes vacances, Aluminium-Pechiney prévoyait pour l'exercice en cours 500 millions de francs de déficit en raison de la très forte baisse de la demande. Le problème du groupe P.U.K. est que ce dernier ne dégage que peu de valeur ajoutée doit investir aussi lourdement que la sidérurgie ou l'industrie cimentière et ne dispose pas de trésor de guerre. Sans doute est-ce la raison pour laquelle la décision a été prise en haut lieu d'augmenter de 2 milliards de francs le capital de P.U.K. d'ici la fin de 1982, et qu'un groupe de banques a récemment accordé un prêt participatif de 400 millions de francs à la société. — A. D.

Faits et chiffres

Affaires

● **Volvo cède à Spie-Offshore ses intérêts dans Nordex-Willco.** — Volvo-Energy, division du groupe Volvo, a signé le 1er septembre avec Spie-Offshore, filiale de Spie-Batignolles, un accord de cession de sa participation dans la société d'exploitation sous-marine Nordex-Willco, basée à Stavanger. La nouvelle société prendra le nom de Norsub-Willco, et ses activités seront coordonnées avec celles de Spie-Offshore et de sa filiale Intersub-Services. En 1981, la filiale offshore de Spie-Batignolles, un des plus importants groupes français dans le secteur de l'énergie et du bâtiment, à réalisé un chiffre d'affaires de 163 millions de francs.

Energie

● **Découverte de gaz en Haute-Marne.** — Un gisement de gaz, dont la production correspond à 200 000 mètres cubes par jour, a été découvert dans la forêt de Trois-Fontaines, en Haute-Marne. Le forage sur ce nouveau chantier a été entrepris il y a un mois par la société Eurafrep.

Social

● **Le travail a repris, mercredi 1er septembre, au centre informatique de la caisse d'allocations familiales de Paris.** — Le personnel en grève depuis le 31 juillet a en effet accepté les dernières propositions de la direction d'octroyer quatorze jours de congés supplémentaires pendant quatre ans, pour compenser l'allongement du temps de trajet consécutif au transfert du centre à Marne-la-Vallée. Malgré le différend qui subsiste sur les modalités du non-paiement du mois de grève, les grévistes ont accepté la reprise du travail après l'accord donné par la direction d'ouvrir immédiatement sur ce point, comme sur d'autres (par exemple, passage à deux équipes au lieu de trois), des négociations.

Étranger

ETATS-UNIS

● **Record hebdomadaire du nombre de faillites depuis la grande dépression.** — Il y a eu plus de faillites d'entreprises aux Etats-Unis au cours de la semaine du 23 au 29 août que dans aucune semaine depuis la grande dépression, a annoncé, le 1er septembre à New-York, une société de conseils aux entreprises. Selon une étude effectuée par Dun Bradstreet Corp., 696 entreprises commerciales ou industrielles ont fermé leurs portes ou réclamé une réorganisation judiciaire au cours de la semaine dernière. Ce chiffre représente plus qu'un doublement du nombre des faillites par rapport à la même semaine de 1981. Pour trouver un nombres de faillites supérieur, il faut remonter à janvier 1932 (799 faillites en une semaine). Depuis le début de l'année 1982, les analystes de la firme ont recensé 15 829 faillites, en augmentation de 47 % par rapport à la période similaire de 1981. Cette mortalité accrue est due essentiellement aux effets des deux récessions depuis 1980 et des longues périodes de taux d'intérêt élevés. — *(A.F.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE

Au conseil d'administration de la Compagnie générale de géophysique réuni le 31 août 1982, le président M. Roger Desaint a présenté l'évolution du marché depuis le mois de juin et la situation actuelle de la compagnie.

Les produits totaux consolidés de 1982 devraient dépasser de 20 % environ ceux de 1981 grâce à la répartition géographique des activités de la C.G.G. et à sa réputation technique qui lui ont permis de mieux résister que la plupart de ses concurrents à la récession importante du marché américain de la géophysique.

Le résultat net consolidé de 1982 devrait être proche de celui de 1981.

Le conseil a également décidé de convoquer prochainement une assemblée générale extraordinaire, à laquelle il sera demandé d'autoriser le conseil à augmenter, selon les modalités qu'il appréciera, le capital social pour le porter de son montant actuel de 30 332 510 F jusqu'à un montant maximum de 70 millions de francs.

CESSATION DE GARANTIE

En application de l'article 20 du Décret Nº 77-363 du 28 Mars 1977, L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITÉ DES AGENCES DE VOYAGES annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à : RIVAGES S.A.R.L. AU CAPITAL DE 230.000 F. LICENCE A 669 dont le siège social est sis : 26, rue Soufflot, 75005 PARIS.

L'Association précise que la cessation de sa garantie prend effet à l'expiration d'un délai de 3 jours suivant la publication du présent avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux créanciers éventuels pour produire leurs créances.

CESSATION DE GARANTIE

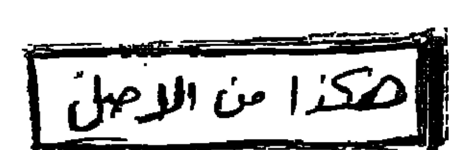
En application de l'article 20 du décret nº 77-363 du 28 mars 1977, l'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITÉ DES AGENCES DE VOYAGES annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à : CODATOUR, S.A. AU CAPITAL DE 100 000 F, LICENCE A 1028, dont le siège social est sis : 67, rue Archereau, 75019 PARIS.

L'Association précise que la cessation de sa garantie prend effet à l'expiration d'un délai de trois jours suivant la publication du présent avis et qu'un délai de trois mois est ouvert aux créanciers éventuels pour produire leurs créances.

CESSATION DE GARANTIE

En application de l'article 20 du décret nº 77-363 du 28 mars 1977, l'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITÉ DES AGENCES DE VOYAGES annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à : MONTMARTRE VOYAGES, S.A AU CAPITAL DE 1 430 000 F, LICENCE A 620, dont le siège social est sis : 67, rue Archereau, 75019 PARIS.

L'Association précise que la cessation de sa garantie prend effet à l'expiration d'un délai de trois jours suivant la publication du présent avis et qu'un délai de trois mois est ouvert aux créanciers éventuels pour produire leurs créances.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

1er septembre 1982

Léger repli

Maintenant que la communauté financière est fixée sur les grandes orientations que le gouvernement entend assigner à l'épargne productive, il lui reste à mesurer les répercussions du volet « recettes » de la loi de finances 1982, telle qu'elle a été examinée mercredi matin en conseil des ministres.

Le fait que les deux textes (le projet de budget et le projet de réforme de l'épargne) aient été soumis ensemble à l'assentiment du gouvernement, confirme qu'ils seront bien déposés en même temps – et au plus vite – sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Certaines dispositions, telles que le relais à la « loi Monory » sous forme du compte d'épargne actions doivent être entérinées avant la fin de l'année par les parlementaires, et leur incidence fiscale implique un vote global sur l'ensemble du dispositif.

Pour l'heure, les boursiers attendaient avec fatalisme l'instauration d'une nouvelle tranche d'imposition à 65 % et la reconduction de la « taxe de solidarité » de 10 % qui a vu le jour l'année dernière (voir en première page), ce qui était confirmé à l'issue du conseil des ministres.

Cette actualité budgétaire éclipse en partie l'effet favorable, que les observateurs attendaient de l'abaissement du taux de base bancaire de 13,75 % à 13,25 % intervenu mardi après-midi.

Le climat s'en ressent autour de la corbeille et l'indicateur instantané reflète une baisse de 0,5 % environ.

Générale de Fonderie (– 8 %) est en tête des plus fortes baisses, suivie par D.M.C., Mumm, Française des Pétroles et Olida (– 4 % à – 5 %).

Le cours de l'or international a baissé à 404,14 dollars l'once à Londres et le lingot régresse à 89 750 F à Paris (– 300 F), tandis que le napoléon cède 24 F, à 630 F.

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

Après deux nouvelles séances de hausse, des ventes bénéficiaires se sont produites mercredi à Wall Street. D'abord bien absorbées, au point même que le marché parvenait encore à progresser assez sensiblement, elles ont fini par peser sur les cours et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait un recul de 6,25 points à 895,05. Au plus haut de la journée, il avait atteint 911,33. Par solde, toutefois, le bilan de la séance ne s'est pas révélé foncièrement mauvais puisque sur 1 931 valeurs traitées, 880 ont baissé et 678 ont monté.

Les dégagements ont essentiellement porté sur les « Blue chips ». Bien qu'un peu ralentie, l'activité est restée assez forte et 82,83 millions de titres ont changé de mains contre 86,40 millions la veille.

En partie de caractère technique, ce retournement de tendance a été dû aussi aux appréhensions soulevées par la décision de plusieurs banques de relever le taux de l'argent facturé aux courtiers. Les analystes l'imputeraient également à la nationalisation des banques privées au Mexique.

Autour du « Big Board », le sentiment restait cependant très favorable, les premiers signes d'une reprise de l'expansion continuant d'entretenir un excellent climat. « Les opérateurs avaient seulement oublié dans leur euphorie que tous les problèmes n'étaient pas réglés » affirmait un éminent analyste pour justifier le mouvement de baisse.

VALEURS	Cours du 31 août	Cours du 1er sept.
Alcoa	28 5/8	28 7/8
A.T.T.	56 3/4	55 1/2
Boeing	23 3/4	22 3/4
Chase Manhattan Bank	36 3/4	36 3/4
Du Pont de Nemours	35 8	35 1/8
Eastman Kodak	82 3/8	81 1/2
Exxon	28 5/8	27 3/4
Ford	27 3/4	27 3/8
General Electric	75 1/8	74 1/8
General Foods	38 3/8	38
General Motors	48 3/8	47 1/8
Goodyear	26 7/8	26 3/8
I.B.M.	70 1/2	69 7/8
I.T.T.	27 1/4	27 1/8
Mobil Oil	23 5/8	23 1/8
Pfizer	62 3/4	61 1/2
Schlumberger	36 1/2	36 1/4
Texaco	28 3/8	28 1/2
U.A.L. Inc.	21 7/8	20 1/2
Union Carbide	48 3/4	49 1/8
U.S. Steel	18 5/8	19 1/8
Westinghouse	32 1/8	31 3/4
Xerox Corp.	33 5/8	34

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BONGRAIN. – La société annonce au titre du premier semestre 1982 un résultat net (part du groupe) de 58,3 millions de F, contre 51,9 millions pour la période correspondante de 1981 sur un chiffre d'affaires de 1,79 milliard de F (contre 1,55 milliard), le bénéfice d'exploitation passant de 94,6 à 114,1 millions de F d'une année à l'autre.

A activité comparable, la progression du chiffre d'affaires s'élève à 18,5 %, précise Bongrain, ajoutant que la hausse du résultat d'exploitation résulte du redressement des marges sur les marchés étrangers et de *« l'amorce de résorption des difficultés rencontrées en 1981 dans certaines filiales, notamment au Brésil ».*

Le conseil d'administration s'est prononcé en faveur d'une émission d'obligations convertibles à hauteur de 300 millions de F qui serait réalisée au cours des prochaines semaines, un droit prioritaire pour les actionnaires de Bongrain étant prévu à l'occasion de cette opération qui doit permettre à la société de bénéficier de moyens accrus pour *« favoriser la poursuite et l'amplification de sa politique de développement ».*

LESIEUR. – Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 4,02 milliards de F au premier semestre 1982 contre 2,84 milliards pour les six premiers mois de l'année précédente, ce résultat s'entendant après soustraction des cessions inter-groupe (hors taxes).

ALCAN. – Alcan Aluminium U.K., filiale britannique de la société canadienne Alcan annonce une perte de 13,2 millions de livres sterling pour le premier semestre 1982 après une perte de 9,5 millions de livres pour la période identique de 1981. *« Aucune amélioration n'est encore en vue »*, estime la société, qui, le 27 août, avait annoncé la fermeture de son atelier d'extrusion de Skelmersdale (Lancashire) dont les cent quatre vingt-dix employés refusaient de différer pendant quelques mois leur demande d'augmentation annuelle de salaires.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	30 août	31 août
Valeurs françaises	104,1	104,1
Valeurs étrangères	112,7	113,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	31 août	1er sept.
Indice général	101,2	100,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 2 septembre .... 14 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	1er sept.	2 sept.
1 dollar (en yens)	259,25	258,3

BOURSE DE PARIS — Comptant — 1er SEPTEMBRE

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/9	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 018	7 011	6 820	7 170
Allemagne (100 DM)	280 950	280 870	273	287
Belgique (100 F)	14 666	14 667	13 300	14 400
Pays Bas (100 fl.)	256 410	257 100	250	262
Danemark (100 krd)	80 500	80 370	77	83
Norvège (100 k)	104 200	104 380	100	106
Grande-Bretagne (£ 1)	12 085	12 043	11 660	12 350
Grèce (100 drachmes)	9 920	9 922	9	11
Italie (1 000 lires)	4 988	4 988	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	330 780	329 700	320	338
Suède (100 krs)	113 970	113 880	109	116
Autriche (100 sch)	39 980	39 950	38 700	40 400
Espagne (100 pes.)	6 214	6 208	0 590	6 350
Portugal (100 esc.)	8 080	8 100	6	7 200
Canada ($ can 1)	5 672	5 651	5 490	5 750
Japon (100 yens)	2 703	2 702	2 590	2 730

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/9
Or fin (kilo en barre)	90000	89750
Or fin (en lingot)	90050	89750
Pièce française (20 fr)	654	630
Pièce française (10 fr)	472	.....
Pièce suisse (20 fr)	580	554
Pièce latine (20 fr)	545	545
Souverain	650	636
Pièce de 20 dollars	3005	3010
Pièce de 10 dollars	1540	1545
Pièce de 5 dollars	790	.....
Pièce de 50 pesos	3545	3430
Pièce de 10 florins	556	555

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 2 septembre 1982 a été tiré à 521 195 exemplaires.





A B C D E F G

M. Marchais met en garde le gouvernement contre les « pressions » qui visent à le faire « dévier de sa route »

« L'Humanité-Dimanche » du 3 septembre publie une interview de M. Georges Marchais, dans laquelle le secrétaire général du parti communiste s'élève contre « la présentation catastrophique que la droite fait de la situation » de la France. M. Marchais fait observer que, « depuis quinze mois qu'elle gouverne, la gauche n'est pas restée inactive » et que « des choses non négligeables ont été faites ». Il estime que les résultats obtenus sont meilleurs que ceux auxquels avait abouti le précédent septennat et que ceux qu'obtiennent actuellement les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne.

M. Marchais souligne que le gouvernement « ne doit pas dévier de sa route », qu'il doit, au contraire, « aller de l'avant », en faisant preuve de « fermeté ». Le secrétaire général du P.C.F. souhaite, notamment, que soit poursuivie la politique de revalorisation du SMIC et des bas salaires, mais aussi que le pouvoir d'achat des moyens salaires soit amélioré et que celui des « salaires garantis par les conventions collectives et les statuts » soit maintenu. Il insiste enfin sur la nécessité d'une « grande politique industrielle » axée sur la reconquête du marché intérieur.

« *Il y a dans ce pays*, estime M. Marchais, *des millions d'hommes et de femmes, de jeunes, qui connaissent des conditions de vie difficiles et ne comprennent pas qu'elles ne soient pas sensiblement modifiées depuis l'an passé. Ils ne demandent pas le Pérou : ils sont sérieux et ne reculent pas devant l'effort. Mais ils s'inquiètent d'autant plus de leur situation qu'ils constatent que ceux qui avaient hier la vie facile n'ont rien changé à celle-ci. Ils ont toujours trop d'argent et le gaspillent, ou bien l'exportent au détriment des intérêts du pays.*

» *Et puis, à cette inquiétude pour le présent s'ajoute, ici ou là, je l'ai constaté, une crainte pour l'avenir devant les pressions de ceux qui voudraient bien que l'on perde — si je peux dire — le fil du changement.* »

Selon le secrétaire général du P.C.F., si l'on « *réduisait le pouvoir d'achat des salariés, si, par conséquent, on bloquait ou diminuait la consommation, immanquablement, la reprise de l'activité économique, qui s'est déjà fortement affaiblie, cesserait ; la récession se réinstallerait avec toutes ses conséquences sur la situation de l'emploi. Ce serait tourner le dos au choix fait par les Français.*

» *Il ne s'agit donc pas*, ajoute M. Marchais, *face aux difficultés qui se présentent, de reprendre les recettes usées des Giscard et des Chirac, qui ont fait la preuve de leur malfaisance ; il ne s'agit pas de reculer devant les obstacles qui se présentent et de revenir en arrière ; il s'agit, tout au contraire, de franchir ces obstacles, en menant plus loin la politique conduite, en allant de l'avant.* »

M. Marchais poursuit : « *Naturellement, nous savons bien — et nous ne l'avons jamais caché — que l'aggravation sérieuse de la crise des pays capitalistes a des retombées particulièrement négatives sur notre économie. Et nous savons également que les pressions économiques et politiques des Etats-Unis de Reagan — comme on l'a vu avec ses sanctions contre Dresser-France et Creusot-Loire — pèsent sur notre situation. Mais est-ce que cela veut dire que nous sommes ligotés, que la France n'a plus aucune marge de manœuvre pour agir, pour s'en sortir ? Absolument pas !* »

Pour ce qui est de la lutte contre l'inflation, le secrétaire général du P.C.F. déclare : « *Nous partageons le point de vue du gouvernement qui a souligné, le 25 août, qu'il fallait « s'attaquer aux causes structurelles de l'inflation ». Et le pouvoir d'achat des salaires n'en est pas une. Nous pensons donc que le gouvernement devrait conditionner la sortie du blocage des prix à des exigences d'assainissement financier et de contrôle sur la formation des prix industriels, ainsi que sur les pratiques bancaires et de crédit qui continuent d'alimenter les gaspillages et les mécanismes inflationnistes.* »

MORT DU PIANISTE ANGLAIS SIR CLIFFORD CURZON

Le pianiste anglais Sir Clifford Curzon est mort à Londres, le mercredi 1er septembre. Il était âgé de soixante-quinze ans.

[Né le 19 mai 1907, en Grande-Bretagne, Clifford Curzon fut le plus jeune élève du Collège royal de musique, où il entra dès l'âge de douze ans. Très tôt remarqué par le chef d'orchestre Henri Wood, Clifford Curzon eut ensuite comme professeurs Arthur Schnabel, Wanda Landowska et Nadia Boulanger.

S'il avait une prédilection pour Schubert et Mozart, Clifford Curzon interpréta tout aussi souvent les œuvres de Beethoven et Brahms, et — durant les cinquante années de sa carrière de soliste — il se produisit avec les plus grands orchestres en Europe comme aux États-Unis. Il joua notamment avec les orchestres de Philadelphie, de Pittsburg et de Toronto, et surtout aux New-York Philharmonique, sous la direction de Bruno Walter. Clifford Curzon — par principe — enregistra peu de disques : « *Je ne comprends pas que l'on grave systématiquement le moindre concert* », disait-il. Il ajoutait : « *J'apprends chaque fois, et encore, ce que j'ai joué depuis toujours. Une interprétation n'est jamais définitive.* » Celui qui, à l'âge de cinquante ans, suivait toujours l'enseignement de Schnabel, fut nommé plus tard, en 1976, docteur à l'université de Leeds. En 1980, la Société philharmonique royale lui attribua une médaille d'or à l'issue d'un concert au Royal Festival Hall, où il donna une version mémorable du quatrième concerto de Beethoven.

« *Il semblait que tous les pianistes du pays étaient dans la salle pour l'entendre* », écrivit un critique londonien à cette occasion. Sa technique impeccable, son toucher, faisaient en effet autorité. — M. L. B.]

LES ORIENTATIONS DE LA C.F.D.T.

« Il faut échapper au « barrisme » fût-il teinté de gauche »

déclare M. Edmond Maire

« *Regarder en face les problèmes amoncelés* » et « *mener une action collective, réfléchie et décidée en commun* », telles sont les orientations qu'a définies jeudi 2 septembre, M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., en détaillant et précisant les revendications de sa confédération.

Face aux contraintes internationales et en raison de l'« *atmosphère de guerre économique* » que développent des pays qui « *restent aveugles et sourds devant l'impérieuse nécessité de développer la coopération* », M. Maire demande à nouveau au gouvernement de « *trouver un second souffle* » et de « *tracer les voies d'un nouvel élan* » pour « *échapper au barrisme, fût-il teinté de gauche* ». Il demande aussi à un patronat dont « *l'attitude d'arrière-garde est néfaste* », d'ouvrir les négociations.

● *SALAIRES.* — Outre la poursuite de la revalorisation du SMIC, « *la C.F.D.T. revendique des augmentations de salaires différenciées* » et des discussions libres. Elle propose le rétablissement du pouvoir d'achat, dès le 1er novembre, des « *bas salaires jusqu'à 4 100 F (quatre millions deux cent dix-neuf mille sept cents personnes soit 24,6 % de l'ensemble des salariés)* » et le maintien du pouvoir d'achat, pour l'année 1982, des « *salariés situés entre 4 100 et 6 800 F (soit 48,9 % des salariés)* ».

« *Pour les salaires supérieurs à 6 800 F, le rattrapage progressif du pouvoir d'achat sur la fin 1982 et l'année 1983 doit être mené simultanément à une réduction de l'éventail hiérarchique et en tenant compte des résultats de la négociation sur la création d'emplois liée à la deuxième étape de réduction de la durée hebdomadaire du travail.*

» *Ces négociations doivent donner lieu à une remise en ordre des politiques salariales.* »

● *Dans le secteur privé, la connaissance des salaires réels, la remise en ordre des « grilles de classification » (...), tant pour rétablir une hiérarchie ouvrière normale, que pour redéfinir l'éventail hiérarchique et une structure de salaires — par exemple en deux éléments — permettant de réduire progressivement les inégalités sans nouvelle déformation des grilles des salaires* ».

● *Dans la fonction publique* : « *Dix points uniformes pour la totalité des catégories d'exécution, c'est-à-dire jusqu'à l'indice 344 net (390 brut) et le blocage du volume global des primes à son niveau actuel avec utilisation des crédits ainsi dégagés pour améliorer les bas salaires* ».

● *Durée du travail.* — La réduction vers les trente-cinq heures en 1985 est « *une exigence impérieuse (...). L'intervention syndicale doit se développer avec force pour rendre cet objectif accessible tout en préservant la capacité concurrentielle des entreprises* » (pouvoir d'achat maintenu jusqu'à deux fois le SMIC revendiqué).

● *DROITS NOUVEAUX.* — « *De multiples initiatives* » seront prises pour faciliter leur application.

● *PROTECTION SOCIALE.* — Après avoir rappelé ses positions sur la retraite à soixante ans et son opposition à tout système avantageant les cadres, le leader de la C.F.D.T. se prononce pour une majoration des cotisations dans les régimes complémentaires.

● *RELATIONS INTERSYNDICALES.* — « *La C.F.D.T. espère que non seulement la capacité des uns et des autres ne s'enfermera pas dans je ne sais quelle volonté d'isolement ou quel front du refus, mais qu'aussi des passerelles pourront être jetées entre les uns et les autres pour faire avancer certains des objectifs les plus urgents.* »

A propos d'un prochain rendez-vous avec la C.G.T., M. Maire estime que, « *si la rencontre avec la C.G.T. se traduisait par une baisse de la polémique que nous subissons depuis si longtemps, ce ne serait déjà pas mal. Et cela ouvrirait la voie à d'autres progrès. De toute façon, la C.F.D.T. n'entend alimenter aucune critique systématique des autres organisations syndicales à l'occasion de la campagne prud'homale.* »

M. JACQUES FOURNIER EST NOMMÉ MEMBRE DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Sur proposition du premier ministre M. Jacques Fournier, secrétaire général du gouvernement, a été nommé membre du comité de l'énergie atomique lors du conseil des ministres du 1er septembre.

[Né le 3 mai 1929 à Épinal (Vosges), diplômé de l'Institut d'études politiques. Ancien élève de l'École nationale d'administration. Maître des requêtes au Conseil d'État (1960). Conseiller juridique à l'ambassade de France au Maroc (1961-1964). Réintégré au Conseil d'État et nommé commissaire du gouvernement près les formations contentieuses du Conseil d'État (1964-1968), il devient chef du service des affaires sociales au commissariat général du Plan (1969-1972). Conseiller d'État (1978), secrétaire général adjoint de la présidence de la République (1981), il est nommé secrétaire général en juillet 1982.]

REPLI DU DOLLAR : 6,95 F.

Le dollar s'est nettement replié sur les marchés des changes, revenant à Paris, de 7,01 F à un peu peu plus de 6,95 F, et, à Francfort, de 2,4975 DM à 2,4779 DM. Aucune raison plausible n'a été donnée pour ce repli, qui se produit au moment même où les taux d'intérêt remontent un peu aux États-Unis.

L'annonce du projet de budget n'a pratiquement pas eu d'effet sur la tenue du franc au sein du système monétaire européen, le cours du mark restant stable à Paris aux alentours de 2,8880 F.

L'AFFAIRE TANASE

Scepticisme et rumeurs

Les autorités, tant à Paris qu'à Bucarest, continuent d'observer le mutisme le plus complet au sujet de l'affaire Tanase. L'écrivain d'origine roumaine s'est, pour sa part, rendu ce jeudi 2 septembre à Vieux-Marché (Côtes-du-Nord) pour ramener à Paris son épouse, ses deux enfants et sa belle-mère.

Le juge d'instruction chargé de l'information ouverte après la « disparition » de M. Tanase, en mai, M. Jean-Louis Debré, entendra, vraisemblablement la semaine prochaine, M. Motu Haiduc, alors « Monsieur Z », l'homme qui est à l'origine de l'affaire. Deux jours après les révélations de la presse sur le rôle de la D.S.T. dans cette affaire, certains observateurs font preuve de scepticisme à l'égard du rôle joué par « Monsieur Z. ».

Après son « enlèvement » par la D.S.T. et jusqu'à la fin du mois d'août, M. Tanase a séjourné au hameau du Scorvet, sur la commune de Vieux-Marché (Côtes-du-Nord). Il s'agit d'un petit hameau isolé où habitent deux familles d'agriculteurs. La villa louée pour M. Tanase appartient à M. et Mme Auguste Lucas, un couple habitant les Hauts-de-Seine. Elle avait été louée à la suite d'une petite annonce parue dans la presse.

Les voisins de la famille Tanase ne se sont doutés de rien. « *Nous avions*, nous a dit l'un d'eux, *quelques contacts avec eux. Les enfants venaient parfois jouer à la ferme. Nous pensions que c'étaient des étrangers, mais nous n'avions jamais entendu parler de l'affaire de M. Tanase.* » Le maire de la commune, M. Michel Disez, a appris mercredi par les journalistes que M. Tanase avait séjourné longtemps au Vieux-Marché. « *Ses voisins*, nous a-t-il dit, *l'ont reconnu quand ils l'ont vu mardi soir à la télévision.* » Ce jeudi matin, on remarquait, près du hameau du Scorvet, la présence d'une voiture banalisée dans laquelle se trouvaient quelques policiers en civil appartenant vraisemblablement à la D.S.T.

La ferme aménagée où résidait M. Tanase avait été louée pour le mois de juin, juillet et août à sa propriétaire Mme Lucas. M. Tanase avait lui-même rencontré la propriétaire et ne lui avait pas caché qu'il était d'origine roumaine. Celle-ci a rapidement eu le sentiment, comme elle nous l'a déclaré, qu'il cherchait à « *se mettre à l'abri* ». Il s'est présenté à elle sous une fausse identité, mais Mme Lucas déclare qu'elle « *ne lui en veut pas* ». « *Cet homme m'a toujours paru honnête et droit* », a-t-elle dit. Mme Lucas avait entendu parler de l'affaire Tanase mais n'avait pas tout de suite fait le rapprochement.

Il reste difficile dans cette affaire de faire la part des élucubrations improuvables et des informations précises. Dans les milieux exilés roumains à Paris on affirme que l'opération devait connaître un rebondissement supplémentaire que les révélations de la presse ont empêché de se produire. Selon ces milieux le « retournement » de « M. Z » — dont le nom véritable est Motu Haiduc, — officier des services spéciaux roumains, devait en précéder un autre et le chef des services secrets roumains, le général Plesita, aurait dû passer à l'Ouest (en l'occurrence à Paris) ces jours-ci. Rumeur invérifiable s'il en est mais qui n'est pas totalement impensable si l'on sait que les services roumains sont en crise depuis plusieurs années.

Certains observateurs restent sceptiques devant la version actuelle de cette affaire. La personnalité et le rôle de « M. Z », notamment, laissent les spécialistes du contre-espionnage dubitatifs.

L'implication de « Z » dans une affaire de sang peut en effet surprendre dans la mesure où « Z », installé depuis huit années en France, citoyen français par son mariage avec une Française, ne paraît avoir fait que de l'espionnage industriel dans le domaine des centrales nucléaires. Or, en principe, on ne mélange pas les genres dans les services spéciaux.

Il faut se souvenir cependant que depuis juillet 1978, les services roumains ont été désorganisés à la suite du passage à l'Ouest du général Pacepa, qui assurait à Bucarest la liaison entre les services et le président Ceausescu. Le général est aujourd'hui réfugié aux Etats-Unis. On a de bonnes raisons de croire qu'il a « donné » nombre d'agents et que ceux-ci ont préféré regagner la Roumanie après sa désertion. C'est un fait en tout cas que les services roumains, plutôt que de faire effectuer des missions d'élimination par leurs propres agents, ont de plus en plus souvent recours à des truands avec lesquels ils passent contrat. A en croire « Z », tel était le travail qui lui avait été finalement demandé et pour lequel il avait reçu 10 000 dollars.

● *Accident aérien dans les Andes : une quarantaine de disparus.* — Un avion des lignes aériennes équatoriennes Condor, ayant à son bord une quarantaine de passagers, a été porté disparu, le 1er septembre, en fin de journée, dans la région andine de Zamora-Chimchipe, au sud du pays. Les recherches entreprises par les forces aériennes n'avaient pas encore permis de localiser l'appareil ce jeudi matin 2 septembre.

هكذا من الاصل